

2008 - 2009

bilan social



ministère
éducation
nationale



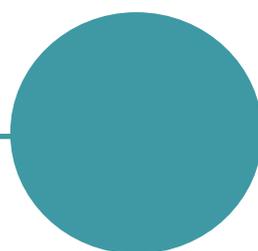
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bilan social

2008-2009

ministère de
l'Éducation nationale

ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



Cet ouvrage est édité par

**Le ministère de l'éducation nationale et le ministère
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Direction de l'évaluation, de la prospective
et de la performance

61-65, rue Dutot

75732 Paris Cedex 15

Directeur de la publication

Michel Quéré

Responsable de la publication

Claude Malègue

Auteurs

Ourida Ayad

Joël Bouvier

Claude Malègue

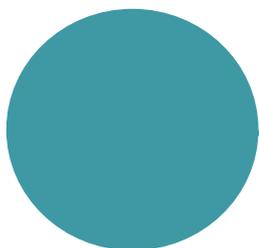
Catherine Valette

Maquette

Marianne Chauveau-Smolka

Impression

DEPP/ Département de la valorisation et de l'édition



Avant-propos

Ce troisième numéro du bilan social national rassemble, pour l'année 2008-2009, non seulement un recueil de données très précis sur les effectifs, les recrutements, les promotions, les rémunérations des personnels de nos ministères mais, à travers ce recueil, il est possible de dresser un portrait plus général et détaillé de la vie des personnels des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ainsi, le bilan social national retrace également les lieux d'exercice de l'activité de nos personnels, les caractéristiques de leur mobilité géographique, les quotités de travail ou les congés sans oublier l'action sociale et culturelle.

Les résultats de cette nouvelle édition, permettent d'établir une évolution des effectifs, parfois à partir de 2003-2004, date de la publication du premier bilan social national. Pour étoffer le comparatif établi sur cinq années pour les effectifs, des séries sur les répartitions par types de personnels ont été reconstruites et publiées en annexe.

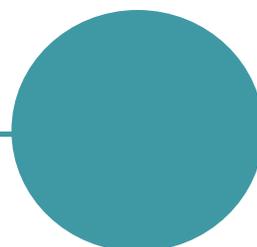
La lecture de cette troisième édition du bilan social national démontre l'utilité des efforts mis en œuvre pour faire connaître au plus grand nombre les informations concernant les personnels. La publication actuelle garde la forme et actualise le contenu des publications précédentes.

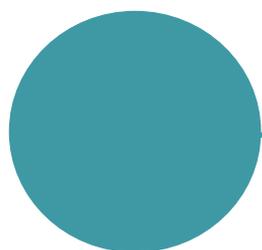
Comme pour les numéros précédents, la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), qui a en charge la réalisation et la publication de ce document, a joué un rôle d'architecte en associant étroitement à la réalisation de ce document, l'ensemble des autres directions du ministère en charge des personnels (direction générale des ressources humaines, direction de l'encadrement, direction générale de l'enseignement scolaire, direction des affaires financières, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, direction générale de la recherche et de l'innovation). C'est aussi pour la DEPP une manière de mieux valoriser les résultats de ses bases statistiques en mettant à la disposition de la communauté éducative une série de données quantitatives et qualitatives fiables, objectives et synthétiques.

En l'état, ce bilan social reste un document compréhensible et attractif, indispensable pour une vision à la fois globale et détaillée du potentiel humain de nos ministères.

Michel Quéré

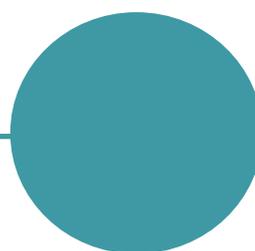
Directeur de l'évaluation, de la prospective
et de la performance





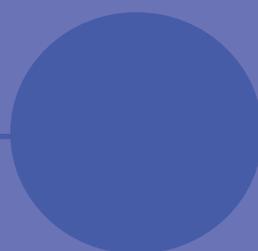
Sommaire

Sources et champs	7
Effectifs et caractéristiques démographiques	11
Carrière	49
Vie des personnels	93
Politique sociale	115
Élections professionnelles	127
Formation continue	135
Annexes : les effectifs de 2003-2004 à 2008-2009	147
Définitions et sigles	153
Table des matières	157





Sources et champs



Les données figurant dans le bilan social sont issues essentiellement du fichier de paye et dans une moindre mesure des annuaires de gestion de personnels et d'enquêtes.



Le fichier de paye

Le fichier de paye est constitué à partir de l'exploitation statistique d'une extraction de l'infocentre "POLCA" (pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies), en remplacement de l'enquête masse indiciaire (EMI) exploitée pour le bilan social précédent. Il est alimenté par différentes sources dont les bulletins de salaire.

Le fichier de paye donne des informations, notamment, sur le sexe, l'âge, le corps et le grade, le département d'exercice, l'indice et, pour les enseignants, sur le degré d'enseignement, mais pas, par exemple, sur la discipline de poste.

Il recense tous les personnels en activité rémunérés sur les chapitres budgétaires des personnels du secteur public et du secteur privé sous contrat, par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il comprend donc la plus grande partie des actifs rémunérés sur crédits d'État, à l'exception, par exemple, des assistants d'éducation rémunérés sur un chapitre budgétaire de fonctionnement.

Ne sont plus pris en compte les personnels de l'enseignement supérieur directement rémunérés par certaines universités (20 établissements accèdent à des responsabilités et des compétences élargies-RCE) comme pilotes de la loi LRU : loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ils disposent à partir du 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois.

Plus précisément le fichier de paye recense les personnels :

- en position d'activité, y compris lorsqu'ils sont en congé maladie payés à demi-traitement ;
- travaillant en métropole et dans les DOM ;
- enseignants et non-enseignants, titulaires et non-titulaires, de l'enseignement public, et les enseignants du privé sous contrat ;
- appartenant aux trois ordres d'enseignement (premier degré, second degré, et supérieur).

Ne sont pas pris en compte

- les personnels mis à disposition du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ;
- les personnels détachés hors ministères ;
- les personnels détachés d'autres ministères hors de France ;
- les personnels "Jeunesse et Sport" ;
- les personnels des collectivités et territoires d'Outre-mer ;
- les personnels appartenant à certains établissements sous tutelle du ministère (ONISEP, CNDP, CEREQ, etc...) ;
- les personnels non enseignants de l'enseignement privé sous contrat rémunérés directement par l'établissement employeur qui reçoit à ce titre, du ministère, une subvention dite "forfait d'externat" ;
- les personnels de l'enseignement supérieur du secteur privé ;
- les personnels rémunérés directement par les universités au titre de la loi LRU ;
- les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements ;
- les personnels rémunérés par les EPLE sur des contrats, contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE), des contrats emploi consolidé (CEC) ou des contrats d'avenir (CAV) ;
- les vacataires de l'enseignement supérieur public ;
- les enseignants invités ;
- les personnels en disponibilité ;
- les personnels en congé de longue durée ;
- les personnels en congé de fin d'activité.



Les annuaires

Les annuaires sont des bases de données constituées à des fins de pilotage, à partir des bases de gestion de personnel des départements, des académies et de l'administration centrale. Il s'agit des annuaires AGAPE (pour les enseignants du premier degré), EPP (pour les enseignants du second degré, les personnels de direction et les personnels d'inspection) et AGORA (pour les ATSS et pour les ITRF affectés en académie).

Les annuaires constitués à l'administration centrale résultent de la consolidation des annuaires départementaux (AGAPE) et académiques (EPP, AGORA).

Les annuaires fournissent le même type de données que le fichier de paye (sexe, âge, corps, etc...) mais dans la mesure où ils ne renseignent que sur certaines catégories de personnels, ils n'ont été utilisés que pour compléter les informations ne figurant pas dans le fichier de paye (fonction occupée, établissement d'exercice et discipline de poste pour les enseignants).

Les personnels recensés dans les annuaires sont les suivants :

- personnels en position d'activité ;
- personnels travaillant en France métropolitaine et dans les DOM ;
- enseignants affectés dans le 1^{er} degré (les stagiaires en 2nde année d'IUFM sont affectés dans les IUFM) ;
- enseignants dans le 2nd degré : enseignants des corps du 1^{er} degré et du 2nd degré affectés dans le 2nd degré y compris les stagiaires en 2nde année d'IUFM effectuant un service de 8 heures dans les établissements du 2nd degré ;
- personnels de direction et personnels d'inspection ;
- personnels IATSS y compris stagiaires ;
- assistants d'éducation et assistants pédagogiques.



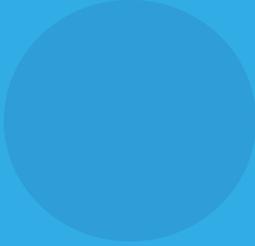
Les autres sources

- Les données sur les promotions, les départs temporaires et les élections professionnelles proviennent des directions gestionnaires de personnels ;
- les données sur la formation des enseignants proviennent de la DGESCO ;
- les données relatives aux concours proviennent soit de l'exploitation du système d'information OCEAN, soit de la DGRH ou de la Direction de l'Encadrement ;
- les données relatives aux retraités proviennent par l'intermédiaire de la DAF, du ministère du Budget, des comptes publics et de la fonction publique (MBCFPF).

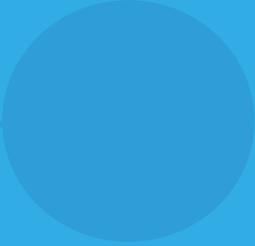
Les années de référence

Les données issues :

- des fichiers de paye datent de janvier 2009 : un comparatif a été établi entre 2003-2004 et 2008-2009, dans le premier chapitre sur les effectifs ;
- des annuaires AGAPE, EPP et AGORA du mois de février 2009 ;
- du système d'information OCEAN, pour le second degré et les ATSS, session 2008 ;
- des données sur la formation continue des enseignants, d'une enquête DGESCO pour l'année scolaire 2007-2008.



Effectifs et caractéristiques démographiques





Ensemble des personnels

En janvier 2009, les ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ont rémunéré 1 182 780 personnes sur les programmes de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur dont quatre sur cinq sont enseignants, soit 944 000 personnes.

De janvier 2004 à janvier 2009, il y a 70 000 enseignants et 115 000 autres personnels de moins rémunérés sur le budget des ministères concernés. Les personnels non enseignants perdent un tiers de leurs effectifs. Cette chute est due au transfert des personnels ouvriers, des adjoints techniques des établissements d'enseignement sous la tutelle des collectivités territoriales. D'autre part, on enregistre également une diminution importante des enseignants dans le second degré public et une baisse des effectifs dans le supérieur par la rémunération directe dans certains établissements d'une partie des personnels.

	Enseignants		Autres personnels	
	Effectifs	%	Effectifs	%
2003-2004	1 367 673	74,1	353 613	25,9
2008-2009	1 182 780	79,8	238 726	20,2

Sources : fichiers de paye, annuaire EPP.

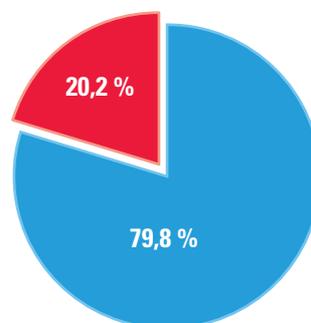
Près de neuf agents sur dix (88,3 %) sont titulaires, stagiaires ou rémunérés sur des échelles de titulaires. 79,6 % appartiennent à la catégorie A et 4,5 % à la catégorie C qui en 2003-2004 représentait plus de 11 %. La part des titulaires de 2004 à 2009 est constante mais des différences interviennent dans la répartition entre catégories, à l'avantage de la catégorie A, par reclassement de certains personnels de catégorie B et départ d'une partie des personnels de catégorie C.

Ensemble des personnels des secteurs public et privé sous contrat

	2003-2004				2008-2009				Ecart 2009-2004		
	Effectif public	Effectif privé	Total	% du total	Effectif public	Effectif privé	Total	% du total	% total titulaires	Effectif public	Effectif privé
Catégorie A	802 403	110 918	913 321	66,8	823 168	118 865	942 033	79,6	90,2	20 765	7 947
Catégorie B	125 039	10 457	135 496	9,9	48 318	1 478	49 796	4,2	4,8	-76 721	-8 979
Catégorie C	156 232		156 232	11,4	53 007		53 007	4,5	5,1	-103 225	
Sous-total titulaires	1 083 674	121 375	1 205 049	88,1	924 493	120 343	1 044 836	88,3	100,0	-159 181	-1 032
Non-titulaires et maîtres délégués	138 605	24 019	162 624	11,9	116 626	21 318	137 944	11,7		-21 979	-2 701
Total	1 222 279	145 394	1 367 673	100,0	1 041 119	141 661	1 182 780	100,0		-181 160	-3 733

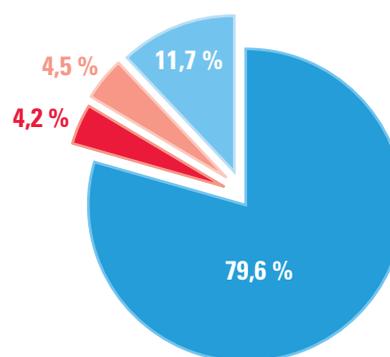
Sources : Fichiers de paye 2004 et 2009.

Ensemble des personnels, année scolaire 2008-2009



■ Enseignants
■ Autres personnels

Personnel par catégorie



■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C
■ Non-titulaires et maîtres délégués

Précision

Les enseignants recensés ici sont les enseignants des premier et second degrés du secteur public et du secteur privé sous contrat, et les enseignants des établissements publics d'enseignement supérieur, y compris les établissements de formation. En janvier 2009, ne sont plus pris en compte les personnels de l'enseignement supérieur directement rémunérés par certaines universités (20 établissements accèdent à des responsabilités et des compétences élargies-RCE) comme pilotes de la loi LRU : loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ils disposent à partir du 1^{er} janvier de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois.

Les enseignants stagiaires des établissements de formation sont également pris en compte en fonction de leur corps d'appartenance et répartis entre premier et second degré.

Les autres personnels regroupent les agents du secteur public qui ont des fonctions autres que l'enseignement. Pour l'ensemble des personnels, il s'agit des titulaires et des non-titulaires.

Plus d'un enseignant sur deux appartient à un corps du second degré et plus de deux sur cinq à un corps du premier degré.

Ensemble des enseignants

	Effectifs	% par type		% enseignants et autres personnels	
		2003-2004	2008-2009	2003-2004	2008-2009
1 ^{er} degré public et privé	395 684	39,2	41,9	29,1	33,4
2 nd degré public et privé	500 202	54,3	53,0	40,2	42,3
Supérieur	48 168	6,5	5,1	4,8	4,1
Total enseignants	944 054	100,0	100,0	74,1	79,8

Sources : fichiers de paye 2004 et 2009.



Précision

Les enseignants sont regroupés ici en fonction de leur corps d'appartenance. Ainsi, les enseignants des corps du second degré (agrégés, certifiés...) exerçant dans l'enseignement supérieur ou affectés dans les établissements de formation sont comptabilisés dans la rubrique "enseignants du second degré".

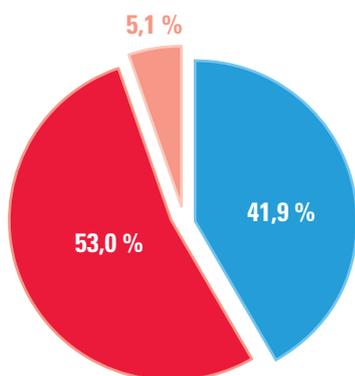
Chez les autres personnels, si la majorité (51,1 %) assure des tâches administratives, techniques, de service, de santé ou appartiennent à l'un des corps des personnels des bibliothèques et des personnels ITRF, près de deux agents sur dix assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation, et plus d'un sur trois a une fonction de surveillance ou d'assistance éducative (35,1 %).

Autres personnels

	Effectifs	% par type		% enseignants et autres personnels	
		2003-2004	2008-2009	2003-2004	2008-2009
Direction, inspection, éducation, orientation	32 991	9,6	13,8	2,5	2,8
ATSS, ITRF, bibliothèques	122 014	64,9	51,1	16,8	10,3
Surveillance et assistance éducative	83 721	25,5	35,1	6,6	7,1
Total autres personnels	238 726	100,0	100,0	25,9	20,2

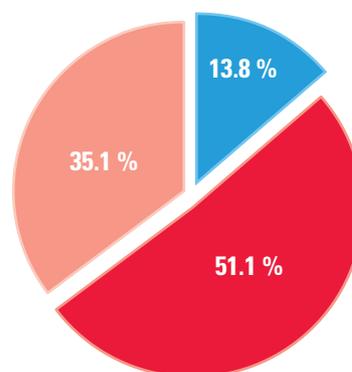
Sources : fichiers de paye 2004 et 2009.

Les enseignants des secteurs public et privé sous contrat



- 1^{er} degré public et privé
- 2nd degré public et privé
- Supérieur

Les autres personnels



- Direction, inspection, éducation, orientation
- ATSS, ITRF, bibliothèques
- Surveillance et assistance éducative

→ Part du public, part du privé : enseignants des 1^{er} et 2nd degrés

84,2 % des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés appartiennent au secteur public et 15,8 % au secteur privé sous contrat. Compte tenu de cette répartition, le poids des corps du premier degré est plus important dans le public que dans le privé. Par rapport à l'ensemble des enseignants, la part du public a légèrement diminué de 2004 à 2009 par la perte de 47 800 enseignants appartenant à des corps du second degré.

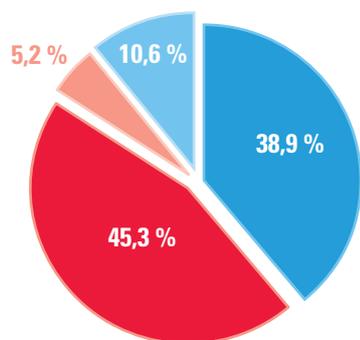
Enseignants des corps du supérieur selon le secteur

2003-2004	Secteur public		Secteur privé		% secteur et niveau		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Public	Privé	
Enseignants des corps du 1 ^{er} degré	349 290	87,8	48 379	12,2	36,9	5,1	396 358
Enseignants des corps du 2 nd degré	453 372	82,4	97 015	17,6	47,8	10,2	547 965
Total	802 662	84,7	145 394	15,3	100,0		944 323

2008-2009	Secteur public		Secteur privé		% secteur et niveau		Total
	Effectif	%	Effectif	%	Public	Privé	
Enseignants des corps du 1 ^{er} degré	348 616	88,1	47 068	11,9	38,9	5,2	395 684
Enseignants des corps du 2 nd degré	405 609	81,1	94 593	18,9	45,3	10,6	500 202
Total	754 225	84,2	141 661	15,8	100,0		895 886

Sources : Fichiers de paye 2004 et 2009.

Enseignants du scolaire public et privé (2008-2009)



- Enseignants des corps du 1^{er} degré public
- Enseignants des corps du 2nd degré public
- Enseignants des corps du 1^{er} degré privé
- Enseignants des corps du 2nd degré privé

Précision

Dans le secteur privé sous contrat, seuls sont rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale les enseignants affectés dans les classes sous contrat des établissements du premier degré ou du second degré. Ils sont rémunérés sur des échelles de rémunération d'enseignants titulaires ou non titulaires identiques aux grilles de rémunération du secteur public. Pour les personnels non enseignants, les établissements reçoivent une subvention dite "forfait d'externat".

→ Part du public, part du privé : répartition selon la catégorie

95,3 % des enseignants sont des titulaires (ou rémunérés sur des échelles de titulaires dans le secteur privé sous contrat) de catégorie A, à l'exception des instituteurs (1,5 %). Pratiquement neuf enseignants sur dix appartiennent à un corps du secteur public. Les effectifs de non-titulaires des secteurs public et privé sont proches, mais en pourcentage, ils représentent 15 % des enseignants dans le privé pour moins de 3 % dans le public.

Enseignants des secteurs public et privé sous contrat

	2003-2004		Enseignants 2008-2009				
	Total	% total	Public	Privé	Total	% titulaires	% total
Catégorie A	856 183	84,4	766 866	118 865	885 731	98,4	93,8
Catégorie B	98 184	9,7	12 720	1 478	14 198	1,6	1,5
Total titulaires	954 367	94,1	779 586	120 343	899 929	100,0	95,3
Non-titulaires et maîtres délégués	59 693	5,9	22 807	21 318	44 125		4,7
Total	1 014 060	100,0	802 393	141 661	944 054		100,0

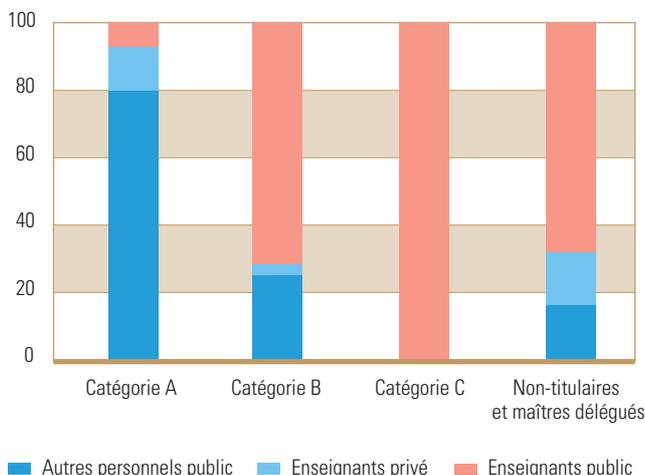
Sources : fichiers de paye 2004 et 2009.

Parmi les autres personnels du secteur public, six agents sur dix sont titulaires. En janvier 2009, plus du tiers des titulaires est en catégorie C, alors qu'en 2004, ils représentaient plus de 62 % des titulaires. Les catégories A et B accueillent respectivement 38,9 % et 24,6 % des agents, elles ont augmenté de 16,1 et de 9,8 points par rapport à 2004.

Autres personnels du secteur public

	2003-2004			2008-2009		
	Public	% titulaires	% Total	Public	% titulaires	% Total
Catégorie A	57 138	22,8	16,2	56 302	38,8	23,6
Catégorie B	37 312	14,8	10,6	35 598	24,6	14,9
Catégorie C	156 232	62,4	44,1	53 007	36,6	22,2
Total titulaires	250 682	100,0	70,9	144 907	100,0	60,7
Non-titulaires	102 931		29,1	93 819		39,3
Total	353 613		100,0	238 726		100,0

Sources : fichiers de paye 2004 et 2009, annuaire EPP.



Si l'on prend en compte l'ensemble des personnels, les enseignants représentent 94 % des agents de catégorie A, catégorie dans laquelle les instituteurs seront tous intégrés. Appartenant à la catégorie B, ils sont depuis 1989 progressivement remplacés par les professeurs des écoles. 32 % des non-titulaires exercent des fonctions d'enseignement.



Enseignants du secteur public et du privé sous contrat

→ Enseignants du secteur public

La moitié des 802 393 enseignants du secteur public rémunérés sur crédits d'État, appartiennent à des corps du second degré, 43,4 % à ceux du premier degré et 6 % sont des enseignants du supérieur. Cette répartition est légèrement différente de celle constatée en 2004, avec davantage d'enseignants titulaires au niveau du second degré qu'en janvier 2009, plus de professeurs certifiés (+ 17 700), de PLP (+6 000) et d'agrégés (+1 600).

Enseignants du secteur public

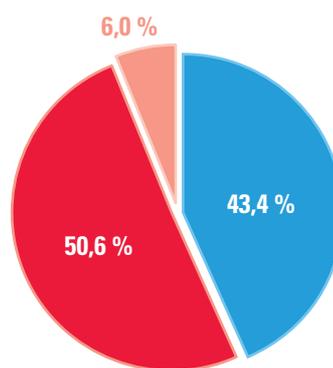
	Effectifs	% niveau	% Total
Professeurs des écoles	335 625	96,3	41,8
Instituteurs	12 720	3,6	1,6
Instituteurs suppléants	271	0,1	0,0
Enseignants des corps du 1^{er} degré	348 616	100	43,4
Professeurs de chaire supérieure	2 124	0,5	0,3
Agrégés	54 508	13,4	6,8
Certifiés et Peps ⁽¹⁾	258 996	63,9	32,3
PLP	62 442	15,4	7,8
PEGC	7 707	1,9	1,0
Adjointes et chargés d'enseignement	2 570	0,6	0,3
Maîtres auxiliaires	2 479	0,6	0,3
Contractuels individuels	14 731	3,6	1,8
Elèves professeurs des ENS	52	0,0	0,0
Enseignants des corps du 2nd degré	405 609	100	50,6
Professeurs des universités et assimilés ⁽²⁾	15 508	32,2	1,9
Maîtres de conférences et assimilés ⁽²⁾	29 411	61,1	3,7
Assistants	50	0,1	0,0
ATER et moniteurs	2 846	5,9	0,4
Autres enseignants du supérieur	353	0,7	0,0
Enseignants du supérieur	48 168	100	6,0
Total	802 393		100,0

Source : fichier de paye 2009

(1) Sont inclus les documentalistes.

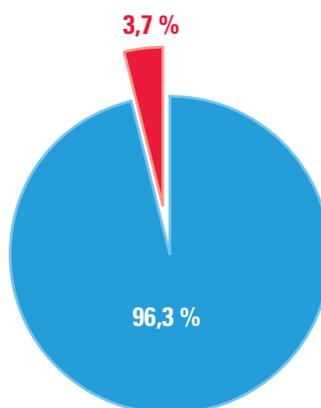
(2) Sont assimilés les professeurs et maîtres de conférences à statut spécifique des grands établissements. Sont également inclus les enseignants associés à temps complet et à mi-temps.

Enseignants du secteur public



- Enseignants des corps du 1^{er} degré public
- Enseignants des corps du 2nd degré public
- Enseignants du supérieur

Enseignants titulaires des corps du 1^{er} degré public



- Professeurs des écoles
- Instituteurs

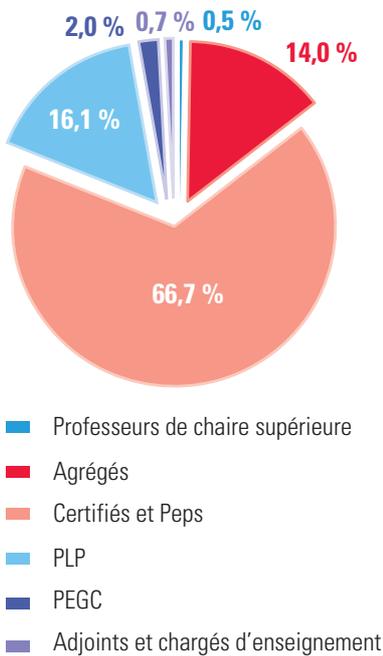
Précision

Les enseignants sont recensés par corps quel que soit l'établissement d'affectation, les enseignants du second degré affectés dans le supérieur sont inclus. Les enseignants appartenant à des corps du privé exerçant dans le public sont également pris en compte.

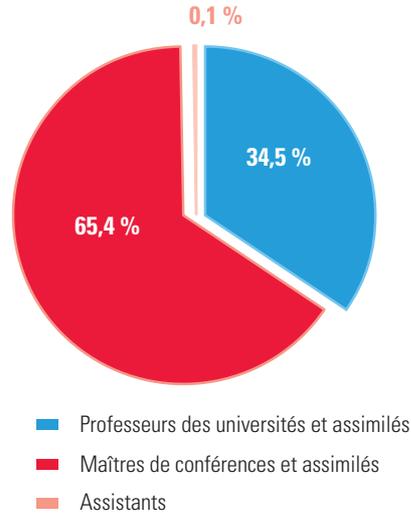
Dans le premier degré public, un seul corps domine, celui des professeurs des écoles. Mais on dénombre encore plus de 12 000 instituteurs en fonction. Parmi les enseignants titulaires du second degré, un corps est largement majoritaire : 66 % sont professeurs certifiés ou assimilés, 16 % sont des PLP et 14 % des agrégés.

Parmi les enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur, 65,4 % sont maîtres de conférences ou assimilés, plus d'un sur trois est professeur des universités ou professeur associé.

Enseignants titulaires des corps du 2nd degré public



Enseignants titulaires des corps du supérieur



→ Enseignants du secteur privé sous contrat

Dans le secteur privé sous contrat, 33,2 % des enseignants sont rémunérés sur des échelles de rémunération d'enseignants titulaires et non titulaires des corps du premier degré, 66,8 % dans le second degré.

La part des enseignants du premier degré assimilés au corps des professeurs des écoles est moins élevée que dans le secteur public (85,6 %) car les instituteurs suppléants représentent 11,2 % des enseignants.

Dans les établissements du second degré privé sous contrat, la répartition des différents corps d'enseignant est différente. Les professeurs certifiés et assimilés dominent également : 60,2 % contre 63,9 % dans le secteur public. Les enseignants rémunérés sur une échelle de professeurs agrégés sont peu présents : 3,4 % contre 13,4 %. Les enseignants rémunérés sur des échelles d'adjoints ou de chargés d'enseignement sont trois fois plus nombreux que dans le secteur public malgré un effectif global inférieur à celui de 2004 (-6 860 personnes). 16,9 % des enseignants sont rémunérés sur une échelle de non-titulaires, maîtres délégués auxiliaires ou maîtres contractuels, soit moins qu'en 2004 (-2,8 points).

Enseignants du secteur privé sous contrat

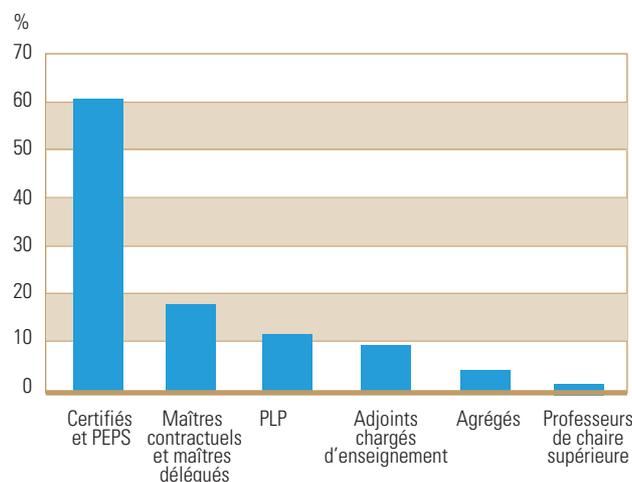
	Effectifs	% par niveau	% Total
Professeurs des écoles	40 309	85,6	28,5
Instituteurs et instituteurs spécialisés	1 478	3,1	1
Maîtres délégués du 1 ^{er} degré : instituteurs suppléants	5 281	11,2	3,7
Enseignants du 1^{er} degré	47 068	100	33,2
Professeurs de chaire supérieure	56	0,1	0
Agrégés	3 249	3,4	2,3
Certifiés – PEPS (1)	56 864	60,2	40,2
PLP	10 130	10,7	7,2
PEGC	194	0,2	0,1
Adjoints et chargés d'enseignement	8 063	8,5	5,7
Maîtres contractuels et maîtres délégués (2)	16 019	16,9	11,3
Autres non-titulaires	18	0	0,1
Enseignants du 2nd degré	94 593	100	66,8
Total	141 661		100,0

(1) PEPS : professeur d'éducation physique et sportive.

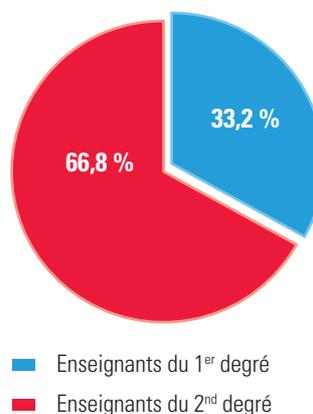
(2) Maîtres contractuels (MA I, MA II, MA III, MA IV) rémunérés sur une échelle de non-titulaires ; maîtres délégués auxiliaires (par délégation rectorale) affectés provisoirement sur des emplois non pourvus par des contractuels.

Sources : fichier de paye 2009.

Enseignants du second degré privé sous contrat



Enseignants du secteur privé sous contrat





Répartition selon le type d'établissement et la fonction

→ Répartition des enseignants par types d'établissements

Sur 969 564 enseignants dans les établissements d'enseignement, 39,3 % sont en fonction dans les écoles, 51,3 % dans les établissements du second degré et 9,4 % dans des établissements du supérieur, y compris les établissements de formation. Il n'y a pas un strict recouvrement entre le niveau d'enseignement et le lieu d'exercice. Ainsi, sur 395 684 enseignants des corps du 1^{er} degré public et privé, 381 081 sont effectivement en fonction dans une

école et la plus grande partie des autres exercent dans des établissements du second degré.

95,6 % des enseignants affectés dans des écoles ou des établissements publics du 2nd degré et du supérieur sont des titulaires, tandis que dans l'enseignement privé sous contrat, le pourcentage d'enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires est de 85 %. Dans l'enseignement public, 99,9 % des enseignants du 1^{er} degré sont titulaires, 96 % dans le 2nd degré et 78 % des enseignants du supérieur.

Précision

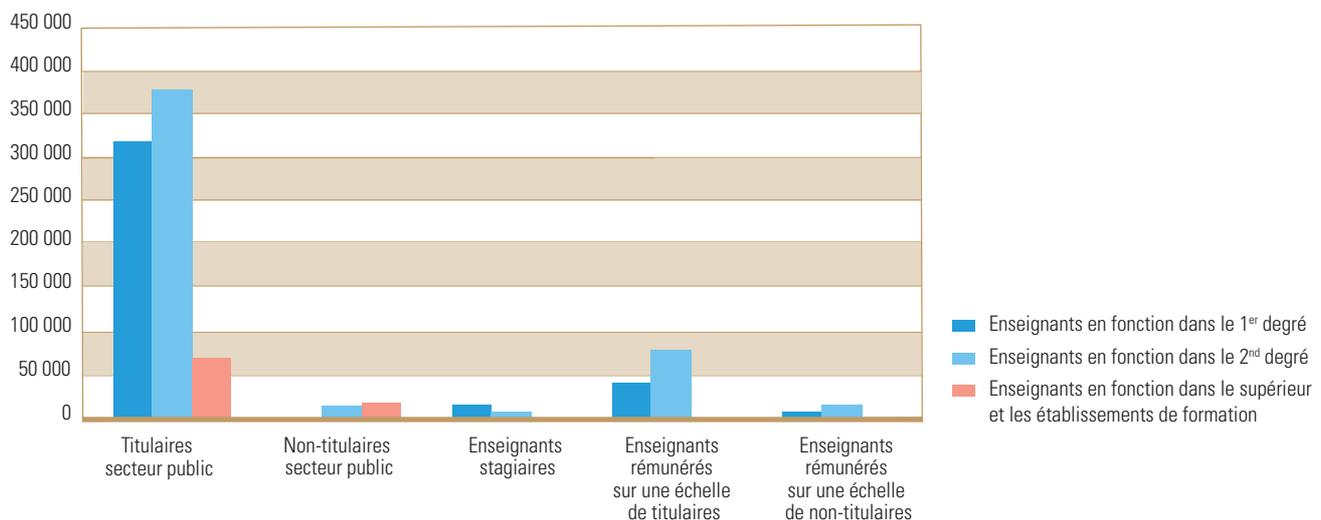
Sont considérés comme titulaires, les professeurs, les maîtres de conférence, les assistants, les enseignants de type "second degré" et ENSAM.

	Titulaires secteur public	Non-titulaires secteur public (1)	Total secteur public	Enseignants stagiaires	Total y compris stagiaires	Ratio des non-titulaires / titulaires public	Enseignants payés sur échelle de titulaires	Enseignants payés sur échelle de non-titulaires	Total secteur privé	Ratio des non-titulaires / titulaires privé	Total général
Enseignants en fonction dans les écoles	321 443	296	321 739	13 202	334 941	0,09	40 861	5 279	46 140	11,44	381 081
Enseignants en fonction dans les établ. du second degré	377 603	16 257	393 860	7 800	401 660	4,05	79 482	16 039	95 521	16,79	497 181
Enseignants et ens. chercheurs en fonction dans les établ. du sup. (2)	71 114	20 188	91 302		91 302	22,11					91 302
Total	770 160	36 741	806 901	21 002	827 903	4,44	120 343	21 318	141 661	15,05	969 564

(1) Y compris les ATER, non permanents

(2) Y compris les IUFM.

Sources : fichier de paye 2009, DGRH A1-1.



Précision

La distribution est faite ici selon le niveau d'affectation.

Exemple : les enseignants du premier degré affectés en collège sont comptabilisés dans le second degré ; les enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur sont comptabilisés dans le supérieur.

Les enseignants stagiaires en deuxième année d'IUFM appartenant à des corps d'enseignants soit du premier degré, soit du second degré, sont comptabilisés respectivement dans chacun des deux ordres.

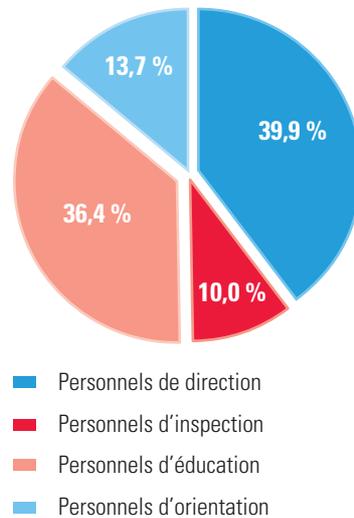
→ Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO)

On compte en moyenne près de deux personnels de direction par établissement du second degré public (13 157 pour 7 919 établissements) et on recense pratiquement autant de personnels d'éducation. Moins de 10 % de ces personnels sont des inspecteurs, inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'Éducation nationale.

	2003-2004		2008-2009	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Personnels de direction	13 223	39,0	13 157	39,9
Personnels d'inspection	3 111	9,2	3 307	10,0
Personnels d'éducation	12 289	36,3	12 004	36,4
Personnels d'orientation*	5 246	15,5	4 523	13,7
Total	33 869	100,0	32 991	100,0

Sources : fichiers de paye 2004 et 2009.

* y compris les conseillers d'orientation intérimaires, 135 personnes au 31/1/2009.

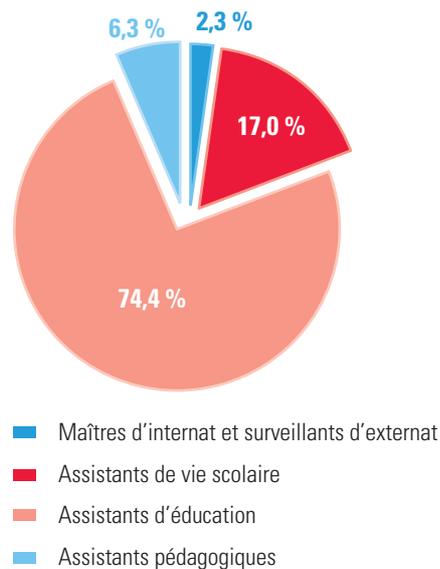


→ Personnels non titulaires de surveillance et d'assistance éducative

Plus de 83 700 personnes assurent des tâches de surveillance et d'assistance éducative dans les établissements du second degré et les écoles : 51,4 % sont assistants pédagogiques. Le nombre de ces personnels de surveillance et d'assistance éducative a diminué par rapport à 2004 de plus de 7% et leur répartition par type de personnel s'est modifiée.

	2003-2004		2008-2009	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Maîtres d'internat et surveillants d'externat	35 999	39,9	1 965	2,3
Assistants de vie scolaire	3 950	4,4	14 218	17,0
Assistants d'éducation	22 000	24,4	62 276	74,4
Assistants pédagogiques		0,0	5 262	6,3
Aides éducateurs	28 190	31,3		
Total	90 139	100,0	83 721	100,0

Sources : fichiers de paye 2004 et 2009, annuaire EPP et enquête PEGASE



→ Effectifs selon l'affectation

Les enseignants titulaires dans le premier degré public selon l'affectation

	Besoins éducatifs particuliers	Enseignement préélémentaire	Enseignement élémentaire	Formation des personnels enseignants	Personnels en situations diverses	Pilotage et encadrement pédagogique	Remplacement	Total
Instituteurs	726	4 209	5 816	29	105	209	1 273	12 367
Professeurs des écoles	22 442	84 481	160 903	1 636	1 059	12 824	25 704	309 049
Total titulaires 1^{er} degré	23 168	88 690	166 719	1 665	1 164	13 033	26 977	321 416

Source : Annuaire AGAPE.

→ Effectifs selon la fonction

Les enseignants titulaires et DIEO dans le second degré public selon la fonction

	Fonctions															Total		
	Enseignement	Chef de travaux	Documentation	Educateur	Orienteur	Direction	Inspection	Administration	Réadaptation	Formation des personnels	Conseiller en formation continue	Formation des adultes	Enseignants éducateurs en internat	Mise à disposition	Insertion jeunesse		Autres	
Direction	1		1	1		13 049	4	76			2					10	13 144	
Inspection							1 624	212								3	1 839	
Education	8		11	11 863	1	128		18	10	2	16				1	34	12 094	
Orientation					4 301	8		10	3	1	26	2			1	51	4 413	
Total DIEO	9		12	11 864	4 302	13 185	1 638	316	13	3	44	2		3	1	98	31 490	
Agrégés et chaire sup.	49 835	380	29	1		18	19	81	103	17	13	7			36	1	44	50 584
Certifiés et Peps	242 877	597	8 539	19	8	313	7	362	714	53	445	214			49	176	264	254 637
PLP	59 681	1 374	158	11		179	27	83	195	15	244	225			5	117	342	62 656
PEGC	7 656		33	2		10		18	45		28	4			7	3	4	7 810
Adjoints et chargés d'enseignement	2 482	3	15	4		4		14	22			1			2		9	2 556
Professeurs des écoles et instituteurs	8 060	1	3		1	1 297	3	30			123	12	1 015			4	3	10 552
Total enseignants	370 591	2 355	8 777	37	9	1 821	56	588	1 079	85	853	463	1 015	99	301	666	388 795	
Total	370 600	2 355	8 789	11 901	4 311	15 006	1 694	904	1 092	88	897	465	1 015	102	302	764	420 285	

Sources : Annales EPP, AGAPE.



Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques selon la catégorie

En janvier 2009, plus des deux tiers des 90 353 ATSS appartiennent à la filière administrative, 12,9 % à la filière santé et sociale, 6,5 % à la filière laboratoire et 2,2 % à la filière technique. De 2004 à 2009, entre départs en retraite et transfert sous la tutelle des collectivités territoriales pour les personnels techniques des établissements d'enseignement et les ouvriers, les ATSS comptent 100 000 agents de moins. La filière administrative a perdu plus de 8 % de ses effectifs, la filière santé et sociale est en légère augmentation et les effectifs de la filière laboratoire restent constants

Le corps le plus nombreux est celui des adjoints administratifs (32 246). Ils représentent plus de la moitié des personnels de cette filière et le tiers de l'ensemble des ATSS. Les autres corps, les plus importants numériquement, étaient en 2004 les ouvriers d'entretien et d'accueil et sont en 2009 les administratifs, attachés et secrétaires.

Personnels ATSS		2003-2004		2008-2009	
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Filière administrative					
Recteurs ⁽¹⁾			30	0,3	
IGEN, IGAEN			223	0,4	
Directeurs, chefs de service, sous-directeurs de l'administration centrale			33	0,1	
Administrateurs civils ⁽²⁾			74	0,1	
Secrétaires généraux (SGA, SGASU, SGEPEs)			472	0,8	
Conseillers (CASU)			854	1,4	
Attachés (AASU, ADAENES)			9 150	15,0	
Autres titulaires de catégorie A			428	0,7	
Total catégorie A	11 933	17,1	11 264	18,5	
Catégorie B					
Secrétaires (SASU)	19 265	27,7	17 404	28,6	
Catégorie C					
Adjoints administratifs	38 440	55,2	32 246	52,9	
Total filière administrative / 67,4 %	69 638	36,0	60 914	100,0	
Filière technique					
Catégorie B					
Techniciens de l'éducation nationale	231	0,2	40	2,1	
Catégorie C					
Ouvriers d'entretien et d'accueil			24	1,2	
Adjoints techniques administration centrale			319	16,4	
Adjoints techniques d'établissement			1 566	80,3	
Total catégorie C	93 778	99,8	1 909	97,9	
Totale filière technique / 2,2 %	94 008	48,7	1 949	100,0	
Filière santé et sociale					
Catégorie A					
Médecins, médecins conseillers techniques			1 404	12,1	
Conseillers techniques des services sociaux			434	3,7	
Total catégorie A	1 806	16,5	1 838	15,8	
Catégorie B					
Infirmières			7 240	62,2	
Assistants de service social			2 569	22,1	
Total catégorie B	9 112	83,5	9 809	84,2	
Total filière santé et sociale / 12,9 %	10 918	5,7	11 647	100,0	
Filière laboratoire					
Catégorie B					
Techniciens de laboratoire	305	5,0	556	9,4	
Catégorie C					
Agents techniques de laboratoire	5 762	95,0	5 359	90,6	
Total filière laboratoire / 6,5 %	6 067	3,1	5 915	100,0	
Ensemble des titulaires toutes filières confondues					
	180 631	93,5	80 425	89,0	
Contractuels santé	695	0,4	972	1,1	
Contractuels et auxiliaires	11 772	6,1	8 956	9,9	
Total non-titulaires	12 467	6,5	9 928	11,0	
Total général	193 098	100,0	90 353	100,0	

Sources : fichiers de paye 2004 et 2009.

(1) Recteurs et Directeur de l'académie de Paris.

(2) Administrateurs civils n'ayant pas un emploi fonctionnel de directeur, de chef de service, de sous-directeur de l'administration centrale.

Les personnels ATSS sont titulaires pour 89 % d'entre eux, mais ils sont moins nombreux qu'en 2004. 49 % des titulaires sont des personnels de catégorie C (71 % en 2004).

Personnels ATSS	2003-2004		2008-2009		
	Effectifs	% total	Effectifs	% titulaires	% total
Catégorie A	13 739	7,1	13 102	16,3	14,5
Catégorie B	28 913	15,0	27 809	34,6	30,8
Catégorie C	137 980	71,4	39 514	49,1	43,7
Total titulaires	180 632	93,5	80 425	100,0	89,0
Non-titulaires	12 467	6,5	9 928		11,0
Total	193 099	100,0	90 353		100,0

Sources : fichiers de paye 2004 et 2009.

Les personnels ITRF, parmi lesquels la part des non-titulaires est quasiment nulle (0,1 %), sont deux sur cinq à appartenir à la catégorie C et un sur trois à la catégorie A, le plus souvent en tant qu'ingénieur d'études.

Personnels ITRF	2003-2004		2008-2009	
	Effectifs	% total	Effectifs	% total
Catégorie A				
Ingénieurs de recherche	1 642	5,1	1 790	6,4
Ingénieurs d'études	4 653	14,5	5 140	18,4
Assistants ingénieurs	1 988	6,2	2 194	7,9
Attachés d'administration	41	0,1	3	0,0
Total catégorie A	8 324	25,9	9 127	32,7
Catégorie B				
Techniciens de recherche	6 755	21,1	6 673	24,0
Secrétaires d'administration	483	1,5	4	0,0
Total catégorie B	7 238	22,6	6 677	24,0
Catégorie C				
Agents techniques	9 118	28,5	140	0,5
Adjoints techniques	6 534	20,4	11 881	42,6
Adjoints administratifs	716	2,2	11	0,0
Total catégorie C	16 368	51,1	12 032	43,2
Ensemble des titulaires	31 930	99,6	27 836	99,9
Non-titulaires	119	0,4	35	0,1
Total général	32 049	100,0	27 871	100,0

Sources : fichiers de paye 2004 et 2009.

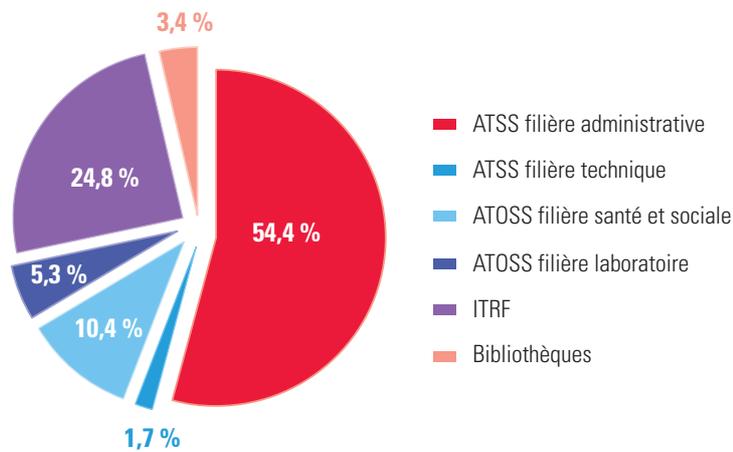
En janvier 2009, l'effectif des magasiniers reste dominant mais est moins important qu'en 2004 et le nombre des bibliothécaires adjoints dépasse de peu celui des conservateurs. Les personnels des bibliothèques ont perdu 17,6 % de leur effectif au cours des cinq dernières années.

Personnels des bibliothèques	2003-2004		2008-2009	
	Effectifs	% total	Effectifs	% total
Catégorie A				
Conservateurs des bibliothèques	962	21,6	836	22,1
Bibliothécaires	450	10,1	381	10,1
Total catégorie A	1 412	31,7	1 217	32,1
Catégorie B				
Bibliothécaires adjoints	829	18,6	852	22,5
Assistants des bibliothèques	310	7,0	245	6,5
Techniciens d'art	22	0,5	15	0,4
Total catégorie B	1 161	26,1	1 112	29,3
Catégorie C				
Magasiniers	1 884	42,2	1 461	38,6
Total général	4 457	100,0	3 790	100,0

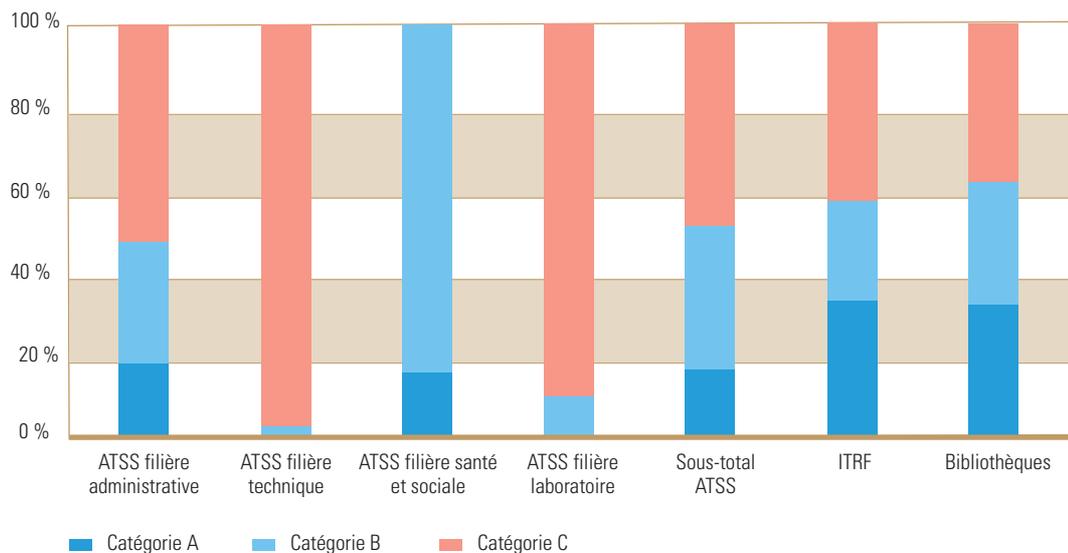
Sources : fichiers de paye 2004 et 2009.

Pour l'ensemble de ces personnels, les agents de catégorie C sont deux fois plus nombreux que ceux de catégorie A et une fois et demie ceux de catégorie B. Les personnels de catégorie A surtout présents dans la filière administrative, sont absents de la filière technique et de la filière laboratoire. Les personnels de catégorie B constituent la part la plus importante de la filière santé et sociale compte tenu du fait qu'une partie des personnels assimilés à la catégorie A, tels que les médecins sont rémunérés sur contrats.

ATSS, ITRF, Bibliothèques, personnels titulaires



Personnels ATSS, ITRF, Bibliothèques : répartition selon la catégorie



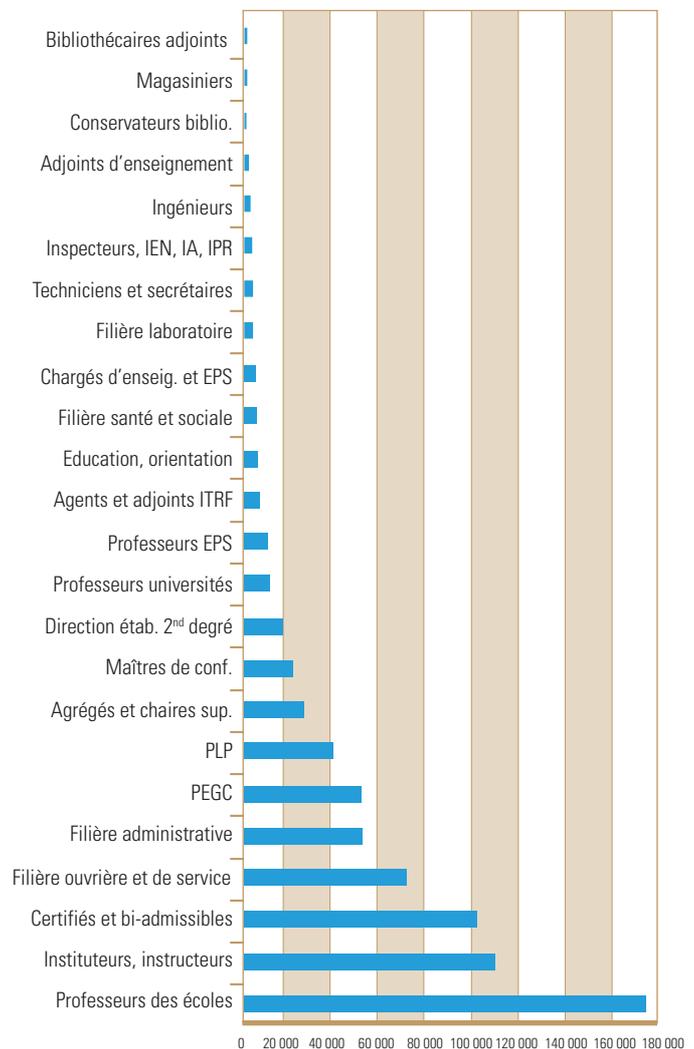


Retraités du secteur public

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche rémunèrent directement pour le secteur public 924 500 actifs titulaires et près de 700 000 ayants droit retraités, soit en moyenne près de sept ayants droit pour dix actifs. La proportion d'inactifs varie selon les types de personnels. Parmi les enseignants du premier degré, on compte plus de trois ayants droit pour quatre actifs, plus d'un sur deux parmi les enseignants du second degré. Le ministère rémunère plus d'un ayant droit pour un actif pour les personnels de direction et d'inspection tandis que parmi les personnels d'éducation et d'orientation, on ne compte que trois ayants droit pour dix actifs. Pour l'ensemble des personnels ATSS, le rapport élevé d'ayants droit par rapport aux actifs est étroitement lié au passage des personnels ouvriers vers les collectivités territoriales.

Ayants droit pour certains types de personnels titulaires		
Familles de professions	Ayants droit	% d'ayants droit / actifs
Professeurs des écoles	168 588	
Instituteurs, instructeurs	105 830	
Total 1^{er} degré	274 418	78,8
Agrégés et chaires supérieures	25 453	
Certifiés et bi-admissibles	97 399	
Professeurs d'éducation physique et sportive	9 968	
Professeurs de lycée professionnel	37 531	
Professeurs d'enseignement général de collège	50 028	
Adjoints d'enseignement	1 806	
Chargés d'enseignement et EPS	5 223	
Total 2nd degré enseignants	227 408	58,5
Professeurs des universités	11 516	
Maîtres de conférences des universités	20 450	
Total professeurs et maîtres de conférences des universités	31 966	77,0
Personnels d'éducation, d'orientation	6 208	
Personnels de direction établissements du 2 nd degré	16 628	
Personnels d'inspection, IEN, IA, IPR	3 480	
Total direction, inspection, éducation	26 316	80,1
Filière administrative	50 081	
Filière ouvrière et de service	67 988	
Filière santé et sociale	5 581	
Filière laboratoire	3 884	
Total ATSS	127 534	158,6
Ingénieurs recherche, études, assistants	2 791	
Techniciens et secrétaires	3 623	
Agents et adjoints ITRF	6 500	
Total ITRF	12 914	46,4
Conservateurs et bibliothécaires	1 014	
Bibliothécaires adjoints, assistants	760	
Magasiniers	779	
Personnels des bibliothèques et musées	2 553	67,4

Source : MBCPPF - Service des pensions - Base des pensions au 31/12/2008.
Champ : titulaires du secteur public.





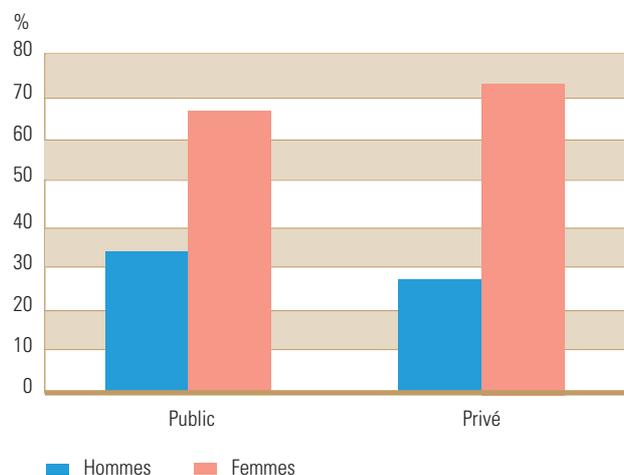
Ensemble des personnels

Le personnel exerçant au ministère de l'Éducation nationale est composé pour les deux tiers de femmes. La féminisation est plus grande dans le secteur privé sous contrat où les trois quarts des personnels rémunérés par l'État sont des femmes. Ces proportions évoluent peu.

Ensemble des personnels par sexe selon le secteur

	Public	% public	Privé	% privé	Total public et privé	% total
Hommes	345 943	33,2	36 906	26,1	382 849	32,4
Femmes	695 176	66,8	104 755	73,9	799 931	67,6
Total	1 041 119	100,0	141 661	100,0	1 182 780	100,0

Sources : fichier de paye 2009, annuaire EPP.

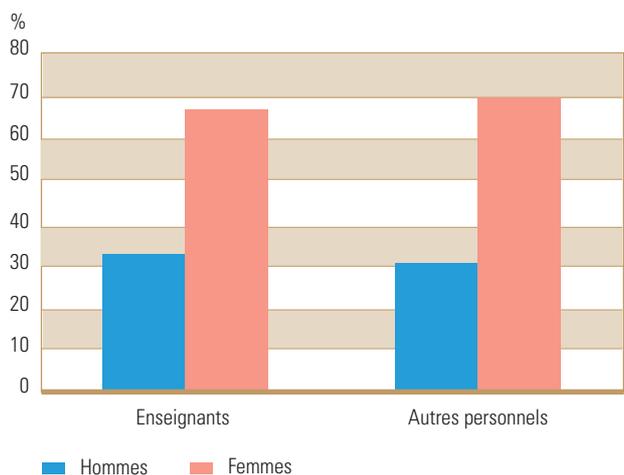


Le pourcentage de femmes est légèrement plus élevé chez les autres personnels que chez les enseignants.

Ensemble des personnels par sexe selon la fonction

	Hommes	Femmes	Total	% de femmes
Enseignants	310 716	633 338	944 054	67,1
Autres personnels	72 133	166 593	238 726	69,8
Total	382 849	799 931	1 182 780	67,6

Sources : fichier de paye 2009, annuaire EPP.

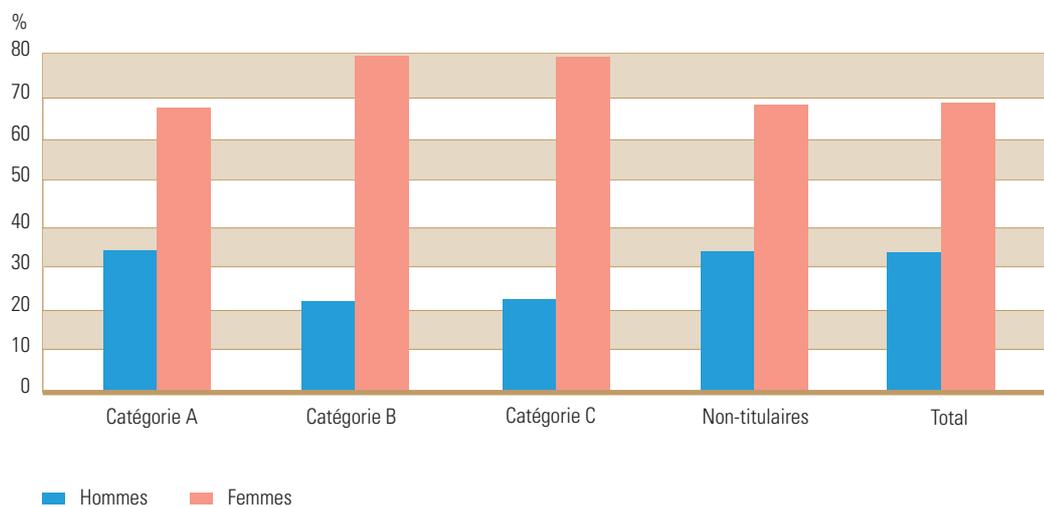


Quelle que soit la catégorie (A, B, C, non-titulaires) ou le type de personnel (enseignants et autres personnels), les femmes sont toujours majoritaires, mais c'est en catégorie B que leur proportion est la plus forte (79 %). Inversement, leur part est moins importante (57 %) parmi les personnels autres que les enseignants de catégorie A.

Ensemble des personnels selon la catégorie

	Enseignants public et privé			Autres personnels			Total	
	Hommes	Femmes	% femmes	Hommes	Femmes	% femmes	Total	% femmes
Catégorie A	290 241	595 490	67,2	24 373	31 929	56,7	942 033	66,6
Catégorie B	3 030	11 168	78,7	7 545	28 053	78,8	49 796	78,8
Catégorie C	-	-	-	11 578	41 429	78,2	53 007	78,2
Non-titulaires	17 445	26 680	60,5	28 637	65 182	69,5	137 944	66,6
Total	310 716	633 338	67,1	72 133	166 593	69,8	1 182 780	67,6

Sources : fichier de paye 2009, annuaire EPP.



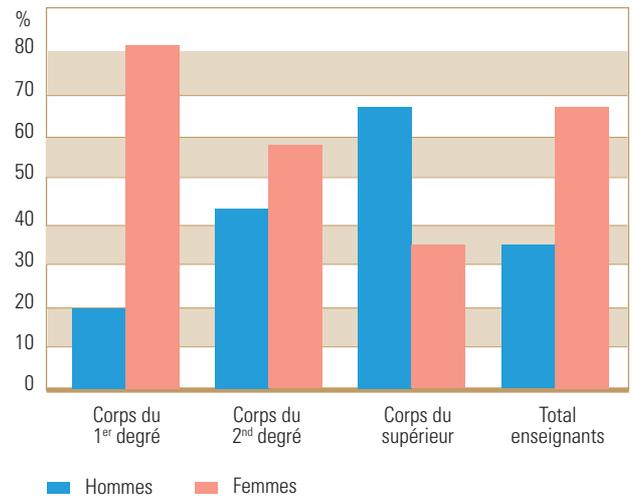


Enseignants du secteur public

Les femmes représentent en moyenne 65 % des enseignants du secteur public mais leur part varie en fonction de l'ordre d'enseignement : on compte 80 % des femmes parmi les enseignants du premier degré, 57 % parmi ceux du second, mais plus que 34 % parmi les enseignants du supérieur. Aux deux extrêmes, il y a quatre femmes professeurs des écoles pour un homme et une femme pour cinq hommes professeurs des universités.

Parmi les enseignants du premier degré, les hommes sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à exercer la fonction de directeur d'école : 19 % des hommes et 13 % des femmes.

Enseignants du secteur public selon le niveau



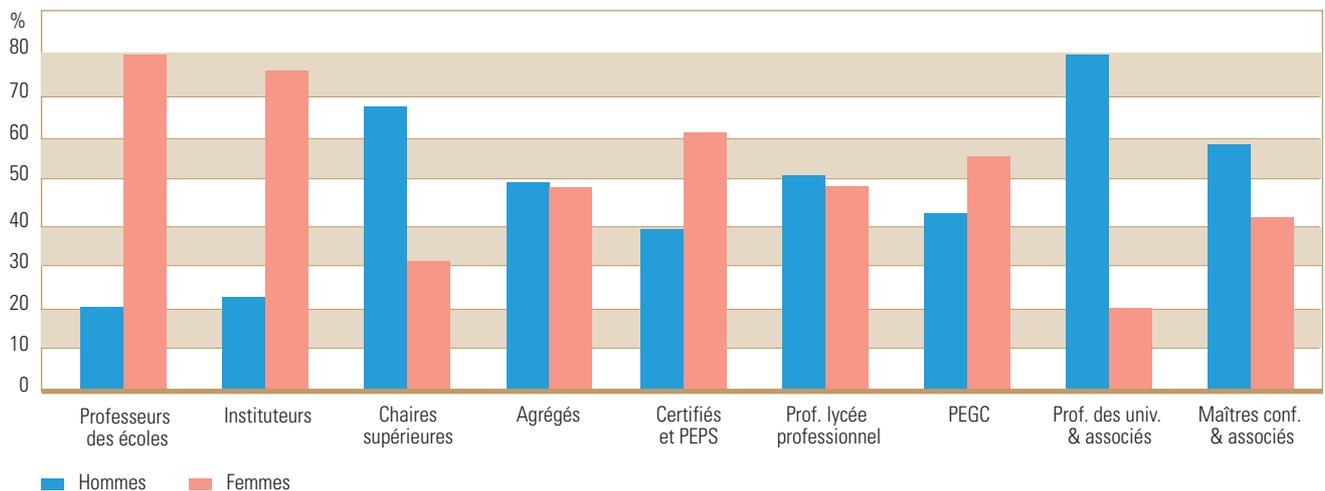
Enseignants du public selon le sexe

	Hommes	Femmes	% femmes
Professeurs des écoles	65 715	269 910	80,4
Instituteurs	2 918	9 802	77,1
Dont directeurs d'écoles (1)	12 875	36 141	73,7
Instituteurs suppléants	66	205	75,6
Corps du 1^{er} degré	68 699	279 917	80,3
Professeurs de chaire supérieure	1 455	669	31,5
Professeurs agrégés	27 447	27 061	49,6
Professeurs certifiés et Peps (2)	99 824	159 172	61,5
Professeurs de lycée professionnel	32 145	30 297	48,5
Prof. ens. général de collège	3 304	4 403	57,1
Adjoints et chargés d'enseignement	1 348	1 222	47,5
Maîtres auxiliaires	1 015	1 464	59,1
Contractuels enseignants	6 928	7 803	53,0
Elèves professeurs	22	30	57,7
Corps du 2nd degré	173 488	232 121	57,2
Total des corps des 1^{er} et 2nd degrés	242 187	512 038	67,9
Professeurs des universités	12 459	3 049	19,7
Maîtres de conférences	17 386	12 025	40,9
Assistants des universités	31	19	38,0
Chefs de clinique, AHU, PHU	23	12	34,3
Attaché temporaire ens. et recherche	1 439	1 407	49,4
Autres (enseignants type ENSAM)	285	33	10,4
Corps du supérieur	31 623	16 545	34,3
Total enseignants	273 810	528 583	65,9

Sources : fichier de paye 2009, annuaire AGAPE.

(1) Source : AGAPE. (2) y compris documentalistes.

Enseignants du secteur public par corps et sexe





Enseignants du secteur privé sous contrat

La féminisation des enseignants des premier et second degrés est encore plus élevée dans le secteur privé sous contrat que dans le secteur public (8 points de plus que dans le public). C'est dans le premier degré que le taux de féminisation est le plus élevé : les femmes y représentent neuf enseignants sur dix.

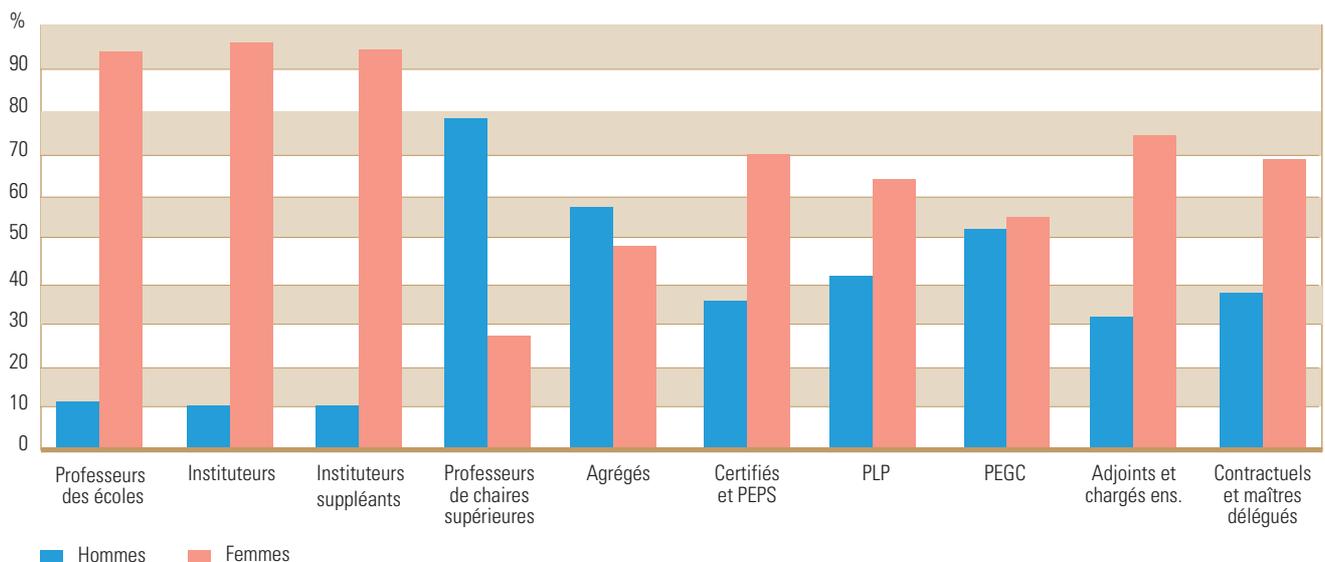
Dans le second degré, le pourcentage de femmes est légèrement inférieur à 66 % (neuf points de plus que dans le public) et on constate des différences plus importantes, selon les catégories : la proportion de femmes parmi les agrégés est moindre que dans le public et celle des femmes parmi les non-titulaires, plus élevée.

Enseignants du secteur privé selon le sexe

Echelles de rémunération	Hommes	Femmes	% femmes
Professeurs des écoles	3 916	36 393	90,3
Instituteurs et instituteurs spécialisés	112	1 366	92,4
Maîtres délégués du 1 ^{er} degré : instituteurs suppléants	492	4 789	90,7
Enseignants du 1^{er} degré	4 520	42 548	90,4
Professeurs de chaire supérieure	42	14	25,0
Agrégés	1 761	1 488	45,8
Certifiés et Peps	18 618	38 246	67,3
PLP	3 915	6 215	61,4
PEGC	94	100	51,5
Adjoints et chargés d'enseignement	2 344	5 719	70,9
Maîtres contractuels et maîtres délégués	5 612	10 425	65,0
Enseignants du 2nd degré	32 386	62 207	65,8
Total	36 906	104 755	73,9

Source : fichier de paye 2009.

Enseignants du secteur privé, répartition par corps et sexe





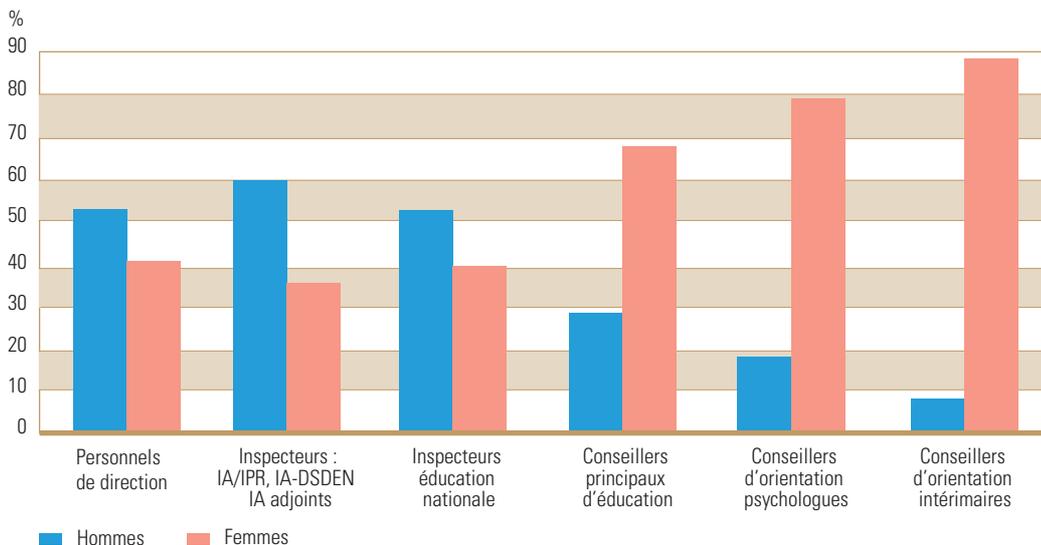
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

L'ensemble des personnels de direction, d'inspection et d'orientation est composé de 57,5 % de femmes, mais on constate de grandes disparités selon les fonctions exercées. Les hommes sont majoritaires parmi les personnels d'inspection et de direction (six sur dix) et inversement sept conseillers principaux et huit conseillers d'orientation psychologues sur dix, sont des femmes. Ces différences se retrouvent aussi au sein des personnels de direction où les femmes sont plus nombreuses dans les fonctions d'adjoints.

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation selon le sexe

	Hommes	Femmes	% femmes
Provisseurs de lycée	1 091	462	29,7
Provisseurs de LP	491	263	34,9
Provisseurs adjoints	1 210	1 065	46,8
Principaux de collège	2 870	2 123	42,5
Principaux adjoints de collège	1 631	1 778	52,2
Autres fonctions	111	62	35,8
Total personnels de direction	7 404	5 753	43,7
IA/IPR - IA-DSDEN - IA adjoints	762	456	37,4
Inspecteurs éducation nationale	1 206	883	42,3
Conseillers principaux d'éducation	3 763	8 241	68,7
Conseillers d'orientation psychologues	876	3 512	80,0
Conseillers d'orientation intérimaires	14	121	89,6
Total DIEO	14 025	18 966	57,5

Sources : annuaire EPP et fichier de paye 2009.





Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

L'ensemble du personnel non enseignant est très féminisé (72 %), mais il y a de grandes différences selon les corps et les catégories.

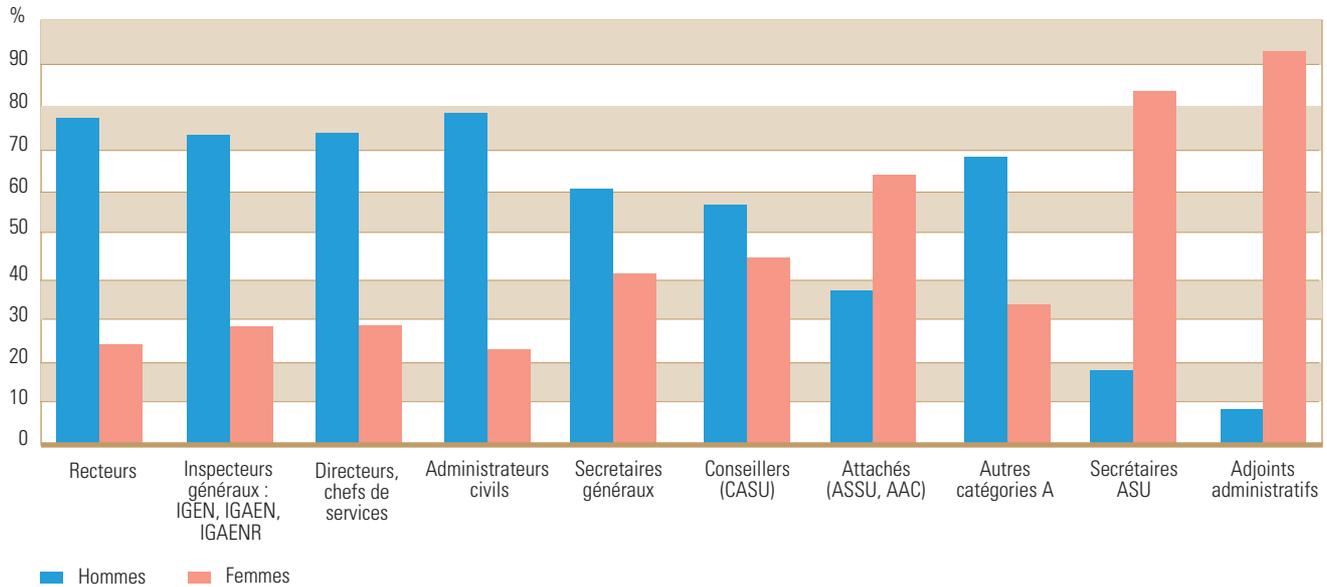
→ Personnels ATSS

Parmi les personnels ATSS où les femmes représentent plus de 75 %, leur proportion varie de 58 % dans la filière ouvrière et de service à 96 % dans la filière santé et sociale.

		Hommes	Femmes	% femmes
Filière administrative				
Catégorie A	Recteurs ⁽¹⁾	23	7	23,3
	IGEN, IGAEN, IGAENR	162	61	27,4
	Directeurs, chefs de service, sous-directeurs	24	9	27,3
	Administrateurs civils ⁽²⁾	58	16	21,6
	Secrétaires généraux (SGA, SGASU, SGEPEs)	283	189	40,0
	Conseillers (CASU)	481	373	43,7
	Attachés (AASU, ADAENES)	3 274	5 876	64,2
	Autres titulaires de catégorie A	287	141	32,9
Total catégorie A		4 592	6 672	59,2
Catégorie B	Secrétaires ASU	2 929	14 475	83,2
Catégorie C	Adjointes administratifs	2 615	29 631	91,9
Total filière administrative		10 136	50 778	83,4
Filière ouvrière et de service				
Catégorie B	Techniciens de l'éducation nationale	39	1	2,5
Catégorie C	Ouvriers	10	14	58,3
	Adjointes techniques AC	185	134	42,0
	Adjointes techniques établissements	903	663	42,3
Total catégorie C		1 098	811	42,5
Total filière ouvrière et de service		1 137	812	41,7
Filière santé et sociale				
Catégorie A	Médecins, médecins conseillers techniques	73	1 331	94,8
	Conseillers techniques des services sociaux	22	412	94,9
Total catégorie A		95	1 743	94,8
Catégorie B	Infirmières	272	6 968	96,2
	Assistants de service social	98	2 471	96,2
Total catégorie B		370	9 439	96,2
Total filière santé et sociale		465	11 182	96,0
Filière laboratoire				
Catégorie B	Techniciens de laboratoire	269	287	51,6
Catégorie C	Agents techniques de laboratoire	1 484	3 875	72,3
Total filière laboratoire		1 753	4 162	70,4
Ensemble des titulaires toutes filières confondues				
		13 491	66 934	83,2
Contractuels filière santé et sociale				
Contractuels et auxiliaires		48	924	95,1
		2 115	6 841	76,4
Total non-titulaires		2 163	7 765	78,2
Total général		15 654	74 699	82,7

Source: fichier de paye 2009
(1) y compris Directeur de l'académie de Paris.

Personnels ATSS, filière administrative



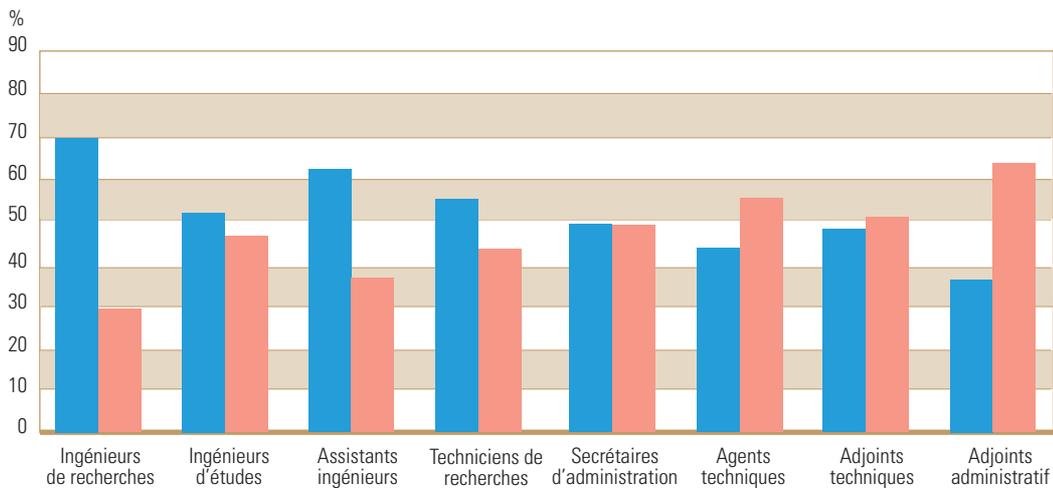
D'un corps à l'autre, les différences sont encore plus marquées ; dans la filière administrative, les femmes représentent 92 % des adjoints administratifs mais 27 % des IGEN, IGAEN et IGAENR. Dans la filière ouvrière, 42 % des adjoints techniques d'établissements sont des femmes et elles représentent à peine plus d'un technicien de laboratoire sur deux (52 %).

→ Personnels ITRF

Parmi les personnels ITRF où plus d'un agent sur deux est un homme (53 %), les femmes sont minoritaires en catégorie A (seulement trois ingénieurs de recherche sur dix) et majoritaires parmi les adjoints techniques (52 %).

		Hommes	Femmes	% de femmes
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 252	538	30,1
	Ingénieurs d'études	2 710	2 430	47,2
	Assistants ingénieurs	1 388	809	36,8
	Total catégorie A	5 350	3 777	41,4
Catégorie B	Techniciens de recherche	3 710	2 963	44,4
	Secrétaires d'administration	2	2	50,0
Total catégorie B		3 712	2 965	44,4
Catégorie C	Agents techniques	61	79	56,4
	Adjoints techniques	5 735	6 146	51,7
	Adjoints administratifs	4	7	63,6
	Total catégorie C	5 800	6 232	51,8
Ensemble des titulaires		14 862	12 974	48,7
Non-titulaires		11	24	68,6
Total général		14 873	12 998	46,6

Source : fichier de paye 2009.



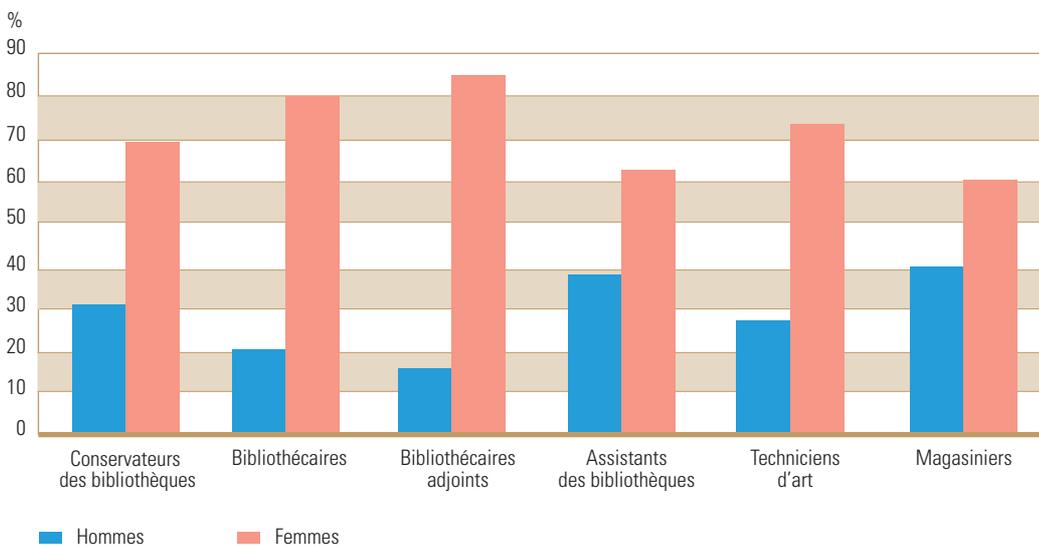
→ Personnels des bibliothèques

Parmi les personnels des bibliothèques, les femmes sont largement majoritaires quelle que soit la catégorie (70 %).

Leur part est importante parmi les bibliothécaires, bibliothécaires adjoints où elles représentent 80 % des personnels.

		Hommes	Femmes	% de femmes
Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	256	580	69,4
	Bibliothécaires	76	305	80,1
Total catégorie A		332	885	72,7
Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	130	722	84,7
	Assistants des bibliothèques	92	153	62,4
	Techniciens d'art	4	11	73,3
Total catégorie B		226	886	79,7
Catégorie C	Magasiniers	581	880	60,2
Total général		1 139	2651	69,9

Source : fichier de paye 2009.





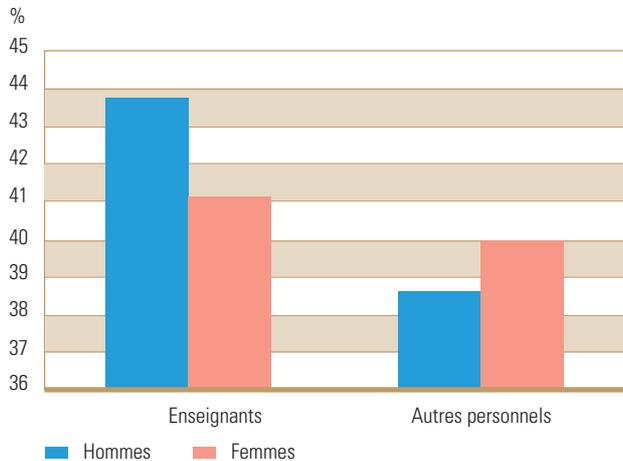
Ensemble des personnels

Pour l'ensemble des personnels, l'âge moyen des agents est supérieur à 41 ans. Il est plus élevé chez les enseignants (41,9 ans) que parmi les autres personnels (39,6 ans). Les enseignants hommes ont deux ans et demi de plus que les femmes, alors que pour les autres personnels, ce sont les femmes qui sont en moyenne plus âgées avec une année de plus.

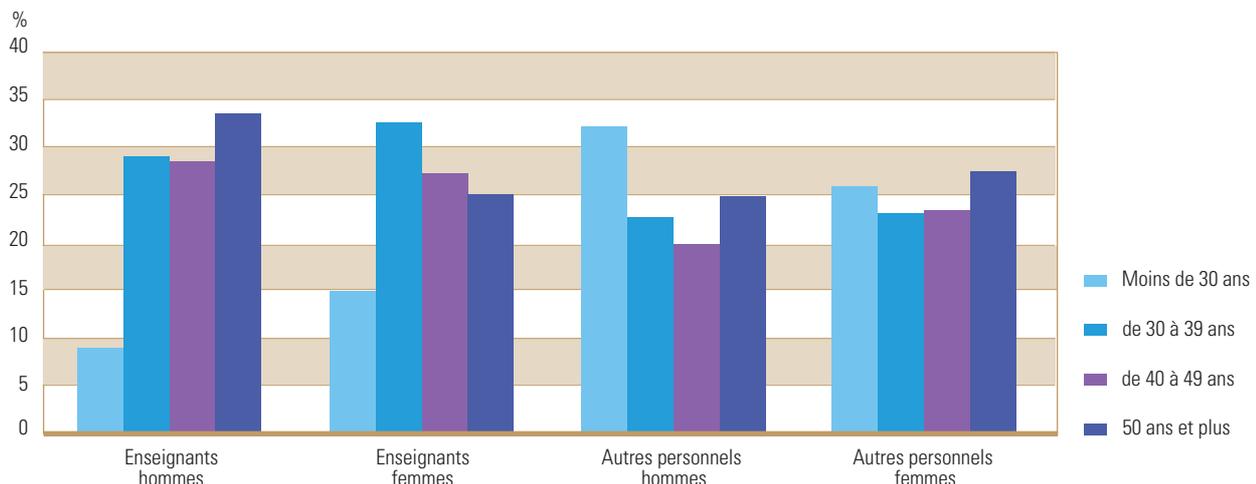
La tranche d'âge la plus importante pour l'ensemble des personnels se situe dans une fourchette de 30 à 39 ans pour trois agents sur dix (soit 14 points de plus que pour les moins de 30 ans). La répartition par âge a évolué par rapport à 2003-2004 par la diminution de la tranche d'âge la plus élevée.

	Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus		Total	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Enseignants public et privé											
Hommes	43,7	28 370	9,1	89 698	28,9	88 458	28,5	104 190	33,5	310 716	100
Femmes	41,1	94 897	15,0	206 639	32,6	173 419	27,4	158 383	25,0	633 338	100
Total	41,9	123 267	13,1	296 337	31,4	261 877	27,7	262 573	27,8	944 054	100
Autres personnels du public											
Hommes	38,6	23 317	32,3	16 403	22,7	14 362	19,9	18 051	25,0	72 133	100
Femmes	40,0	43 418	26,1	38 727	23,2	38 831	23,3	45 617	27,4	166 593	100
Total	39,6	66 735	28,0	55 130	23,1	53 193	22,3	63 668	26,7	238 726	100
Ensemble											
Hommes	42,7	51 687	13,5	106 101	27,7	102 820	26,9	122 241	31,9	382 849	100
Femmes	40,9	138 315	17,3	245 366	30,7	212 250	26,5	204 000	25,5	799 931	100
Total	41,4	190 002	16,1	351 467	29,7	315 070	26,6	326 241	27,6	1 182 780	100

Sources : fichier de paye 2009, annuaire EPP.



Les proportions par tranches d'âge sont différentes selon le sexe et le type de personnel. Les enseignants hommes se distinguent dans les valeurs extrêmes, ils sont plus nombreux dans la tranche d'âge la plus élevée (33,5 % ont 50 ans et plus) et moins présents parmi les effectifs jeunes (9 % ont moins de 30 ans). Parmi les autres personnels, trois hommes sur dix ont moins de 30 ans et un sur quatre à 50 ans et plus. Une enseignante sur trois a de 30 à 39 ans et une sur quatre est âgée d'au moins 50 ans.





Enseignants du secteur public

Autour d'une moyenne de 41,7 ans tous niveaux d'enseignement confondus, l'âge moyen des enseignants, dans le public, est de 39,7 ans dans le premier degré, de 42,9 ans dans le second degré et de 45,7 ans dans le supérieur. Parmi les enseignants titulaires, les plus jeunes sont les professeurs des écoles (39,4 ans en moyenne), parmi les plus âgés, mis à part les corps pour lesquels il n'y a plus de recrutement tels que les PEGC, adjoints et chargés

d'enseignement, figurent les professeurs et assistants d'université. La répartition par tranches d'âge montre que la proportion d'enseignants "âgés" est relativement élevée : 27,0 % ont 50 ans et plus alors qu'ils ne sont que 13,5 % à avoir moins de 30 ans. Par rapport à 2007, les proportions dans les tranches d'âge les plus jeunes et les plus âgées ont diminué aux bénéficiaires des 30-39 ans (1,7 point de plus) et des 40-49 ans (1,1 point de plus).

	Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Professeurs des écoles	39,4	60 683	18,1	118 240	35,2	89 149	26,6	67 553	20,1
Instituteurs	45,8	5	-	1 031	8,1	8 701	68,4	2 983	23,5
Dont directeurs d'école (1)	43,0	5 153	10,5	13 362	27,3	14 675	29,9	15 826	32,3
Instituteurs suppléants	33,3	108	39,9	110	40,6	34	12,5	19	7,0
Enseignants du 1^{er} degré	39,7	60 796	17,4	119 381	34,2	97 884	28,1	70 555	20,2
Professeurs de chaire sup.	53,5	-	-	37	1,7	494	23,3	1 593	75,0
Agrégés	43,9	4 517	8,3	16 388	30,1	14 866	27,3	18 737	34,3
Certifiés et Peps	42,0	34 055	13,1	83 815	32,4	67 160	25,9	73 966	28,6
PLP	44,3	3 494	5,6	18 390	29,5	19 170	30,7	21 388	34,2
PEGC	56,0	-	-	-	-	427	5,5	7 280	94,5
Adjoints E. et Chargés E	53,6	-	-	-	-	506	19,7	2 063	80,3
Maîtres auxiliaires	47,2	2	0,1	358	14,4	1 233	49,8	886	35,7
Contractuels	38,0	2 765	18,8	6 207	42,1	3 853	26,2	1 906	12,9
Elèves professeurs (2)	31,7	21	40,4	26	50,0	4	7,7	1	1,9
Enseignants du 2nd degré	42,9	44 854	11,1	125 222	30,9	107 713	26,6	127 820	31,5
Total 1^{er} et 2nd degrés	41,4	105 650	14,0	244 603	32,4	205 597	27,3	198 375	26,3
Professeurs des universités	52,1	262	1,7	963	6,2	4 783	30,8	9 500	61,3
Maîtres de conférences	43,8	744	2,5	10 833	36,8	9 789	33,3	8 045	27,4
Assistants des universités	59,5	-	-	-	-	-	-	50	100,0
Chefs de clinique, AHU, PHU	52,7	3	8,6	5	14,3	3	8,6	24	68,5
ATER	29,8	1 724	60,6	1 024	36,0	80	2,8	18	0,6
Autres (type ENSAM)	54,5	3	0,9	4	1,3	59	18,6	252	79,2
Enseignants du supérieur	45,7	2 736	5,7	12 829	26,6	14 714	30,5	17 889	37,1
Total	41,7	108 386	13,5	257 432	32,1	220 311	27,5	216 264	27,0

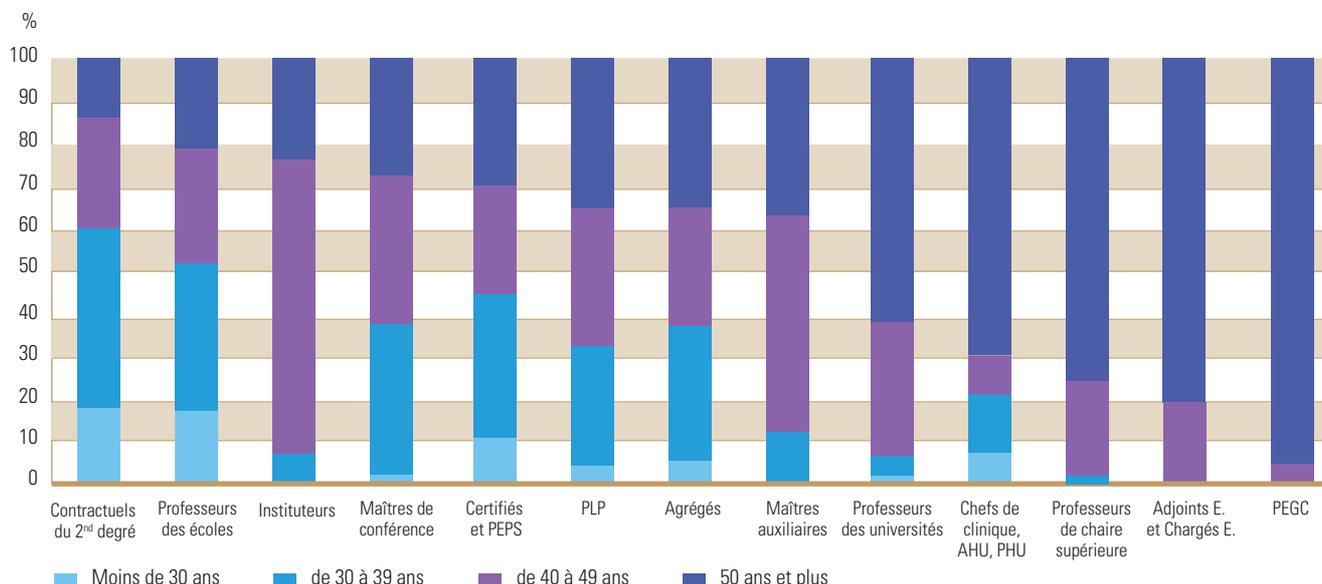
Sources : fichier de paye 2009 et annuaire AGAPE (1).

(2) Elèves professeurs des Ecoles Normales supérieures (ENS) y compris enseignants formateurs.

Parmi les enseignants titulaires, le corps le plus jeune est celui des professeurs des écoles avec 18 % de moins de 30 ans. A l'opposé

61 % des professeurs d'université et 75 % des professeurs de chaire supérieure ont au moins 50 ans.

Répartition par tranches d'âge des enseignants du secteur public



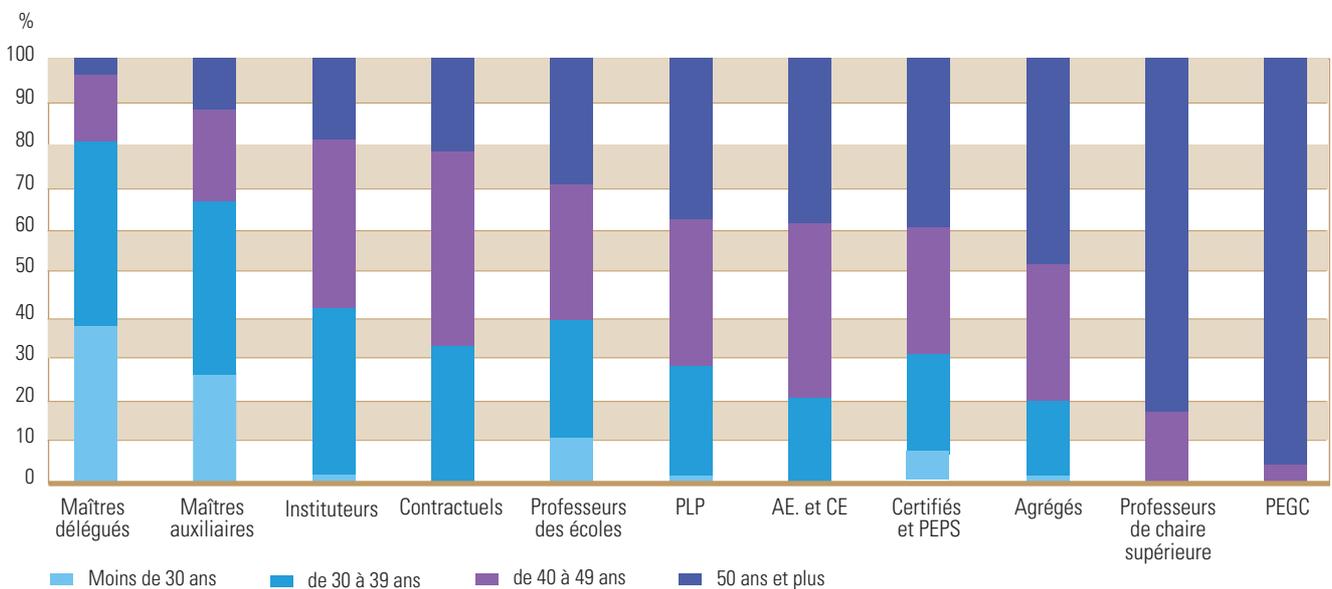


Enseignants du secteur privé sous contrat

Les enseignants du secteur privé sous contrat sont plus âgés que les enseignants du secteur public, en moyenne deux ans de plus pour les enseignants du premier degré et un an et demi pour ceux du second. La part des enseignants ayant moins de 30 ans est plus faible (un sur dix contre un sur sept dans le public). Par contre, un enseignant sur trois a au moins 50 ans, pour un sur quatre dans le secteur scolaire public.

	Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Professeurs des écoles	42,8	4 877	12,1	10 514	26,1	13 040	32,4	11 878	29,5
Instituteurs et instituteurs spécialisés	42,4	18	1,2	600	40,6	580	39,2	280	18,9
Maîtres délégués du 1 ^{er} degré : instituteurs suppléants	33,2	1 972	37,3	2 306	43,7	794	15,0	209	4,0
Enseignants du 1^{er} degré	41,7	6 867	14,6	13 420	28,5	14 414	30,6	12 367	26,3
Professeurs de chaire sup.	55,4	-	-	1	1,8	9	16,1	46	82,1
Agrégés	47,9	61	1,9	567	17,5	1 044	32,1	1 577	48,5
Certifiés et Peps	45,4	3 687	6,5	14 004	24,6	16 010	28,2	23 163	40,7
P.L.P.	45,8	303	3,0	2 447	24,2	3 531	34,9	3 849	38,0
PEGC	57,9	-	-	1	0,5	5	2,6	188	96,9
Adjoints E. et Chargés E.	46,9	4	-	1 657	20,6	3 256	40,4	3 146	39,0
Maîtres auxiliaires	36,9	3 959	24,7	6 802	42,5	3 289	20,5	1 969	12,3
Contractuels individuels	43,8	-	-	6	33,3	8	44,4	4	22,2
Enseignants du 2nd degré	44,3	8 014	8,5	25 485	26,9	27 152	28,7	33 942	35,9
Total	43,4	14 881	10,5	38 905	27,5	41 566	29,3	46 309	32,7

Source : fichier de paye 2009.





Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

Trois chefs d'établissement sur cinq ont au moins 50 ans, cette tranche d'âge est celle de plus de quatre proviseurs de lycée sur cinq, les plus jeunes sont proviseurs adjoints ou principaux adjoints de collège. Au delà de cinquante ans, on trouve également les trois quarts des inspecteurs d'académie et des inspecteurs pédagogiques régionaux. Les personnels les plus jeunes sont les conseillers principaux d'éducation, moins de 43 ans en moyenne et plus d'un sur trois a de 30 à 39 ans.

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation par tranche d'âge

	Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Proviseurs de lycée	55,4	-	-	11	0,7	188	12,1	1 354	87,2
Proviseurs de LP	53,8	-	-	12	1,6	160	21,2	582	77,2
Proviseurs adjoints	47,8	-	-	375	16,5	917	40,3	983	43,2
Principaux de collège	53,0	-	-	159	3,2	1 162	23,2	3 672	73,5
Principaux adjoints de collège	46,4	2	0,1	715	21,0	1 498	43,9	1 194	35,0
Autres fonctions de personnels de direction	52,0	-	-	6	3,5	55	31,8	112	64,7
Total personnel de direction	50,7	2	-	1 278	9,7	3 980	30,3	7 897	60,0
IA/IPR IA-DSDEN IA adjoints	53,5	-	-	44	3,6	252	20,7	922	75,7
Inspecteurs de l'éducation nationale	52,0	-	-	67	3,2	614	29,4	1 408	67,4
Conseillers principaux d'éducation	42,7	724	6,0	4 221	35,2	3 968	33,1	3 091	25,7
Conseillers d'orientation psychologues	46,3	207	4,7	1 079	24,6	1 202	27,4	1 900	43,3
Conseillers d'orientation intérimaires	36,5	40	29,6	53	39,3	24	17,8	18	13,3
Total général	47,3	973	2,9	6 742	20,4	10 040	30,4	15 236	46,2

Sources : annuaires : EPP, AGAPE et fichier de paye 2009.



Personnels ATSS, ITRF et bibliothèques

Pour les autres catégories de personnel (les quatre filières des ATSS, les ITRF et les personnels des bibliothèques) l'âge moyen varie de 43 à 47 ans. Globalement, 38 % des agents ont au moins 50 ans mais il existe cependant des situations variées dans la répartition par tranche d'âge. Les personnels ATSS de la filière administrative représentent plus de la moitié des agents dans la tranche d'âge la plus élevée, les ITRF sont proportionnellement un peu plus nombreux parmi les plus jeunes.

Personnels ATSS par tranches d'âge

	Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus		
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Filière administrative										
Catégorie A										
Recteurs (1)	56,3	-	-	-	-	6	20,0	24	80,0	
IGEN, IGAENR	57,7	-	-	-	-	22	9,9	201	90,1	
Directeurs, chefs de service (2)	53,3	-	-	3	9,1	6	18,2	24	72,7	
Administrateurs civils (3)	49,9	-	-	7	9,4	27	36,5	40	54,1	
Secrétaires généraux (SGA, SGASU, SGEPEs)	52,2	-	-	35	7,4	112	23,7	325	68,9	
Conseillers (CASU)	48,3	-	-	196	23,0	213	24,9	445	52,1	
Attachés (AASU, ADAENES)	46,6	487	5,3	2 198	24,0	2 203	24,1	4 262	46,6	
Autres catégorie A	44,4	50	11,7	113	26,4	99	23,1	166	38,8	
Total catégorie A	47,2	537	4,8	2 552	22,7	2 688	23,9	5 487	48,7	
Catégorie B										
Secrétaires ASU	46,1	1 035	5,9	4 074	23,4	4 592	26,4	7 703	44,3	
Catégorie C										
Adjoints administratifs	46,4	1 596	4,9	6 242	19,4	10 639	33,0	13 769	42,7	
Total filière administrative	46,5	3 168	5,2	12 868	21,1	17 919	29,4	26 959	44,3	
Filière ouvrière et de service										
Catégorie B										
Techniciens éd. nationale	42,5	2	5,0	15	37,5	14	35,0	9	22,5	
Catégorie C										
Ouvriers entretien & accueil	43,7	1	4,2	4	16,7	13	54,2	6	25,0	
Adjoints techniques AC	47,4	13	4,1	38	11,9	138	43,3	130	40,8	
Adjoints techniques étab	47,5	21	1,3	243	15,5	639	40,8	663	42,3	
Total catégorie C	47,5	35	1,8	285	14,9	790	41,4	799	41,9	
Total filière ouvrière et de service	47,4	37	1,9	300	15,4	804	41,3	808	41,5	
Filière santé et sociale										
Catégorie A										
Médecins, méd conseillers tech	51,3	-	-	60	4,3	503	35,8	841	59,9	
Conseillers tech serv sociaux	51,0	-	-	25	5,8	142	32,7	267	61,5	
Total catégorie A	51,2	-	-	85	4,6	645	35,1	1 108	60,3	
Catégorie B										
Infirmières	46,0	194	2,7	1 376	19,0	3 082	42,6	2 588	35,7	
Assistants de service social	43,1	210	8,2	738	28,7	915	35,6	706	27,5	
Total catégorie B	45,2	404	4,1	2 114	21,6	3 997	40,7	3 294	33,6	
Total filière santé et sociale	46,2	404	3,5	2 199	18,9	4 642	39,9	4 402	37,8	
Filière laboratoire										
Catégorie B										
Techniciens de laboratoire	44,3	27	4,9	154	27,7	195	35,1	180	32,4	
Catégorie C										
Agents tech. de laboratoire	43,3	399	7,4	1 493	27,9	2 001	37,3	1 466	27,4	
Total filière laboratoire	43,4	426	7,2	1 647	27,8	2 196	37,1	1 646	27,8	
Titulaires toutes filières	46,2	4 035	5,0	17 014	21,2	25 561	31,8	33 815	42,0	
Contractuels filière santé et sociale	41,8	188	19,3	192	19,8	305	31,4	287	29,5	
Contractuels et auxiliaires	38,5	2 233	24,9	2 704	30,2	2 367	26,4	1 652	18,4	
Total non-titulaires	38,9	2 421	24,4	2 896	29,2	2 672	26,9	1 939	19,5	
Total général	45,4	6 456	7,1	19 910	22,0	28 233	31,2	35 754	39,6	

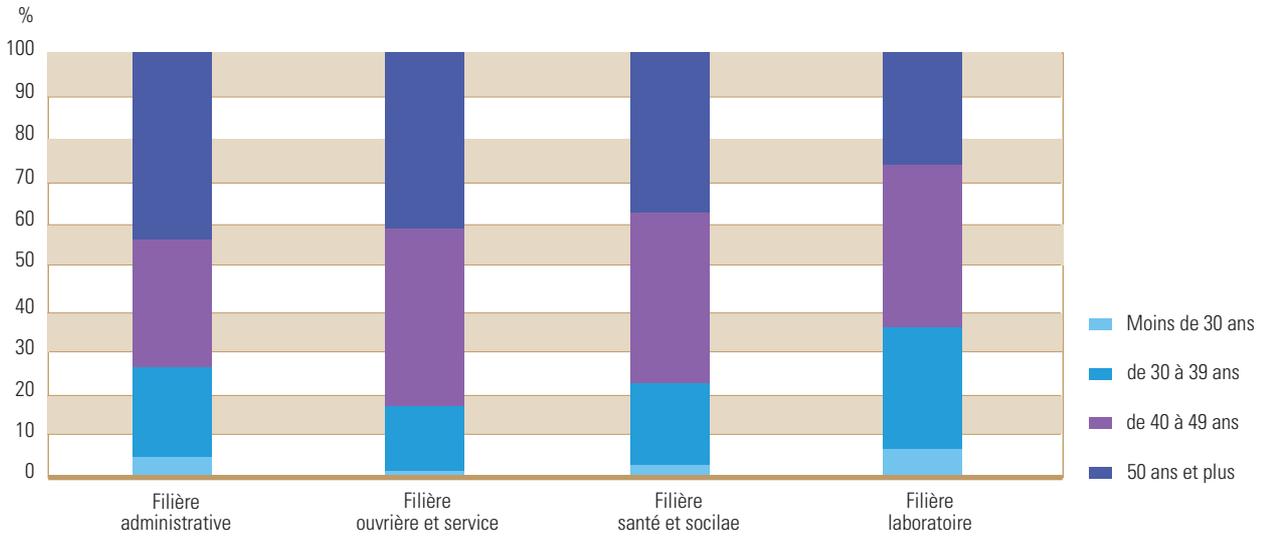
Source : Fichier de paye 2009.

(1) Recteurs et Directeur de l'académie de Paris.

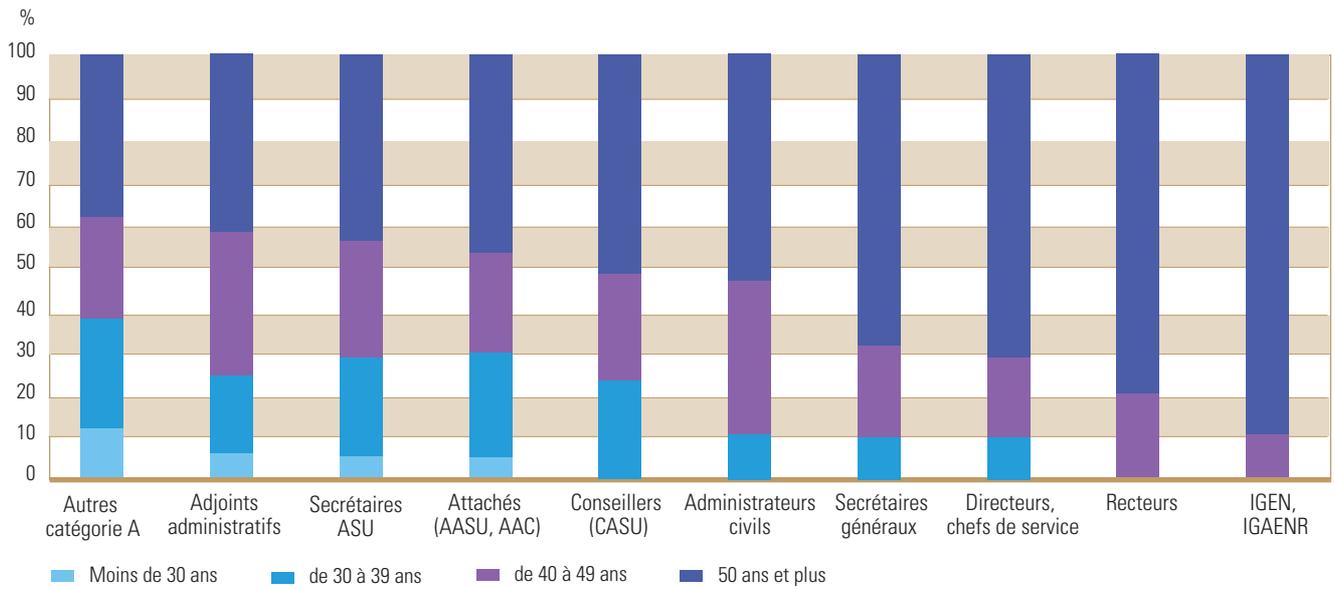
(2) Y compris sous-directeurs de l'administration centrale.

(3) Administrateurs civils n'ayant pas un emploi fonctionnel de directeurs, chefs de service, sous-directeurs, de l'administration centrale.

Personnels ATSS selon la filière et la tranche d'âge



Personnels ATSS de la filière administrative, par tranches d'âge



Personnels IRTF par tranches d'âge

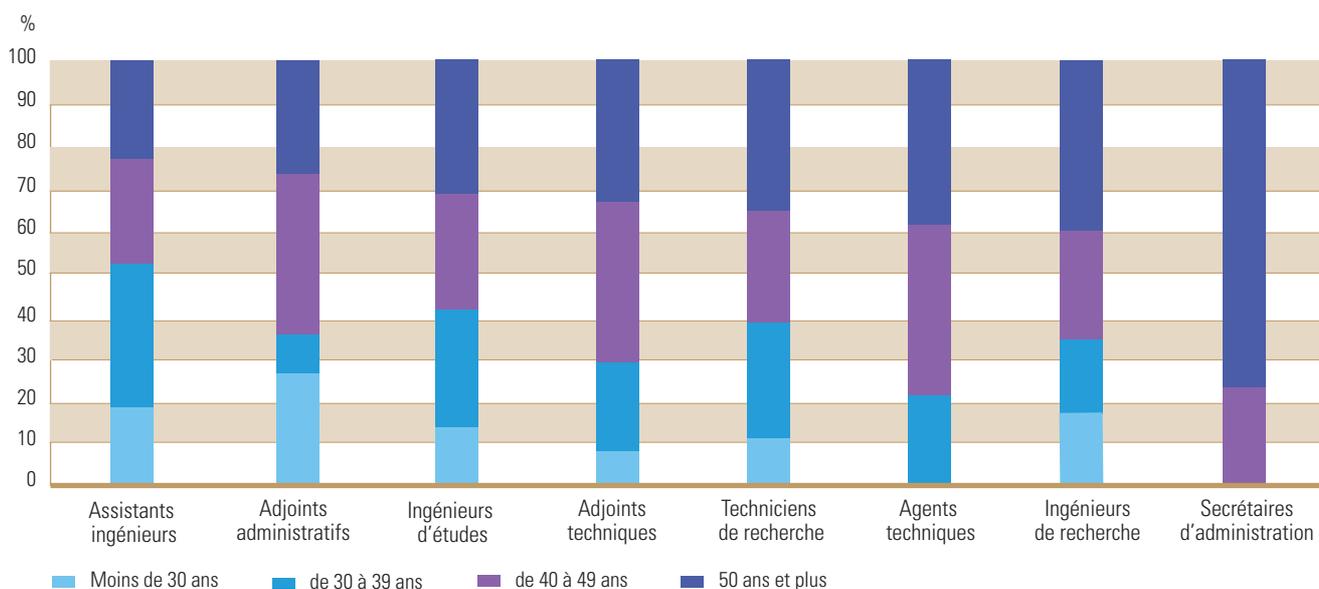
	Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Catégorie A									
Ingenieurs de recherche	44,0	301	16,8	312	17,4	465	26,0	712	39,8
Ingenieurs d'études	42,8	681	13,2	1 500	29,2	1 320	25,7	1 639	31,9
Assistants ingénieurs	39,8	413	18,8	762	34,7	505	23,0	517	23,5
Total catégorie A	42,3	1 395	15,3	2 574	28,2	2 290	25,1	2 868	31,4
Catégorie B									
Techniciens de recherche	43,5	781	11,7	1 800	27,0	1 727	25,9	2 365	35,4
Secrétaires d'administration	53,5	-	-	-	-	1	25,0	3	75,0
Total catégorie B	43,5	781	11,7	1 800	27,0	1 728	25,9	2 368	35,5
Catégorie C									
Agents techniques	46,6	4	2,9	25	17,9	56	40,0	55	39,3
Adjoints techniques	44,5	1 017	8,6	2 530	21,3	4 282	36,0	4 052	34,1
Adjoints administratifs	42,4	3	27,3	1	9,1	4	36,4	3	27,3
Total catégorie C	44,5	1 024	8,5	2 556	21,2	4 342	36,1	4 110	34,2
Ensemble des titulaires	43,6	3 200	11,5	6 930	24,9	8 360	30,0	9 346	33,6
Non-titulaires	54,2	-	-	1	2,9	6	17,1	28	80,0
Total général	43,6	3 200	11,5	6 931	24,9	8 366	30,0	9 374	33,6

Personnels des bibliothèques par tranches d'âge

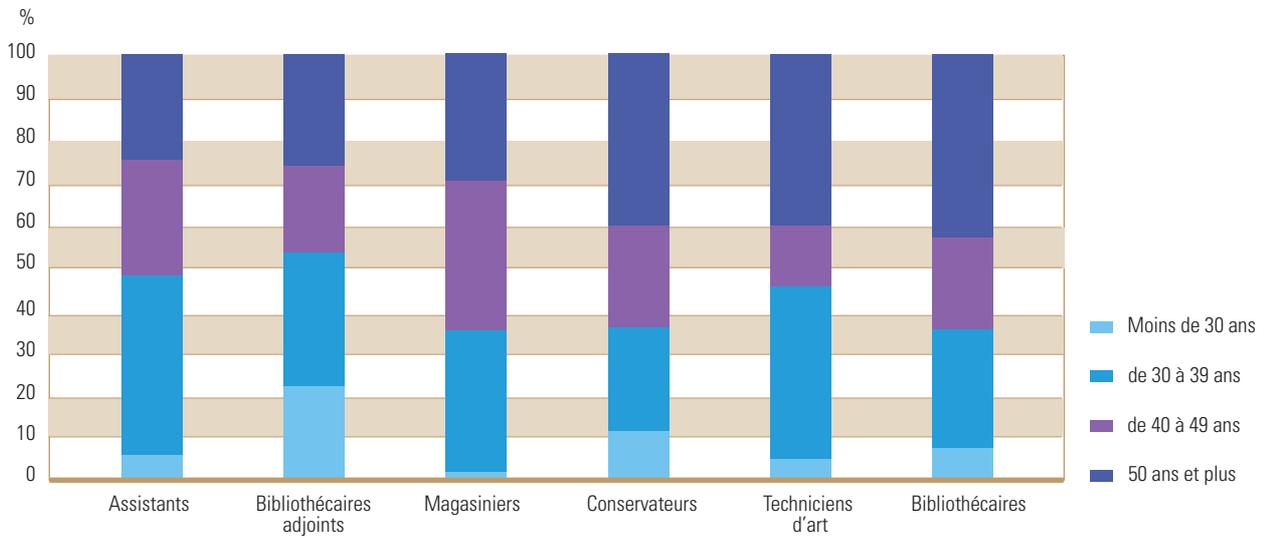
	Age moyen	Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		De 40 à 49 ans		50 ans et plus	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Catégorie A									
Conservateurs	44,6	109	13,0	204	24,4	190	22,7	333	39,8
Bibliothécaires	45,4	33	8,7	106	27,8	79	20,7	163	42,8
Total catégorie A	44,9	142	11,7	310	25,5	269	22,1	496	40,8
Catégorie B									
Bibliothécaires adjoints	39,6	199	23,4	265	31,1	169	19,8	219	25,7
Assistants	42,3	19	7,8	102	41,6	65	26,5	59	24,1
Techniciens d'art	44,5	1	6,7	6	40,0	2	13,3	6	40,0
Total Catégorie B	40,2	219	19,7	373	33,5	236	21,2	284	25,5
Catégorie C									
Magasiniers	44,1	23	1,6	505	34,6	508	34,8	425	29,1
Total général	43,2	384	10,1	1 188	31,3	1 013	26,7	1 205	31,8

Source : fichier de paye 2009.

Personnels ITRF par tranches d'âge



Personnels des bibliothèques par tranches d'âge





Répartition académique des enseignants du secteur public

→ Enseignants du premier degré

La répartition géographique des enseignants du premier degré public par tranche d'âge présente des disparités importantes. Certaines académies comme Créteil, Nancy et Lille ont, par rapport aux moyennes nationales, à la fois des pourcentages de moins de 30 ans supérieurs et des pourcentages de 50 ans et plus inférieurs. D'autres académies (Rennes, Nice, Aix-Marseille, La Guadeloupe...) sont dans la situation inverse.

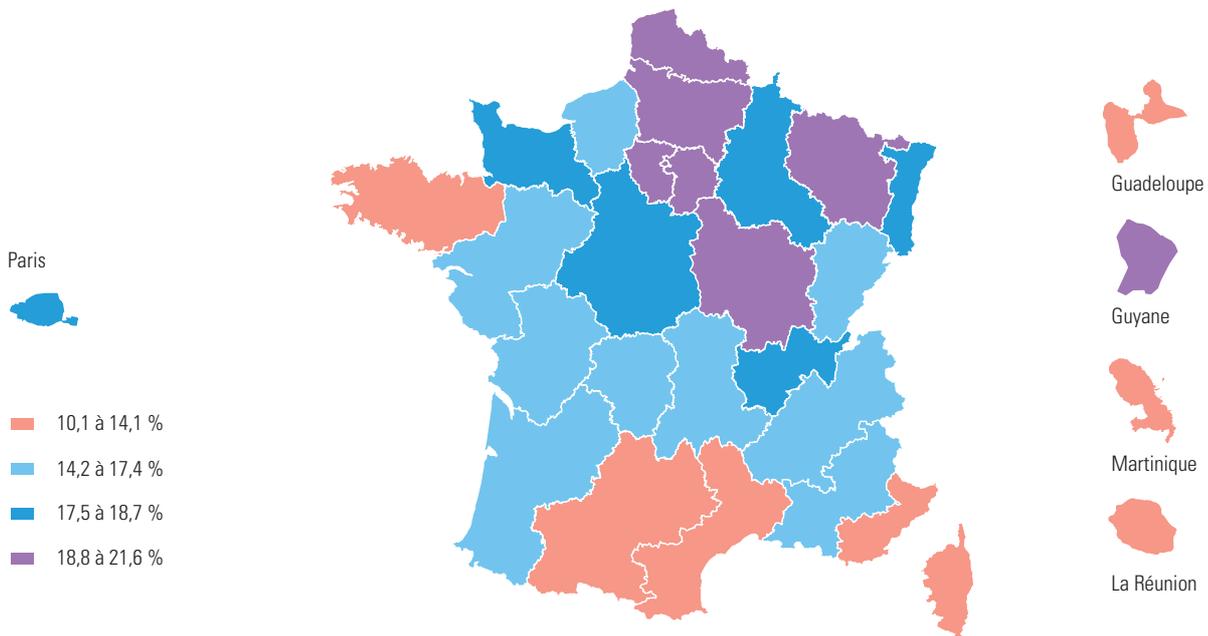
Enseignants du premier degré, par tranches d'âge, répartition académique

Secteur public	Effectif	Age moyen	Moins de 30 ans	- 30 ans %	De 30 à 39 ans	30 - 39 ans %	De 40 à 49 ans	40 - 49 ans %	50 ans et plus	50 ans et + %
Aix-Marseille	14 975	40,3	2 129	14,2	5 315	35,5	4 380	29,2	3 151	21,0
Amiens	11 714	38,8	2 405	20,5	4 048	34,6	3 155	26,9	2 106	18,0
Besançon	6 884	39,5	1 133	16,5	2 399	34,8	2 032	29,5	1 320	19,2
Bordeaux	15 621	40,3	2 341	15,0	5 306	34,0	4 635	29,7	3 339	21,4
Caen	7 631	39,4	1 407	18,4	2 562	33,6	2 180	28,6	1 482	19,4
Clermont-Ferrand	6 819	40,2	1 070	15,7	2 273	33,3	1 986	29,1	1 490	21,9
Corse	1 530	41,5	158	10,3	522	34,1	520	34,0	330	21,6
Créteil	26 893	38,8	5 430	20,2	9 853	36,6	6 667	24,8	4 943	18,4
Dijon	9 283	39,4	1 959	21,1	2 848	30,7	2 473	26,6	2 003	21,6
Grenoble	17 100	40,0	2 696	15,8	5 891	34,5	4 909	28,7	3 604	21,1
Lille	23 251	38,4	5 011	21,6	8 035	34,6	6 415	27,6	3 790	16,3
Limoges	3 653	40,4	599	16,4	1 186	32,5	969	26,5	899	24,6
Lyon	16 012	39,2	3 007	18,8	5 644	35,2	4 299	26,8	3 062	19,1
Montpellier	13 692	40,3	1 837	13,4	4 949	36,1	4 053	29,6	2 853	20,8
Nancy-Metz	13 995	39,0	2 886	20,6	4 562	32,6	4 058	29,0	2 489	17,8
Nantes	14 648	39,6	2 559	17,5	5 099	34,8	4 013	27,4	2 977	20,3
Nice	10 359	40,8	1 423	13,7	3 349	32,3	3 323	32,1	2 264	21,9
Orléans-Tours	13 782	39,5	2 463	17,9	4 753	34,5	3 727	27,0	2 839	20,6
Paris	8 448	41,5	1 477	17,5	2 341	27,7	2 117	25,1	2 513	29,7
Poitiers	8 761	39,7	1 494	17,1	3 045	34,8	2 438	27,8	1 784	20,4
Reims	8 158	39,7	1 464	17,9	2 613	32,0	2 462	30,2	1 619	19,8
Rennes	11 877	40,8	1 575	13,3	3 921	33,0	3 692	31,1	2 689	22,6
Rouen	10 650	39,8	1 859	17,5	3 564	33,5	3 027	28,4	2 200	20,7
Strasbourg	10 303	39,4	1 907	18,5	3 525	34,2	2 837	27,5	2 034	19,7
Toulouse	14 391	40,3	1 886	13,1	5 171	35,9	4 412	30,7	2 922	20,3
Versailles	32 569	39,4	6 559	20,1	10 778	33,1	8 652	26,6	6 580	20,2
Métropole	332 999	39,6	58 734	17,6	113 552	34,1	93 431	28,1	67 282	20,2
Guadeloupe	3 445	42,7	363	10,5	1 151	33,4	837	24,3	1 094	31,8
Guyane	2 496	37,9	500	20,0	1 012	40,5	649	26,0	335	13,4
Martinique	2 976	41,8	303	10,2	1 082	36,4	821	27,6	770	25,9
Réunion	6 700	39,6	896	13,4	2 584	38,6	2 146	32,0	1 074	16,0
DOM	15 617	40,4	2 062	13,2	5 829	37,3	4 453	28,5	3 273	21,0
Métropole + DOM	348 616	39,7	60 796	17,4	119 381	34,2	97 884	28,1	70 555	20,2

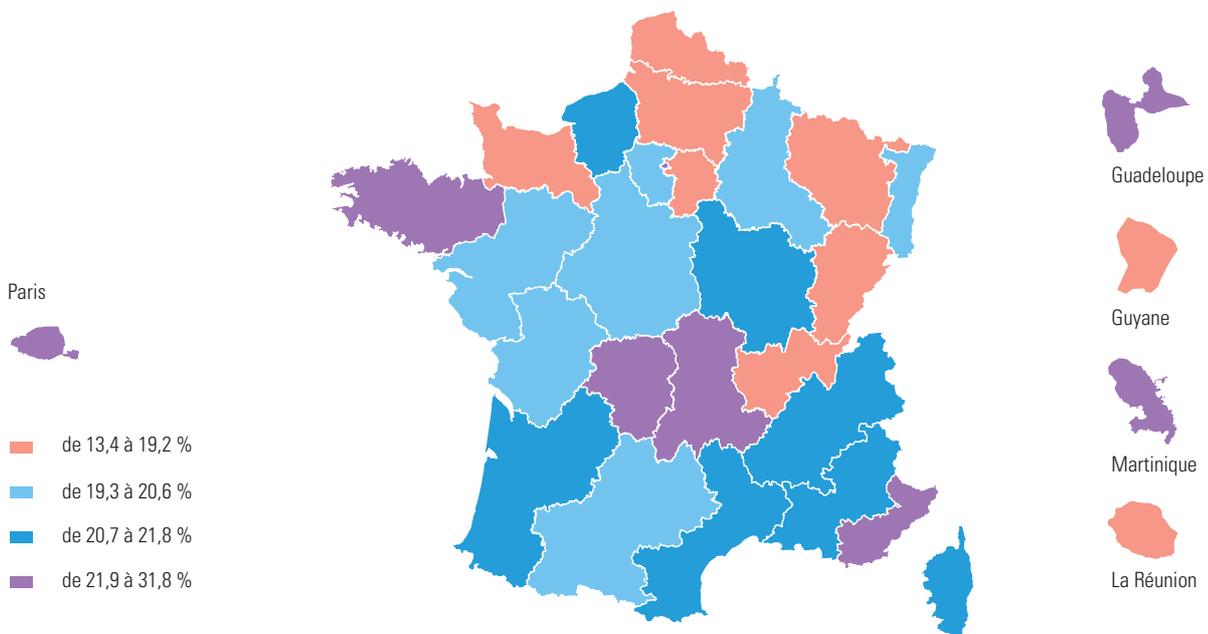
Source : fichier de paye 2009.

Les moins de 30 ans sont plutôt plus nombreux dans les académies situées dans le nord et l'est : Lille et Dijon dépassent 21 %, Nancy-Metz, Amiens, Créteil et Versailles ont des taux supérieurs à 20 %. En Corse, en Guadeloupe et en Martinique, un enseignant sur dix a moins de 30 ans. Par contre, pour les enseignants les plus âgés, les académies de la Guadeloupe et de Paris dépassent 30 %, la Martinique atteint 26 % et pour plus du tiers des académies, 20 % des enseignants ont au moins 50 ans.

Enseignants du 1^{er} degré de moins de 30 ans



Enseignants du 1^{er} degré agés de 50 ans et plus



→ Enseignants du second degré

La répartition des enseignants du second degré selon la tranche d'âge varie assez fortement selon les académies. 20 points séparent certaines académies pour la part des moins de 30 ans, les valeurs extrêmes allant de 4 % à Rennes à 24 % à Créteil. Entre ces deux valeurs, les pourcentages s'échelonnent de moins de 6 % à Bordeaux et en Corse, moins de 7 % à Paris, Poitiers ou en Guadeloupe pour dépasser 19 % en Guyane, 18 % à Versailles, et presque 16 % à Amiens. Globalement,

dans les académies du nord de la France la population des moins de 30 ans est plus élevée.

Les différences de proportion des 50 ans et plus s'expliquent par la plus ou moins grande attractivité des académies. Mais, dans plus du tiers des académies, un enseignant sur trois a au moins 50 ans. Les enseignants de cette tranche d'âge représentent 45 % des effectifs à Paris, 40 % en Martinique, 39 % en Guadeloupe et plus de 34 % à Bordeaux, Limoges, Dijon et Poitiers.

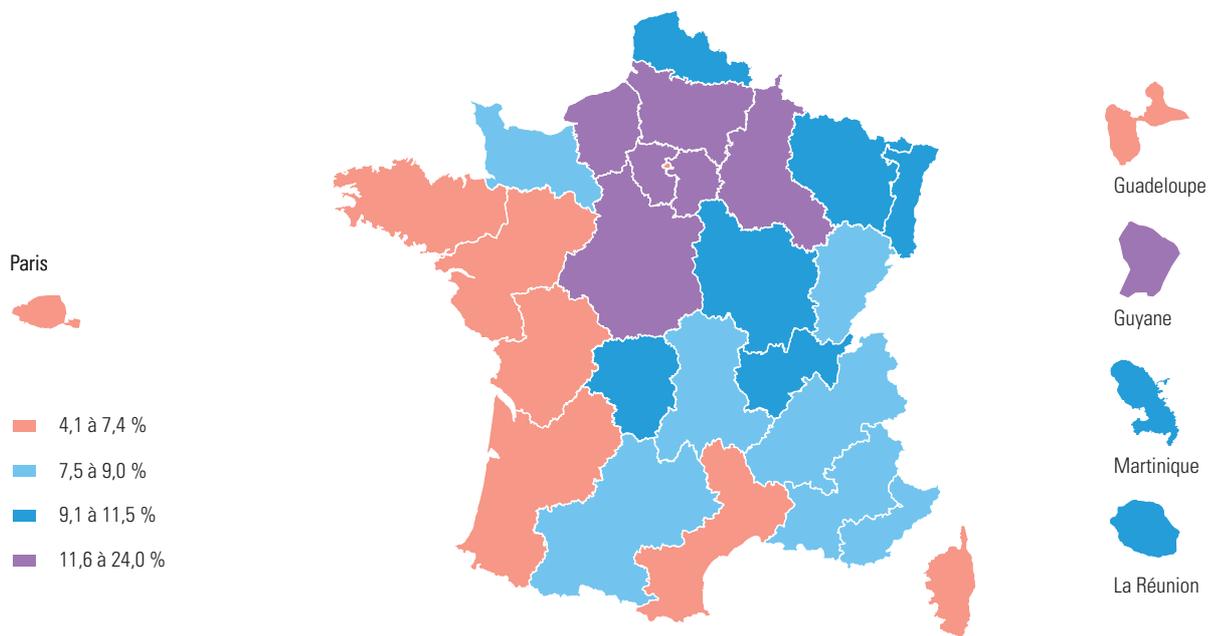
Enseignants du second degré, par tranches d'âge, répartition académique

Secteur public	Effectif	Age moyen	Moins de 30 ans	- 30 ans %	De 30 à 39 ans	30 - 39 ans %	De 40 à 49 ans	40 - 49 ans %	50 ans et plus	50 ans et + %
Aix-Marseille	17 949	43,6	1 606	8,9	5 613	31,3	4 733	26,4	5 997	33,4
Amiens	13 205	41,1	2 104	15,9	4 372	33,1	3 260	24,7	3 469	26,3
Besançon	8 146	43,7	685	8,4	2 455	30,1	2 330	28,6	2 676	32,9
Bordeaux	18 497	44,5	1 068	5,8	5 439	29,4	5 550	30,0	6 440	34,8
Caen	9 120	43,1	748	8,2	3 009	33,0	2 568	28,2	2 795	30,6
Clermont-Ferrand	7 773	43,3	654	8,4	2 409	31,0	2 296	29,5	2 414	31,1
Corse	2 018	44,6	119	5,9	548	27,2	683	33,8	668	33,1
Créteil	30 034	39,5	7 204	24,0	9 663	32,2	5 876	19,6	7 291	24,3
Dijon	10 145	43,6	961	9,5	3 036	29,9	2 688	26,5	3 460	34,1
Grenoble	19 112	43,4	1 603	8,4	6 003	31,4	5 272	27,6	6 234	32,6
Lille	27 183	42,7	2 630	9,7	8 865	32,6	7 596	27,9	8 092	29,8
Limoges	4 579	43,6	418	9,1	1 392	30,4	1 210	26,4	1 559	34,0
Lyon	17 677	42,9	1 872	10,6	5 543	31,4	4 709	26,6	5 553	31,4
Montpellier	15 701	43,8	1 039	6,6	5 004	31,9	4 565	29,1	5 093	32,4
Nancy-Metz	16 690	43,5	1 676	10,0	4 862	29,1	4 592	27,5	5 560	33,3
Nantes	16 552	43,5	1 243	7,5	5 133	31,0	4 931	29,8	5 245	31,7
Nice	12 371	43,4	1 100	8,9	3 961	32,0	3 248	26,3	4 062	32,8
Orléans-Tours	15 618	42,3	2 023	13,0	4 975	31,9	4 015	25,7	4 605	29,5
Paris	12 829	46,5	854	6,7	2 915	22,7	3 263	25,4	5 797	45,2
Poitiers	10 395	44,0	719	6,9	3 129	30,1	2 991	28,8	3 556	34,2
Reims	9 362	41,9	1 272	13,6	3 039	32,5	2 335	24,9	2 716	29,0
Rennes	14 623	44,5	593	4,1	4 401	30,1	4 786	32,7	4 843	33,1
Rouen	12 789	42,3	1 487	11,6	4 203	32,9	3 302	25,8	3 797	29,7
Strasbourg	12 421	43,5	1 339	10,8	3 671	29,6	3 065	24,7	4 346	35,0
Toulouse	16 782	43,6	1 299	7,7	5 270	31,4	4 862	29,0	5 351	31,9
Versailles	35 189	41,1	6 606	18,8	10 888	30,9	7 735	22,0	9 960	28,3
Métropole	386 760	42,9	42 922	11,1	119 798	31,0	102 461	26,5	121 579	31,4
Guadeloupe	4 152	45,2	270	6,5	1 082	26,1	1 177	28,3	1 623	39,1
Guyane	2 278	40,5	443	19,4	747	32,8	503	22,1	585	25,7
Martinique	3 926	45,1	357	9,1	959	24,4	1 032	26,3	1 578	40,2
Réunion	8 493	42,7	862	10,1	2 636	31,0	2 540	29,9	2 455	28,9
DOM	18 849	43,5	1 932	10,2	5 424	28,8	5 252	27,9	6 241	33,1
Métropole + DOM	405 609	42,9	44 854	11,1	125 222	30,9	107 713	26,6	127 820	31,5

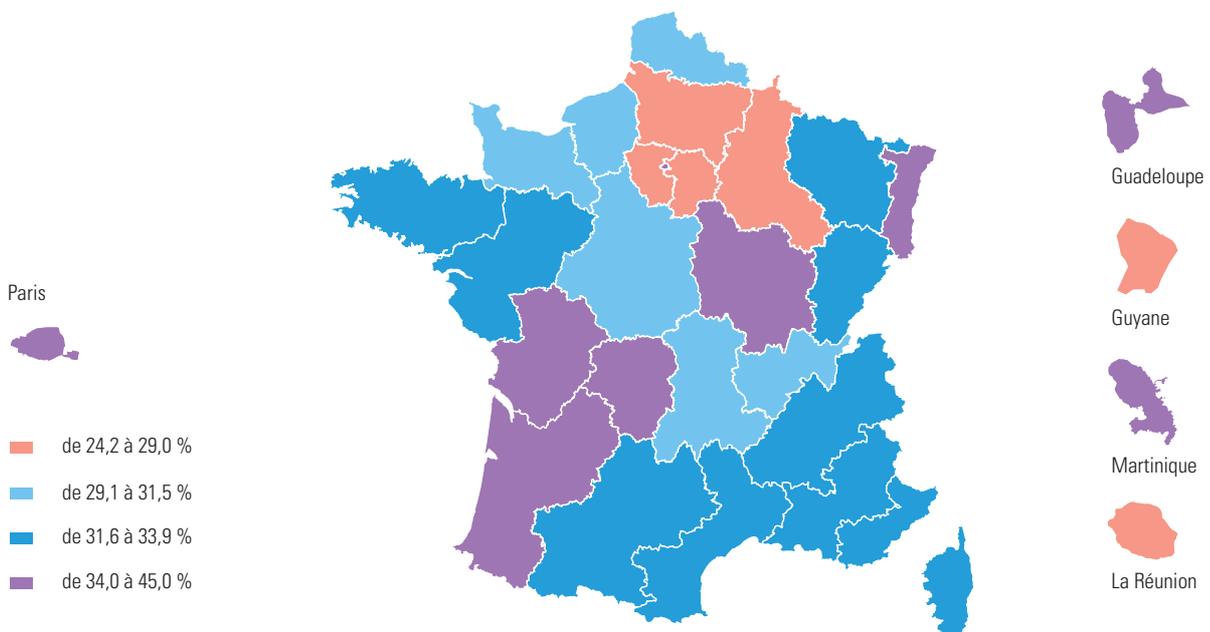
Source : fichier de paye 2009.

La répartition académique des enseignants du second degré montre bien la très faible proportion de moins de 30 ans dans l'Ouest, le Sud-ouest, en Corse et à Montpellier et leur présence à Créteil, Versailles et Amiens (plus de 15 %). Du nord vers le sud, on constate une augmentation de la proportion des enseignants ayant 50 ans et plus.

Enseignants du 2nd degré de moins de 30 ans



Enseignants du 2nd degré âgés de 50 ans et plus



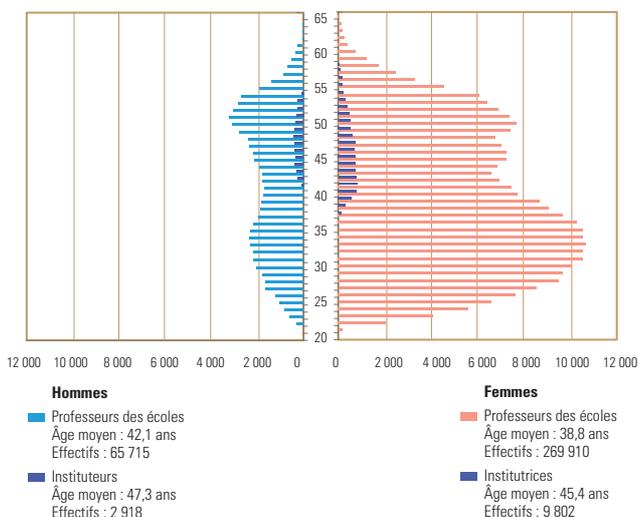


Pyramides des âges, quelques exemples dans le secteur public

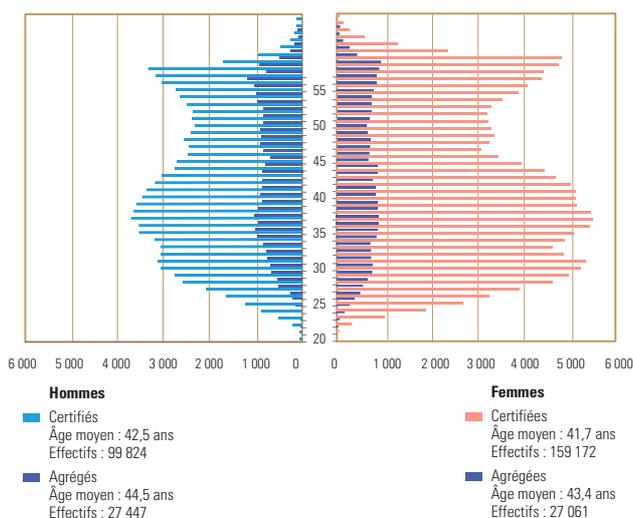
Les quatre cinquièmes des enseignants du premier degré public sont des femmes. Elles sont en moyenne beaucoup plus jeunes que les hommes avec trois ans de moins. Quatre femmes sur dix ont de 28 à 38 ans pour moins d'un tiers des hommes. Dans la tranche d'âge des 50 ans et plus, on trouve proportionnellement moins de femmes : moins de 20 % de femmes pour 30 % d'hommes.

La comparaison des pyramides des âges des principaux corps d'enseignants du second degré montre que les femmes dominent largement parmi les professeurs certifiés. Elles sont pratiquement aussi nombreuses que les hommes parmi les agrégés et moins nombreuses parmi les PLP. Plus de deux années séparent les âges moyens des certifiés et des PLP, de 42 à plus de 44 ans. S'il y a ressemblance entre les pyramides des agrégés et des PLP, celle des certifiés met en évidence deux pics bien marqués. La moitié des hommes et des femmes ont de 27 à 43 ans et un sixième de ces enseignants est dans la tranche d'âge de 54 à 59 ans.

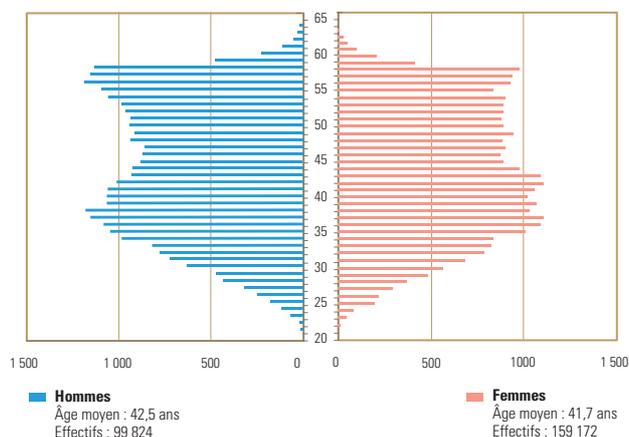
Enseignants du 1^{er} degré public



Professeurs agrégés et professeurs certifiés

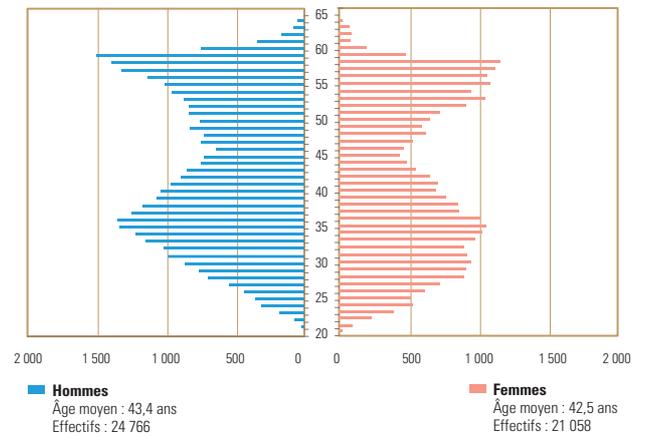


Professeurs de lycée professionnel

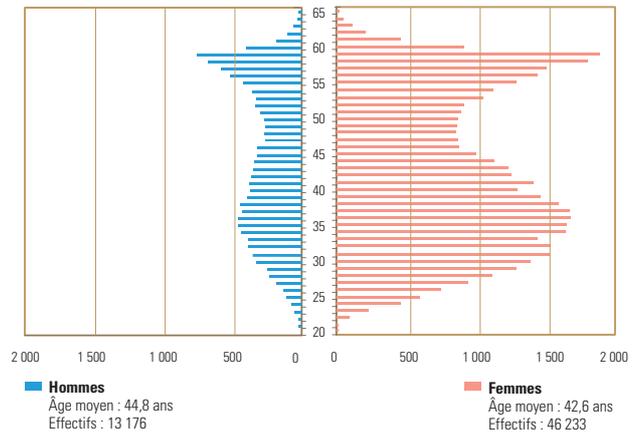


78 % des enseignants en lettres sont des femmes, dont plus d'une sur deux a de 28 à 44 ans. Elles ne représentent que 46 % des enseignants en mathématiques. Les hommes enseignants en mathématiques sont en moyenne plus jeunes (43,4 ans) que les hommes enseignants en lettres (44,9 ans). L'écart âge moyen des hommes et des femmes est inférieur à une année en mathématiques et supérieur à deux années en lettres.

Enseignants en mathématiques

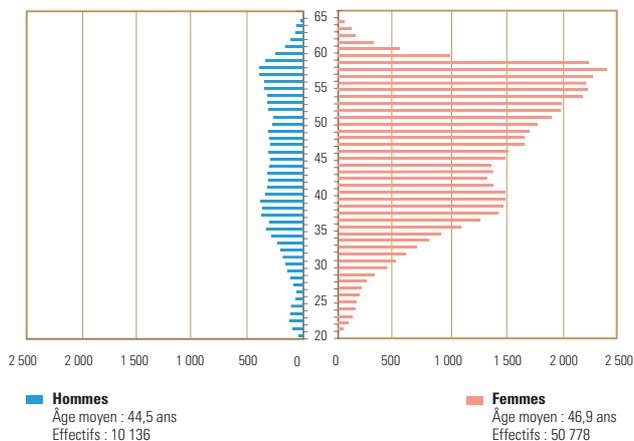


Enseignants en lettres

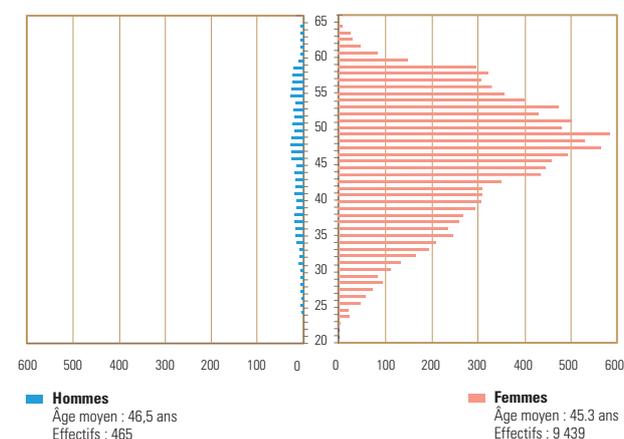


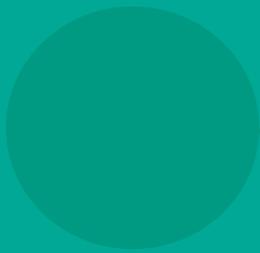
Les personnels ATSS ont en moyenne 45 ans. Plus de deux années séparent les femmes des hommes, plus jeunes. Les femmes représentent 95 % des personnels de la filière santé et sociale, filière dans laquelle les hommes ont en moyenne plus de 46 ans, soit une année de plus que les femmes. 83 % des agents de la filière administrative sont des femmes et plus de la moitié d'entre-elles ont de 47 à 59 ans, pour deux cinquièmes des hommes seulement.

Filière santé et sociale des ATSS

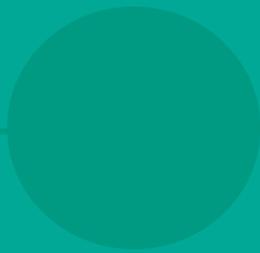


Filière administrative des ATSS





Carrière





Ensemble des personnels du secteur public admis par concours (sur liste principale) ⁽¹⁾

Parmi les 28 432 admis aux différents concours de recrutement et examens professionnels organisés par le ministère de l'Éducation nationale, 74,9 % sont issus des concours d'enseignement (40,1 % du premier degré et 34,8 % du second degré), 10,4 % des ATSS et

14,7 % d'autres personnels. 73 % des admissions résultent des concours externes, 22,4 % des concours internes, 1,8 % des troisièmes concours et 2,8 % des examens professionnels.

Ensemble des personnels du secteur public admis par concours (sur liste principale)

Concours 2008	Ens. 1 ^{er} degré	Ens. 2 nd degré	Education	Oriantation	ATSS	ITRF	Bibliothèques	Direction et inspection	Total	% admis
Externes	9 473	8 216	200	50	1 341	1 415	48		20 743	73,0
Troisièmes concours	413	100				1			514	1,8
Internes	1 514	1 592			1 007	1 083	49	1 125	6 370	22,4
Examens professionnels					621	164	20		805	2,8
Total tous concours et examens prof.	11 400	9 908	200	50	2 969	2 663	117	1 125	28 432	100,0
% admis selon les personnels	40,1	34,8	0,7	0,2	10,4	9,4	0,4	4,0	100,0	
Rappel 2007 Total tous concours et examens prof.	13 591	11 603	200	50	2 476	1 596	194	995	30 705	
Rappel 2007 % admis	44,3	37,8	0,6	0,2	8,1	5,2	0,6	3,2	100,0	

Champ : France métropolitaine + DOM + COM (personnels de direction et d'inspection).

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP. Direction générale des ressources humaines. Direction de l'encadrement.

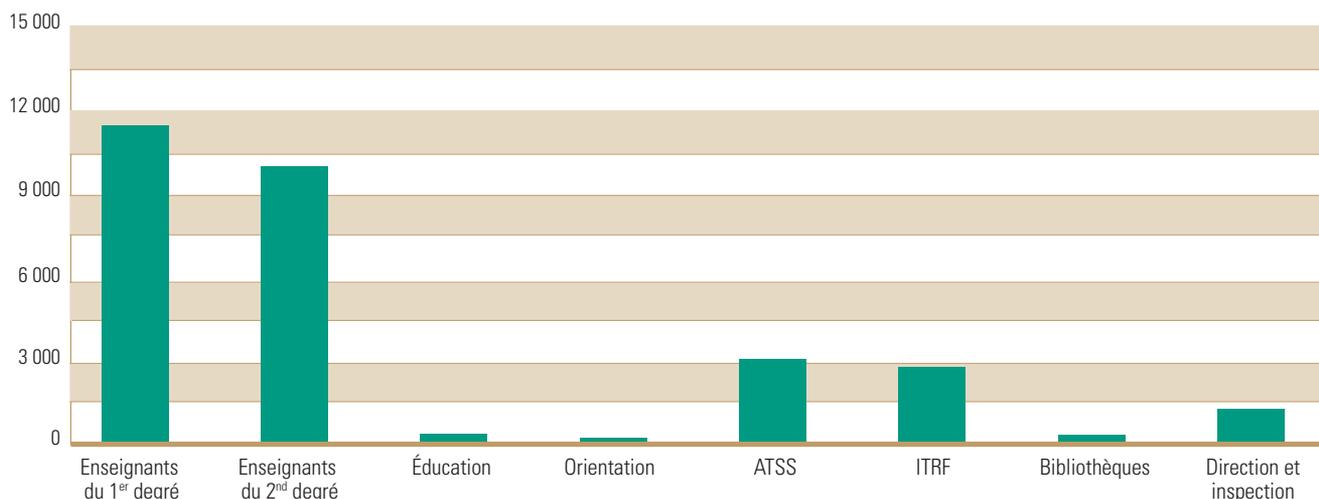
La part des différents types de concours varie selon les catégories de personnels.

83 % des admis aux concours d'enseignants (83,1 % dans le premier degré et 82,9 % dans le second degré) ont été reçus à un concours externe. Si cette proportion atteint 100 % pour les personnels d'éducation et d'orientation, elle est nettement moins élevée pour les ITRF (53,1 %), les ATSS (45,2 %) et les personnels des bibliothèques (41 %).

Les personnels pour lesquels la part des admissions à un concours interne est la plus forte sont, outre les personnels de direction et d'inspection, les personnels des bibliothèques (41,9 %), les ITRF (40,7 %) et les ATSS (33,9 %).

La part des admissions à un examen professionnel est relativement importante pour les ATSS (20,9 %) et les personnels des bibliothèques (17,1 %).

Personnels admis sur liste principale en 2008

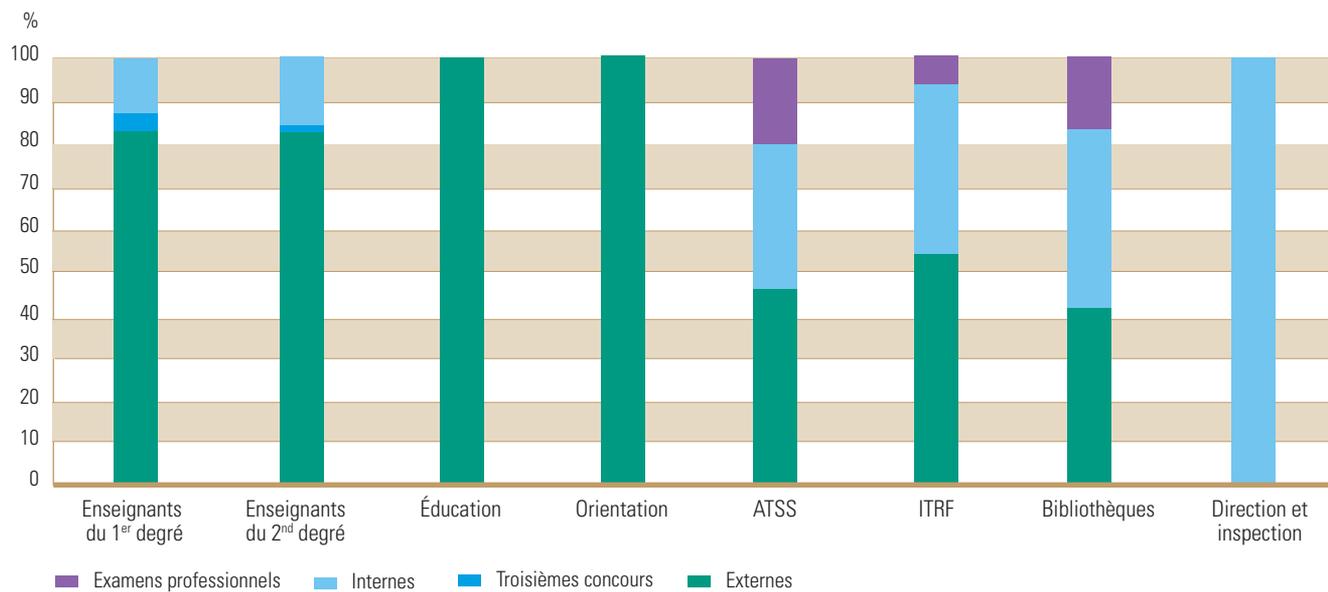


Précision

Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont réservés aux contractuels de droit privé, notamment aux aides-éducateurs.

(1) À l'exclusion des enseignants du supérieur.

Répartition des admis par concours selon le type de personnels





Concours d'enseignement, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés

→ Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement public

Les 21 558 lauréats admis sur liste principale des concours d'enseignement, d'éducation et d'orientation sont pour 46 % d'entre eux issus des concours d'enseignement du second degré (dont 26,7 % du CAPES), pour 52,9 % du premier degré, pour 0,9 % des conseillers principaux d'éducation et pour 0,2 % des conseillers d'orientation-psychologues.

83,2 % des candidats admis ont réussi un concours externe, 14,4 % un concours interne et 2,4 % un troisième concours.

Aux concours internes, si les lauréats au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) sont les plus nombreux (1 514), ils ne représentent que 13,3 % des admis au CRPE, alors que parmi les agrégés, la part des lauréats à l'agrégation interne s'élève à 37,8 % pour 757 admis.

4 465 enseignants du premier degré ont par ailleurs été inscrits sur les listes complémentaires.

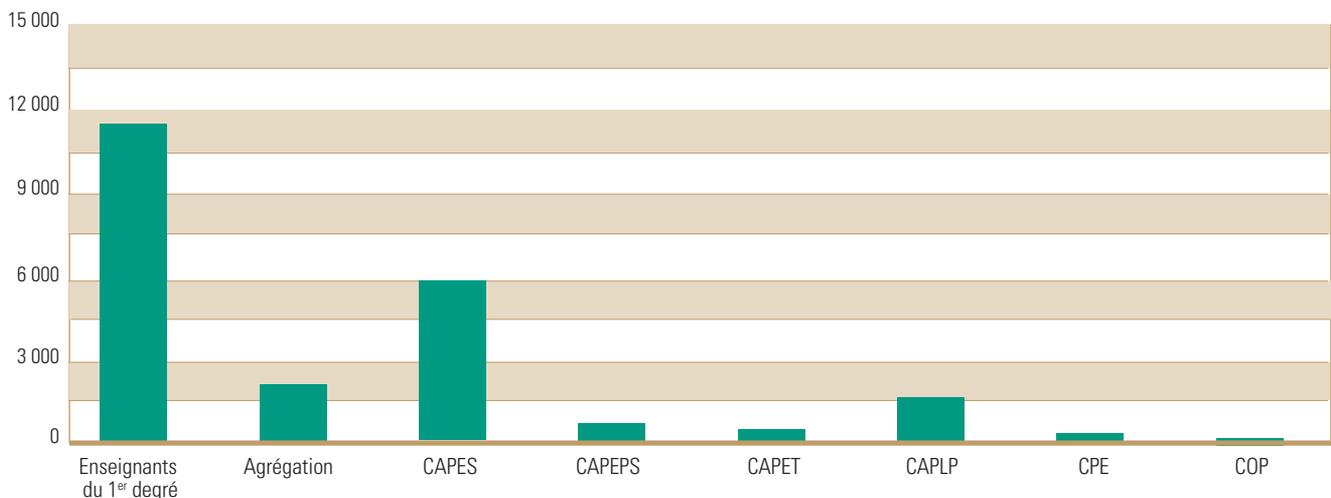
Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement public

Concours 2008	Ens.						Total			Total	%
	1 ^{er} degré	Agrégation	CAPES	CAPEPS	CAPET	CAPLP	2 nd degré	CPE	COP		
Externes	9 473	1 244	5 075	400	242	1 255	8 216	200	50	17 939	83,2
Troisièmes concours	413		72			28	100			513	2,4
Internes	1 514	757	608		12	215	1 592			3 106	14,4
Total tous concours	11 400	2 001	5 755	400	254	1 498	9 908	200	50	21 558	100,0
% admis selon les personnels	52,9	9,3	26,7	1,9	1,2	6,9	46,0	0,9	0,2	100,0	
Rappel 2007 Total tous concours	13 591	2 201	6 976	400	325	1 701	11 603	200	50	25 444	
Rappel 2007 % admis	53,4	8,7	27,4	1,6	1,3	6,7	45,6	0,8	0,2	100,0	

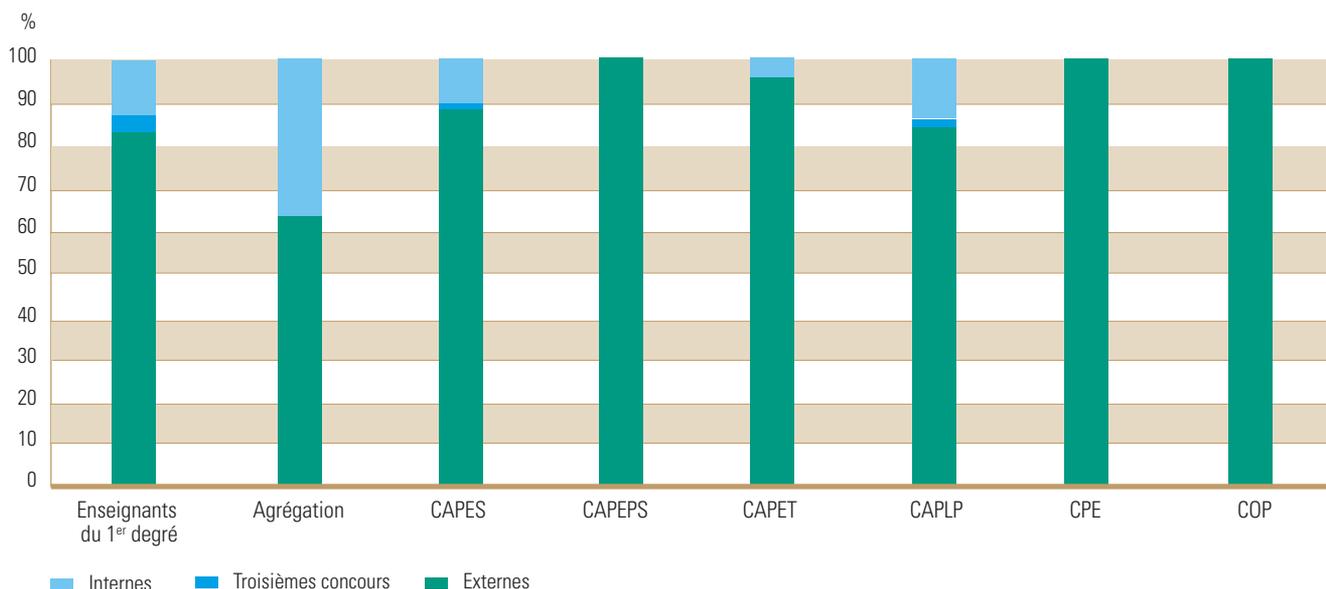
Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP. Direction générale des ressources humaines.

Personnels admis sur liste principale en 2008 dans l'enseignement public



Répartition des admis par concours selon le type de personnels dans l'enseignement public



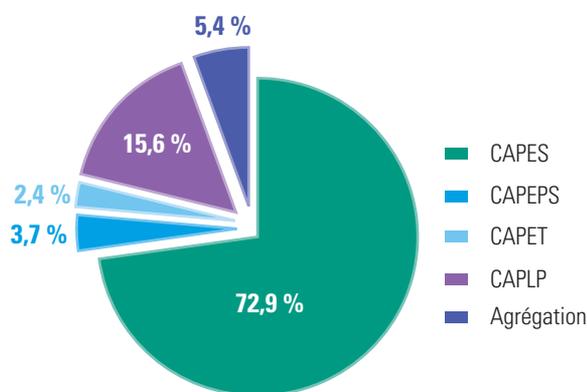
→ Ensemble des admis (sur liste principale) dans l'enseignement privé

1 546 contrats ont été offerts aux concours du premier degré privé : 91,8 % aux concours externes et 8,2 % aux concours internes.

Les différents concours du CAPES représentent à eux seuls 74,5 % des contrats offerts au recrutement 2008 des personnels enseignants du second degré privé. 1 263 candidats ont été admis au CAPES, soit 72,9 % de l'ensemble des lauréats. La part des lauréats au CAPLP s'établit à 15,6 % tandis que celle des admis à l'agrégation descend à 5,4 %.

La sélectivité des concours du second degré privé est contrastée. Les taux de réussite les plus élevés sont associés aux CAPES (14,6 %) et CAPLP (11,8 %). En revanche, ce taux est nettement inférieur à l'agrégation (6 %).

Répartition des admis aux concours du 2nd degré privé



Concours 1^{er} degré privé professeurs des écoles

Concours 2008 1 ^{er} degré privé Professeurs des écoles	Postes	% postes selon les concours
Concours externes	1 419	91,8
Concours internes	127	8,2
Total	1 546	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : Direction des affaires financières.

Concours 2nd degré privé

Concours 2008 2 nd degré privé	Contrats	Inscrits	Présents	Admis sur LP	% de réussite admis/présents	% d'admis selon les concours
Agrégation	120	2 274	1 547	93	6,0	5,4
CAPES	1 706	12 183	8 674	1 263	14,6	72,9
CAPEPS	65	869	599	65	10,9	3,7
CAPET	81	1 048	517	41	7,9	2,4
CAPLP	318	3 837	2 299	271	11,8	15,6
Total	2 290	20 211	13 636	1 733	12,7	100,0

Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : Système de gestion OCEAN, DEPP.

→ Les admis aux concours de recrutement de professeurs des écoles par académie

Le taux de réussite aux concours externes de professeurs des écoles reflète principalement le degré d' "attractivité" des académies. Il est nettement plus bas dans les académies où le nombre de candidats est très important et/ou le nombre de postes est moindre (Corse : 13 %, Martinique : 14,5 %, Aix-Marseille : 13,5 %, la

Réunion : 13,5 % et Toulouse : 15,2 %) et plus élevé dans les académies moins "attractives" et/ou offrant un très grand nombre de postes (Créteil : 32,5 %, Dijon : 32,1 %, Guyane : 31,9 %, Versailles : 29,1 % et Amiens : 28,7 %).

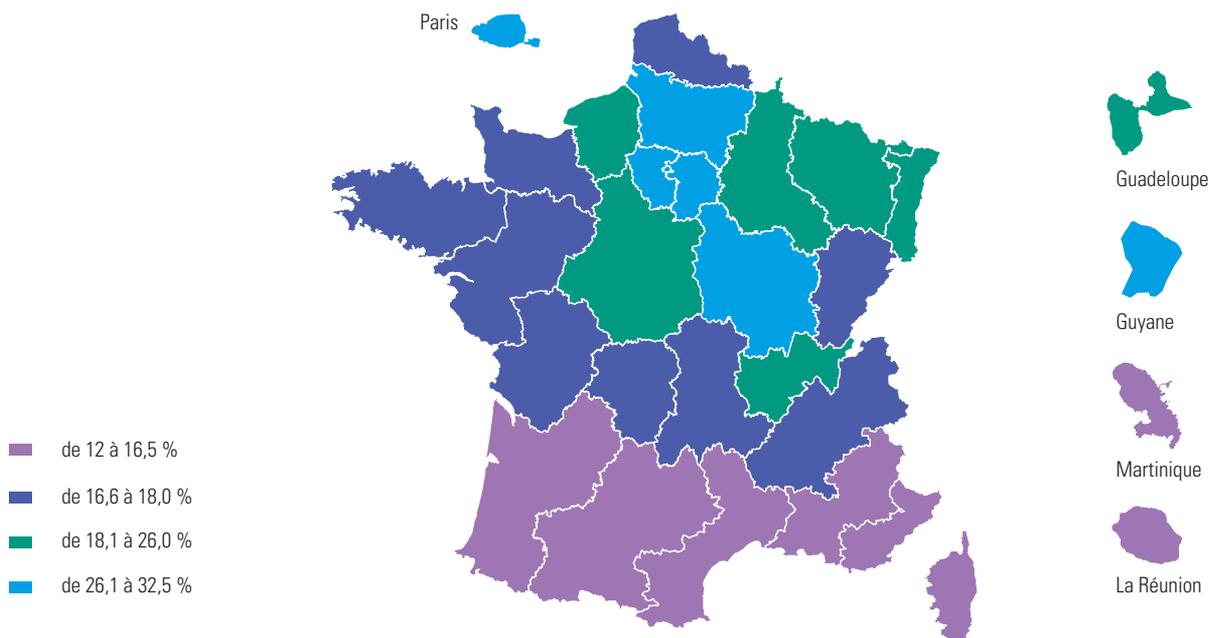
Concours de recrutement de professeurs des écoles par académie

Concours 2008 ⁽¹⁾	Concours externes			3 ^{ème} concours	Seconds concours internes		Total
	Présents	Admis sur LP	taux de réussite (admis/présents)	admis sur LP	admis sur LP	admis sur LP	
Aix-Marseille	2 076	281	13,5	21	0		302
Amiens	1 275	366	28,7	14	0		380
Besançon	887	154	17,4	1	0		155
Bordeaux	2 269	376	16,6	17	0		393
Caen	992	173	17,4	7	0		180
Clermont Ferrand	869	150	17,3	6	0		156
Corse	215	28	13,0	2	0		30
Créteil	3 399	1 105	32,5	59	36		1 200
Dijon	879	282	32,1	20	0		302
Grenoble	1 856	329	17,7	9	0		338
Lille	3 881	720	18,6	15	0		735
Limoges	459	83	18,1	6	0		89
Lyon	2 193	439	20,0	21	0		460
Montpellier	1 743	278	15,9	22	0		300
Nancy-Metz	1 606	338	21,0	17	0		355
Nantes	2 177	386	17,7	13	0		399
Nice	1 370	234	17,1	11	2		247
Orléans-Tours	1 715	349	20,3	24	9		382
Paris	849	224	26,4	6	5		235
Poitiers	1 190	213	17,9	7	0		220
Reims	895	233	26,0	6	0		239
Rennes	1 280	229	17,9	11	1		241
Rouen	1 159	294	25,4	16	0		310
Strasbourg	1 193	319	26,7	4	5		328
Toulouse	1 887	286	15,2	4	0		290
Versailles	4 129	1 202	29,1	36	20		1 258
Total Métropole	42 443	9 071	21,4	375	78		9 524
La Réunion	872	118	13,5	28	5		151
Martinique	545	79	14,5	4	2		85
Guadeloupe	493	102	20,7	3	0		105
Guyane	323	103	31,9	3	34		140
Total DOM	2 233	402	18,0	38	41		481
Total métropole + DOM	44 676	9 473	21,2	413	119		10 005

(1) hors premiers concours internes.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP, Direction générale des ressources humaines.

Taux de réussite aux concours externes (1) de professeurs des écoles 2008



(1) Y compris troisième concours.

→ Les résultats par corps aux concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré public

Les concours externes et troisièmes concours

97,1 % des admis aux concours externes et troisièmes concours du second degré proviennent des concours d'enseignement. Parmi les 55 410 candidats présents à un concours externe de recrutement d'enseignants du second degré public, dont un peu plus de la moitié (52,6 %) pour le seul CAPES externe, 8 316 ont été admis sur liste principale, soit un taux de réussite de 15 %.

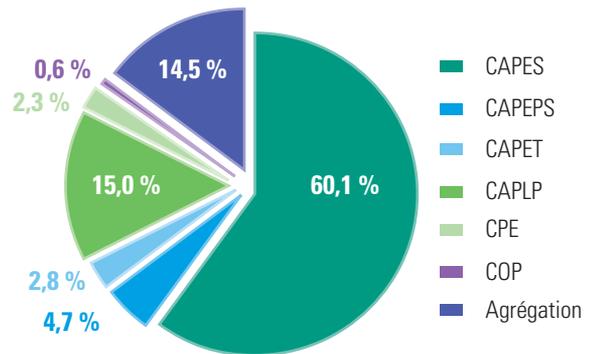
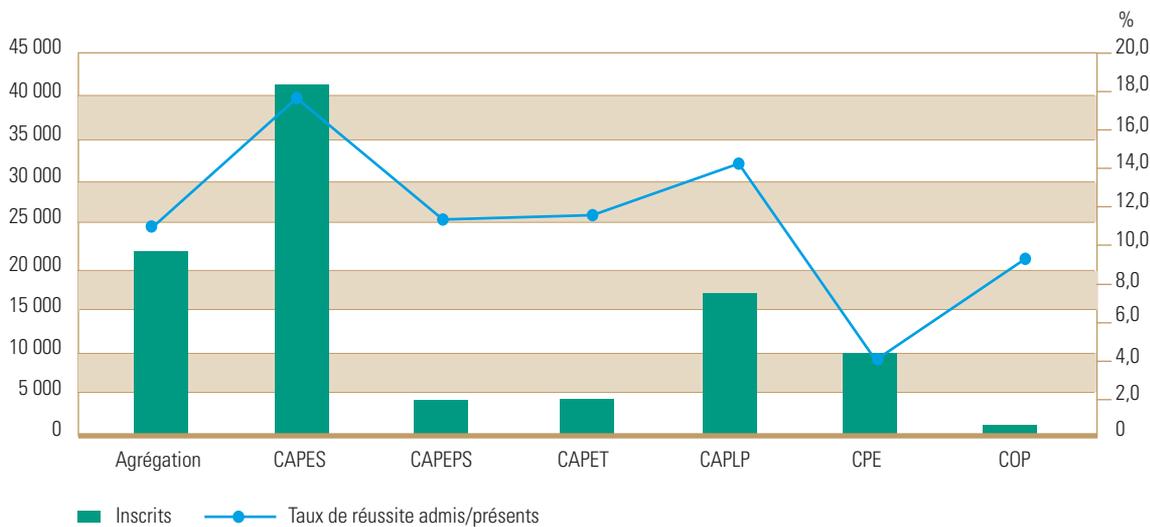
Le CAPES externe enregistre le taux de réussite le plus élevé (17,7 %) ; la proportion de certifiés parmi les admis (61,9 %) est supérieure à leur part chez les présents (52,6 %). Les plus bas taux de réussite sont associés à l'agrégation externe (10,8 %) et au CAPEPS externe (11,3 %).

Concours externes des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du 2nd degré public

Concours externes 2008 (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur LP	% de réussite admis/présents
Agrégation	1 245	21 960	11 557	1 244	10,8
CAPES	5 145	41 307	29 142	5 147	17,7
CAPEPS	400	4 426	3 531	400	11,3
CAPET	242	4 591	2 104	242	11,5
CAPLP	1 318	16 719	9 076	1 283	14,1
Total concours d'enseignement	8 350	89 003	55 410	8 316	15,0
CPE	200	9 949	4 890	200	4,1
COP	50	1 354	524	50	9,5
Total	8 600	100 306	60 824	8 566	14,1

(1) y compris les troisièmes concours.
Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : Système de gestion OCEAN, DEPP

Les taux de réussite aux concours externes de CPE (4,1 %) et de COP (9,5 %) sont sensiblement inférieurs à ceux des concours externes d'enseignement. Alors que tous les postes offerts aux concours externes de CPE et de COP ont été pourvus, les postes aux concours externes d'enseignement ont été pourvus à 99,6 %, respectivement 100 % aux CAPES, CAPEPS et CAPET externes, 99,9 % à l'agrégation externe et 97,3 % au CAPLP externe.

Répartition des admis aux concours externes du 2nd degré publicNombre d'inscrits et taux de réussite aux concours externes du 2nd degré public

Les concours internes

À la session 2008, les concours d'enseignement constituent la totalité des concours internes ; aucun concours interne de CPE et de COP n'a été ouvert depuis la session 2007.

Les 22 243 candidats présents à un concours interne d'enseignement du second degré public ont été pour près de la moitié d'entre eux (48,8 %) des candidats à l'agrégation interne. Parallèlement, les lauréats à ce concours, où le taux de réussite s'élève à 7 %, représentent 47,5 % des admis à l'ensemble des concours internes du second degré.

Les candidats au CAPES interne constituent 34,7 % des présents pour 38,2 % des admis ; le taux de réussite associé s'établit à 7,9 %.

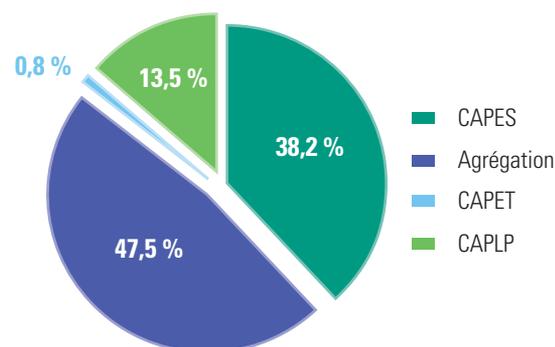
Le taux de couverture global aux concours internes (99,5 %) est comparable à celui des concours externes (99,6 %). Si tous les postes ont été pourvus aux CAPES et CAPET internes, les taux de couverture sont inférieurs à l'agrégation interne (99,6 %) et au CAPLP interne (97,7 %).

Concours internes des personnels enseignants du 2nd degré public

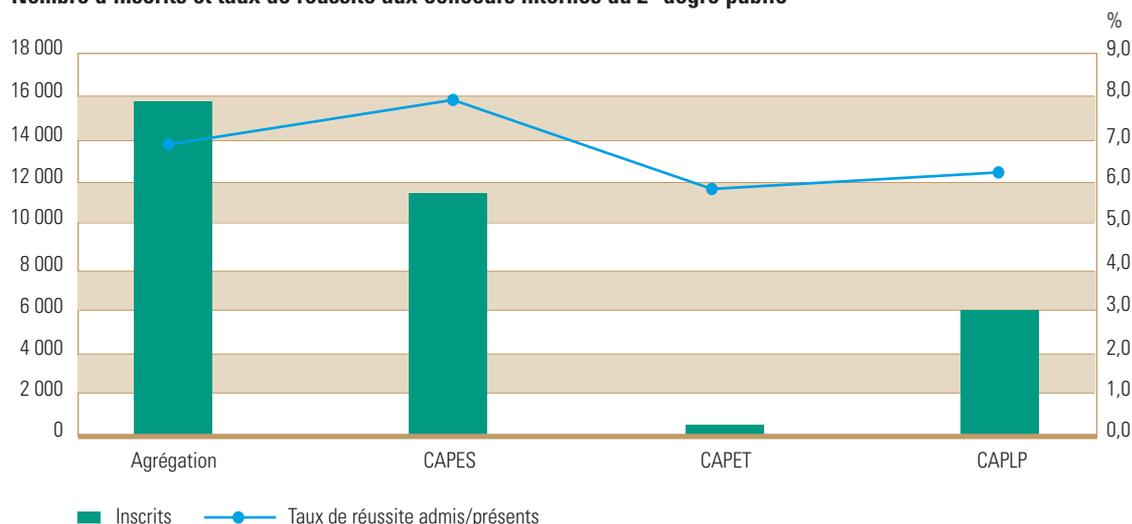
Concours internes 2008	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur LP	% de réussite admis/présents
Agrégation	760	15 595	10 853	757	7,0
CAPES	608	11 350	7 712	608	7,9
CAPET	12	372	205	12	5,9
CAPLP	220	5 834	3 473	215	6,2
Total	1 600	33 151	22 243	1 592	7,2

Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : Système de gestion OCEAN, DEPP.

Répartition des admis aux concours internes du 2nd degré public



Nombre d'inscrits et taux de réussite aux concours internes du 2nd degré public



Les résultats à l'agrégation externe selon les disciplines

A l'agrégation externe, deux postes sur cinq sont offerts dans les disciplines scientifiques (41,1 %, pour 37,4 % de présents), un quart (24,6 %) dans les disciplines littéraires et les sciences humaines, suivi des langues (18,6 %) et des disciplines technologiques (11 %).

Le taux de réussite global s'établit à 10,8 %. L'histoire, la philosophie, les sciences de la vie et de l'Univers et l'EPS sont des

disciplines particulièrement sélectives. Les taux de réussite sont supérieurs en allemand (20,7 %), en sciences physiques et chimie (14,6 %). Dans les disciplines technologiques, ce taux est globalement plus élevé, principalement dans les sections mécanique (27,2 %) et génie mécanique (22,5 %).

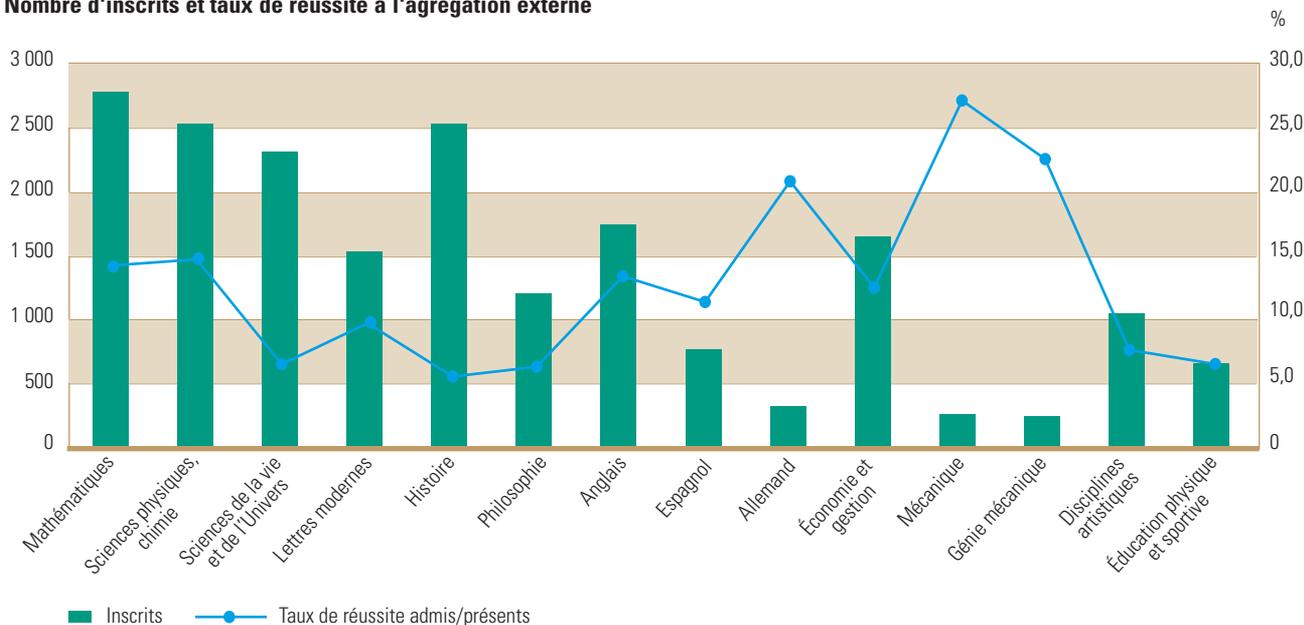
Le taux de couverture pour l'agrégation externe s'établit à 99,9 % ; tous les postes offerts dans les disciplines technologiques n'ont pas été pourvus (98,3 % en économie et gestion).

Agrégation externe

Agrégation externe 2008	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur LP	% de réussite admis/présents
Disciplines scientifiques	512	7 628	4 324	512	11,8
dont : Mathématiques	252	2 787	1 788	252	14,1
Sciences physiques, chimie	173	2 541	1 181	173	14,6
Sciences de la vie et de l'Univers	87	2 300	1 355	87	6,4
Disciplines littéraires et sciences humaines	306	6 639	3 791	306	8,1
dont : Lettres modernes	90	1 529	941	90	9,6
Histoire	83	2 624	1 550	83	5,4
Philosophie	40	1 184	659	40	6,1
Langues	232	3 216	1 752	232	13,2
dont : Anglais	128	1 745	960	128	13,3
Espagnol	48	755	426	48	11,3
Allemand	34	303	164	34	20,7
Disciplines technologiques	137	2 803	878	136	15,5
dont : Économie et gestion	59	1 639	466	58	12,4
Mécanique	25	242	92	25	27,2
Génie mécanique	18	221	80	18	22,5
Disciplines artistiques	43	1 033	576	43	7,5
Éducation physique et sportive	15	641	236	15	6,4
Total	1 245	21 960	11 557	1 244	10,8

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP.

Nombre d'inscrits et taux de réussite à l'agrégation externe

Les résultats à l'agrégation interne selon les disciplines

Un tiers des postes offerts à l'agrégation interne concerne les disciplines littéraires et sciences humaines (33,4 %), un quart les disciplines scientifiques (25,4 %) suivi des langues (15,4 %), de l'EPS (13,2 %) et des disciplines technologiques (9,1 %). Le taux de réussite global s'établit à 7 %. Ce taux est supérieur en allemand (16,1 %) ou en histoire-géographie (9,6 %). En

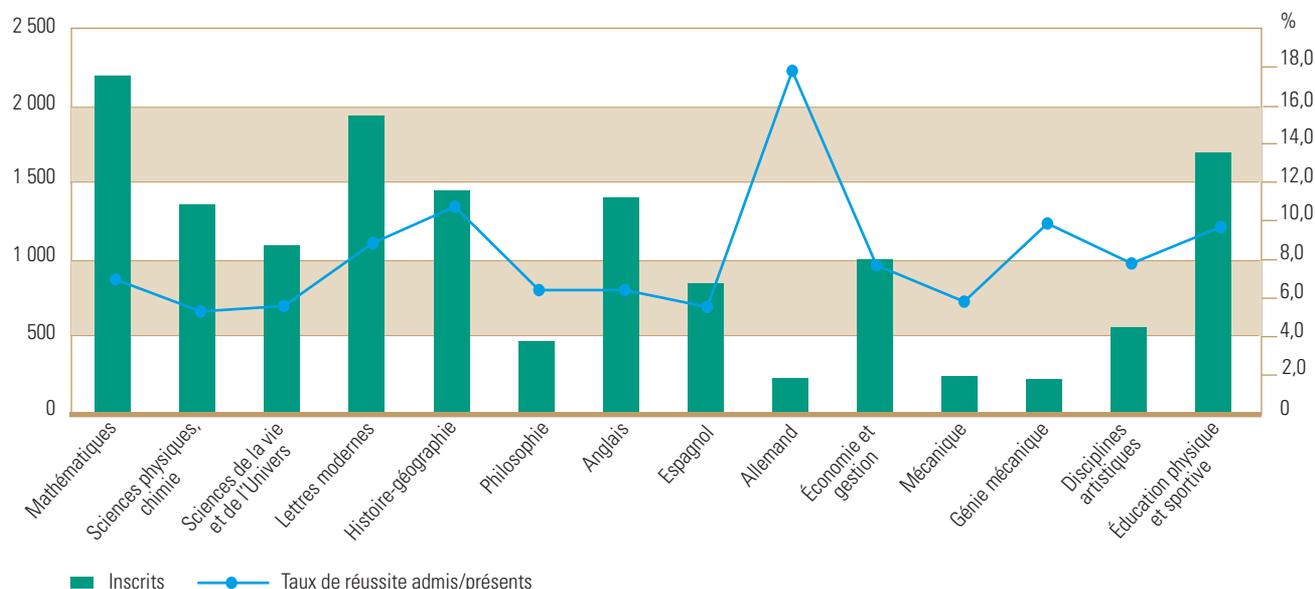
revanche, il est inférieur ou égal à 5 % en sciences physiques et chimie, en sciences de la vie et de l'Univers et en espagnol. Excepté dans les disciplines technologiques, tous les postes offerts ont été pourvus, ce qui génère un taux de couverture à l'agrégation interne de 99,6 % comparable à celui de l'agrégation externe (99,9 %).

Agrégation interne

Agrégation interne 2008	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur LP	% de réussite admis/présents
Disciplines scientifiques	193	4 619	3 473	193	5,6
dont : Mathématiques	107	2 195	1 685	107	6,4
Sciences physiques, chimie	45	1 353	962	45	4,7
Sciences de la vie et de l'Univers	41	1 071	826	41	5,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	254	4 416	2 955	254	8,6
dont : Lettres modernes	106	1 924	1 335	106	7,9
Histoire-géographie	90	1 438	937	90	9,6
Philosophie	16	450	282	16	5,7
Langues	117	2 558	1 822	117	6,4
dont : Anglais	56	1 400	972	56	5,8
Espagnol	30	825	604	30	5,0
Allemand	25	210	155	25	16,1
Disciplines technologiques	69	1 761	1 074	66	6,1
dont : Économie et gestion	38	991	550	38	6,9
Mécanique	8	211	155	8	5,2
Génie mécanique	11	203	124	11	8,9
Disciplines artistiques	27	558	393	27	6,9
Éducation physique et sportive	100	1 683	1 136	100	8,8
Total	760	15 595	10 853	757	7,0

Champ : France métropolitaine + DOM.
Source : Système de gestion OCEAN, DEPP.

Nombre d'inscrits et taux de réussite à l'agrégation interne



Les résultats aux CAPES, CAPET et CAPLP externes selon les disciplines

Au CAPES externe, 34,1 % des postes sont offerts dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, 31,9 % en disciplines scientifiques, 29,7 % en langues et 4,3 % dans les disciplines artistiques. Au regard de cette répartition des postes par groupe de disciplines, les parts respectives des présents au CAPES externe sont sensiblement plus fortes dans les disciplines littéraires et en sciences humaines (39,3 %), ainsi que dans les disciplines artistiques (6,4 %) ; en revanche, elles faiblissent dans les disciplines scientifiques (29,2 %) et en langues (25,1 %). 5 147 candidats ont été admis au CAPES externe, soit un lauréat pour près de six présents. Le CAPES externe enregistre le taux de réussite le plus élevé (17,7 %) parmi tous les concours externes. Ce

taux est très contrasté selon les disciplines, passant de 27,3 % en anglais, ou 23,6 % en lettres modernes, à 10,9 % en documentation, 11,8 % en sciences de la vie et de la Terre ou 11,9 % dans les disciplines artistiques.

Au CAPEPS externe, le taux de réussite s'établit à 11,3 %.

Au CAPET externe, l'écart entre le nombre de candidats présents et celui des inscrits est important ; 54,2 % des inscrits ne se présentent pas au CAPET externe. Un candidat est admis en moyenne pour neuf présents, soit 242 lauréats.

Le taux de réussite au CAPLP externe s'élève à 14,1 % : il est nettement supérieur dans les disciplines technologiques, principalement en génie mécanique de la maintenance (29,3 %), contre 12 % en lettres-histoire ou 8,4 % en anglais-lettres pour les disciplines d'enseignement général.

Concours externes CAPES, CAPET et CAPLP

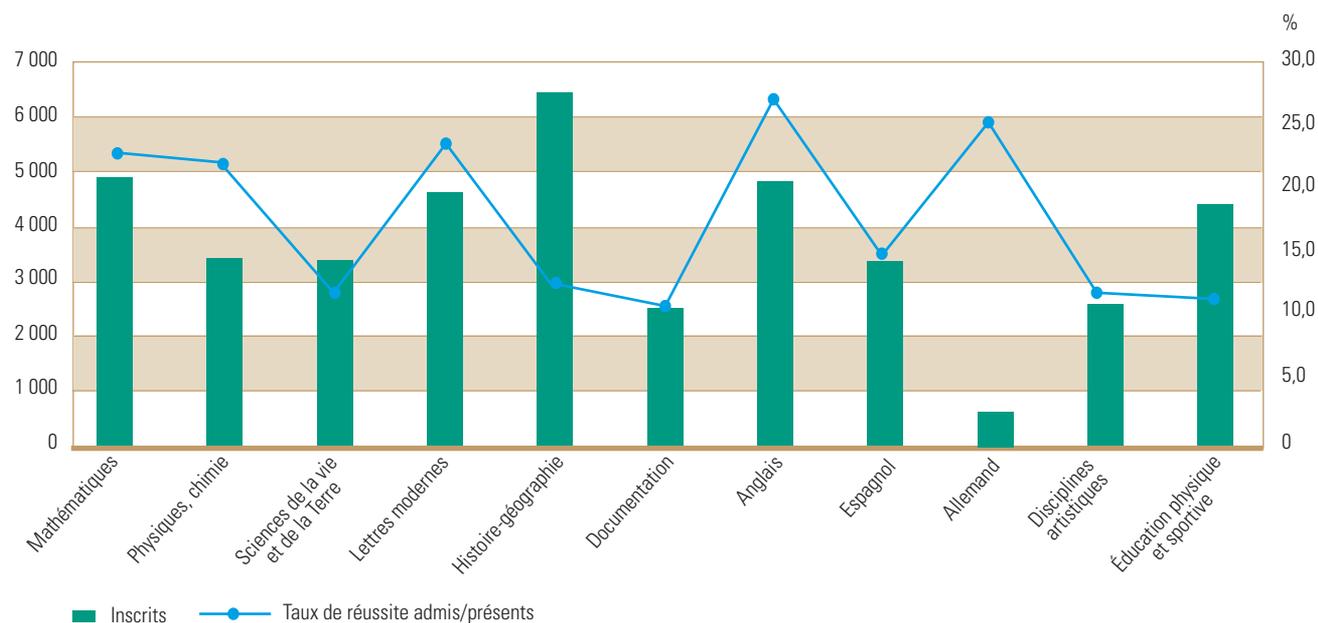
Concours externes 2008 (1)	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur LP	% de réussite admis/présents
CAPES					
Disciplines scientifiques	1 642	11 675	8 497	1 631	19,2
dont : Mathématiques	828	4 900	3 599	817	22,7
Physique-chimie	507	3 377	2 300	507	22,0
Sciences de la vie et de la Terre	307	3 398	2 598	307	11,8
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 755	16 821	11 462	1 769	15,4
dont : Lettres modernes	758	4 607	3 269	771	23,6
Histoire-géographie	604	6 435	4 760	604	12,7
Documentation	150	2 500	1 381	150	10,9
Langues	1 528	10 252	7 327	1 527	20,8
dont : Anglais	955	4 830	3 500	955	27,3
Espagnol	374	3 349	2 521	374	14,8
Allemand	106	608	420	106	25,2
Disciplines artistiques	220	2 559	1 856	220	11,9
Total CAPES	5 145	41 307	29 142	5 147	17,7
CAPEPS	400	4 426	3 531	400	11,3
CAPET	242	4 591	2 104	242	11,5
CAPLP					
Disciplines d'enseignement général	497	7 920	4 344	495	11,4
dont : Lettres-histoire	210	3 278	1 753	210	12,0
Mathématiques-sciences physiques	205	2 851	1 639	205	12,5
Anglais-lettres	82	1 791	952	80	8,4
Disciplines technologiques	821	8 799	4 732	788	16,7
dont : Économie et gestion	226	4 019	1 870	226	12,1
Génie mécanique de la maintenance	87	442	297	87	29,3
Biotechnologie-santé-environnement	80	795	397	80	20,2
Total CAPLP	1 318	16 719	9 076	1 283	14,1

(1) y compris les troisièmes concours.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP.

Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAPES externe



Les résultats aux CAPES, CAPET et CAPLP internes selon les disciplines

Au CAPES interne, 37 % des postes sont offerts dans les disciplines littéraires et en sciences humaines, 30,4 % en disciplines scientifiques, 27,2 % en langues et 5,4 % dans les disciplines artistiques. Parallèlement, si la part des présents est plus importante dans les disciplines artistiques (7,7 %), elle baisse dans les disciplines scientifiques (27,8 %) tandis qu'elle est assez comparable en langues (26,6 %) ou dans les disciplines littéraires et en

sciences humaines (37,9 %). Le taux de réussite associé au CAPES interne (7,9 %) est le plus élevé des concours internes : ce taux varie de 11,1 % en anglais à 4,9 % en espagnol.

Au CAPET interne, un candidat est admis en moyenne pour dix-sept présents. Le taux de réussite au CAPET interne (5,9 %) est le plus bas de tous les concours.

Le taux de réussite au CAPLP interne s'élève à 6,2 %. Tous les postes n'ont pu être pourvus dans les disciplines technologiques.

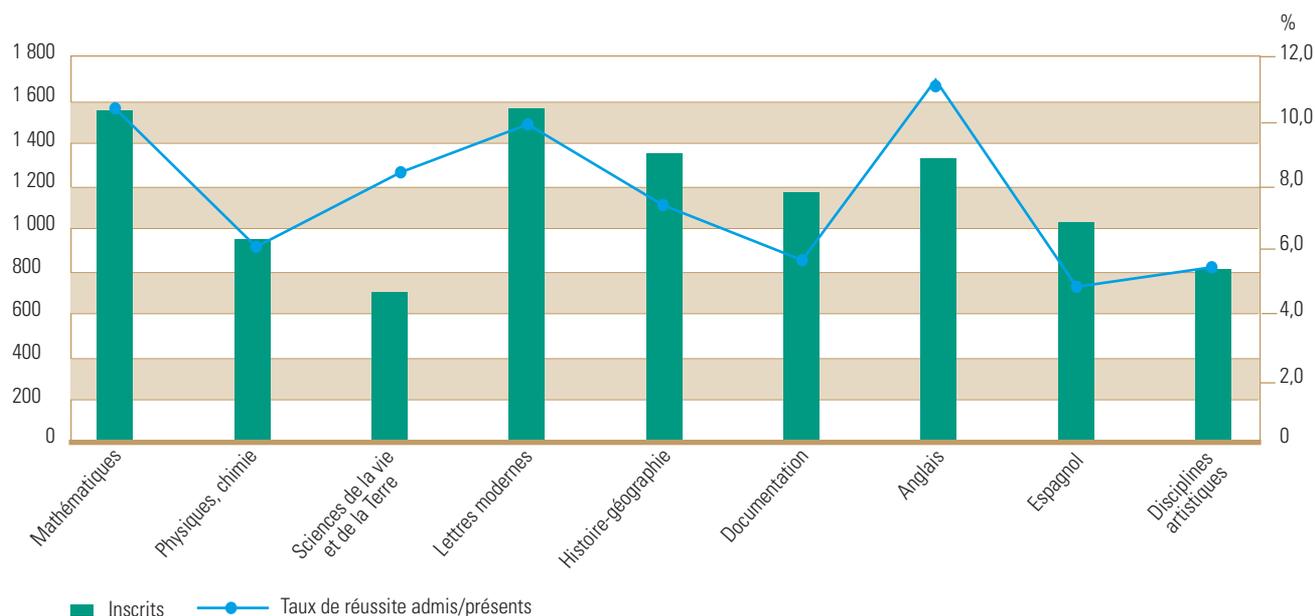
Concours internes CAPES, CAPET et CAPLP

Concours internes 2008	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur LP	% de réussite admis/présents
CAPES					
Disciplines scientifiques	185	3 186	2 140	185	8,6
dont : Mathématiques	110	1 546	1 069	110	10,3
Physique-chimie	37	943	617	37	6,0
Sciences de la vie et de la Terre	38	697	454	38	8,4
Disciplines littéraires et sciences humaines	225	4 644	2 925	225	7,7
dont : Lettres modernes	104	1 602	1 069	104	9,7
Histoire-géographie	60	1 339	809	60	7,4
Documentation	42	1 159	748	42	5,6
Langues	165	2 708	2 053	165	8,0
dont : Anglais	108	1 323	973	108	11,1
Espagnol	39	1 019	791	39	4,9
Disciplines artistiques	33	812	594	33	5,6
Total CAPES	608	11 350	7 712	608	7,9
CAPET	12	372	205	12	5,9
CAPLP					
Disciplines d'enseignement général	55	2 154	1 097	55	5,0
dont : Lettres-histoire	25	1 121	522	25	4,8
Mathématiques-sciences physiques	30	1 033	575	30	5,2
Disciplines technologiques	165	3 680	2 376	160	6,7
dont : Économie et gestion	41	1 419	833	41	4,9
Génie mécanique de la maintenance	23	339	253	23	9,1
Biotechnologie-santé-environnement	30	611	427	30	7,0
Total CAPLP	220	5 834	3 473	215	6,2

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP.

Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAPES interne





Résultats aux concours de recrutement des personnels enseignants du second degré privé

→ Les concours externes

Parmi les 6 799 candidats présents, 795 ont été admis aux différents concours du CAFEP, soit un taux de réussite de 11,7 %. 69,5 % d'entre eux sont des lauréats au CAFEP CAPES et le taux de réussite associé s'établit à 12,4 %.

Le taux de rendement global s'élève à 65,7 %. De fortes disparités existent selon le concours, le taux varie de 49,3 % pour le CAFEP CAPET à 100 % pour le CAFEP CAPEPS ; 61 % pour le CAFEP CAPES.

Concours CAFEP des personnels enseignants du second degré privé

CAFEP (1) 2008	Contrats	Inscrits	Présents	Admis sur LP	% de réussite admis/présents	% de rendement admis/contrats
CAPES	906	7 055	4 471	553	12,4	61,0
CAPEPS	65	869	599	65	10,9	100,0
CAPET	69	957	451	34	7,5	49,3
CAPLP	170	2 401	1 278	143	11,2	84,1
Total	1 210	11 282	6 799	795	11,7	65,7

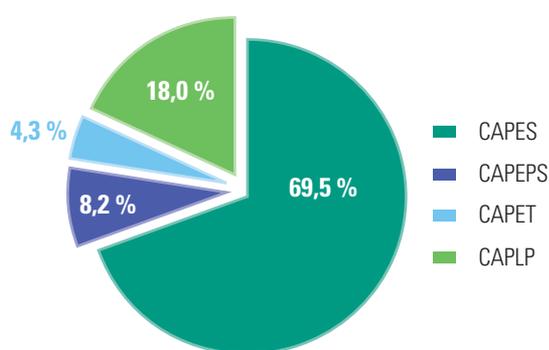
Remarque : les troisièmes concours sont comptabilisés avec les concours externes.

(1) Concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les classes du second degré privé sous contrat.

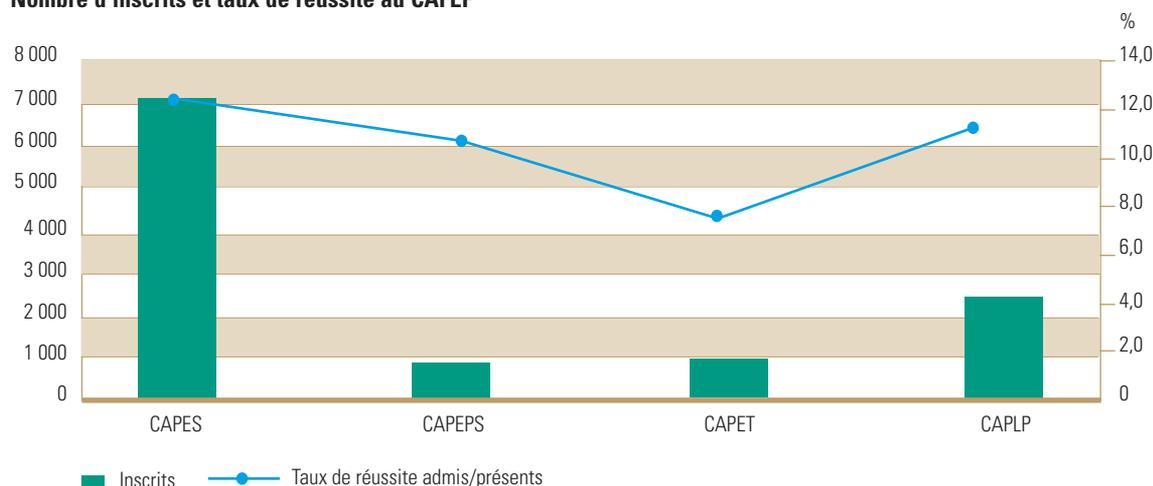
Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP.

Répartition des admis au CAFEP



Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAFEP



→ Les concours internes

938 candidats ont été admis aux différents concours d'accès à une échelle de rémunération (CAER) pour 6 837 présents, soit un lauréat pour sept présents. La sélectivité est particulièrement forte à l'agrégation, soit un admis pour dix-sept présents, contre

un sur six au CAPES, un sur neuf au CAPET et un sur huit au CAPLP. Les admis au CAPES constituent 75,7 % de l'ensemble des lauréats pour 61,5 % de présents. 86,9 % des contrats ont été pourvus aux différents concours du CAER, le taux de couverture le plus faible est associé au CAPET (58,3 %), le plus fort au CAPES (88,8 %).

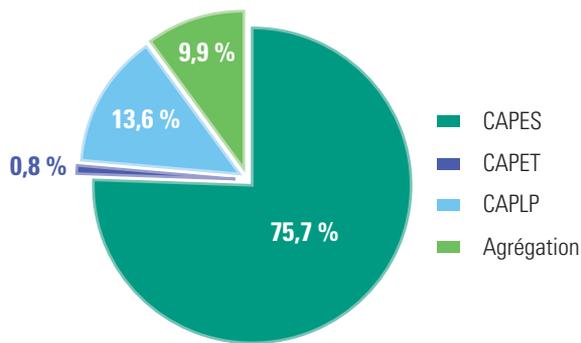
Concours CAER des personnels enseignants du second degré privé

CAER 2008	Contrats	Inscrits	Présents	Admis sur LP	% de réussite admis/présents	% de rendement admis/contrats
Agrégation	120	2 274	1 547	93	6,0	77,5
CAPES	800	5 128	4 203	710	16,9	88,8
CAPET	12	91	66	7	10,6	58,3
CAPLP	148	1 436	1 021	128	12,5	86,5
Total	1 080	8 929	6 837	938	13,7	86,9

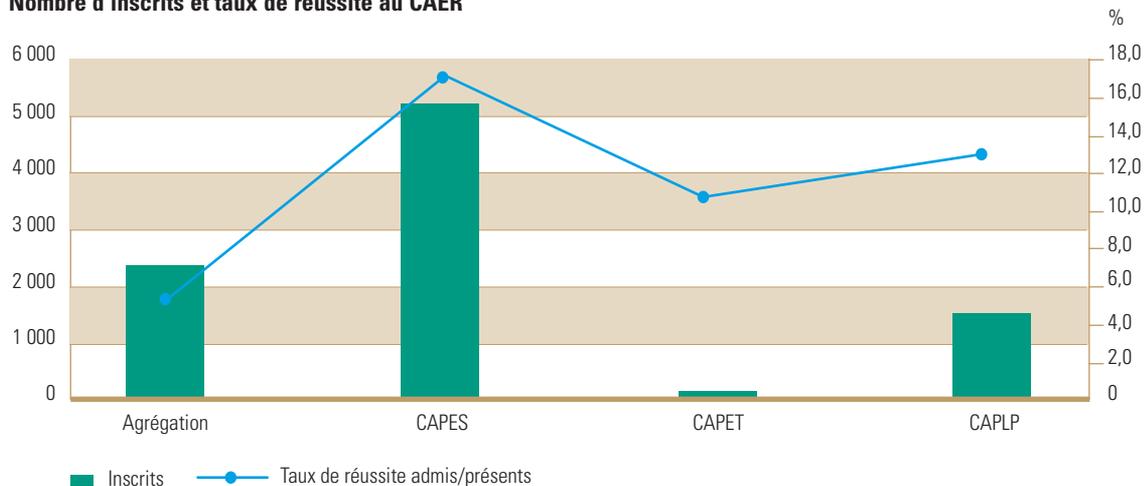
Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP.

Répartition des admis au CAER



Nombre d'inscrits et taux de réussite au CAER

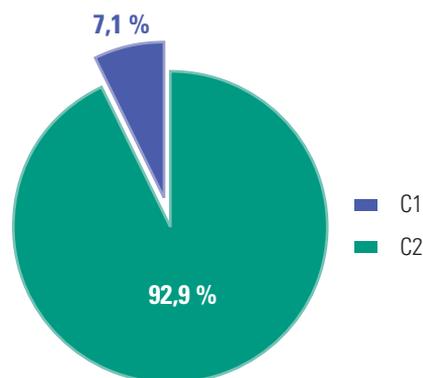




Concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection

3 382 candidats se sont inscrits aux concours des personnels de direction, soit 2 candidats pour un poste au concours de première classe (C1) et 4 candidats pour un poste au concours de deuxième classe (C2). 861 ont été admis pour 880 postes, soit un taux de réussite global de 26,7 %, respectivement 40,9 % au C1 et 26 % au C2.

Répartition des admis aux concours des personnels de direction



Concours personnels de direction

Concours 2008 Personnels de direction	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Admis sur LP	% admis /présents
Première classe - C1	80	158	149	61	40,9
Deuxième classe - C2	800	3 224	3 073	800	26,0
Total	880	3 382	3 222	861	26,7

Champ : France métropolitaine + DOM + COM.

Source : Direction de l'encadrement.

108 postes ont été offerts au concours de recrutement des IA-IPR. Le ratio "candidats-poste" s'élève à 2,6. Le taux de réussite au concours d'IA-IPR (30,6 %) est sensiblement supérieur au taux de réussite global des concours des personnels d'inspection.

Au concours d'IEN pour lequel 4,8 candidats se sont inscrits pour un poste, la sélectivité est plus forte : le taux de réussite s'établit à 20,7 %. Les IEN représentent 67 % des recrutements des personnels d'inspection.

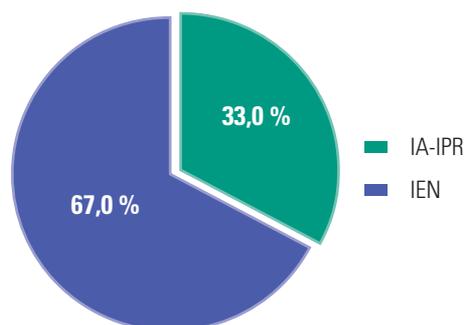
Concours personnels d'inspection

Concours 2008 Personnels d'inspection	Postes	Inscrits	Admis sur LP	% admis /inscrits
IA-IPR	108	284	87	30,6
IEN	178	856	177	20,7
Total	286	1 140	264	23,2

Champ : France métropolitaine + DOM + COM.

Source : Direction de l'encadrement.

Répartition des admis aux concours des personnels d'inspection





Concours ATSS, ITRF et des bibliothèques

→ Résultats de l'ensemble des concours (hors examens professionnels)

4 944 candidats ont été reçus sur les listes principales aux concours de recrutement des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques. La majorité des recrutements s'est effectuée par la voie des concours externes : 56,7 % des admissions résultent des concours externes et 43,3 % des concours internes. Les proportions varient sensiblement selon le corps ou la filière. Si les

recrutements externes représentent 89,6 % des admis de la filière médico-sociale, ou 56,6 % des admis ITRF, en revanche 57,8 % des lauréats de la filière administrative sont issus des concours internes. Pour les personnels ATSS de laboratoire, comme pour les personnels des bibliothèques, le recrutement est équilibré entre les concours externes et internes.

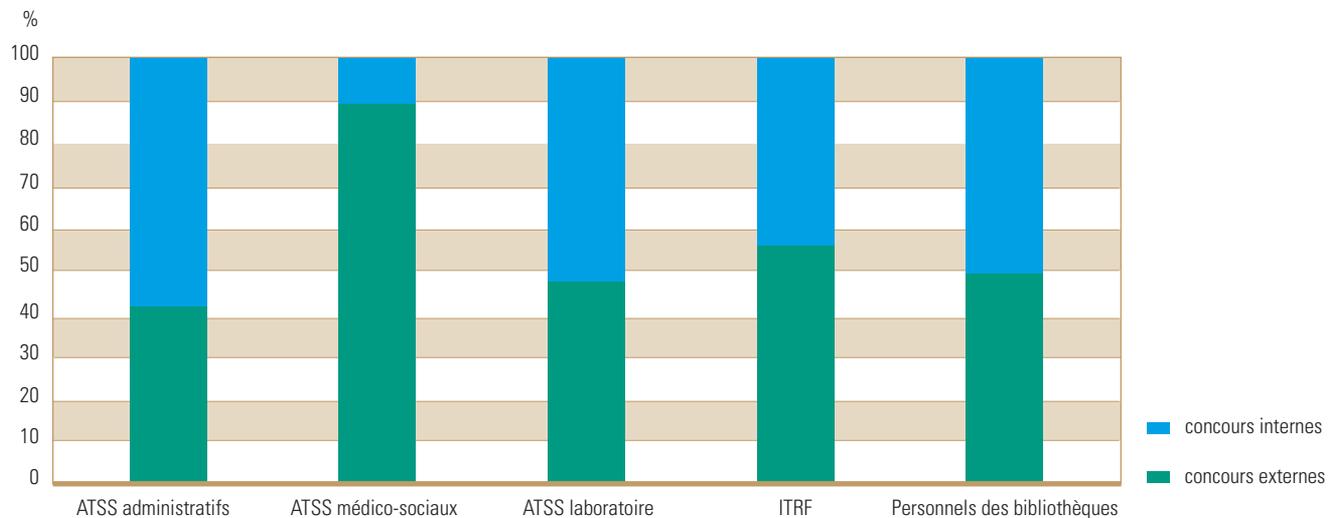
Ensemble des admis aux concours ATSS, ITRF et des bibliothèques

Concours 2008	Admis			Total
	Concours externes	Concours internes	Troisièmes concours	
ATSS administratifs	566	776		1 342
ATSS médico-sociaux	629	73		702
ATSS laboratoire	146	158		304
ITRF	1 415	1 083	1	2 499
Personnels des bibliothèques	48	49		97
Total	2 804	2 139	1	4 944

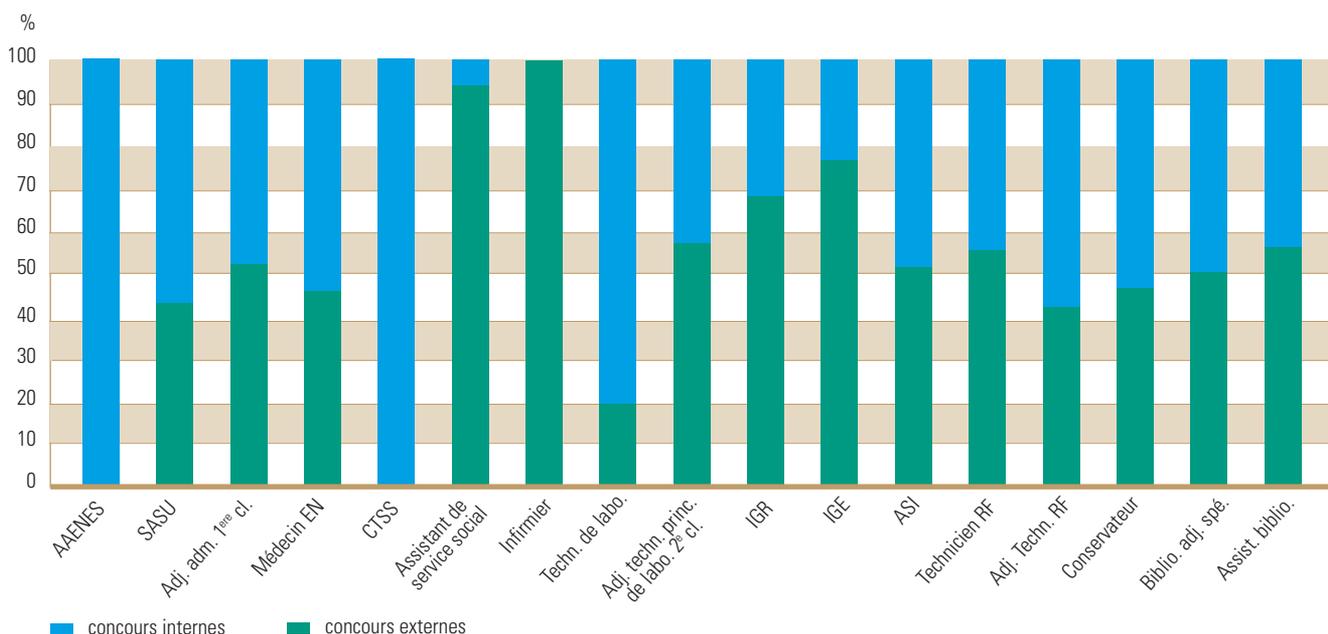
Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP, Direction générale des ressources humaines.

Répartition des admis selon le type de personnels (ATSS, ITRF et bibliothèques)



Répartition des admis selon le type de concours (ATSS, ITRF et bibliothèques)



→ Résultats des concours externes

Les recrutements externes des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques se caractérisent par un nombre très important de candidats inscrits (75 402) et de candidats présents (53 713) au regard des 2 804 admis sur listes principales, ce qui génère un taux de réussite global de 5,2 %.

Pour les ATSS, ce taux varie fortement selon les concours et les filières. Le taux le plus faible s'établit aux concours externes de personnels administratifs (4,1 %) et le plus élevé aux concours externes de personnels médico-sociaux (32,3 %).

Pour les ITRF, la sélectivité des concours externes est fortement contrastée selon le corps : les taux de réussite les plus élevés

sont associés aux concours de catégories B (14,4 %) et C (14,2 %). En revanche, ce taux est nettement inférieur pour les concours de catégorie A (2,2 %).

Le recrutement externe des personnels des bibliothèques est particulièrement sélectif avec moins de 3 candidats admis pour 100 présents.

Les recrutements externes les plus importants concernent les ITRF avec 1 415 lauréats (50,5 % des admis) et les personnels ATSS médico-sociaux (629 admis).

Concours externes ATSS, ITRF et des bibliothèques

Concours externes 2008	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur LP	Taux de réussite admis/présents (%)
AAENES (1)
SASU	262	12 023	5 746	926	262	4,6
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	304	12 684	7 987	965	304	3,8
Total filière administrative	566	24 707	13 733	1 891	566	4,1
Médecin de l'Éducation nationale (2)	31	84	55	nc	31	56,4
Assistant de service social	93	437	305	nc	90	29,5
Infirmier (3)	607	2 189	1 586	1 000	508	32,0
Total filière sociale et de santé	731	2 710	1 946	1 000	629	32,3
Technicien de laboratoire (2)	14	2 020	1 230	38	14	1,1
Adjoint technique principal de laboratoire de 2 ^e classe	181	1 539	734	312	132	18,0
Total filière laboratoire	195	3 559	1 964	350	146	7,4
Total ATSS	1 492	30 976	17 643	3 241	1 341	7,6
Ingénieur de recherche (IGR)	169	3 693	3 538	1 316	129	3,6
Ingénieur d'études (IGE)	467	21 493	21 208	6 963	422	2,0
Assistant ingénieur (ASI)	222	8 311	4 583	1 991	187	4,1
Technicien de recherche et formation	384	3 572	2 489	865	359	14,4
Adjoint technique	373	3 287	2 246	1 018	318	14,2
Total ITRF	1 615	40 356	34 064	12 153	1 415	4,2
Conservateur	24	1 119	596	140	24	4,0
Bibliothécaire adjoint spécialisé	15	581	283	35	15	5,3
Assistant des bibliothèques	9	2 370	1 127	47	9	0,8
Total personnels des bibliothèques	48	4 070	2 006	222	48	2,4
Total ATSS, ITRF et bibliothèques	3 155	75 402	53 713	15 616	2 804	5,2

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP, Direction générale des ressources humaines.

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

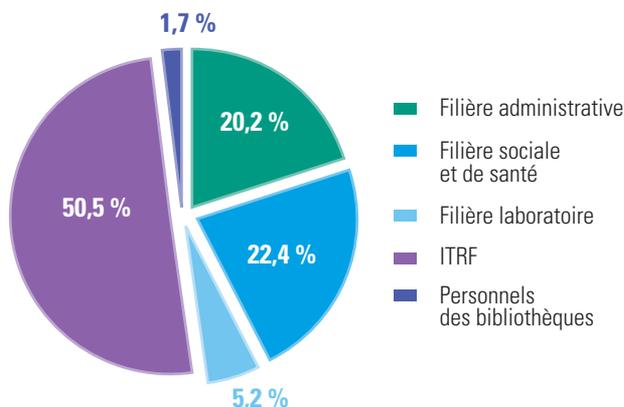
(2) Pour ces concours nationaux, les postes sont offerts au niveau national (France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, tous concours externes ATSS déconcentrés et nationaux confondus, 16 candidats sont admis (aucun aux concours nationaux) pour 969 inscrits et 448 présents.

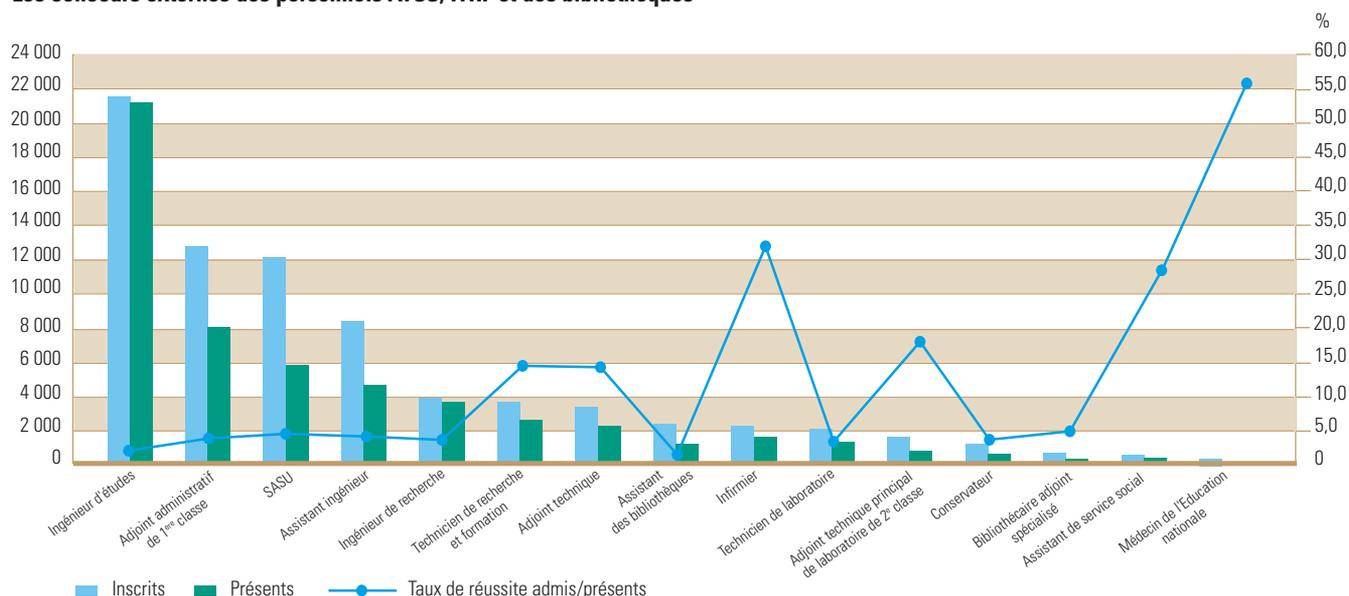
(3) Depuis la session 2004, le concours infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

nc : non concerné.

Répartition des admis aux concours externes des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



Les concours externes des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



→ Résultats des concours internes

Parmi les 29 476 candidats présents aux concours internes des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques, 2 139 ont été admis, soit un taux de réussite global (7,3 %) supérieur à celui des concours externes.

Des écarts existent selon les concours. Le taux de réussite aux concours internes ATSS est inférieur à celui des concours externes

ATSS. En revanche, ce taux devient deux fois plus élevé aux concours internes ITRF qu'aux concours externes ITRF, à l'exception des concours de technicien et d'adjoint technique pour lesquels la situation est inversée. Le taux de réussite associé au recrutement interne des personnels des bibliothèques est sensiblement plus élevé qu'au recrutement externe.

Concours internes ATSS, ITRF et des bibliothèques

Concours internes 2008	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur LP	Taux de réussite admis/présents (%)
AAENES (1)	135	4 245	2 399	336	134	5,6
SASU	359	9 627	5 959	1 227	358	6,0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	284	6 537	4 610	829	284	6,2
Total filière administrative	778	20 409	12 968	2 392	776	6,0
Médecin de l'Éducation nationale (1)	63	63	46	nc	37	80,4
Conseiller technique de service social (1)(2)	30	144	112	50	30	26,8
Assistant de service social	47	15	12	nc	6	50,0
Total filière sociale et de santé	140	222	170	50	73	42,9
Technicien de laboratoire (1)	56	1 141	893	138	56	6,3
Adjoint technique principal de laboratoire de 2 ^e classe	101	1 303	1 007	291	102	10,1
Total filière laboratoire	157	2 444	1 900	429	158	8,3
Total ATSS	1 075	23 075	15 038	2 871	1 007	6,7
Ingénieur de recherche (IGR)	83	801	789	430	61	7,7
Ingénieur d'études (IGE)	156	2 321	2 215	914	131	5,9
Assistant ingénieur (ASI)	194	4 369	4 286	1 803	170	4,0
Technicien de recherche et formation	284	2 889	2 845	765	283	9,9
Adjoint technique	463	3 522	3 461	1 350	438	12,7
Total ITRF	1 180	13 902	13 596	5 262	1 083	8,0
Conservateur (3)	28	216	151	35	27	17,9
Bibliothécaire adjoint spécialisé	15	343	238	36	15	6,3
Assistant des bibliothèques	7	645	453	52	7	1,5
Total personnels des bibliothèques	50	1 204	842	123	49	5,8
Total ATSS, ITRF et bibliothèques	2 305	38 181	29 476	8 256	2 139	7,3

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Système de gestion OCEAN, DEPP, Direction générale des ressources humaines.

(1) Pour ces concours nationaux, les postes sont offerts au niveau national (France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie).

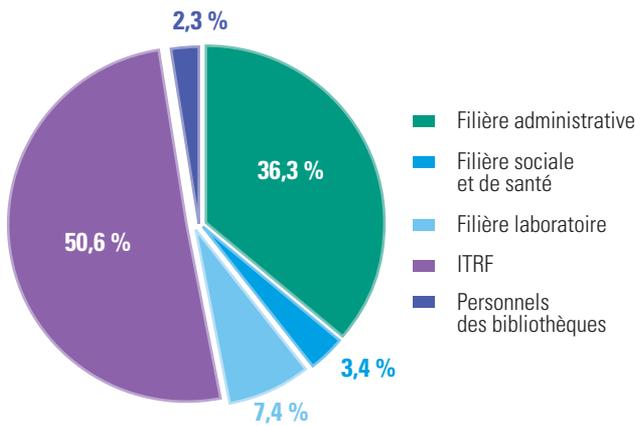
Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, tous concours internes ATSS déconcentrés et nationaux confondus, 17 candidats sont admis (dont un seul aux concours nationaux) pour 337 inscrits et 209 présents.

(2) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(3) Dont le concours de conservateur chartiste (comptabilisé dans les concours internes).

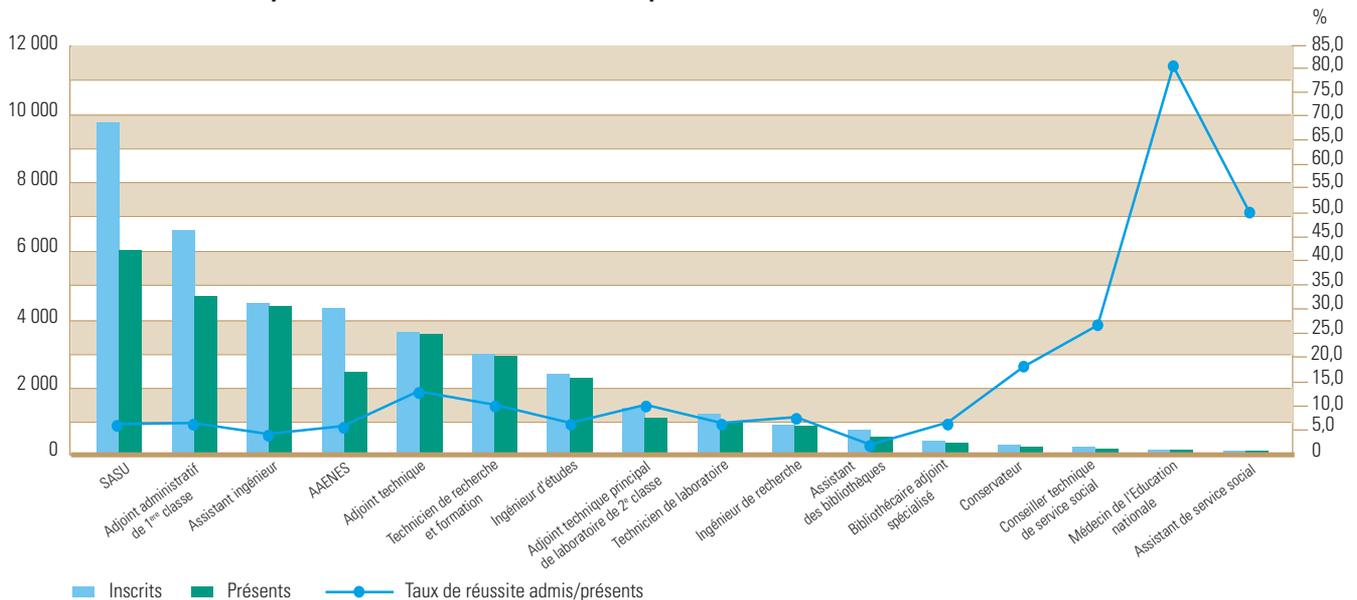
nc : non concerné.

Répartition des admis aux concours internes des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



Les recrutements ITRF constituent plus de la moitié des recrutements internes avec 1 083 lauréats. Les admis aux concours internes ATSS de la filière administrative représentent 36,3 % de l'ensemble, soit 776 lauréats.

Les concours internes des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques



→ Résultats aux examens professionnels

805 candidats ont été admis sur listes principales à l'ensemble des examens professionnels. Les ATSS représentent la majorité de ces recrutements (77,1 %) avec les examens professionnels d'attaché d'administration (43,6 %) et de secrétaire d'administration (30,1 %). Le taux de réussite global s'établit à 17,3 %.

la sélectivité est plus élevée à l'examen professionnel de SASU classe exceptionnelle avec près de un admis pour 10 présents, on compte plus de 4 admis pour 10 présents pour les examens professionnels des attachés d'administration (APAENES) ou des assistants des bibliothèques.

Examens professionnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

Examens professionnels 2008	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis sur LP	Taux de réussite admis/présents (%)
APAENES (1)	351	1 091	766	nc	351	45,8
SASU classe exceptionnelle (CE) (1)	242	3 275	2 614	682	242	9,3
SAAC (CE)	14	67	58	33	14	24,1
Technicien de l'Education nationale classe sup.	2	29	9	nc	2	22,2
Technicien de laboratoire classe supérieure	12	92	64	nc	12	18,8
Total ATSS	621	4 554	3 511	715	621	17,7
Ingénieur de recherche hors classe	45	179	161	nc	45	28,0
Technicien de recherche et formation (CE) (1)	119	1 234	937	nc	119	12,7
Total ITRF	164	1 413	1 098	nc	164	14,9
Assistant des bibliothèques (CE)	20	47	45	nc	20	44,4
Total bibliothèques	20	47	45	nc	20	44,4
Total	805	6 014	4 654	715	805	17,3

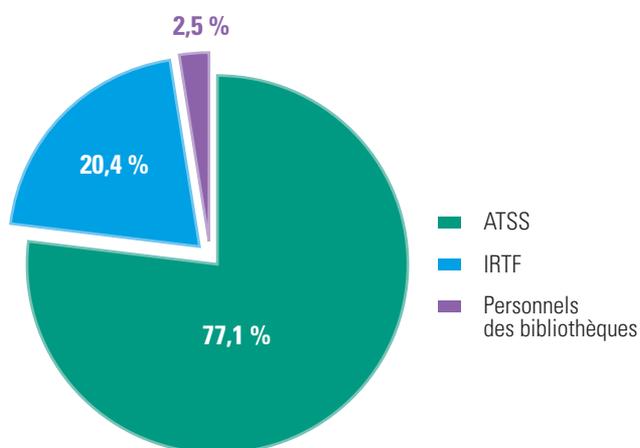
Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : Direction générale des ressources humaines.

(1) Pour ces examens professionnels, 8 candidats sont admis dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie pour 27 inscrits et 21 présents.

nc : non concerné.

Répartition des admis aux examens professionnels des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques





Promotions des enseignants du secteur public, des personnels d'éducation, des personnels d'orientation.

→ Accès aux corps d'enseignant

3 955 instituteurs ont été promus par liste d'aptitude dans le corps des professeurs des écoles. Ils ont en moyenne 46 ans. La politique d'intégration massive devait prendre fin en 2007, mais tous les instituteurs n'ayant pas été intégrés, le dispositif se poursuit par liste d'aptitude ou concours interne.

Dans le second degré, les promus au corps des agrégés sont les plus nombreux : 304 sur 440, soit 69 %. Mais le nombre limité de

possibilités par rapport au nombre de candidatures explique la faible proportion (2,6 %) de promus par rapport aux promouvables. L'âge moyen des promus va de 45,7 ans pour les certifiés à 56,1 ans pour les agrégés.

Liste d'aptitude 2008 Corps d'accès	Nombre de promus	% Hommes	% Femmes	Age moyen	% de promus / promouvables *
Professeurs des écoles	3 955	20,2	79,8	46,0	
Certifiés **	120	31,7	68,3	45,7	97,6
PEPS **	16	56,2	43,8	51,2	100
Agrégés	304	48,4	51,6	56,1	2,6

Source: DGRH.

* pour le second degré, le nombre de promouvables correspond au nombre de promouvables ayant fait acte de candidature à une inscription sur la liste d'aptitude d'accès des corps de personnel du second degré.

** pour les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive, le nombre de promouvables correspond ici au nombre de candidats proposés par les recteurs.

Précision

Les promotions de corps s'effectuent :

- par voie d'inscription sur liste d'aptitude (enseignants et ATSS selon les corps) ;
- par intégration des adjoints d'enseignement, des chargés d'enseignement et des chargés d'enseignement d'EPS dans les corps des certifiés, des PLP et des PEPS, par liste d'aptitude exceptionnelle (décret de 1989).

→ Avancement aux grades supérieurs

L'avancement dans la hors-classe des professeurs des écoles concerne 2 933 personnes. La priorité accordée à l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles a conduit à limiter l'accès à la hors classe des nouveaux intégrés qui étaient jusqu'à présent les seuls promouvables.

Les 15 415 agents du second degré (enseignants, personnel d'éducation et personnel d'orientation) qui ont bénéficié d'un

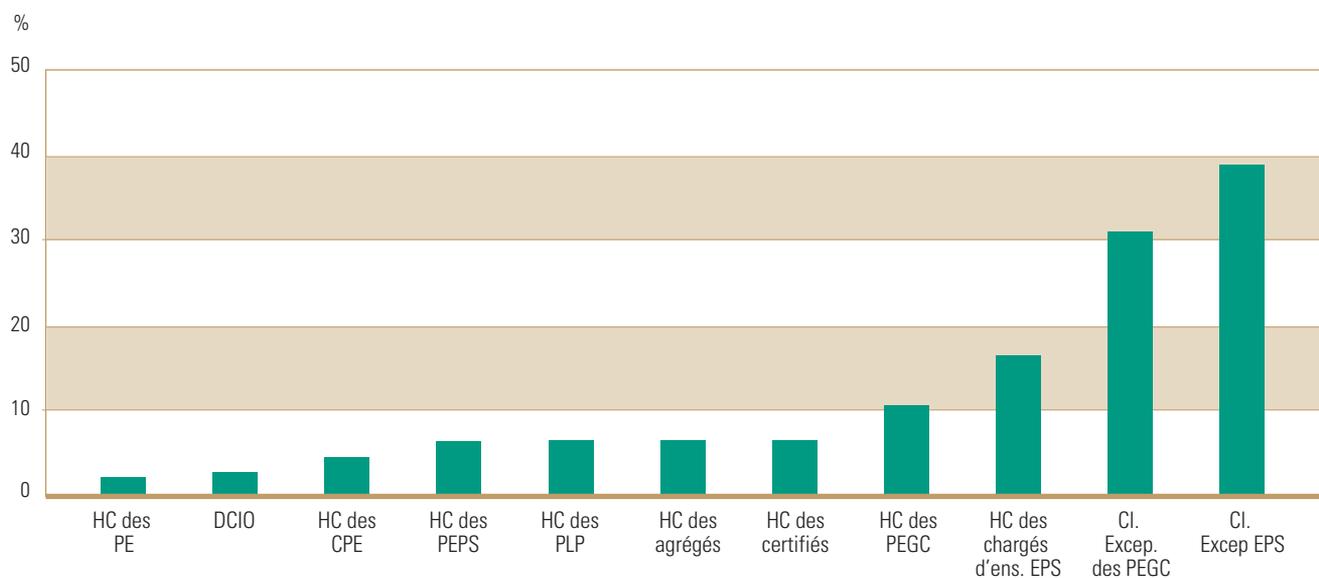
avancement au grade supérieur, connaissent des taux de promus par rapport aux promouvables très différents d'un corps à l'autre. Les taux les plus élevés concernent les corps en voie d'extinction, les PEGC (30,7 %) et les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (38,6 %). Pour les autres corps, les rapports promus/promouvables vont de 2,4 % pour les directeurs de CIO à 6,2 % pour les professeurs agrégés.

Avancement au grade supérieur 2008	Nombre de promus	% Hommes	% Femmes	Age moyen	% de promus / promouvables
HC professeurs des écoles	2 933	38,8	60,2	55,1	1,6
HC des professeurs agrégés	2 221	52,1	47,9	54,5	6,2
HC des professeurs certifiés *	8 077	38,5	61,5	54,2	6,2
HC des professeurs d'éducation physique et sportive *	911	56,2	43,8	53,3	6,1
HC des chargés d'enseignement d'EPS	5	80,0	20,0	53,0	16,1
Classe exceptionnelle des chargés d'enseignement d'EPS	309	54,4	45,6	53,6	38,6
HC des professeurs de lycée professionnel *	2 338	50,7	49,3	54,2	6,1
HC des professeurs d'ens. général de collège	5	20,0	80,0	49,6	10,2
Classe exceptionnelle des PEGC	1 200	38,6	61,4	56,1	30,7
HC des conseillers principaux d'éducation	288	35,9	64,1	53,7	3,9
Directeurs des centres d'information et d'orientation	61	36,1	63,9	52,2	2,4
Total second degré	15 415				6,6

Source: DGRH.

* le chiffre indiqué ne tient pas compte des enseignants de Mayotte, promus.

Avancement au grade supérieur





Promotions des personnels de direction et d'inspection

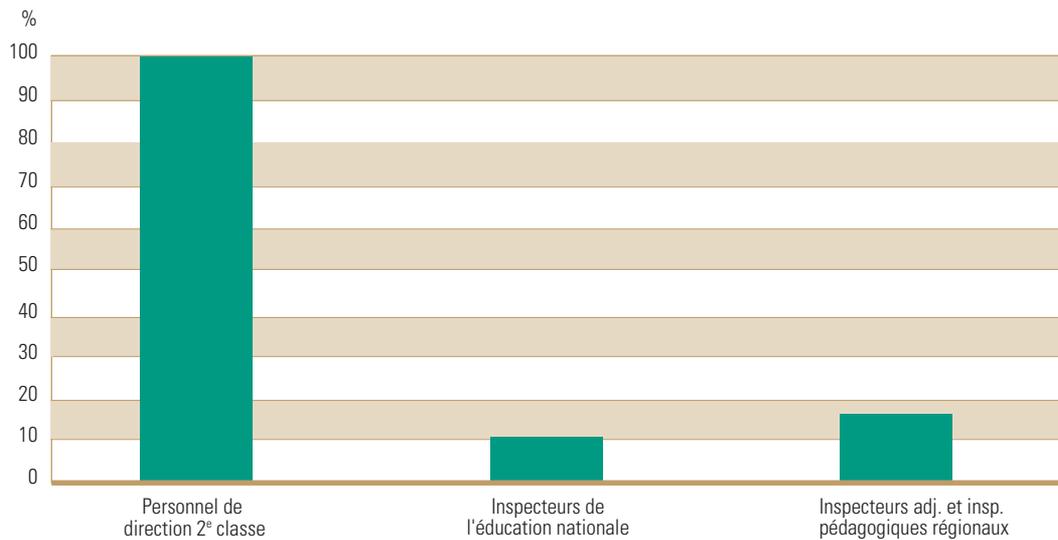
55 personnes, d'un âge moyen de 46 ans, ont été promues sur liste d'aptitude dans le corps des personnels de direction, soit 100 % des candidats en ayant fait la demande. L'accès aux corps

d'inspection est plus limité : 9,7 % des candidats à l'accès au corps des IEN et 14,9 % des IA-IPR, ont été nommés dans ces corps.

Liste d'aptitude 2008	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% Hommes	% Femmes	Age moyen	% de promus / promouvables
Personnel de direction 2 ^e classe	207	55	62,0	38,0	46	26,6
Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)	331	32	44,0	56,0	50	9,7
Inspecteurs adjoints et inspecteurs pédagogiques régionaux	74	11	63,7	36,3	55	14,9

Source : DE.

Liste d'aptitude



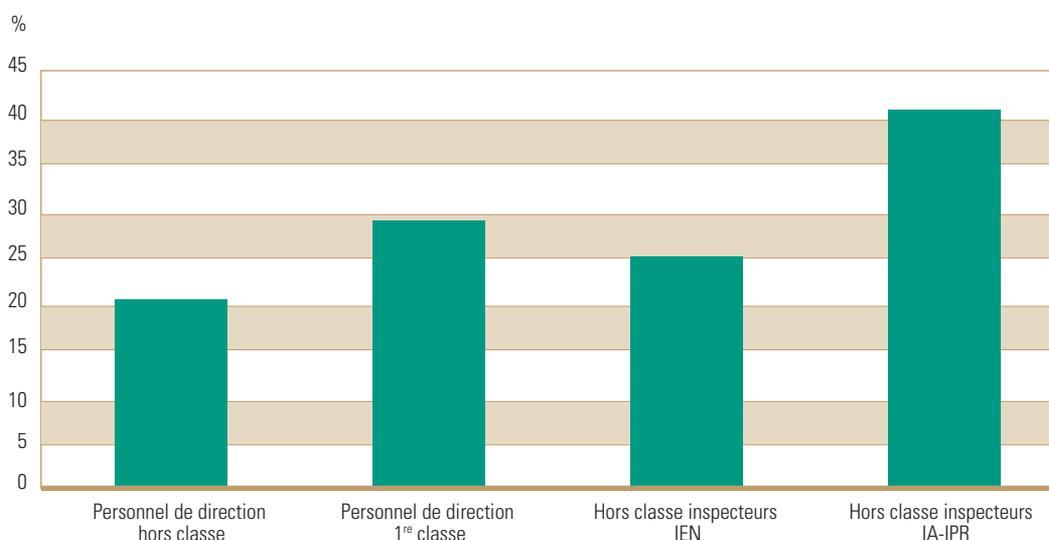
1 137 personnels de direction ont bénéficié d'un avancement à un grade supérieur, 746 en 1^{re} classe et 391 à la hors-classe. L'avancement à la hors-classe des inspecteurs IA-IPR a bénéficié

à 72 d'entre eux, soit 40 % des candidats promouvables. Pour les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), sur 444 candidats, il y a eu 108 promotions, soit 24,3 %.

Tableau avancement 2008	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% Hommes	% Femmes	Age moyen	% de promus / promouvables
Personnel de direction hors classe	1 995	391	66,5	33,5	ND	19,6
Personnel de direction 1 ^{re} classe	2 666	746	52,6	47,5	ND	28,0
Hors classe des inspecteurs éducation nationale	444	108	59,0	41,0	53	24,3
Hors classe des inspecteurs IA-IPR	180	72	66,7	33,3	57	40,0

Source : DE.

Tableau d'avancement des personnels de direction et inspection



Précision

Le nombre de candidats correspond au nombre de promouvables ayant fait acte de candidature à une inscription sur la liste d'aptitude d'accès aux corps des personnels de direction et d'inspection.



Promotions des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

→ Accès aux corps selon la liste d'aptitude

Sur l'ensemble des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques, moins de 1 % des agents, soit au total 805 personnes, ont bénéficié d'un avancement selon la liste d'aptitude.

L'âge moyen des personnes promues, autour de la cinquantaine, est plus élevé que l'âge moyen de ces types de personnel.

Les personnels ATSS

Les personnels d'administration

Liste d'aptitude	Nombre de promus 2007	Nombre de promus 2008	% Hommes	% Femmes	Age moyen	Evolution 2007/2008 %
ADAENES	147	168				14,3
SASU	187	200	4	96	53,3	7,0
Total	334	368				10,2

Source : DGRH.

Les personnels médico-sociaux

Dans la filière médico-sociale, 13 agents appartenant au corps des conseillers techniques de service social se sont inscrits sur la liste d'aptitude, 10 sur liste principale et 3 sur liste complémentaire. Au total, 10 agents de sexe féminin ont été retenus et ont en moyenne plus de 54 ans.

Les personnels techniques

Dans la filière technique, 75 techniciens de laboratoire ont été recrutés sur liste d'aptitude, dont 61,3 % de femmes. Ces personnels sont plus âgés (48,8 ans), ils ont quatre ans et demi de plus que l'ensemble des personnels appartenant à ce corps.

Les personnels ITRF

En 2008, 403 personnels ITRF ont été promus sur liste d'aptitude, soit 1,7 % des agents promouvables.

IRTF

Liste d'aptitude	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% Hommes	% Femmes	Age moyen	% de promus / promouvables
Ingénieur de recherche	3 770	25	60,0	40,0	55,0	0,7
Ingénieur d'études	1 283	121	57,0	43,0	50,0	9,4
Assistant ingénieur	5 997	79	47,0	53,0	52,0	1,3
Technicien de recherche	12 188	178	46,0	54,0	49,5	1,5
Total	23 238	403	50,4	49,6	50,5	1,7

Source : DGRH.

Personnels des bibliothèques

En 2008, plus de trois agents des bibliothèques sur quatre (soit 2 930 personnes) étaient candidats à une promotion sur liste d'aptitude, peu d'agents ont été promus (34 soit 1,2 %).

Les personnels des bibliothèques

Liste d'aptitude	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% Hommes	% Femmes	Age moyen	% de promus / promouvables
Conservateur	401	10	0,0	100,0	53,3	2,5
Bibliothécaire	772	10	30,0	70,0	54,6	1,3
Bibliothécaire adj. spécialisé	284	7	28,6	71,4	52,6	2,5
Assistant des bibliothèques	1473	7	71,4	28,6	54,6	0,5
Total	2 930	34	29,4	70,6	53,8	1,2

Source : DGRH C2-3.

→ Avancement aux grades supérieurs

Les personnels d'administration

4 397 personnels ATSS de la filière administrative ont été promus par avancement au grade supérieur en 2008 et 4 146 en 2007, soit une évolution de 6 %.

C'est pour le passage en classe exceptionnelle du corps des secrétaires d'administration scolaire et universitaire (SASU) que l'évolution 2007/2008 est la plus importante (33 %).

Avancement au grade supérieur	Nombre de promus 2007	Nombre de promus 2008	Evolution 2007/2008 %	% Hommes	% Femmes	Age moyen
Attaché principal éduc. nat. et ens. supérieur	356	422	18,5	38,8	61,2	45,6
SASU classe exceptionnelle	374	497	32,9	13,3	86,7	50,0
SASU classe supérieure	413	470	13,8	19,0	81,0	51,5
Adjoint admin. services déconcentrés P1	912	914	0,2	2,7	97,3	54,4
Adjoint admin. services déconcentrés P2	1552	1555	0,2	6,9	93,1	48,7
Adjoint admin. services déconcentrés 1	539	539	0,0	5,5	94,5	48,9
Total	4 146	4 397	6,1	11,2	88,8	50,0

Sources : DGRH C2-1 et annuaire AGORA.

Les personnels médico-sociaux

En 2008, 403 agents de la filière médicale et sociale ont bénéficié d'une promotion, soit 8,3 % de plus qu'en 2007.

Avancement au grade supérieur	Nombre de promus 2007	Nombre de promus 2008	Evolution 2007/2008 %	% Hommes	% Femmes	Age moyen
Médecin 1 ^{ère} classe	55	58	5,5			
Assistante sociale principale	82	131	59,8	3,8	96,2	47,9
Infirmier classe supérieure	235	214	-8,9	5,3	94,7	49,0
Total	372	403	8,3	4,8	95,2	48,6

Sources : DGRH C2-1 et annuaire AGORA.

Les personnels techniques

En 2008, 640 agents techniques ont été promus dans le grade supérieur. Leur effectif est en diminution de plus de 17 % par rapport à 2007.

Avancement au grade supérieur	Nombre de promus 2007	Nombre de promus 2008	Evolution 2007/2008 %	% Hommes	% Femmes	Age moyen
Tech. éducation nationale, classe supérieure	5	4	-20,0	100,0	0,0	34,0
Adjoint technique des étab. enseignement P1	89	58	-34,8	84,4	15,6	53,5
Adjoint technique des étab. enseignement P2	52	32	-38,5	82,8	17,2	57,0
Adjoint technique des étab. enseignement C1	280	198	-29,3	30,6	69,4	57,0
Technicien de labo. classe exceptionnelle	13	12	-7,7	16,7	83,3	47,8
Technicien de labo. classe supérieure	16	15	-6,3	25,0	75,0	51,8
Adjoint technique de laboratoire P1	70	70	0,0	26,5	73,5	46,6
Adjoint technique de laboratoire P2	130	130	0,0	25,6	74,4	53,9
Adjoint technique de laboratoire 1	120	121	0,8	33,3	66,7	39,5
Total	775	640	-17,4	36,7	63,3	53,2

Sources : DGRH C2-1 et annuaire AGORA.

Personnels ITRF

En 2008, 801 candidats ont été promus au grade supérieur, soit moins de 6 % des personnels promouvables, avec pratiquement autant d'hommes que de femmes. L'âge moyen de ces candidats est à peine supérieur à 50 ans, soit sept années de plus que l'âge moyen de l'ensemble des ITRF.

Avancement au grade supérieur	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% Hommes	% Femmes	Age moyen	% de promus / promouvables
Ingénieur de recherche HC	1 085	45	78,0	22,0	52,0	4,1
Ingénieur de recherche 1 ^{er} classe	1 017	101	59,0	41,0	50,0	9,9
Ingénieur d'études HC	316	50	45,0	55,0	58,3	15,8
Ingénieur d'étude 1 ^{er} classe	1 715	216	44,0	56,0	51,7	12,6
Technicien de classe excep. (au choix)	1 449	79	46,8	53,2	53,7	5,5
Technicien de classe excep (examen Pro.)	5 582	119	63,0	37,0	43,8	2,1
Technicien de classe supérieure	2 345	191	45,0	55,0	49,2	8,1
Total	13 509	801	50,3	49,7	50,3	5,9

Source : DGRH.

Personnels des bibliothèques

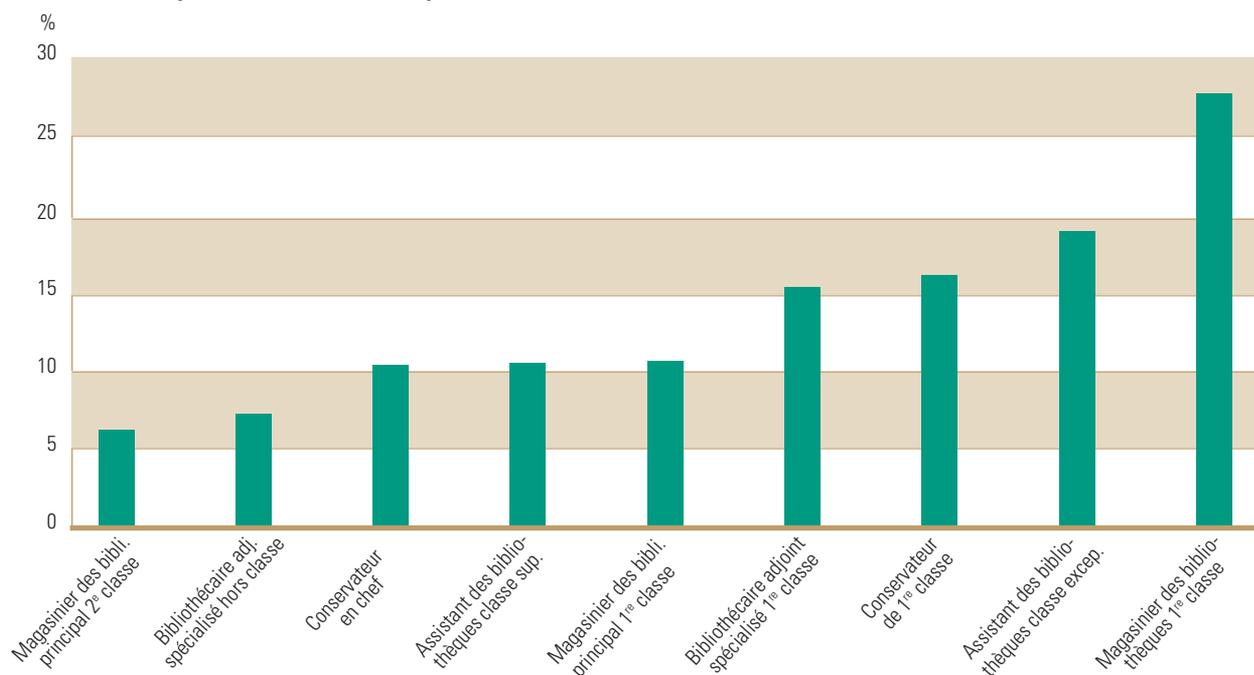
16,1 % des personnels des bibliothèques promouvables ont obtenu un avancement au grade supérieur. C'est pour les magasiniers 1^{er} classe que cette proportion est la plus élevée (28 %) et pour les magasiniers principaux 2^e classe qu'elle est la plus faible (6,1 %).

Les personnels des bibliothèques ayant bénéficié d'un avancement ont un âge moyen de 45 ans, les plus jeunes ayant 39 ans pour les conservateurs 1^{re} classe, les plus âgés 54,6 ans pour les magasiniers principaux 2^e classe.

Avancement au grade supérieur	Nombre de promouvables	Nombre de promus	% Hommes	% Femmes	Age moyen	% de promus / promouvables
Conservateur en chef	319	33	27,3	72,7	44,5	10,3
Conservateur de 1 ^{re} classe	236	38	31,6	68,4	39,2	16,1
Bibliothécaire adjoint spécialisé 1 ^{re} classe	98	15	13,3	86,7	50,7	15,3
Bibliothécaire adj. spécialisé hors classe	151	11	9,1	90,9	54,1	7,3
Assistant des bibliothèques classe excep.	131	25	32,0	68,0	43,0	19,1
Assistant des bibliothèques classe sup.	48	5	60,0	40,0	52,0	10,4
Magasinier des bibliothèques 1 ^{re} classe	510	143	37,8	62,2	44,4	28,0
Magasinier des bibli. principal 2 ^e classe	181	11	72,7	27,3	54,6	6,1
Magasinier des bibli. principal 1 ^{re} classe	208	22	59,1	40,9	51,8	10,6
Total	1 882	303	36,3	63,7	45,4	16,1

Source : DGRH C2-3.

Avancement des personnels des bibliothèques

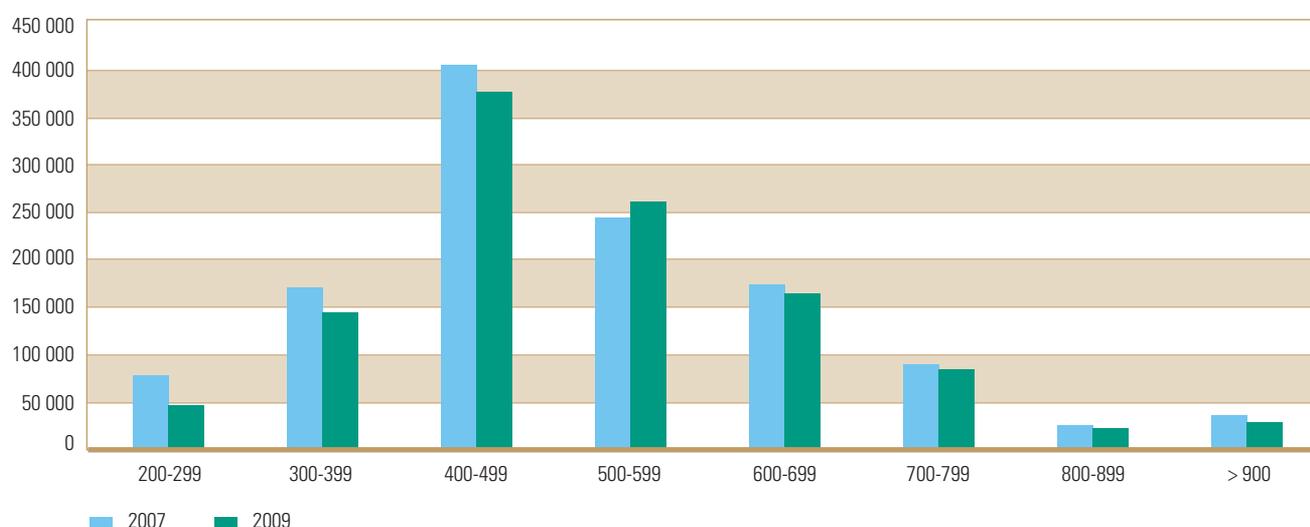




Ensemble des personnels

Plus de la moitié des agents (57 %) ont des indices de rémunération compris entre 400 et 600 points et un sur trois est entre 400 et 500 points. Au-delà de l'indice 700, on ne trouve plus qu'un agent sur dix. Par rapport à 2007, la part des agents ayant un indice de rémunération inférieur à 400 points a légèrement baissé au bénéfice des valeurs de 500 à 600 points.

Distribution des indices de rémunération sur l'ensemble des personnels *



* non compris assistants d'éducation et assistants pédagogiques

→ Situation indiciaire des personnels selon les catégories statutaires

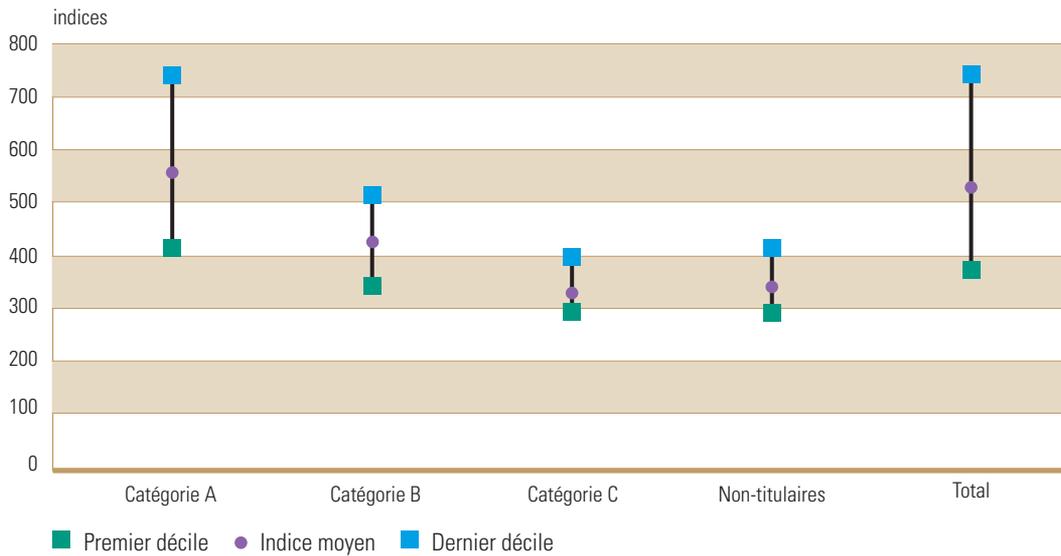
L'indice moyen de l'ensemble des personnels, non compris les assistants d'éducation et assistants pédagogiques, est de 529 points. Cette moyenne recouvre des différences fortes selon les catégories (332 en catégorie C, 425 en catégorie B, 559 en catégorie A et 339 pour les non-titulaires). Par rapport à 2007, l'in-

dice moyen de l'ensemble des personnels a faiblement augmenté (8 points). La hausse est plus forte pour la catégorie C (+15 points) que pour les non-titulaires (+ 7 points). L'écart entre premier et dernier décile rend compte de l'étalement des possibilités d'avancement au sein d'une catégorie, très élevé en catégorie A (325 points), il est deux fois moindre en catégorie B (176) et diminue fortement en catégorie C (102).

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Catégorie A	559	531	416	741
Catégorie B	425	439	339	515
Catégorie C	332	318	292	394
Non-titulaires	339	321	290	416
Total	529	495	368	741

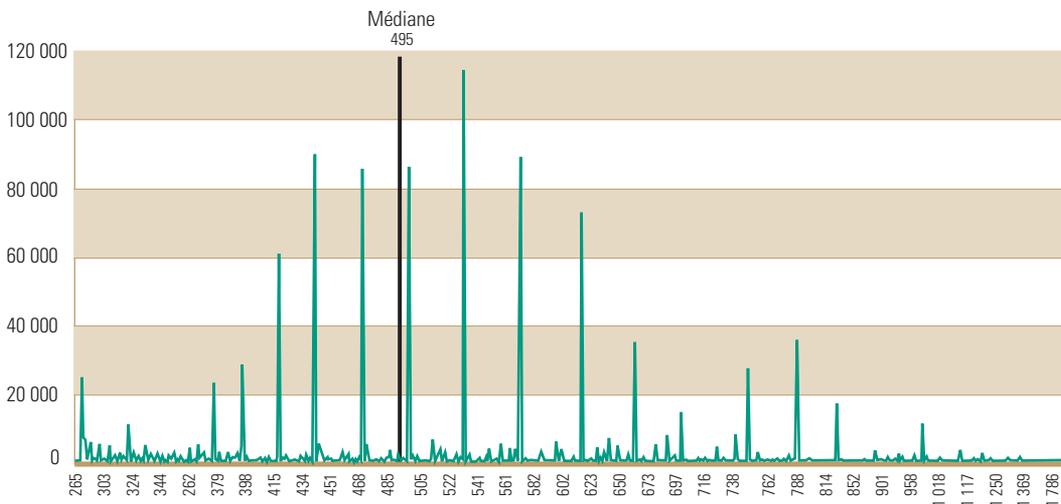
Source : fichier de paye 2009.

Indices de rémunération des personnels par catégories



Note de lecture : la hauteur du trait représente 80 % de la masse indiciaire, la limite inférieure étant égale au premier décile, la limite supérieure, au dernier. Le point est la valeur de l'indice moyen.

Répartition de l'ensemble des effectifs publics et privés selon l'indice



L'indice médian est de 495 points : on voit sur le graphique de la répartition de l'ensemble des effectifs publics et privés que plus de 4 % des agents ont un indice inférieur ou égal à 300. Au-delà de la médiane la dispersion peut atteindre des valeurs presque trois fois plus grandes, mais concerne peu d'agents, moins de 1000 individus ont des indices supérieurs à 1300.

→ Situation indiciaire des personnels titulaires

Avec un indice moyen de 543 pour l'ensemble des personnels titulaires, les écarts entre les indices moyens des différents types de personnel sont importants : presque 400 points séparent l'indice moyen des personnels ATSS, de celui des personnels d'inspection et de direction. L'amplitude entre le premier et

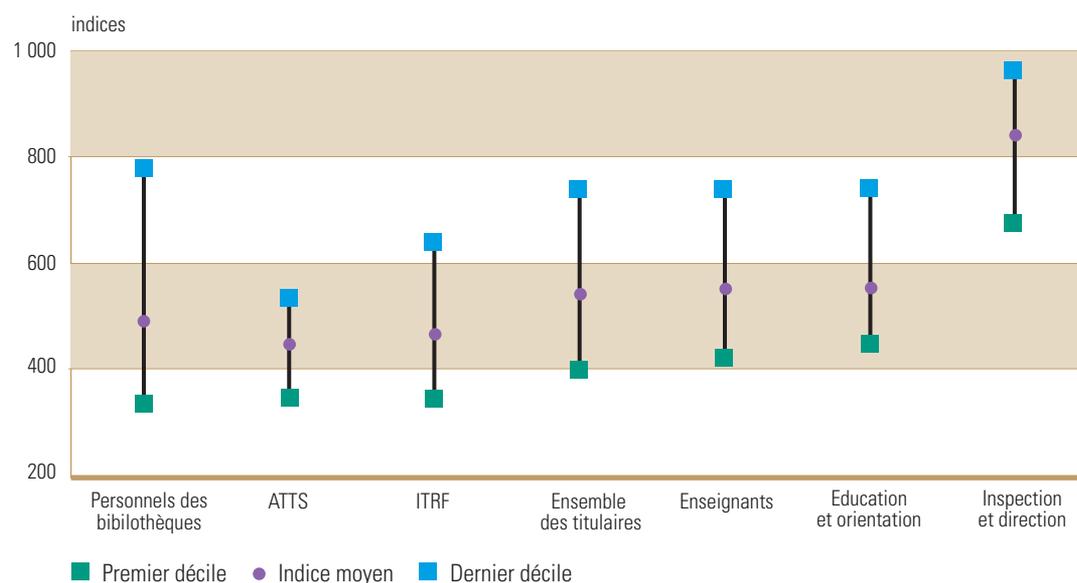
le dernier décile atteint en moyenne 350 points. Cet écart varie fortement : il est maximum pour les personnels des bibliothèques dont le dernier décile est plus de deux fois supérieur au premier et moindre pour les personnels ATSS dont le dernier décile est inférieur à 550.

L'écart entre le premier et le dernier décile pour l'ensemble du personnel est pratiquement constant par rapport à 2007.

Titulaires	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Enseignants	553	531	416	741
Inspection et direction	838	826	672	971
Education et orientation	552	531	439	741
ATSS	447	418	339	534
ITRF	462	439	339	642
Personnels des bibliothèques	490	439	327	783
Ensemble des titulaires	543	531	395	741

Source : fichier de paye 2009.

Indices de rémunération des titulaires par types de personnels



Note de lecture : la hauteur du trait représente 80 % de la masse indiciaire, la limite inférieure étant égale au premier décile, la limite supérieure, au dernier. Le point est la valeur de l'indice moyen.



Les personnels enseignants

→ Enseignants titulaires et non titulaires du secteur public

L'indice moyen de l'ensemble des personnels enseignants est de 551 points. Cette moyenne recouvre des différences selon les niveaux d'enseignement. Elle est égale à 501 pour les enseignants des corps du premier degré, à 572 pour ceux des corps du second degré et à 741 pour ceux du supérieur. Parmi les corps les plus représentatifs en effectifs, l'indice moyen passe de 502 pour les professeurs des écoles à 549 pour les professeurs certifiés et professeurs d'enseignement physique et sportif, puis à 718 pour les professeurs agrégés.

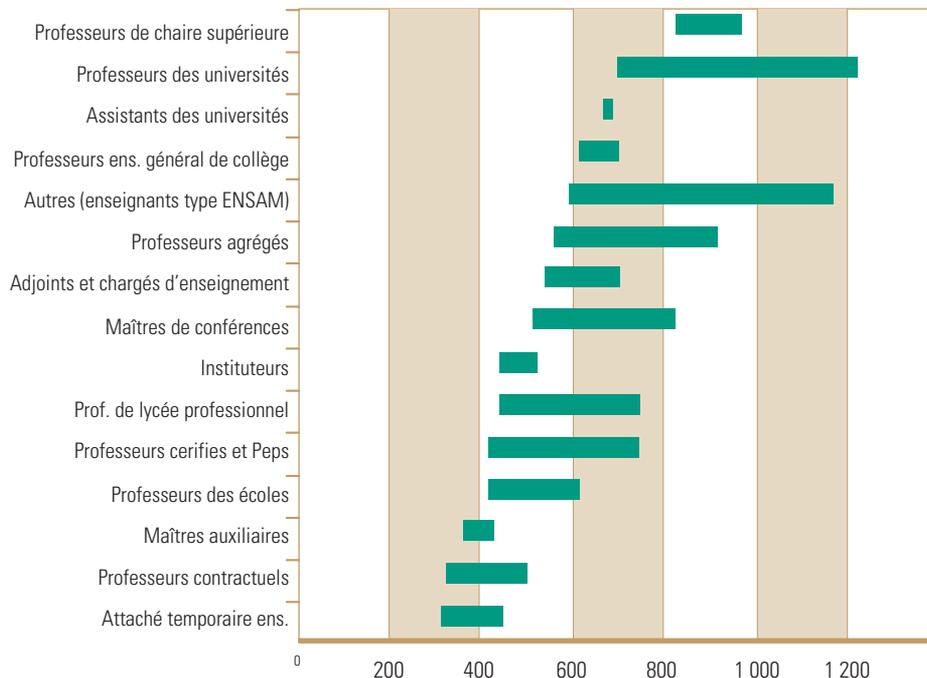
La situation indiciaire moyenne d'une catégorie dépend du statut et de l'âge moyen de ses agents. Ainsi, les professeurs de chaire supérieure sont plus âgés que les professeurs agrégés (presque dix années de plus) et leur indice moyen est également plus élevé, 200 points de plus avec un très faible écart entre le premier et le dernier décile.

L'indice moyen des enseignants est sensiblement le même que celui de 2007 ; il y a peu de différences dans chacun des corps entre les deux années.

Titulaires	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Professeurs des écoles	502	495	416	612
Instituteurs	470	469	441	515
Non-titulaires	347	367	291	388
Enseignants des corps du 1^{er} degré	501	495	416	612
Professeurs de chaire supérieure	924	963	821	963
Professeurs agrégés	718	734	554	916
Professeurs certifiés et Peps	549	531	416	741
Professeurs lycée professionnel	565	531	439	741
Professeurs ens. général de collège	678	695	612	695
Adjoints et chargés d'enseignement	625	658	539	695
Maîtres auxiliaires	385	384	356	416
Professeurs contractuels	400	372	321	498
Enseignants des corps du 2nd degré	572	554	416	783
Total enseignants 1^{er} et 2nd degrés	539	531	416	734
Professeurs des universités	957	963	696	1 217
Maîtres de conférences	662	673	511	821
Assistants des universités	663	673	666	673
Chefs de clinique, AHU, PHU	855	821	370	1 217
Attachés temporaires enseignement et recherche	361	311	311	441
Autres (enseignants type ENSAM)	832	783	593	1 164
Enseignants des corps du supérieur	741	719	441	1 058
Total enseignants	551	531	416	741

Source : fichier de paye 2009.

Répartition des indices de rémunération des enseignants du secteur public



Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est représentée.

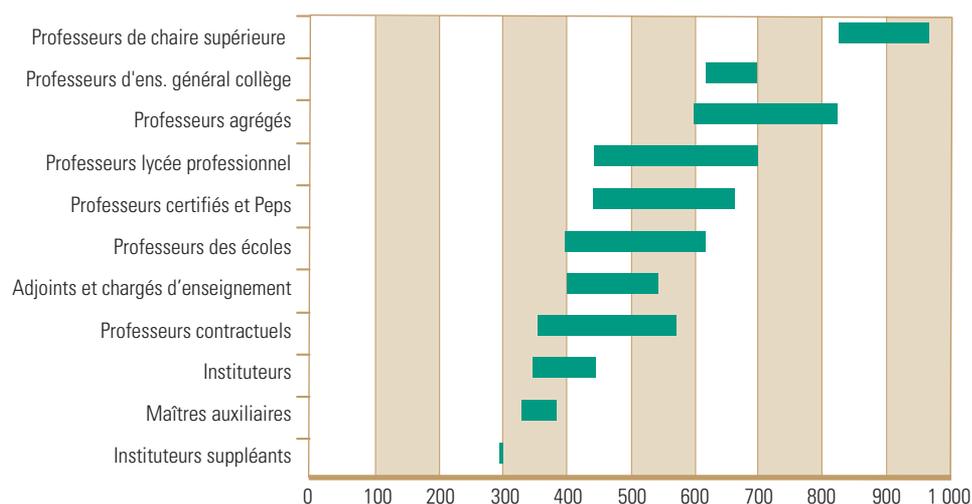
→ Enseignants du secteur privé

Les indices moyens de rémunération des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés du secteur privé sont moins élevés que ceux des enseignants du secteur public : la différence est de 40 points (25 pour les enseignants du premier degré et 61 pour ceux du second). L'écart entre public et privé, dans le premier degré, est surtout lié au faible indice moyen des instituteurs suppléants beaucoup plus nombreux dans le secteur privé. Dans le second degré, les écarts entre les secteurs public et privé se creusent au niveau des valeurs des derniers déciles : 95 points de moins pour les professeurs agrégés du privé, 83 points pour les professeurs certifiés et 46 pour les professeurs de lycées professionnels.

Echelles de rémunération (enseignants du privé)	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Professeurs des écoles	503	495	395	612
Instituteurs	384	383	341	441
Instituteurs suppléants	292	291	291	291
Enseignants du 1^{er} degré	476	495	291	612
Professeurs de chaire supérieure	914	963	821	963
Professeurs agrégés	742	734	593	821
Professeurs certifiés et Peps	545	531	439	658
Professeurs de lycée professionnel	555	531	439	695
Professeurs ens. général de collège	671	695	612	695
Adjoints et chargés d'enseignement	458	458	394	540
Maîtres auxiliaires et contractuels	338	321	321	376
Enseignants du 2nd degré	511	495	335	658
Total enseignants	499	495	335	658

Source : fichier de paye 2009.

Indices de rémunération des enseignants du secteur privé



Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est représentée.



Autres personnels du secteur public

La valeur du premier décile débute à 291 ou 292 pour les magasiniers des bibliothèques, les adjoints administratifs ou techniques, à 370 pour les ingénieurs d'études, à 400 pour les attachés, à 800 pour les inspecteurs et directeurs. L'amplitude entre le premier et le dernier décile représentée par les barres flottantes,

soit 80 % de la masse indiciaire, montre qu'un écart moyen de 200 points concerne plus de la moitié des corps ; il est inférieur ou égal à 100 points pour les adjoints, supérieur ou égal à 400 pour les ingénieurs, les conservateurs des bibliothèques ou les administrateurs civils.



Note de lecture : pour chacune des barres de l'histogramme la valeur de gauche correspond au premier décile, la valeur de droite au dernier décile. Pour chacun des corps, 80 % de la masse indiciaire est représentée.

→ Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation

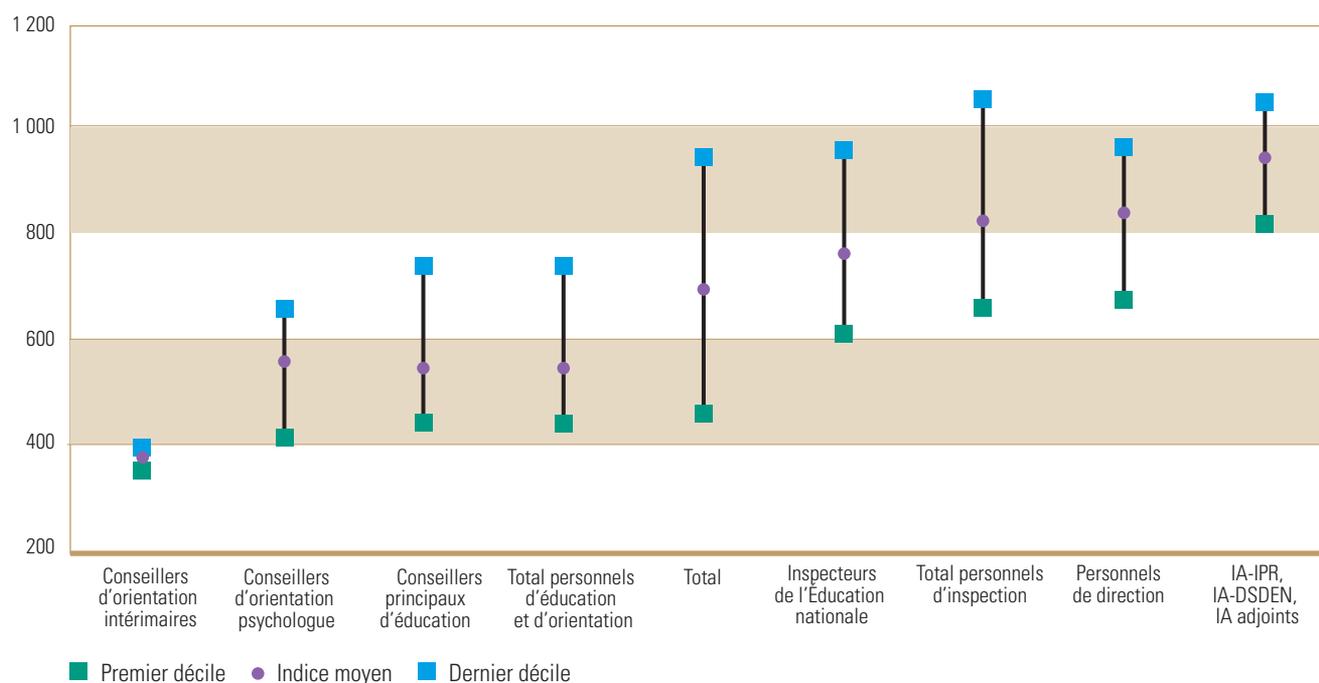
L'indice moyen des personnels de direction est de 839 points et l'amplitude entre premier et dernier décile est de 299 points. Pour les personnels d'inspection, autour d'une moyenne de 836 points et d'une amplitude de 400 points entre premier et dernier décile, 183 points séparent les indices moyens des inspecteurs d'académie ou inspecteurs pédagogiques régionaux (951) des inspecteurs de l'éducation nationale (768).

Les indices moyens des personnels d'éducation (CPE) et des personnels d'orientation (COP) titulaires sont supérieurs ou égaux à 550. Pour les CPE l'amplitude est de 300 points et de 242 points pour les COP.

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Personnels de direction	839	826	672	971
IA-IPR, IA-DSDEN, IA adjoints	951	963	821	1058
Inspecteurs de l'Éducation nationale	768	783	612	962
Total personnels d'inspection	836	821	658	1058
Conseillers principaux d'éducation	550	531	439	741
Conseillers d'orientation psychologue	556	567	416	658
Conseillers d'orientation intérimaires	359	349	349	376
Total personnels d'éducation et d'orientation	550	531	439	741
Total	694	687	467	951

Source : fichier de paye 2009.

Indices de rémunération des personnels de direction, d'inspection et d'orientation



→ Les personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques

Personnels ATSS

L'indice moyen de l'ensemble des personnels ATSS titulaires et non titulaires est de 396 points. Il masque d'importantes différences selon les filières et les corps. Le dernier décile des agents techniques des établissements d'enseignement appartenant à la

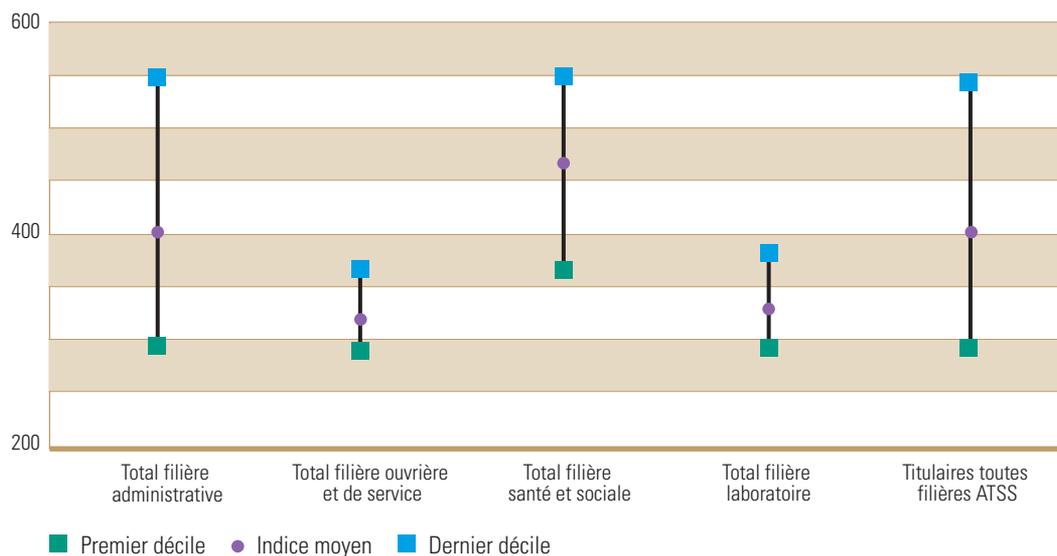
catégorie C de la filière ouvrière et service se situe à 356 points. A l'opposé, 1320 points est la valeur du dernier décile des recteurs et 1270 celle des inspecteurs généraux. Les valeurs des indices moyens par filière oscillent de 319 à 467 points. Par corps les écarts vont de 325 à 1139 points.

Personnels ATSS	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Filière administrative				
Catégorie A				
Recteurs et secrétaires généraux acad.	1120	1058	821	1320
Inspecteurs généraux	1139	1164	1004	1270
Administrateurs civils	828	783	658	1058
Directeurs, chefs de service, sous directeurs de l'administration centrale	1042	1058	821	1115
Secrétaires généraux d'université	767	783	688	821
Conseillers ASU	651	687	481	798
Attachés (AASU, ADAENES)	551	545	408	706
Ingénieurs recherche, études (CNRS)	602	582	331	821
Catégorie B				
Secrétaires d'administration	404	395	325	489
Adjoint administratifs	336	325	292	394
Total filière administrative	402	370	295	550
Filière ouvrière et de service				
Catégorie B				
Techniciens EN	386	366	339	465
Catégorie C				
Adjoint techniques adm centrale	333	319	292	394
Adjoint techniques élab enseignement	314	300	292	356
Total filière ouvrière et de service	319	305	292	369
Filière santé et sociale				
Catégorie A				
Médecins	681	696	379	821
Conseillers techniques services sociaux	515	527	417	551
Catégorie B				
Infirmiers	435	416	367	515
Assistants de service social	431	420	336	534
Total filière santé et sociale	467	446	367	551
Filière laboratoire				
Catégorie B				
Techniciens de laboratoire	396	384	325	491
Catégorie C				
Adjoint techniques de laboratoire	325	316	294	369
Total filière laboratoire	331	325	294	384
Titulaires toutes filières ATSS	404	370	295	545
Contractuels filière santé et sociale	335	308	308	379
Auxiliaires et contractuels	326	290	290	376
Total non-titulaires	327	290	290	376
Total général	396	362	292	534

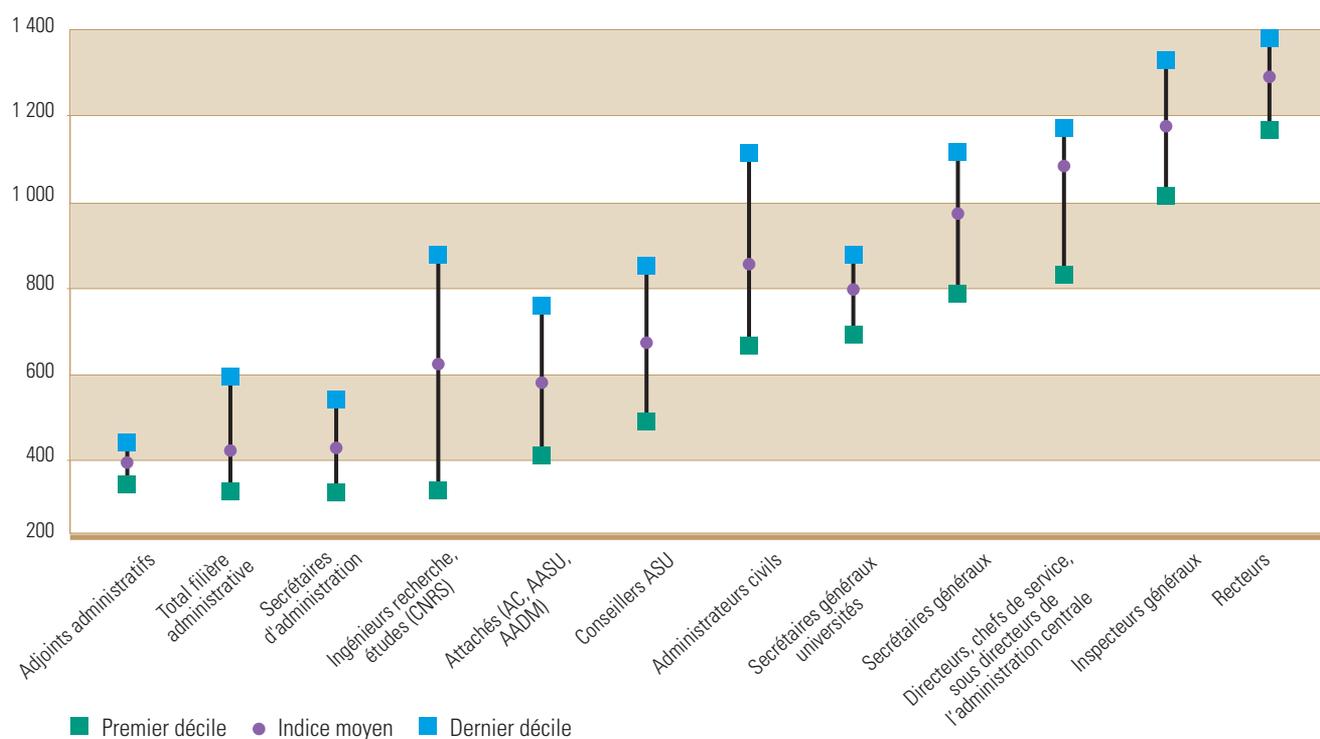
Source : fichier de paye 2009.

(1) Administrateurs civils n'ayant pas un emploi fonctionnel de directeurs, chefs de service, sous-directeurs, de l'administration centrale.

Indices de rémunération des personnels ATSS par filières



Indices de rémunération des personnels ATSS de la filière administrative



Personnels ITRF

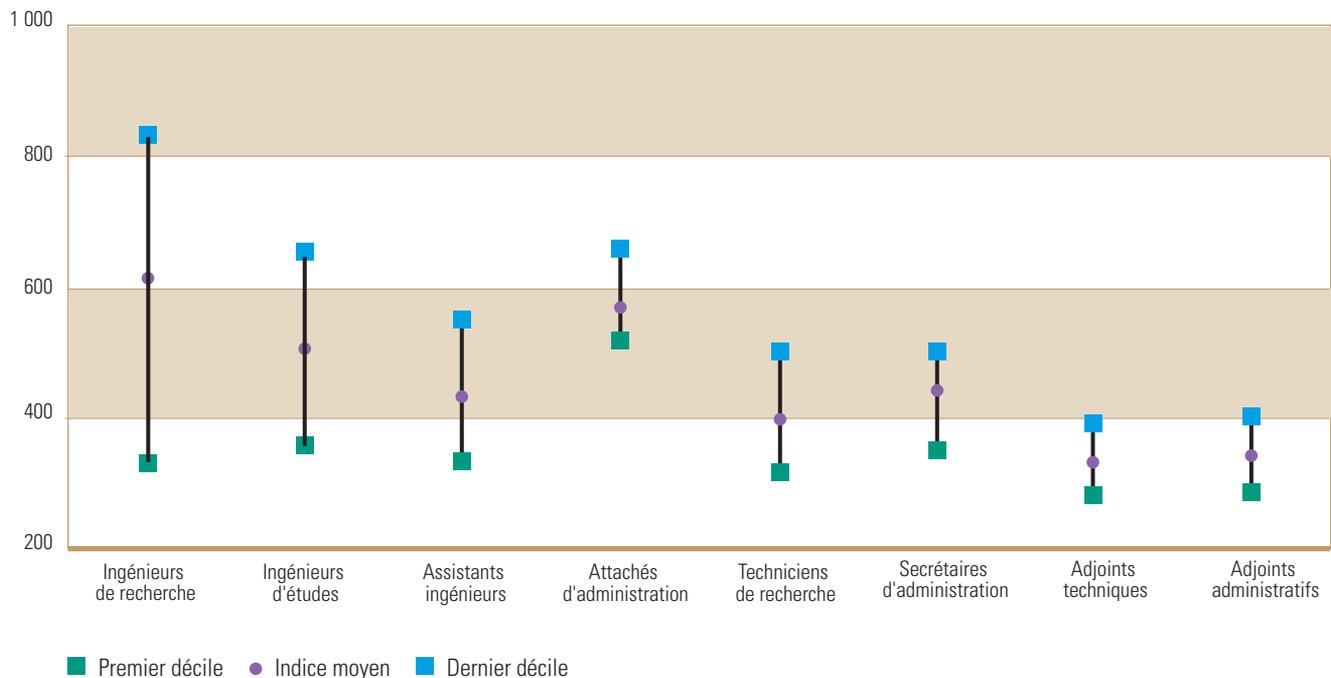
Les personnels ITRF ont un indice moyen de 404 avec des écarts importants entre les agents de catégorie A : en moyenne 191 points séparent les indices moyens des assistants ingénieurs de

celui des ingénieurs de recherche, qui ont également un écart important entre premier et dernier décile (479 points). L'indice moyen des personnels de catégorie B est inférieur de plus de 100 points à celui des personnels de catégorie A.

Personnels ITRF	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Catégorie A				
Ingénieurs de recherche	619	658	342	821
Ingénieurs d'études	512	592	370	642
Assistants ingénieurs	428	423	342	538
Attachés d'administration	570	545	524	642
Total catégorie A	513	492	342	686
Catégorie B				
Techniciens de recherche	397	384	325	489
Secrétaires d'administration	440	455	360	489
Total catégorie B	398	384	325	489
Catégorie C				
Adjoints techniques	326	316	292	379
Adjoints administratifs	322	298	292	392
Total catégorie C	326	316	292	379
Ensemble des titulaires	404	362	295	574
Contractuels	460	442	290	619
Total	404	362	295	574

Source : fichier de paye 2009.

Indices de rémunération des personnels ITRF



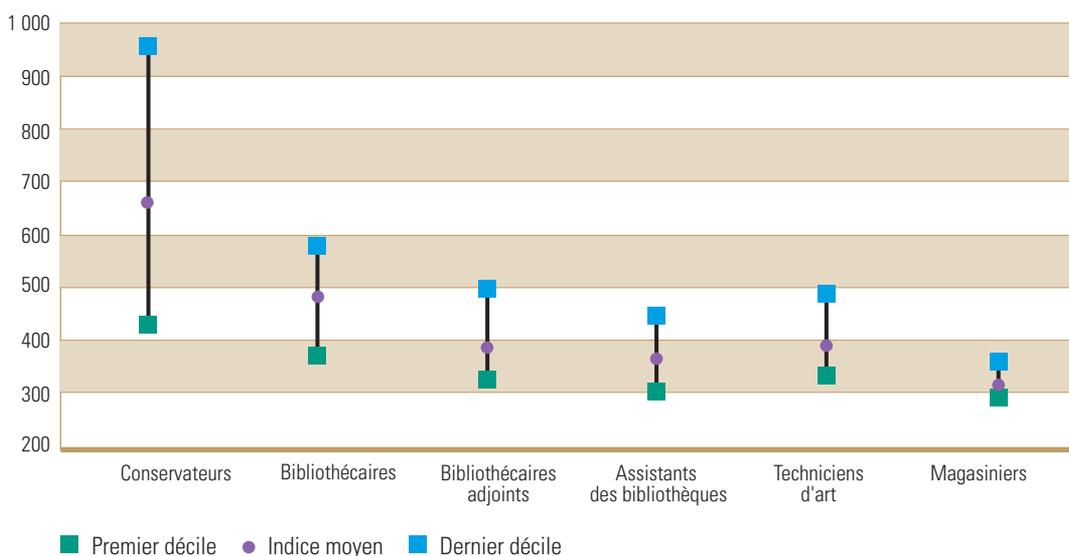
Personnels des bibliothèques

L'indice moyen des personnels des bibliothèques est de 432, les valeurs du dernier décile s'échelonnent de 362 points pour les magasiniers à 963 pour les conservateurs. Pour ces derniers, l'écart entre les premier et dernier déciles est de 533 points.

Personnels des bibliothèques	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Catégorie A				
Conservateurs	666	582	430	963
Bibliothécaires	485	500	376	582
Total catégorie A	609	550	376	963
Catégorie B				
Bibliothécaires adjoints	389	357	327	501
Assistants des bibliothèques	371	362	303	445
Techniciens d'art	394	370	339	490
Total catégorie B	385	357	327	500
Catégorie C				
Magasiniers	320	316	291	362
Total général	432	362	292	639

Source : fichier de paye 2009.

Indices de rémunération des personnels des bibliothèques





Indices des personnels non titulaires

Les personnels non titulaires ont des variations indiciaires différentes selon les corps. L'écart est particulièrement marqué entre les enseignants du premier degré et les enseignants du supérieur. 291 est la valeur du dernier décile des instituteurs suppléants. Pour les attachés temporaires d'enseignement et de recherche le dernier décile est à 441 et pour les enseignants contractuels du supérieur il dépasse 750 points.

	Indice moyen	Indice médian	Premier décile	Dernier décile
Instituteurs suppléants	294	291	291	291
Maîtres auxiliaires	344	335	321	390
Enseignants contractuels	397	372	321	498
Attachés temporaires d'enseignement et de recherche	361	311	311	441
Conseillers d'orientation intérimaires	359	349	349	376
Assistants de vie scolaire	341	321	290	425
Contractuels non enseignants dans le supérieur	538	498	367	751

Source : fichier de paye 2009.



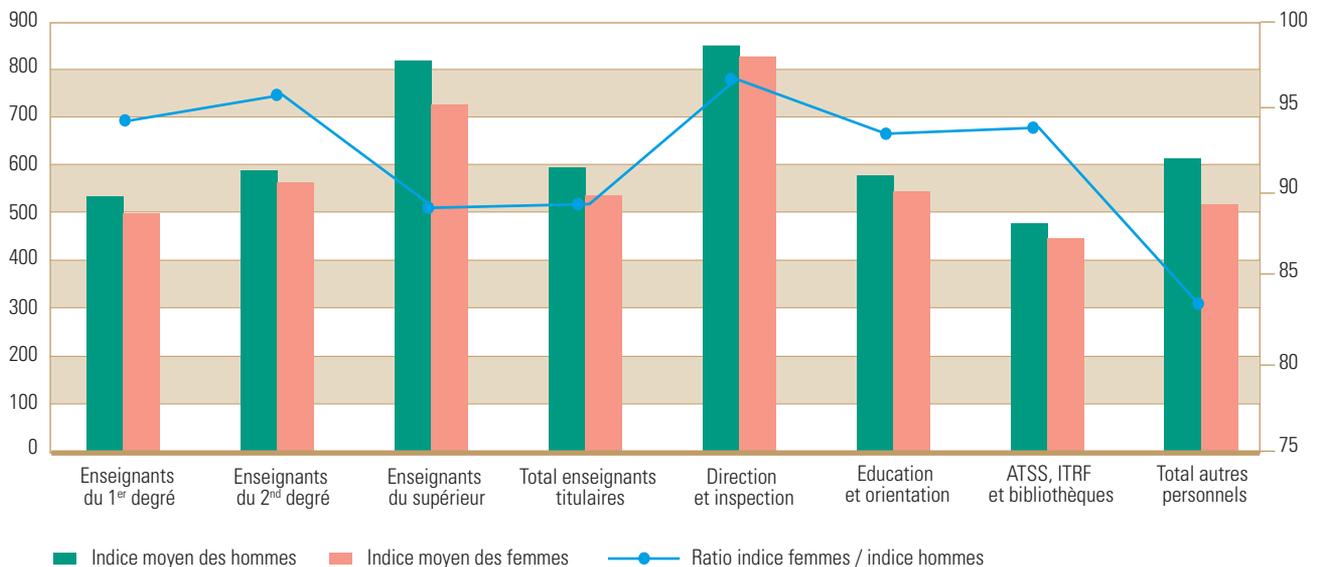
La rémunération selon le sexe et l'âge

→ Selon le sexe

Quelles que soient les catégories de personnel, l'indice moyen des hommes est toujours supérieur à celui des femmes : l'indice moyen de l'ensemble du personnel enseignant féminin est égal à 89,4 % de l'indice moyen masculin, celui de l'ensemble des autres personnels est de 83,8 %. Les écarts les plus importants se trouvent parmi les enseignants du supérieur et les moins importants parmi les personnels de direction et d'inspection.

	Indice moyen des hommes	Indice moyen des femmes	Ratio indice femmes / indice hommes
Enseignants du 1 ^{er} degré	525	495	94,3
Enseignants du 2 nd degré	589	564	95,8
Enseignants du supérieur	816	728	89,2
Total enseignants titulaires	595	532	89,4
Direction et inspection	850	822	96,7
Education et orientation	579	541	93,4
Personnels ATSS ITRF et bibliothèques	475	445	93,7
Total autres personnels	613	514	83,8

Source : fichier de paye 2009.



Note de lecture : La courbe qui représente le ratio "indice moyen des femmes sur indice moyen des hommes", traduit l'écart de rémunération hommes femmes : plus il est élevé et plus l'écart est faible : il est important pour les enseignants du supérieur (89,2 %) et faible pour les personnels de direction et d'inspection.

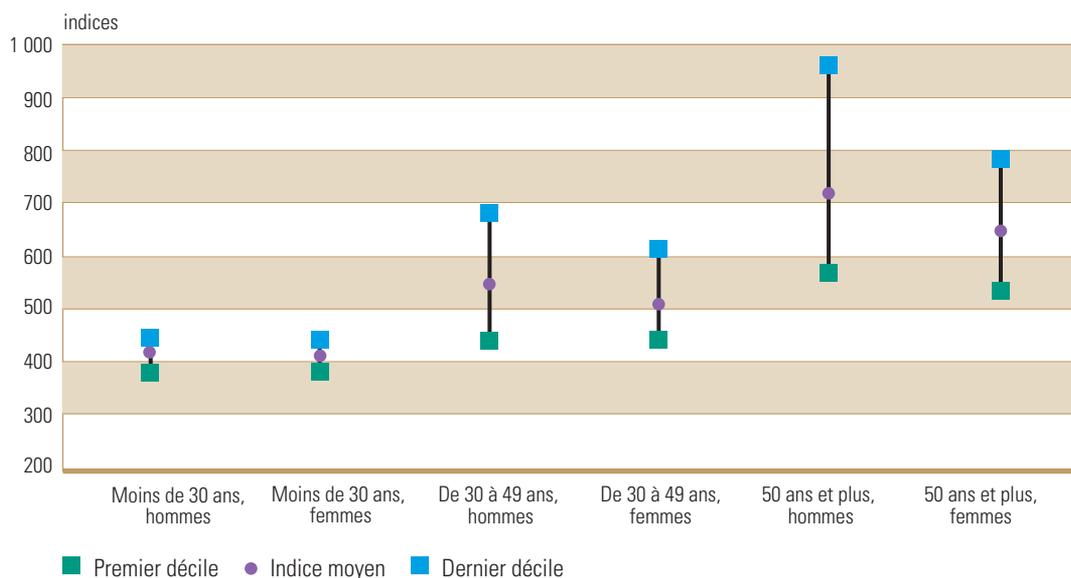
→ Selon l'âge

Pour l'ensemble des personnels titulaires, l'indice moyen de rémunération est de 411 points pour les agents de moins de 30 ans, de 510 points pour les 30 à 49 ans et de 652 au delà, soit une augmentation moyenne de 241 points au cours d'une car-

rière. Les décalages hommes-femmes s'accroissent avec l'âge. Il n'y a pas de différences entre les indices moyens des hommes et des femmes de moins de 30 ans. De 30 à 49 ans, 38 points les séparent et, à 50 ans ou plus, les hommes ont en moyenne 95 points de plus que les femmes.

		Moins de 30 ans			De 30 à 49 ans			50 ans et plus		
		Premier décile	Indice moyen	Dernier décile	Premier décile	Indice moyen	Dernier décile	Premier décile	Indice moyen	Dernier décile
Enseignants titulaires	Hommes	376	419	442	439	546	684	567	720	963
	Femmes	376	416	439	439	511	612	531	647	783
	Total	376	416	439	439	522	612	531	676	821
Autres personnels titulaires	Hommes	294	341	389	300	461	717	350	655	971
	Femmes	292	339	416	295	406	567	319	505	783
	Total	292	340	416	295	422	617	326	552	916
Total titulaires	Hommes	349	410	439	416	536	684	531	712	963
	Femmes	376	411	439	395	498	612	416	617	783
	Total	376	411	439	416	510	612	465	652	821

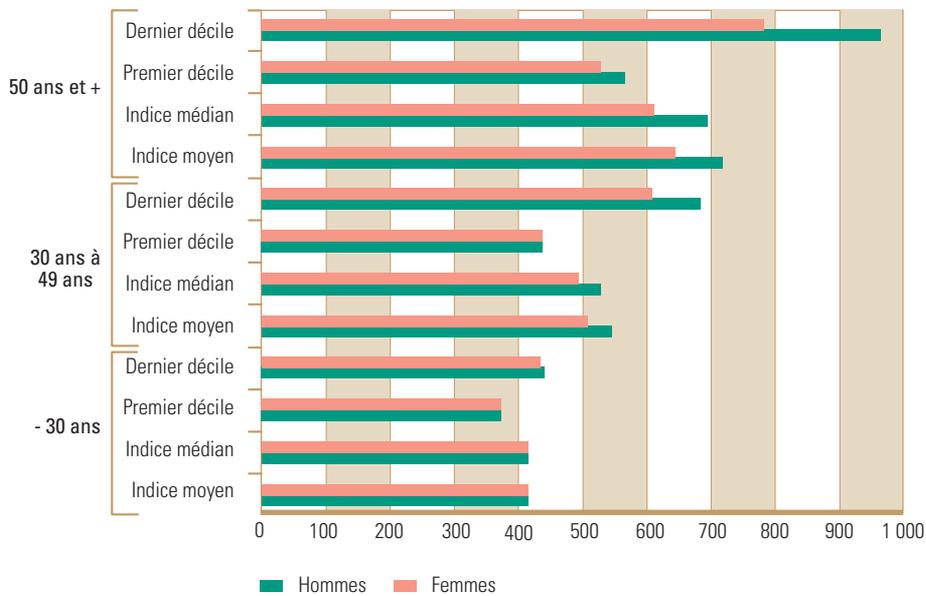
Indices de rémunération des enseignants selon l'âge et le sexe



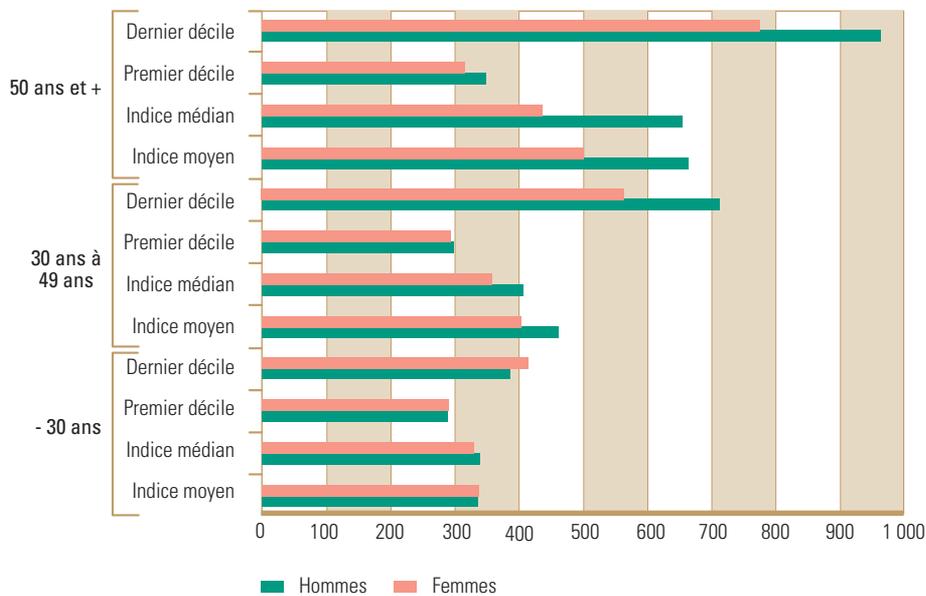
La croissance indiciaire des enseignants titulaires est régulière. L'écart homme-femme se creuse dès la tranche d'âge intermédiaire avec plus de 70 points pour le dernier décile masculin et, à partir de 50 ans, cet écart atteint 180 points au niveau du dernier décile, toujours au bénéfice des hommes. L'amplitude entre

premier et dernier décile est maximale pour les personnels non enseignants hommes en fin de carrière, qui ont en moyenne 157 points de plus que les femmes également en fin de carrière. Cet écart pour les enseignants est de 144 points.

Enseignants titulaires



Autres personnels titulaires





Ensemble des personnels

→ Programme de rémunération des personnels du secteur public

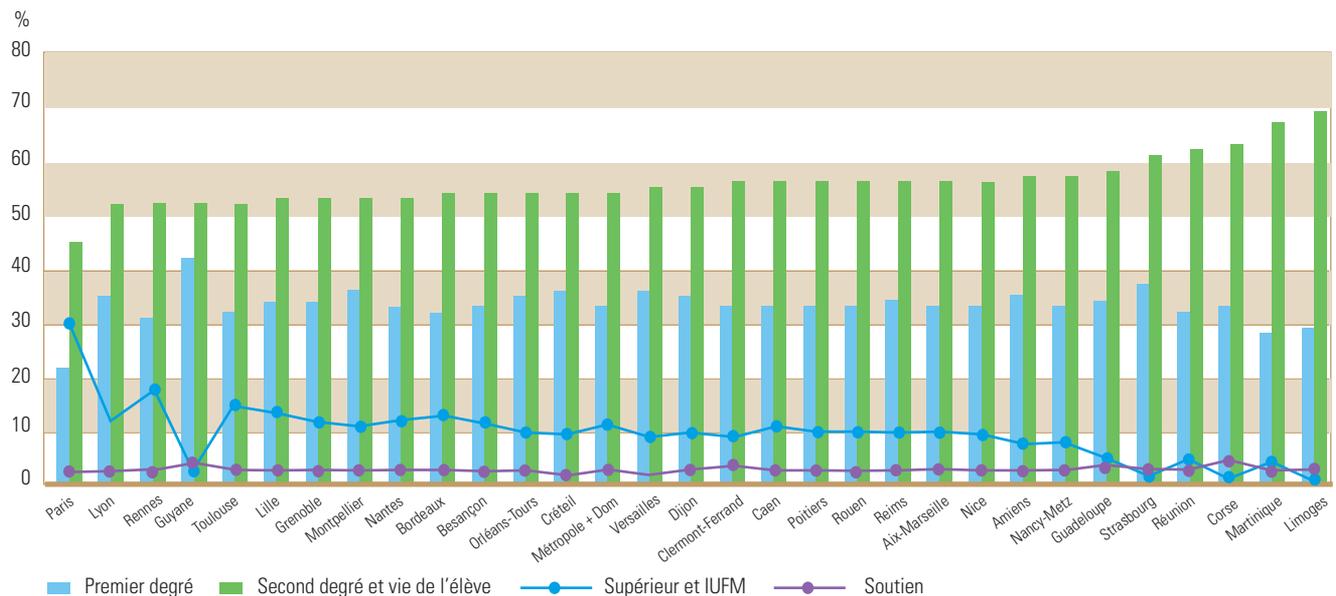
Sur le programme budgétaire de l'enseignement scolaire du premier degré, un peu moins de 98 % des personnels sont des enseignants. Sur les programmes "second degré" et "vie de l'élève", les enseignants représentent 70 % des personnels et 14 % sont des personnels de surveillance ou d'assistance éducative. Les personnels ATSS ne représentent plus que 9 % des personnels en 2009 contre 15 % en 2007, conséquence du pas-

sage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et d'entretien des établissements d'enseignement. A peine plus de 3 % des enseignants des corps du premier degré sont rémunérés sur le programme budgétaire du second et moins de 3 % de ceux du second degré sur le programme du supérieur. Sur les programmes "formations supérieures et recherche universitaire" et "vie étudiante", plus de la moitié des personnels rémunérés sont des enseignants (56 %), plus de deux sur dix sont des ingénieurs, des assistants, des techniciens de recherche et de formation.

	Premier degré		Second degré et vie de l'élève		Supérieur et IUFM		Soutien et administration centrale		Total	
Enseignants du 1 ^{er} degré	97,8	96,8	1,9	3,1	0,3	0,1	0,2		30,9	100,0
Enseignants du 2 nd degré	0,1		69,8	97,1	10,6	2,8	0,9	0,1	38,2	100,0
Enseignants du supérieur					45,3	100,0			5,5	100,0
Personnels de direction			2,3	99,5			0,2	0,5	1,2	100,0
Personnels d'inspection	0,4	42,2	0,3	49,5		0,9	1,0	7,4	0,3	100,0
Personnels d'éducation			2,1	99,7		0,3			1,1	100,0
Personnels d'orientation			0,8	97,1		0,9	0,4	2,0	0,4	100,0
Personnels administratif, technique, de santé et social			9,0	56,2	16,5	19,4	86,4	24,4	12,2	99,9
Ingénieurs, techniciens recherche et formation				0,1	23,6	89,9		9,9	3,0	100,0
Personnels des bibliothèques					3,5	99,5		0,5	0,4	100,0
Surveillance et assistance éducative	1,7	7,0	13,8	93,0					6,7	100,0
Total	100,0	30,3	100,0	55,4	100,0	11,9	100,0	2,4	100,0	100,0

Sources : fichier de paye de 2009 et annuaire EPP.

→ Répartition des personnels selon l'académie



Ensemble du personnel du secteur public

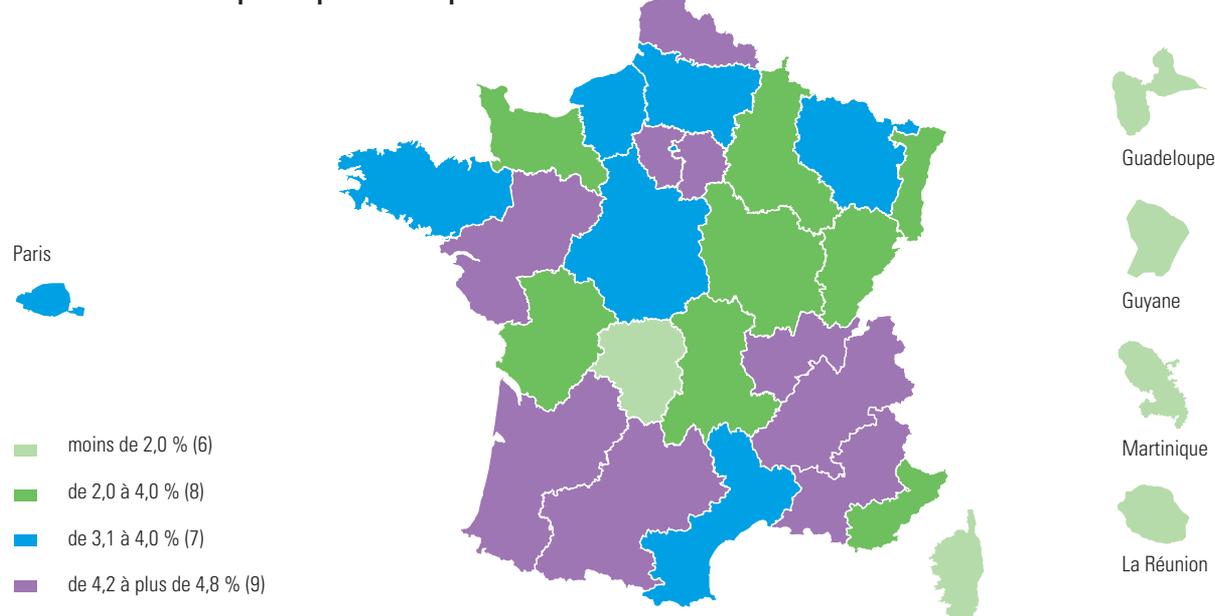
	Premier degré	Second degré & vie de l'élève	Supérieur et IUFM	Soutien	Total	Part académique
Aix-Marseille	15 037	25 432	4 145	930	45 544	4,4
Amiens	11 464	18 594	2 256	690	33 004	3,2
Besançon	6 789	11 221	2 335	534	20 879	2,0
Bordeaux	15 479	25 725	5 976	970	48 150	4,6
Caen	7 537	12 877	2 308	522	23 244	2,2
Clermont-Ferrand	6 750	11 284	1 780	585	20 399	2,0
Corse	1 532	2 960		198	4 690	0,5
Créteil	26 893	40 905	6 577	1 296	75 671	7,3
Dijon	9 106	14 361	2 357	612	26 436	2,5
Grenoble	16 901	26 037	5 688	957	49 583	4,8
Guadeloupe	3 381	5 740	455	300	9 876	0,9
Guyane	2 458	3 056	153	203	5 870	0,6
Lille	22 676	35 467	8 172	1 448	67 763	6,5
Limoges	4 245	10 163	53	312	14 773	1,4
Lyon	15 677	23 172	5 279	890	45 018	4,3
Martinique	3 014	7 308	327	290	10 939	1,1
Montpellier	13 429	19 930	3 692	781	37 832	3,6
Nancy-Metz	13 659	23 554	3 076	885	41 174	4,0
Nantes	14 472	23 206	5 087	1 050	43 815	4,2
Nice	10 359	17 702	2 909	568	31 538	3,0
Orléans-Tours	13 656	20 954	3 432	848	38 890	3,7
Paris	8 432	17 511	11 785	979	38 707	3,7
Poitiers	8 612	14 482	2 401	591	26 086	2,5
Reims	7 977	13 345	2 104	530	23 956	2,3
Rennes	11 747	20 005	6 120	956	38 828	3,7
Réunion	6 477	12 496	835	434	20 242	1,9
Rouen	10 580	17 918	2 980	724	32 202	3,1
Strasbourg	10 151	16 811	275	602	27 839	2,7
Toulouse	14 322	23 634	6 276	1 014	45 246	4,3
Versailles	32 152	48 688	7 258	1 531	89 629	8,6
Administration centrale			540	2 756	3 296	0,3
Métropole + DOM	34 4964	564 538	106 631	24 986	1 041 119	100,0

Sources : fichier de paye 2009 et annuaire EPP.

En moyenne, plus d'un agent sur deux (54 %) est en fonction ou exerce au profit de l'enseignement scolaire du second degré et vie de l'élève, comme enseignant ou personnel administratif, de direction, d'éducation, d'orientation, personnel médical et social, personnel de surveillance ou d'assistance éducative... Un peu plus du tiers des académies se situent en dessous de cette moyenne. Seule l'académie de Paris rémunère moins de la moitié de son personnel au titre du second degré ou de la vie de l'élève. A l'opposé, dans l'académie de

Limoges, plus du tiers des personnels appartiennent à ces domaines. La proportion du personnel rémunéré au titre de l'enseignement scolaire du premier degré dépasse largement la moyenne nationale de 33 % dans les académies de Guyane (42 %), de Strasbourg (36,5 %) et de Versailles (35,9 %). Pour l'ensemble des personnels du secteur public, plus d'un sur cinq exerce à Lille, Créteil ou Versailles. Mise à part La Réunion, les académies d'outre-mer et la Corse ont les effectifs les plus faibles.

Personnels du secteur public : poids de chaque académie





Personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation

→ La répartition par types d'établissements dans le second degré

	Collèges (y compris SEGPA)	Lycées	Lycées profes.	EREA	Zone de remplacement	CNED	Services acad. et CIO	GRETA	Autres	Total
Professeurs de chaire supérieure		99,8			0,2					100,0
Professeurs agrégés	18,8	76,5	0,7	0,1	3,2	0,2			0,5	100,0
Professeurs certifiés et Peps	59,9	32,6	1,8	0,1	4,7	0,2		0,1	0,5	100,0
Professeurs de lycée professionnel	4,8	22,5	67,1	1,4	2,6	0,2		0,5	1,0	100,0
Professeurs d'ens. général de collègue	95,8	0,3	0,3	0,1	2,2	0,4		0,2	0,7	100,0
Adjoints et chargés d'enseignement	63,7	20,9	9,9	0,2	3,6	0,4			1,2	100,0
Maîtres auxiliaires	57,1	22,7	15,2	1,3	1,4	0,2	0,1	0,5	1,5	100,0
Contractuels	35,4	27,3	28,7	2,4	0,5		1,8	0,9	3,0	100,0
Enseignants du 1 ^{er} degré	82,5	0,5	0,8	14,5	0,2			0,4	1,1	100,0
Personnels de direction	63,9	24,4	10,3	0,3					1,1	100,0
Conseiller principal d'éducation	49,3	31,9	14,2	0,3					4,3	100,0
Conseiller d'orientation psychologue	0,2						94,8	0,2	4,8	100,0
Total	46,6	34,0	12,7	0,8	3,5	0,2	1,1	0,2	0,9	100,0

Source : annuaire EPP.

Parmi l'ensemble des personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation du second degré, près d'un sur deux est affecté en collège, plus d'un tiers en lycée et plus d'un sur dix en lycée professionnel.

Les professeurs de chaire supérieure exercent quasi-exclusivement dans les lycées. C'est également le cas de plus des trois quarts des professeurs agrégés. 67 % des PLP sont affectés en lycées professionnels et 22,5 % en lycées d'enseignement général et technologique.

C'est dans les collèges que l'on trouve la quasi-totalité des PEGC et les trois cinquièmes des adjoints et chargés d'enseignement. Les enseignants du premier degré affectés dans le second degré sont, quant à eux, pour 82,5 % dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté des collèges et 14,5 % dans les établissements régionaux d'enseignement adapté.

→ La répartition des enseignants titulaires affectés sur Zone de Remplacement ou à l'année dans un établissement (TZR)

32 460 enseignants titulaires dans le second degré ont, soit une affectation académique à l'année en établissement, soit une affectation sur zone de remplacement ou bien effectuent un remplacement à l'année sur poste vacant. Dans ces zones de remplacement, plus de sept enseignants sur dix sont des certifiés ou des professeurs d'éducation physique et sportive. Presque huit années séparent l'âge moyen des enseignants en zone de remplacement, des enseignants hors zone. Les certifiés sont les plus jeunes avec un an de moins que l'âge moyen des enseignants titulaires en TZR (35,9 ans), les professeurs de lycée professionnel ont en moyenne cinq années de plus.

	TZR			hors TZR
	Enseignants	% corps	Age moyen des TZR	Age moyen
Professeurs de chaire supérieure	4	0,2	55	53,5
Professeurs agrégés	3 257	6,7	36,6	44,3
Professeurs certifiés et prof. éducation physique et sportive	25 229	9,9	34,9	42,7
Professeurs de lycée professionnel	3 695	5,9	40,9	44,6
Professeurs d'enseignement général de collègue	177	2,3	56,3	56,1
Adjoints et chargés d'enseignement	98	3,8	53,8	53,6
Total	32 460	8,6	35,9	43,7

Source : annuaire EPP.



Affectation en éducation prioritaire

→ Part des personnels en éducation prioritaire

Parmi l'ensemble des personnels des écoles du 1^{er} degré et des établissements du 2nd degré, 62 319 personnes exercent en éducation prioritaire. 91 % de ces personnels sont des enseignants, qui représentent 7,5 % des enseignants du secteur scolaire public. Les personnels de direction et d'éducation représentent à peine 10 % des personnels dans chacune des catégories.

Précision

Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves ». Sur ce principe, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire ». Les lycées ambition réussite s'inscrivent dans la continuité du plan de relance de l'éducation prioritaire.

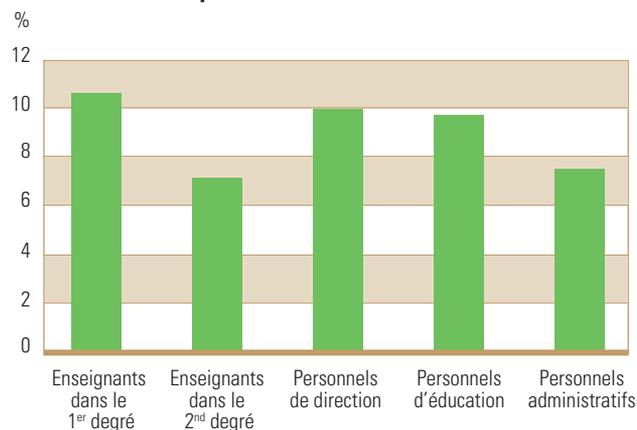
→ Affectation en éducation prioritaire des enseignants du secteur public par corps

Selon les niveaux d'enseignement, la proportion d'enseignants affectés en éducation prioritaire varie de 10,6 % des effectifs pour les enseignants du premier degré à 7,2 % dans le second. Il y a des différences entre les corps : près de 11 % des professeurs des écoles sont affectés dans les réseaux "ambition réussite" ou "réussite scolaire" ainsi que plus de 9 % des professeurs certifiés et 12 % des professeurs d'enseignement général de collège, 11,7 % des enseignants du premier degré et plus de 10 % des maîtres auxiliaires. Les enseignants exerçant en éducation prioritaire ont en moyenne quatre années de moins que leurs collègues qui n'y exercent pas. Les professeurs des écoles ont en moyenne deux

	Effectifs	Part de l'éducation prioritaire
Enseignants dans le 1 ^{er} degré	28 725	10,6
Enseignants dans le 2 nd degré	27 852	7,2
Personnels de direction	1 286	9,9
Personnels d'éducation	1 120	9,7
Personnels administratifs	3 336	7,5

Sources : annuaires EPP, AGORA, AGAPE.

Part de l'éducation prioritaire (en %)



années et demie de moins, et plus de cinq années séparent les agrégés ou les certifiés exerçant en réseau ou hors réseau. Toutefois, les personnels non titulaires ont quasiment les mêmes caractéristiques quel que soit leur lieu d'affectation.

Environ un septième des enseignants dans le premier degré ont moins de 30 ans. Dans cette tranche d'âge, il y a presque un enseignant sur cinq en éducation prioritaire. Dans le second degré, la proportion des moins de 30 ans est deux fois plus importante en éducation prioritaire. On compte également deux fois plus d'agrégés ayant moins de 30 ans en réseau que hors réseau et deux fois et demie plus de certifiés.

	En éducation prioritaire				Hors éducation prioritaire			
	Effectifs	Part en éducation prioritaire	% des moins de 30 ans	Age moyen	Effectifs	Part hors éducation prioritaire	% des moins de 30 ans	Age moyen
Instituteurs	819	7,9	-	45,6	9 526	92,1	-	45,6
Professeurs des écoles	27 758	10,7	22,2	37,5	232 590	89,3	14,2	39,9
Non-titulaires	148	71,8	45,9	30,5	58	28,2	31,0	35,2
Total 1^{er} degré	28 725	10,6	21,7	37,7	242 174	89,4	13,7	40,2
Professeurs de chaire supérieure					2 120	100,0	-	53,5
Professeurs agrégés	1 092	2,3	16,1	39,3	45 452	97,7	8,0	44,0
Professeurs certifiés et Peps	22 449	9,3	25,0	37,4	218 188	90,7	11,1	42,6
Professeurs de lycée professionnel	554	0,9	3,8	47,1	59 461	99,1	5,5	44,3
Professeurs d'ens. général de collège	903	12,0	-	56,2	6 628	88,0	-	56,0
Adjoints et chargés d'enseignement	164	6,8	-	53,3	2 258	93,2	-	53,5
Maîtres auxiliaires	265	10,5	0,8	47,3	2 248	89,5	0,8	46,6
Contractuels	1 207	7,5	24,9	35,9	14 828	92,5	20,4	37,4
Enseignants du 1 ^{er} degré	1 218	11,7	12,6	41,4	9 150	88,3	12,4	41,8
Total 2nd degré	27 852	7,2	22,5	38,6	360 333	92,8	9,8	43,3
Total	56 577	8,6	22,1	38,1	602 507	91,4	11,4	42,1

Sources : Annuaires EPP, AGAPE.



Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public

→ Les candidatures

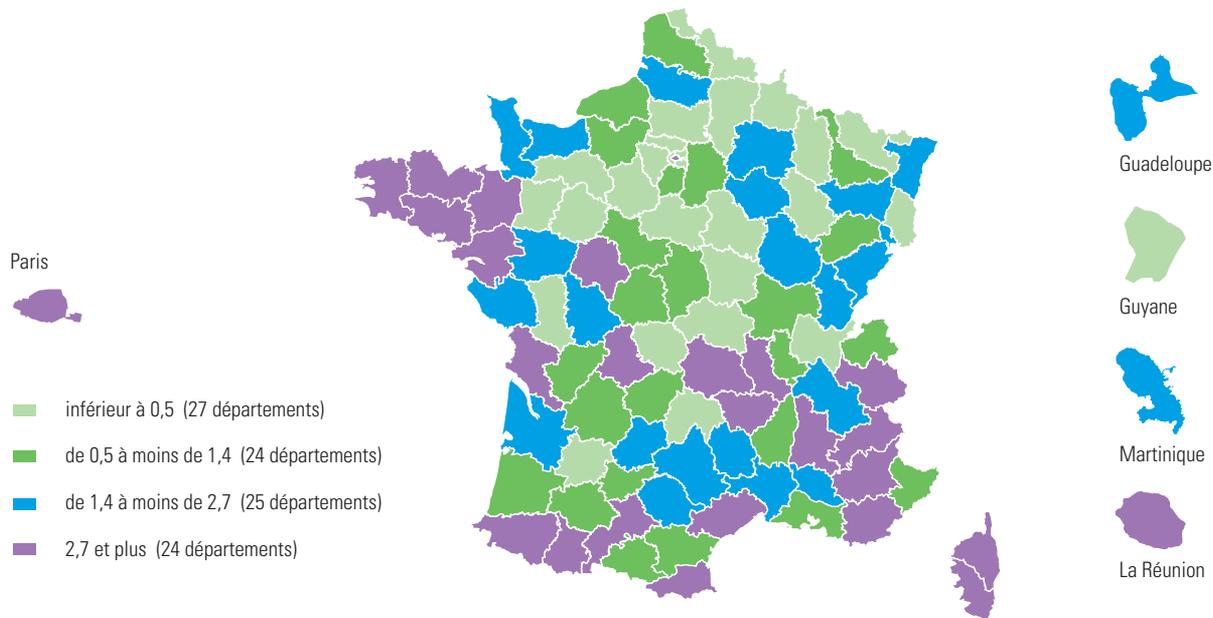
En 2009, on recense 16 260 candidatures à la mobilité soit environ 5 % des enseignants du premier degré en activité. Près de la moitié des demandes de mutation émanent des départements des académies d'Ile de France et représentent 45 % des demandes, région où le taux de participation au mouvement est nettement plus élevé que pour l'ensemble France métropolitaine et DOM. Ces taux oscillent de 16,4 % en Seine-Saint-Denis, à 7,2 dans les Hauts-de-Seine, 5,3 dans le Val-de-Marne, 3,9 dans les Yvelines, 3,5 en Seine-et-Marne et 3,4 dans le Val d'Oise.

Par rapport à l'ensemble des enseignants du premier degré, 17 % des enseignants dans l'académie de Créteil souhaitent

quitter leur département d'affectation (27,1 en Seine-Saint-Denis, 12,3 dans le Val-de-Marne, et 7,2 en Seine-et-Marne) et 9,4 % dans l'académie de Versailles (7,9 dans les Yvelines, 6,4 dans l'Essonne, 15,4 dans les Hauts-de-Seine et 7,8 dans le Val d'Oise).

Sur 16 255 demandes d'entrée en premier vœu, sept départements totalisent plus du quart des demandes (Paris, Haute-Garonne, Seine-et-Marne, Hérault, Pyrénées-Atlantiques, Loire-Atlantique et Réunion).

Ratio des demandes d'entrée / demande de sortie



Le ratio, nombre de demandes d'entrée sur nombre de demandes de sortie, permet de mesurer l'attractivité des départements. Les taux les plus faibles concernent la Seine-Saint-Denis (0,01), les Hauts-de-Seine et la Haute-Marne (0,1). En revanche, les plus fortes demandes d'entrée concernent les Pyrénées-Atlantiques (20,6), le Puy-de-Dôme (11,5) et les Hautes-Alpes (12,4), les Pyrénées-Orientales (10), et le l'Hérault (9).

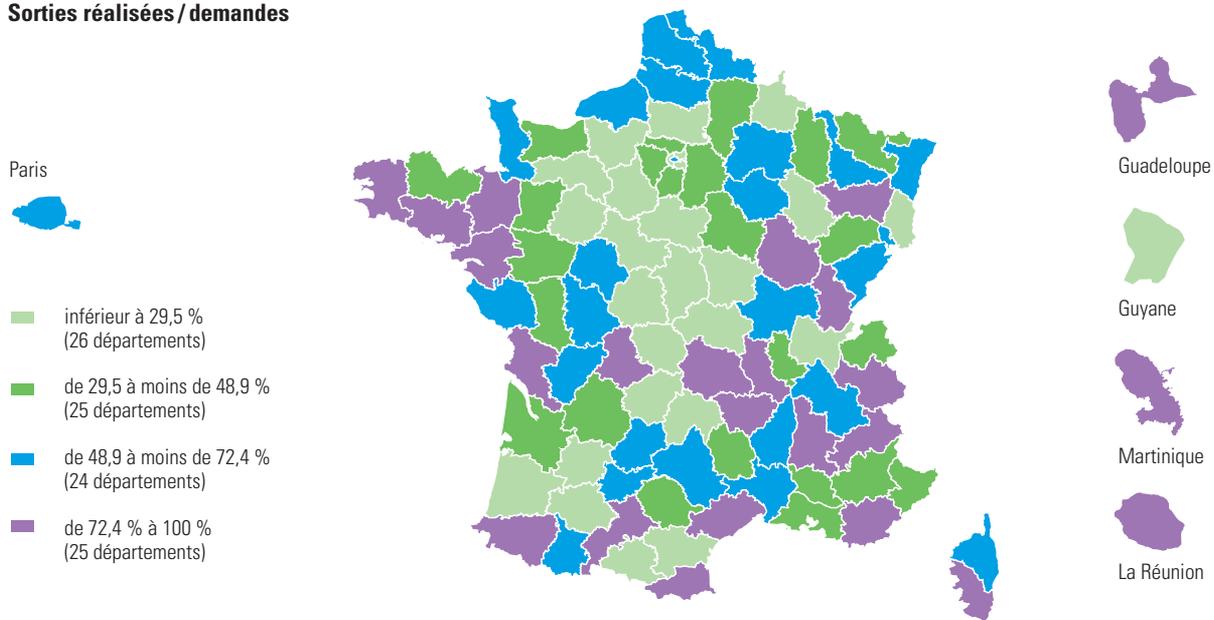
→ Les résultats

En 2009, 5 800 enseignants, soit 35,8 %, ont obtenu leur mutation en dehors de leur département d'exercice.

Les taux de satisfaction atteignent 100 % dans 2 départements : le Puy-de-Dôme et les Pyrénées-Atlantiques. 3 départements se

situent entre 90 et 99 %, la Guadeloupe, la Réunion et le Finistère. Les taux les plus faibles concernent la Creuse (12,2 %) l'Eure-et-Loire (13,4 %), la Seine-Saint-Denis (13,7 %) et la Haute-Marne (14,4 %).

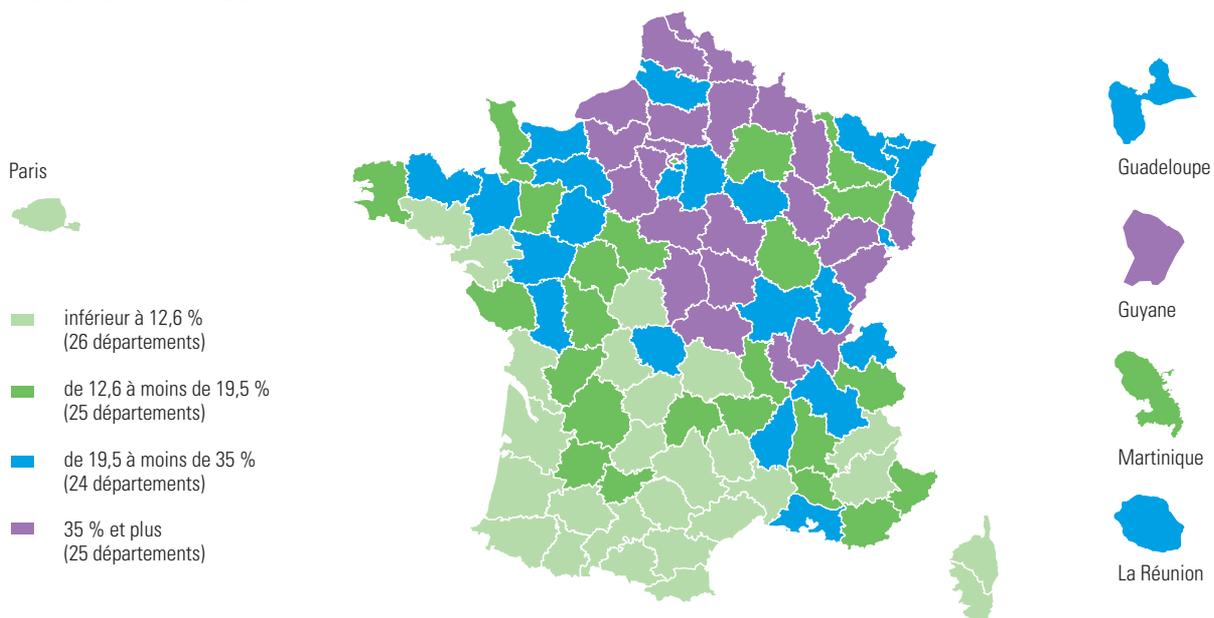
Sorties réalisées / demandes



La proportion d'entrées tous vœux confondus par rapport aux demandes est de 18 % pour la France métropolitaine et les DOM. Elle dépasse 70 % dans 3 départements d'accueil : les Ardennes (82,6 %), le Haut-Rhin (72,3 %) et la Seine-Saint-Denis (71,9 %).

En revanche, elle est inférieure à 4 % dans les Pyrénées-Orientales (3,7 %), les Pyrénées-Atlantiques (3,7 %), le Gers (3,3 %), et les Hautes-Pyrénées (2,7 %).

Taux de satisfaction entrée





Mouvement interacadémique des enseignants titulaires du second degré public

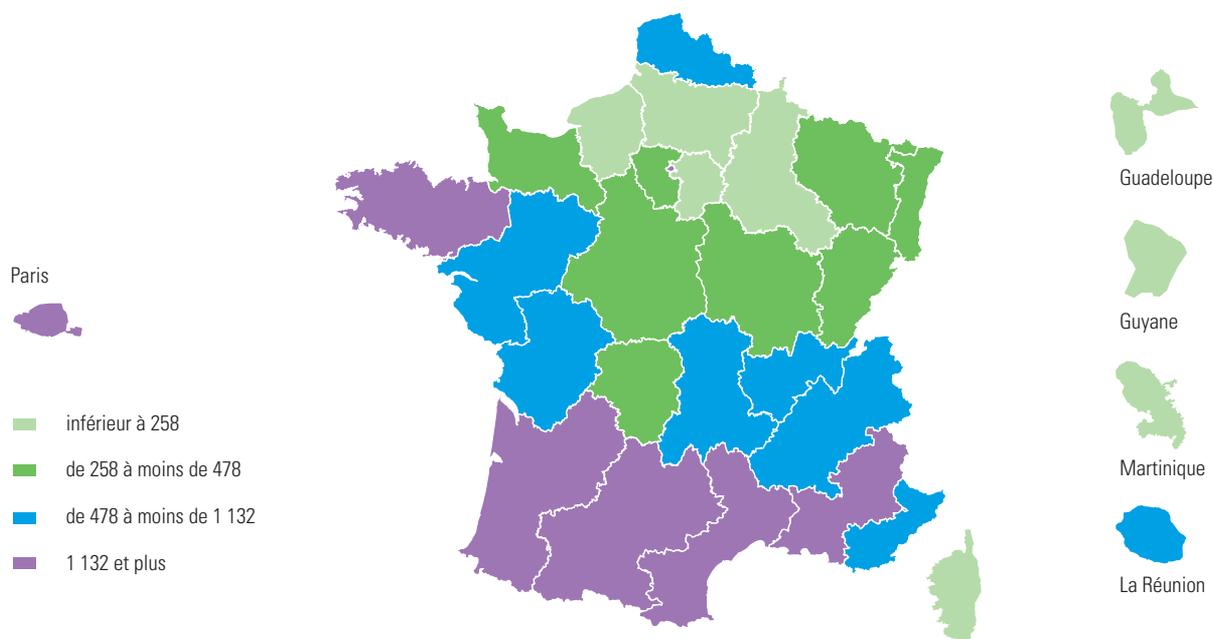
→ Les demandes de mutation

Au total pour la France entière (DOM et TOM compris) 20 971 titulaires et 9 018 néo-titulaires (ex stagiaires IUFM et ex stagiaires en situation) soit 29 989 personnes ont fait leur demande de participation au mouvement interacadémique en 2009. 20 346 personnes ont émis un premier vœu soit 5,4 % de l'ensemble des 377 600 enseignants titulaires.

Cette proportion varie fortement selon l'académie d'origine. Ainsi, elle n'atteint pas 1 % dans les académies de Créteil, Versailles et Amiens alors qu'elle égale ou dépasse les 10 % dans les académies de la Réunion (10 %), Toulouse (11,4 %), Bordeaux (11,9 %), Rennes (15,2 %) et de Paris (17,4 %).

Six académies, Paris, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier et Aix-Marseille représentent plus de la moitié des demandes de participation au mouvement (51 %). Les académies les plus demandées se situent principalement dans le midi et l'ouest de la métropole. En nombre, les académies les plus demandées en premier vœu sont l'académie de Bordeaux (2 061), Rennes (2 012), Paris (1 988), Toulouse (1 785), tandis que les moins demandées sont les académies de Reims (94), de Guyane (106), d'Amiens (115) et de la Martinique (150).

Académies demandées en 1^{er} vœu



62,5 % des demandeurs néo-titulaires ont fait le vœu d'être nommés en tant que titulaires dans leur académie de formation. Les pourcentages les plus faibles ne dépassent pas 50 % à Clermont, Rennes et Poitiers alors qu'ils sont supérieurs à 85 % en Corse, en Martinique et à la Réunion.

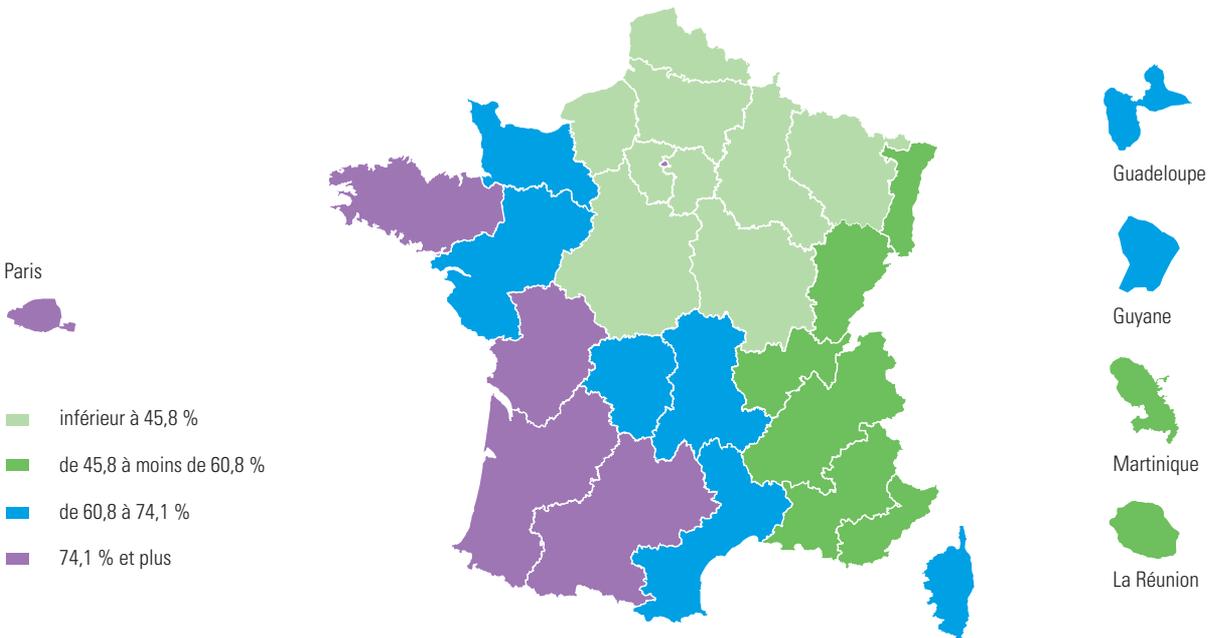
→ Les mutations réalisées

Les mutations réalisées ont concerné 9 067 titulaires, ce qui correspond à un taux de mutation de 43,2 % (pourcentage des sortants sur les demandes).

Globalement, la proportion de titulaires ayant eu une mutation hors de leur académie atteint 50,1 %. Ce taux est très variable selon les académies d'accueil, cinq d'entre elles sont situées

dans le nord de la France ; particulièrement l'académie de Créteil (16,1 %), Versailles (22,2), Amiens (24,1 %), en revanche, elle est supérieure à 50 % dans 16 autres académies situées majoritairement dans l'ouest et le sud de la France métropolitaine, Rennes (91,4 %), Bordeaux (81,9 %) et Paris (78,8 %).

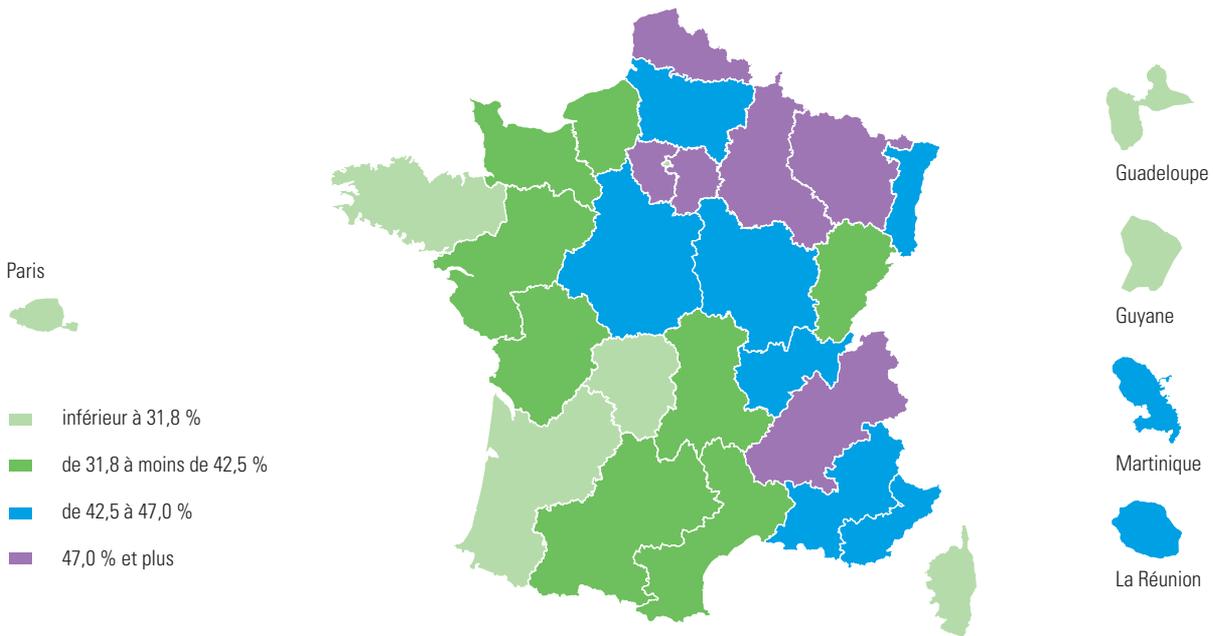
Pourcentage de titulaires parmi les entrants



En ce qui concerne les néo-titulaires le mouvement interacadémique a permis de réaliser les premières affectations de 9 018 personnes. Deux académies, Versailles et Créteil accueillent 42,8 % des néo-titulaires ; tandis que les académies de Rennes, Limoges, la Corse et les académies d'outre-mer ne représentent pas plus de 3,5 % des affectations.

Les taux de satisfaction pour les personnels néo-titulaires sortis des IUFM ayant demandé le maintien dans leur académie de formation est globalement égal à 41,6 %. Ces taux dépassent 55 % à Créteil, Lille, Nancy-Metz et Versailles alors qu'en revanche, il n'atteint pas 20 % dans les académies de Corse, de Guadeloupe, de Guyane, de Rennes et Paris.

Taux de satisfaction sur le premier vœu pour les stagiaires IUFM



Mouvement des personnels de direction et d'inspection

52,3 % des personnels de direction candidats à une mobilité ont obtenu leur mutation. Le taux de satisfaction est encore plus élevé pour les personnels d'inspection des premier et second degrés 70,8 %.

Mouvement 2009	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction
Personnel de direction	4 016	2 100	52,3
IA-IPR	111	59	53,1
IEN	455	342	75,2
Total personnel inspection	566	401	70,8

Source : DE.
Métropole + Dom.



Mouvement des personnels ATSS

Au total un peu plus d'une demande de mutation sur quatre pour les personnels ATSS a été satisfaite. Les taux de satisfaction les plus élevés concernent la filière médico-sociale dont les médecins de l'éducation nationale (63,6 %), les conseillers techniques de service social (51,1 %) et les assistants de service social (50,0 %). Les taux de satisfaction les plus faibles concernent les adjoints administratifs (10,3 %) et les techniciens de laboratoire (19,0 %).

Mouvement interacadémique des personnels 2008

	Nombre d'agents ayant formulé une demande	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction
ADAENES	879	304	34,6
SASU	639	273	42,7
Adjoint administratif**	1 647	169	10,3
Filière administrative	3 165	746	23,6
Technicien de laboratoire*	42	8	19,0
Adjoint technique de laboratoire**	206	45	21,8
Filière laboratoire	248	53	21,4
Technicien de l'éducation nationale*	4	0	0,0
Filière ouvrière et de service	4	0	0,0
Médecin de l'éducation nationale*	55	35	63,6
Conseiller technique de service social*	45	23	51,1
Assistant de service social	70	35	50,0
Infirmier**	230	93	40,4
Filière médico-sociale	400	186	46,5
Total ATOSS	3 817	985	25,8

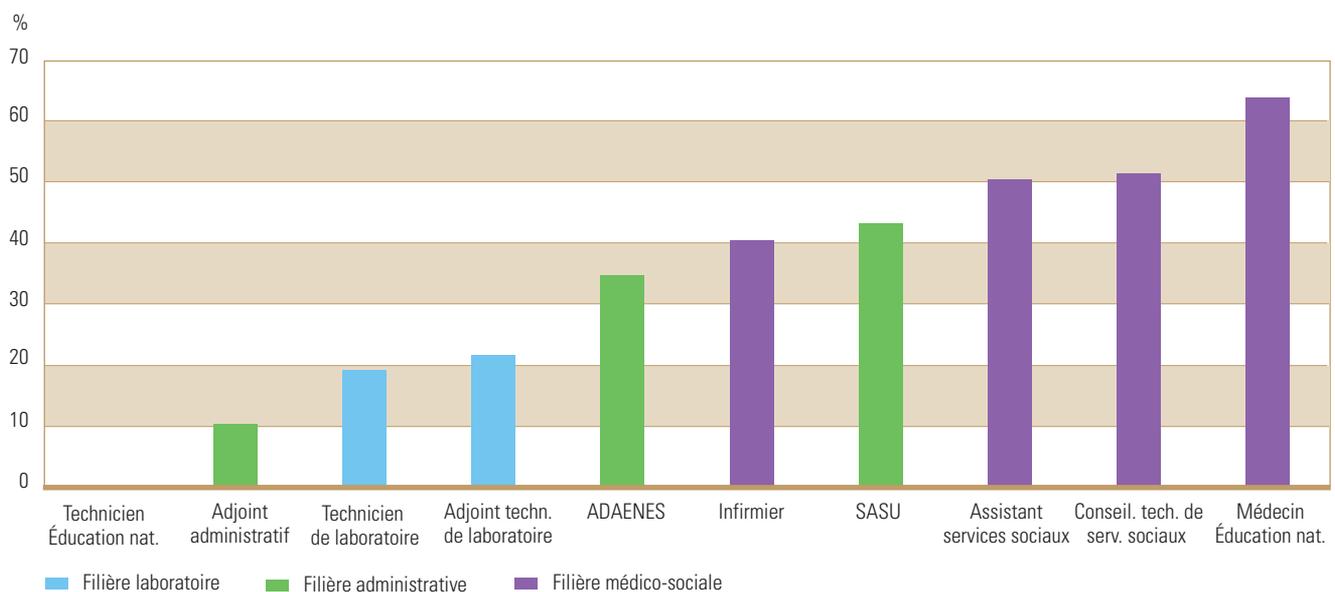
Source: DGRH.

Champ : Métropole + Dom.

* mouvement national organisé par l'administration centrale.

** mouvement inter-académique des corps à gestion déconcentrée.

Taux de satisfaction





Mouvement des personnels des bibliothèques

Globalement, un peu plus de la moitié des personnels des bibliothèques en ayant fait la demande, obtient une mutation. Le taux de satisfaction va de 46 % pour les conservateurs à 61 % pour les bibliothécaires adjoints spécialisés.

Personnels des bibliothèques 2009	Nombre de demandes	Nombre de mutations réalisées	Taux de satisfaction
Conservateurs et conservateurs généraux	153	70	45,8
Bibliothécaires	39	20	51,3
Bibliothécaires adjoints spécialisés	103	63	61,2
Assistants des bibliothèques	22	12	54,5
Personnels de magasinage	127	67	52,8
Total	444	232	52,3

Source: DGRH C2-3.



Ensemble des personnels

Dans le secteur public, un agent sur dix travaille à temps partiel ou incomplet ; dans le secteur privé, pratiquement deux enseignants sur dix n'exercent pas à temps complet.

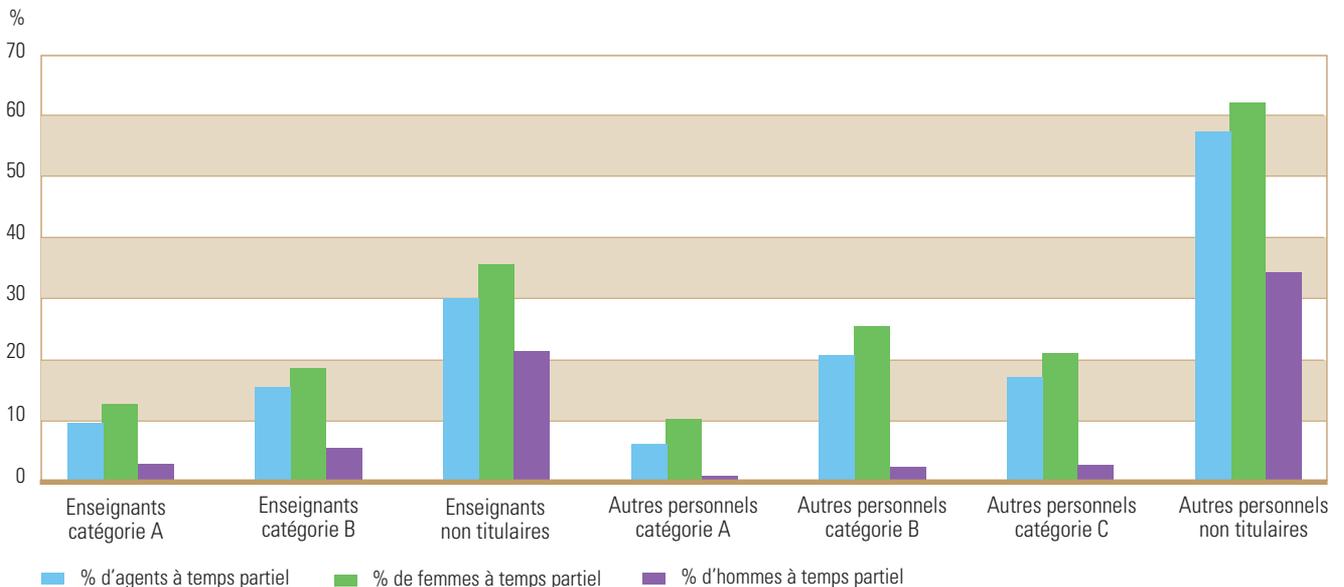
Les enseignantes du secteur public sont en proportion quatre fois et demie plus nombreuses que leurs collègues masculins à exercer à temps partiel. Le temps partiel est plus répandu, dans le secteur privé que dans le secteur public. Pour les hommes, l'écart est important : 14,7 % dans le privé 3,1 % dans le public.

Public et privé	% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Enseignants du secteur public	9,8	13,3	3,1
Enseignants du secteur privé	19,0	20,6	14,7
Total enseignants	11,2	14,5	4,5
Autres personnels du secteur public	20,9	27,1	5,0

Public + privé	% d'agents à temps partiel	% de femmes à temps partiel	% d'hommes à temps partiel
Enseignants catégorie A	10,2	13,4	3,5
Enseignants catégorie B	16,3	19,0	6,1
Enseignants non titulaires	30,3	35,8	21,8
Autres personnels catégorie A	6,7	10,8	1,3
Autres personnels catégorie B	21,1	25,9	3,2
Autres personnels catégorie C	17,8	21,8	3,5
Autres personnels non titulaires	57,8	62,1	34,7

Source : fichier de paye 2009.

Proportion d'agents exerçant à temps partiel selon la catégorie et le sexe (public + privé)



Les personnels non titulaires sont nombreux à ne pas avoir un temps complet, mais c'est parmi ce type de personnels que la différence hommes/femmes est la plus faible.

Les hommes de catégorie A sont peu nombreux à exercer à temps partiel, peu parmi les enseignants (3,5 %) et rares parmi les autres personnels (1,5 %).



Précision

Dans aucune des données de ce chapitre ne sont pris en compte les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques.



Personnels selon le secteur

98,6 % des enseignants titulaires du supérieur exercent à temps complet. Moins de 1,5 % des enseignants à temps partiel sont dans la tranche des 80 à 100 %.

Neuf enseignants titulaires sur dix dans le premier ou le second degré exercent à temps complet. Les effectifs à temps partiel se

répartissent pratiquement équitablement entre chaque quotité. Les autres personnels titulaires, dont 86 % exercent à temps complet, sont pour presque 12 % d'entre eux à 80 ou 90 %.

		Proportion d'effectifs par quotité			
		à 50 %	> 50 à 80 %	>80 à < 100 %	égales à 100 %
Secteur public	Enseignants titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	3,0	3,5	3,6	89,9
	Enseignants non titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	9,0	7,3	5,6	78,1
	Enseignants titulaires du supérieur	0,2	0,2	1,0	98,6
	Autres personnels titulaires	1,7	0,9	11,6	85,7
	Autres personnels non titulaires	32,6	23,6	1,6	42,2
Secteur privé	Echelles de titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	5,6	5,3	3,6	85,5
	Echelles de non-titulaires 1 ^{er} et 2 nd degrés	21,0	15,1	8,6	55,3

Source : fichier de paye 2009.

Les enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires dans le second degré privé sont plus nombreux à exercer à temps partiel que ceux du public. Si les proportions sont équivalentes pour les professeurs agrégés, proches pour les professeurs des écoles,

les professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel ont plus de cinq points d'écart entre public et privé au bénéfice du secteur public.

		Proportion d'effectifs par quotité			
		à 50 %	> 50 à 80 %	>80 à < 100 %	égales à 100 %
Secteur public	Professeurs des écoles	4,7	3,8	2,3	89,2
	Professeurs agrégés	0,6	1,9	4,0	93,5
	Professeurs certifiés	1,5	3,7	5,3	89,5
	Professeurs de lycée professionnel	1,0	2,1	3,2	93,6
Secteur privé	Professeurs des écoles	8,3	3,3	0,7	87,6
	Professeurs agrégés	1,0	3,0	2,2	93,7
	Professeurs certifiés	4,0	6,4	5,4	84,2
	Professeurs de lycée professionnel	3,4	4,6	3,9	88,1

Source : fichier de paye 2009.

Mis à part les personnels de direction d'établissement et d'inspection qui en totalité exercent à temps complet, un cinquième des personnels ATSS titulaires et des personnels des bibliothèques

exercent à temps partiel pour une quotité de temps égale à 80 ou 90 %.

		Proportion d'effectifs par quotité			
		à 50 %	> 50 à 80 %	>80 à < 100 %	égales à 100 %
Secteur public	Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux titulaires	2,5	1,2	15,9	80,4
	Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux non titulaires	16,6	3,8	1,9	77,7
	Ingénieurs, techniciens de recherche et formation	0,5	0,5	8,7	90,2
	Personnels des bibliothèques	1,2	1,5	15,0	82,3
	Personnels de direction d'établissement				100,0
	Personnels d'inspection				100,0

Source : fichier de paye 2009.



Temps partiel et âge

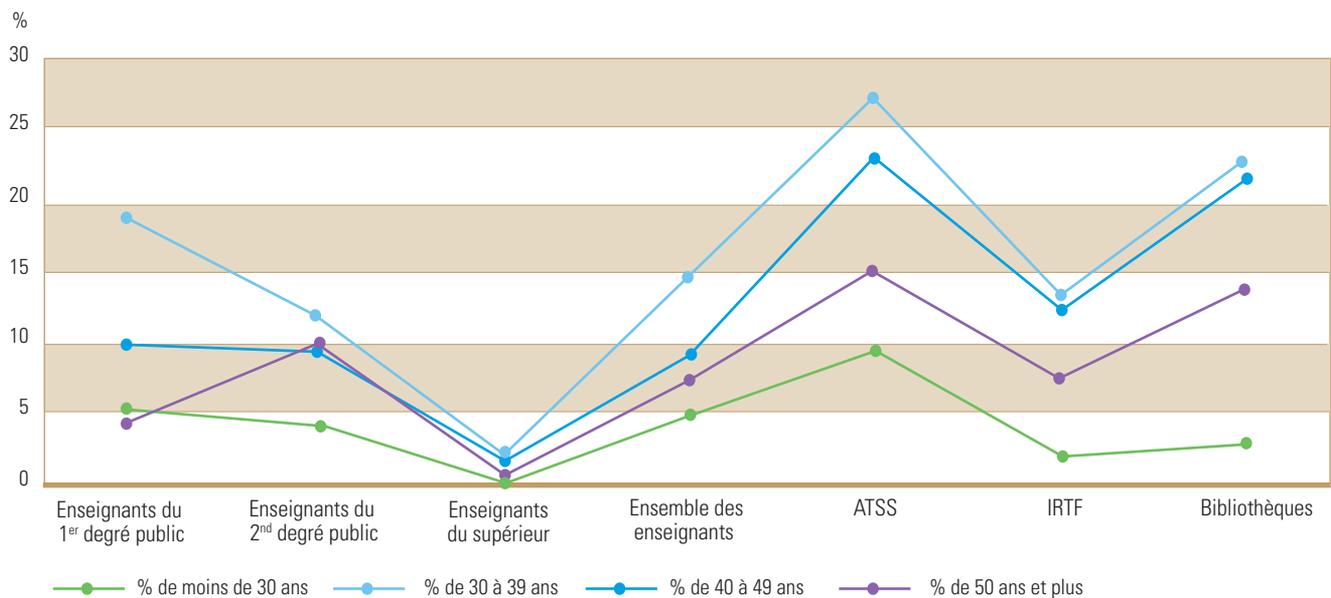
Secteur public	% de moins de 30 ans	% de 30 à 39 ans	% de 40 à 49 ans	% de 50 et plus
Enseignants du 1 ^{er} degré public	5,2	18,7	9,9	4,2
Enseignants du 2 nd degré public	4,2	11,8	9,6	10,1
Enseignants du supérieur	0	1,8	1,5	0,6
Ensemble des enseignants	4,7	14,5	9,2	7,4
Personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux	9,6	27,2	23,2	15,0
Ingénieurs, techniciens de recherche et formation	1,9	13,3	12,4	7,5
Bibliothèques	2,9	22,9	21,6	13,9
Ensemble des non-enseignants	36,3	28,2	20,8	11,8

Source : fichier de paye 2009.

Entre 30 et 39 ans, un enseignant sur sept et plus du quart des autres personnels exercent à temps partiel. Parmi les non-enseignants, les personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux sont les plus nombreux à exercer à temps partiel dans la

tranche d'âge de 40 à 49 ans. Quant aux personnels des bibliothèques, la proportion d'agent à temps partiel est plus élevée de 30 à 49 ans (plus de 20 %).

Proportion d'agents du secteur public à temps partiel par tranches d'âge





Congés pour raisons de santé

Quatre agents sur dix ont bénéficié au moins d'un congé pour raisons de santé au cours de l'année 2007-2008.

Le motif de congé le plus courant est la maladie ordinaire : 35,6 % des agents ont pris au moins un congé de ce type. Les

autres motifs concernent des proportions beaucoup plus faibles : 4,6 % pour maternité/paternité, 1,4 % pour congés longs et 0,6 % pour accident du travail ou maladie professionnelle.

Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	45,5	1,7	0,8	4,7	1,4	48,8
Autres personnels	15,9	0,8	0,3	1,5	0,3	17,4
Total	35,6	1,4	0,6	3,6	1	38,3

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre moyen de jours de congés par agent ayant pris un congé pour raisons de santé

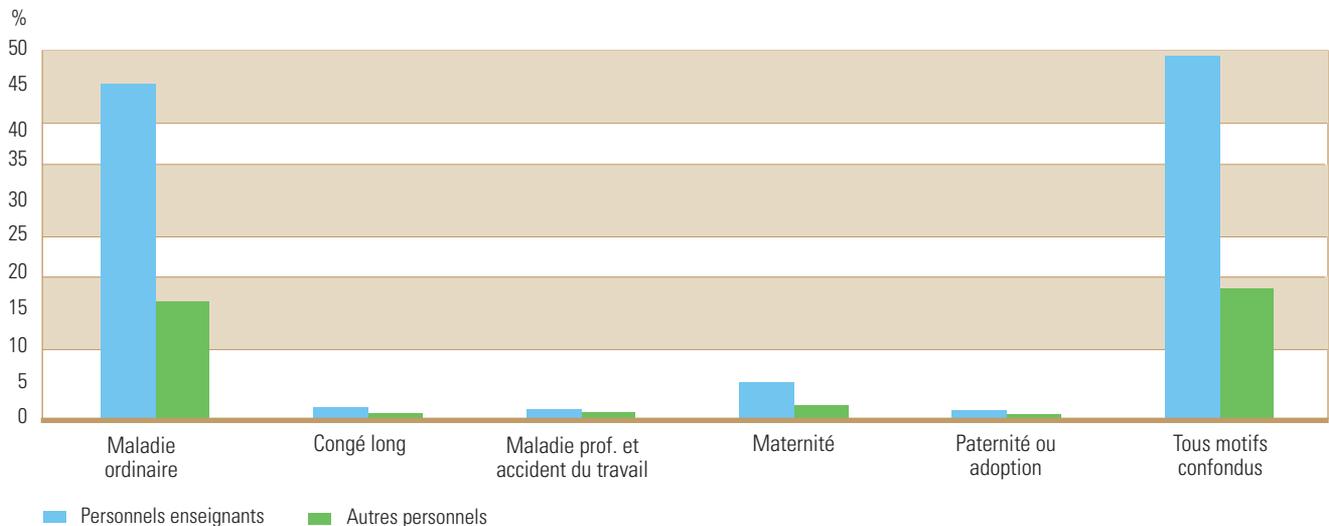
	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	14,2	269,4	39,5	109,6	14,6	34,1
Autres personnels	15,8	250,3	41,1	114,9	19,1	37,2
Total	14,4	265,6	39,8	110,4	15	34,5

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre moyen de jours de congés pour raisons de santé par agent rapporté à l'ensemble des agents

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous motifs confondus
Personnels enseignants	6,5	4,6	0,3	5,2	0,2	16,6
Autres personnels	2,5	2,0	0,1	1,7	0,1	6,5
Total	5,1	3,7	0,2	4,0	0,2	13,2

Proportion d'agents ayant pris au moins un congé pour raisons de santé



Précision

L'analyse des congés porte sur la durée annuelle des congés pris par les agents ayant été au moins un jour en congé pendant l'année scolaire 2007-2008. **La durée des congés ne peut donc dépasser 365 jours et prend en compte les jours de congé pris entre le 1^{er} septembre 2007 et le 31 août 2008.**

Sont pris en compte les congés maladie, maternité, paternité et adoption. Les congés de maladie comprennent les congés de maladie ordinaire, les congés longs (congés de longue durée, congés de longue maladie, congés de grave maladie), les congés de maladie professionnelle et les accidents du travail.

Les données concernent les personnels en position d'activité, hors personnels du privé, affectés dans les écoles du 1^{er} degré, les établissements du 2nd degré, et les services administratifs académiques.

Les congés consécutifs sont comptabilisés comme un seul et même congé lorsqu'ils sont de même type.

→ Nombre et durée des congés pour raisons de santé selon leur type

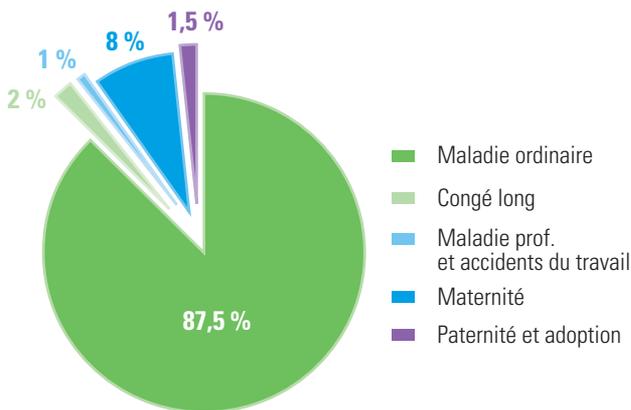
Le nombre et la durée des congés varient fortement en fonction des motifs. Près de neuf congés sur dix sont dus à une maladie ordinaire et représentent près de 40 % des jours d'arrêt. Inversement, les congés longs, qui ne constituent qu'un peu plus

de 2 % des congés, représentent 28 % des jours d'arrêt et les congés maternité pèsent près de quatre fois plus en jours de congés qu'en part des congés.

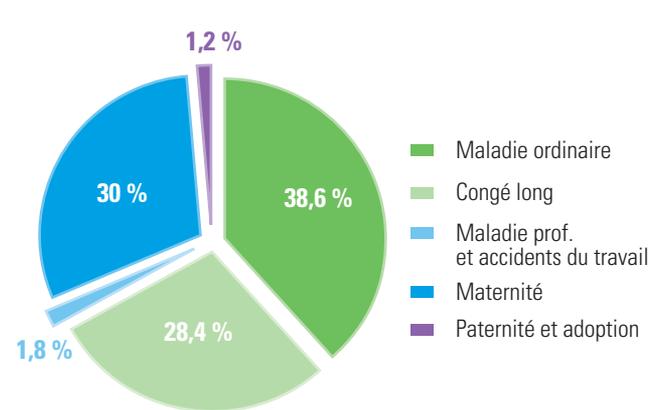
	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Total
Part des types de congés	87,5	2,1	0,9	8	1,5	100
Proportion de jours de congés	38,6	28,4	1,8	30	1,2	100

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Part des types de congés pour raisons de santé



Proportion de jours de congés pour raisons de santé



Distribution des agents ayant pris un congé pour raisons de santé selon la durée

	Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
De 1 à 3 jours	35,1	1,9	15,8	1,5	0,6	31,1
De 4 à 5 jours	14,8	0,8	9	0,8	0,5	13,1
De 6 à 15 jours	26,7	1,7	29,1	4,1	92,6	25,3
De 16 à moins de 30 jours	10,6	1,3	14,6	4,1	2,1	9,2
30 jours et plus	12,8	94,3	31,5	89,5	4,2	21,3
Total	100	100	100	100	100	100

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Parmi ces agents, la durée de congé est de moins de 4 jours au cours de l'année scolaire 2007-2008 pour 31 % d'entre eux. S'agissant des congés de maladie ordinaire, la durée d'absence est comprise entre un et quinze jours pour plus des trois quarts des agents.



Congés pour raisons de santé selon le sexe et l'âge

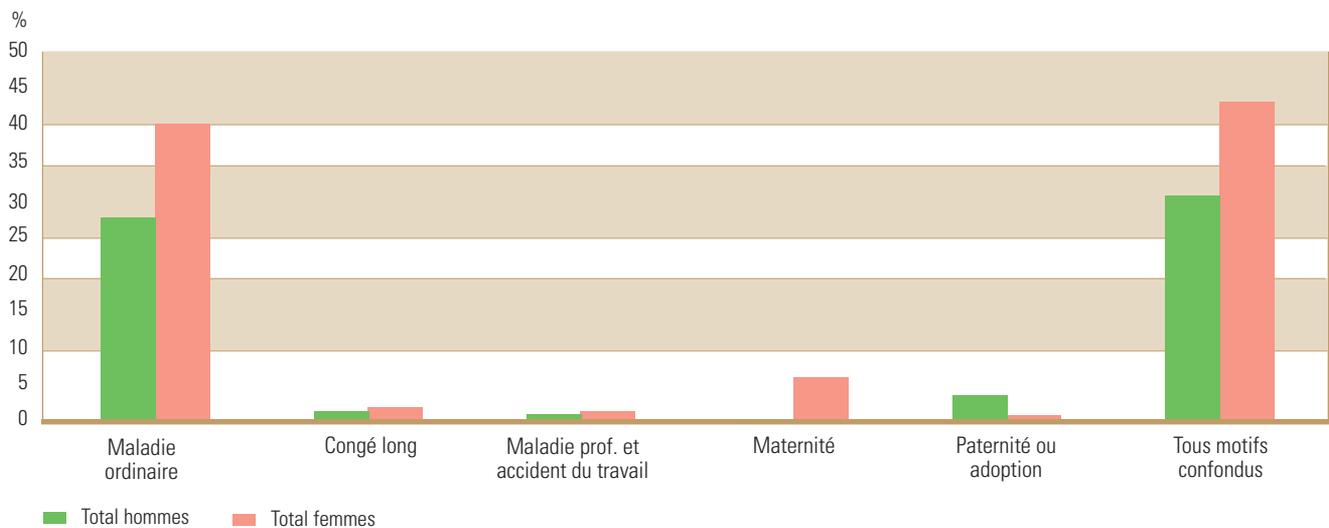
→ Tous personnels

Globalement, les femmes sont proportionnellement plus concernées que les hommes (12 points d'écart).

L'écart porte principalement sur les congés de maladie ordinaire (40 % pour les femmes contre 27 % pour les hommes). Il est plus

faible pour les congés maternité, paternité et adoption (5 % pour les femmes, 3 % pour les hommes).

Il n'y a pas de différences notables entre les hommes et les femmes sur les autres motifs de congés.



Pour les hommes comme pour les femmes, ce sont les moins de 30 ans qui disposent le moins de congés et les 30 à 39 ans qui en disposent le plus (sauf pour les congés longs qui concernent en majorité les personnes âgées de 50 ans et plus).

Parmi les hommes, le nombre moyen de jours de congés par agent augmente avec l'âge. Cette croissance se retrouve également pour les femmes, dans une moindre mesure.

Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé selon le sexe et l'âge

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés
Hommes	moins de 30 ans	17,5	0,1	0,3	.	2	18,8
	de 30 à 39 ans	30,9	0,4	0,5	.	7,7	36
	de 40 à 49 ans	30,4	1,1	0,5	.	1,9	32,6
	50 ans et +	26,7	2,7	0,6	.	0,2	29,2
	Total hommes	27	1,2	0,5	.	3,1	30
Femmes	moins de 30 ans	31,2	0,2	0,4	6,9	0	33
	de 30 à 39 ans	46	0,7	0,5	11,9	0,1	49,6
	de 40 à 49 ans	41,1	1,7	0,7	1	0,1	42,8
	50 ans et +	37,3	3,5	0,9	0	0	40,3
	Total femmes	39,7	1,5	0,6	5,3	0,1	42,3
Total	35,6	1,4	0,6	3,6	1	38,3	

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre moyen de jours de congés pour raisons de santé par agent ayant pris un congé

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés confondus
Hommes	moins de 30 ans	9,9	259,2	26,6	.	11,5	12,2
	de 30 à 39 ans	19,9	240,7	37	.	11,3	14
	de 40 à 49 ans	12,5	261,5	42,2	.	12,1	21,8
	50 ans et +	16,5	284,2	57,7	.	12,5	42,3
Total hommes	12,5	274,9	44,8	.	11,5	24,1	
Femmes	moins de 30 ans	13,6	234,5	22,1	104,1	99,3	36,2
	de 30 à 39 ans	15,4	238,1	28,5	112,2	91,8	45,1
	de 40 à 49 ans	13,9	245,5	38,4	118,6	85,8	26,7
	50 ans et +	16,6	276,9	49,8	153,8	83	40,6
Total femmes	15	262,1	37,9	110,4	89,2	38	
Total	14,4	265,6	39,8	110,4	15	34,5	

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

La durée moyenne des congés, tous congés confondus, est de 34 jours et demi par agent. Cette durée s'accroît de 14 jours, en moyenne, pour les femmes par rapport aux hommes. Par contre,

en matière de congés pour maladie professionnelle et accident du travail, les hommes prennent en moyenne près de 13 jours de plus que les femmes.

Nombre moyen de jours de congés par agent pour raisons de santé selon l'âge et le sexe rapporté à l'ensemble des agents

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés confondus
Hommes	moins de 30 ans	1,7	0,3	0,1	.	0,2	2,3
	de 30 à 39 ans	6,1	1,0	0,2	.	0,9	5,0
	de 40 à 49 ans	3,8	2,9	0,2	.	0,2	7,1
	50 ans et +	4,4	7,7	0,3	.	0,0	12,4
Total hommes	3,4	3,3	0,2	.	0,4	7,2	
Femmes	moins de 30 ans	4,2	0,5	0,1	7,2	0,0	11,9
	de 30 à 39 ans	7,1	1,7	0,1	13,4	0,1	22,4
	de 40 à 49 ans	5,7	4,2	0,3	1,2	0,1	11,4
	50 ans et +	6,2	9,7	0,4	0,0	0,0	16,4
Total femmes	6,0	3,9	0,2	5,9	0,1	16,1	
Total	5,1	3,7	0,2	4,0	0,2	13,2	

Rapportée à l'ensemble des agents, la durée moyenne, tous congés confondus, est de 13 jours. Elle est, en moyenne, de 7 jours pour les hommes et de 16 jours pour les femmes.

Proportion d'enseignants et autres personnels ayant pris au moins un congé pour raisons de santé

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Au moins un congé
Personnels enseignants	Hommes	36,2	1,5	0,7	.	4,3	40,2
	Femmes	49,7	1,8	0,8	6,8	0,1	52,8
Total enseignants		45,5	1,7	0,8	4,7	1,4	48,8
Autres personnels	Hommes	9,4	0,5	0,2	.	0,7	10,4
	Femmes	19,1	1	0,4	2,2	0	20,8
Total autres personnels		15,9	0,8	0,3	1,5	0,3	17,4
Total		35,6	1,4	0,6	3,6	1	38,3

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

→ Personnels enseignants dans les premier et second degrés

L'influence de l'âge est très logiquement la plus forte pour les congés maternité, paternité/adoption (plus pour les femmes que pour les hommes) et pour les congés longs qui sont pris principalement par les 50 ans et plus, et particulièrement par les femmes

de cette tranche d'âge. On remarque également un pic dans la proportion d'agents ayant pris un congé maladie ordinaire entre 30 et 39 ans aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Proportion d'enseignants ayant pris un congé pour raisons de santé

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés confondus
Hommes	moins de 30 ans	38,2	0,3	0,7		5,6	42
	de 30 à 39 ans	40,8	0,5	0,7		10,5	47,7
	de 40 à 49 ans	36,3	1,2	0,6		2,3	38,9
	50 ans et +	31,8	3,1	0,7		0,3	34,6
Total hommes	36,2	1,5	0,7		4,3	40,2	
Femmes	moins de 30 ans	52,3	0,3	0,7	11,8	0	55,1
	de 30 à 39 ans	55,7	0,8	0,7	14,5	0,1	59,7
	de 40 à 49 ans	47,5	1,8	0,7	1,2	0,1	49,3
	50 ans et +	42,9	3,8	1			46,2
Total femmes	49,7	1,8	0,8	6,8	0,1	52,8	
Total	45,5	1,7	0,8	4,7	1,4	48,8	

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre moyen de jours de congés par enseignant ayant pris un congé pour raisons de santé

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés confondus
Hommes	moins de 30 ans	9,5	257,3	27,1	.	11,5	12,5
	de 30 à 39 ans	9,6	244,3	36,7	.	11,3	13,7
	de 40 à 49 ans	12,1	266,6	41,8	.	12,2	20,7
	50 ans et +	16,1	287,4	58	.	12,3	41,4
Total hommes	12,3	278,8	44,8	.	11,5	23,7	
Femmes	moins de 30 ans	13,7	235,3	20,6	102,3	110,5	36,6
	de 30 à 39 ans	15,4	241,2	28,3	111,6	88,2	45,1
	de 40 à 49 ans	13,6	249,9	38,3	119,4	81,2	26
	50 ans et +	16,1	281,4	50,5	154,8	85,7	39,2
Total femmes	14,8	265,6	37,3	109,6	86,1	37,7	
Total	14,2	269,4	39,5	109,6	14,6	34,1	

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Pour les hommes, le nombre moyen de jours de congés par enseignant augmente avec l'âge (plus particulièrement pour les congés maladie ordinaire).

Cette progression se retrouve également chez les enseignantes notamment pour les congés pour maladie ordinaire mais de

manière moins marquée (nombre moyen de jours de congés plus important entre 30 et 39 ans qu'entre 40 et 49 ans). L'accroissement du nombre moyen de jours de congés pour maladie ordinaire est moins important que pour les hommes (3 jours contre 6,5 jours pour les hommes).

Nombre moyen de jours de congés pour raisons de santé par enseignant, selon l'âge et le sexe rapporté à l'ensemble des enseignants

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés confondus
Hommes	moins de 30 ans	3,6	0,8	0,2		0,6	5,3
	de 30 à 39 ans	3,9	1,2	0,3		1,2	6,5
	de 40 à 49 ans	4,4	3,2	0,3		0,3	8,1
	50 ans et +	5,1	8,9	0,4		0,0	14,3
Total hommes	4,5	4,2	0,3		0,5	9,5	
Femmes	moins de 30 ans	7,2	0,7	0,1	12,1	0,0	20,2
	de 30 à 39 ans	8,6	1,9	0,2	16,2	0,1	26,9
	de 40 à 49 ans	6,5	4,5	0,3	1,4	0,1	12,8
	50 ans et +	6,9	10,7	0,5	0,0	0,0	18,1
Total femmes	7,4	4,8	0,3	7,5	0,1	19,9	
Total	6,5	4,6	0,3	5,2	0,2	16,6	

Par rapport à l'ensemble des enseignants, tous motifs confondus, la moyenne des congés pour raisons de santé d'une enseignante est de 10 jours de plus que celle d'un enseignant mais, pour les

congés de maladie ordinaire, cette moyenne des femmes enseignantes est de 3 jours supérieure à celle des hommes.

→ Autres personnels

On remarque une forte influence de l'âge sur tous les types de congés pour raisons de santé, mais cet impact est plus marqué pour les femmes pour ce qui concerne les congés de maladie ordinaire et les congés longs.

Proportion d'agents ayant pris un congé pour raisons de santé (personnels non enseignants)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés confondus
Hommes	moins de 30 ans	8,4	0	0,1	.	0,4	8,7
	de 30 à 39 ans	9,6	0,2	0,1	.	1,7	11
	de 40 à 49 ans	10,8	0,9	0,3	.	0,7	12,2
	50 ans et +	10	1,6	0,3	.	0,1	11,5
Total hommes		9,4	0,5	0,2	.	0,7	10,4
Femmes	moins de 30 ans	12	0	0,1	2,5	0	12,9
	de 30 à 39 ans	20	0,4	0,3	5	0,1	22,4
	de 40 à 49 ans	23,7	1,3	0,5	0,6	0,1	25,1
	50 ans et +	24	2,8	0,8	0	0	26,5
Total femmes		19,1	1	0,4	2,2	0	20,8
Total		15,9	0,8	0,3	1,5	0,3	17,4

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Nombre moyen de jours de congés par agent ayant pris un congé pour raisons de santé (personnels non enseignants)

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés confondus
Hommes	moins de 30 ans	10,8	278,3	24,3	.	11,3	11,6
	de 30 à 39 ans	11,9	224,7	41,1	.	11,3	17,2
	de 40 à 49 ans	16,3	238,9	45,2	.	11,7	33,2
	50 ans et +	20,5	263,9	55,6	.	14,6	55,1
Total hommes		14,2	252,9	45,1	.	11,4	27,1
Femmes	moins de 30 ans	13,4	224,8	30,3	112	4	34,4
	de 30 à 39 ans	16	220,9	29,4	116,7	112,1	45,1
	de 40 à 49 ans	15,7	228,6	39	114,3	111,5	30,4
	50 ans et +	18,7	262,8	47,5	150	75,4	46,3
Total femmes		16,1	249,5	40,3	114,9	105,9	39,8
Total		15,8	250,3	41,1	114,9	19,1	37,2

Sources : extractions spécifiques des bases de gestion EPP, AGAPE et AGORA.

Le nombre moyen de jours, pour la population des agents concernés par les maladies professionnelles et accidents du travail, est plus élevé pour les hommes que pour les femmes (45 jours contre 40). L'âge est également un facteur très influent, les hom-

mes de 50 ans et plus, prennent en moyenne 55 jours et demi, soit huit jours de plus que les femmes dans cette tranche d'âge et pour ce type de congé.

Nombre moyen de jours de congés pour raisons de santé par agent rapporté à l'ensemble des personnels non-enseignants

		Maladie ordinaire	Congé long	Maladie prof. et accident du travail	Maternité	Paternité ou adoption	Tous congés confondus
Hommes	moins de 30 ans	0,9	0,0	0,0	.	0,0	1,0
	de 30 à 39 ans	1,1	0,4	0,0	.	0,2	1,9
	de 40 à 49 ans	1,8	2,2	0,1	.	0,1	4,1
	50 ans et +	2,1	4,2	0,2	.	0,0	6,3
Total hommes		1,3	1,3	0,1	.	0,1	2,8
Femmes	moins de 30 ans	1,6	0,0	0,0	2,8	0,0	4,4
	de 30 à 39 ans	3,2	0,9	0,1	5,8	0,1	10,1
	de 40 à 49 ans	3,7	3,0	0,2	0,7	0,1	7,6
	50 ans et +	4,5	7,4	0,4	0,0	0,0	12,3
Total femmes		3,1	2,5	0,2	2,5	0,0	8,3
Total		2,5	2,0	0,1	0,6	0,1	6,5

Pour rapport à l'ensemble des personnels non-enseignants, tous congés confondus, la durée moyenne des congés est de 6 jours et demi, dont deux jours et demi pour maladie ordinaire. Le nombre moyen de jours de congés est trois fois plus élevé pour les femmes

que pour les hommes (8,3 jours contre 2,8). Il est six fois plus important pour les hommes âgés que pour les hommes jeunes (de 1 à 6,3 jours), et trois fois plus important pour les femmes (de 4,4 jours pour les moins de 30 ans à 12,3 jours pour les 50 ans et plus).



Dépenses réalisées en 2008 selon le domaine d'intervention

Destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle, l'action sociale en faveur des personnels doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de travail.

Cette action à laquelle sont étroitement associés les partenaires sociaux, est mise en œuvre aux niveaux central, académique et départemental. Ces prestations complémentaires aux prestations légales sont versées aux agents en fonction de leur situation de

famille et de leurs ressources. Elles sont soit collectives (équipements sociaux...), soit individuelles, (aides aux vacances, prestations repas...). Les règles d'attribution de ces prestations sont définies, soit par les ministères chargés respectivement de la Fonction publique et du Budget pour l'ensemble des agents de l'Etat (prestations interministérielles), soit par chacun des ministères pour ses propres agents. Ces actions bénéficient également aux agents non titulaires, aux maîtres de l'enseignement privé et aux retraités.

→ Les enseignants du secteur public

Près de 98 % des crédits dépensés en 2008 pour les personnels de l'enseignement public, regroupent les prestations interministérielles, les actions sociales d'initiatives académiques et les secours. En 2008, le montant de ces dépenses s'élève à 28.3 millions d'euros. Les prestations interministérielles (PIM) constituent 48 % de ces dépenses et les actions sociales d'initiatives académiques (ASIA) 29 %.

→ Les enseignants du secteur privé sous contrat

En 2008, le montant des dépenses en faveur des personnels des établissements de l'enseignement privé s'élève à 2,9 millions d'euros. La prééminence des prestations interministérielles est nette puisqu'elles constituent 67,5 % des dépenses globales, le montant des actions sociales d'initiatives académiques représentant près de 21 % de l'ensemble.

Public

Domaines d'intervention (1)	Dépenses en euros	Part en %
PIM	13 486 681	47,7
ASIA	8 043 647	28,5
Secours	6 380 407	21,3
AIP-CIV	342 819	1,2
Total	28 253 554	100,0

Source : D6RH C1-3.

(1) La politique d'action sociale ne se limite pas aux seuls domaines d'intervention présentés ci-dessus.

PIM : prestations interministérielles.

ASIA : actions sociales d'initiatives académiques.

Secours : aides financières exceptionnelles.

AIP-CIV : aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.

Privé

Domaines d'intervention (1)	Dépenses en euros	Part en %
Prestations interministérielles (PIM)	1 949 296	67,5
Actions sociales d'initiatives académiques (ASIA)	617 409	21,4
Secours : aides financières exceptionnelles	319 879	11,1
Total	2 886 584	100

Source : D6RH C1-3.

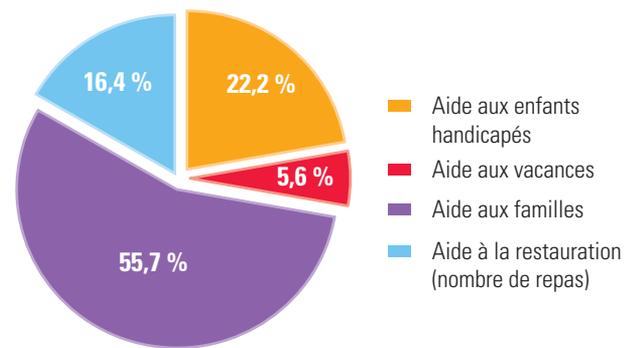


Dépenses et bénéficiaires des prestations interministérielles par types d'actions

Les aides aux enfants handicapés ont pour finalité de faciliter l'intégration sociale (allocations aux parents d'enfants handicapés, aux étudiants handicapés, pour les séjours en centres spécialisés). L'aide à la restauration est une participation de l'administration au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter-administratifs qui prend la forme d'un abatement sur le prix du repas.

En 2008, les prestations interministérielles, hors aide à la restauration, ont concerné 28 300 agents, et 5 millions de repas ont été subventionnés, pour un montant total de 13,5 millions d'euros.

Prestations interministérielles, répartition des dépenses



PIM 2008

	Dépenses		Bénéficiaires	
	Montant	Structure (%)	Effectif	Structure (%)
Aide aux enfants handicapés	6 765 826	22,2	4 352	6,9
Aide aux vacances	1 717 187	5,6	23 948	37,9
Aide aux familles*	16 951 685	55,7	34 840	55,2
Aide à la restauration (nombre de repas)	5 003 668	16,4	5 013 402	
Total	30 438 366	100,0	63 140	100,0

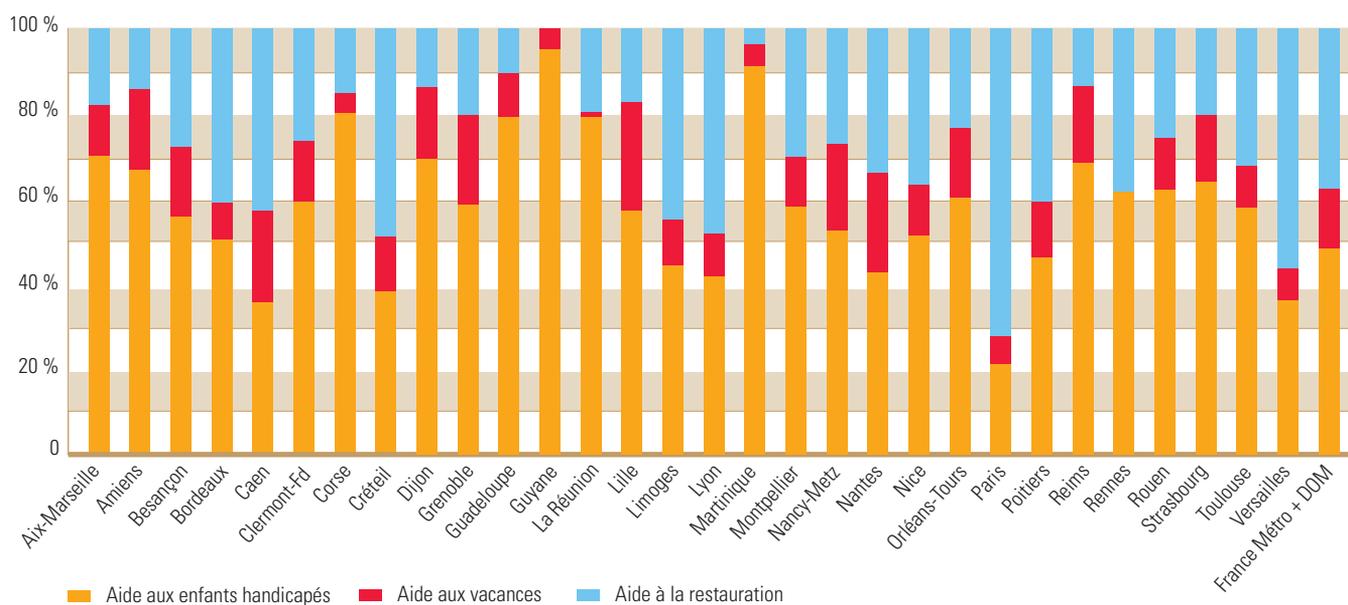
* Gardes d'enfants.



Dépenses et bénéficiaires des actions sociales d'initiatives académiques par types d'actions

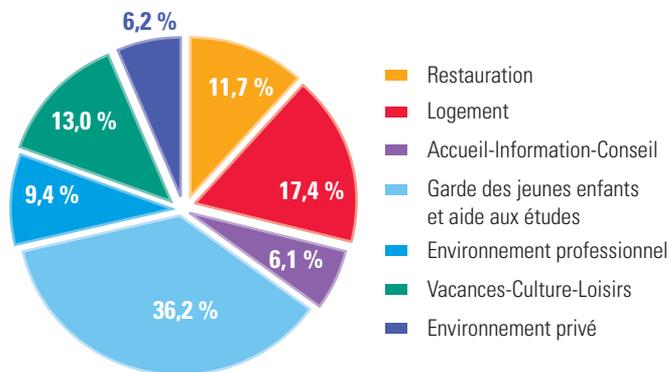
La vocation des actions sociales d'initiatives académiques est de répondre aux besoins spécifiques locaux. Ces prestations ministérielles individuelles ont bénéficié à 26 500 agents pour un montant global de 8,04 millions d'euros. Parmi les sept champs d'actions, la garde des jeunes enfants (dans le cas d'horaires

atypiques ou décalés...) et l'aide aux études (aide aux frais de rentrée scolaire, aide au logement pour les étudiants...) occupent le premier rang des dépenses, soit 33 % (6 800 bénéficiaires, soit 25,8 % de l'ensemble).



L'aide au logement (2 919 bénéficiaires, soit 11,0 %) consomme un quart de la dépense globale. L'ASIA "logement" est destinée à aider les agents qui entrent dans un logement (installation des personnes nouvellement nommées dans une académie, par exemple). Elle permet de financer une partie des frais de déménagement, d'agence de bail, de caution et l'achat de l'équipement de première installation.

ASIA répartition des dépenses



ASIA 2008

	Dépenses		Bénéficiaires	
	Montant	Structure (%)	Effectif	Structure (%)
Restauration	940 336	11,7		
Logement	1 402 137	17,4	2 919	11
Accueil-Information-Conseil	488 908	6,1	1 881	7,1
Garde des jeunes enfants et aide aux études	2 913 258	36,2	6 834	25,8
Environnement professionnel	754 860	9,4	1 861	7
Vacances-Culture-Loisirs	1 045 796	13	11 900	45
Environnement privé	498 352	6,2	1 066	4
Total	8 043 647	100	26 461	100

Source: DGRH C1-3.



Dépenses et bénéficiaires de l'aide au logement des personnels affectés en établissements difficiles dans le cadre du comité interministériel de la ville (C.I.V.)

Suite à une décision du comité interministériel des villes en décembre 1999, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place un dispositif d'aide au logement en faveur des personnels affectés en établissements difficiles situés en zone urbaine. L'AIP-CIV est destinée à couvrir une partie des frais d'installation des agents nouvellement titularisés. Elle n'est pas remboursable et le

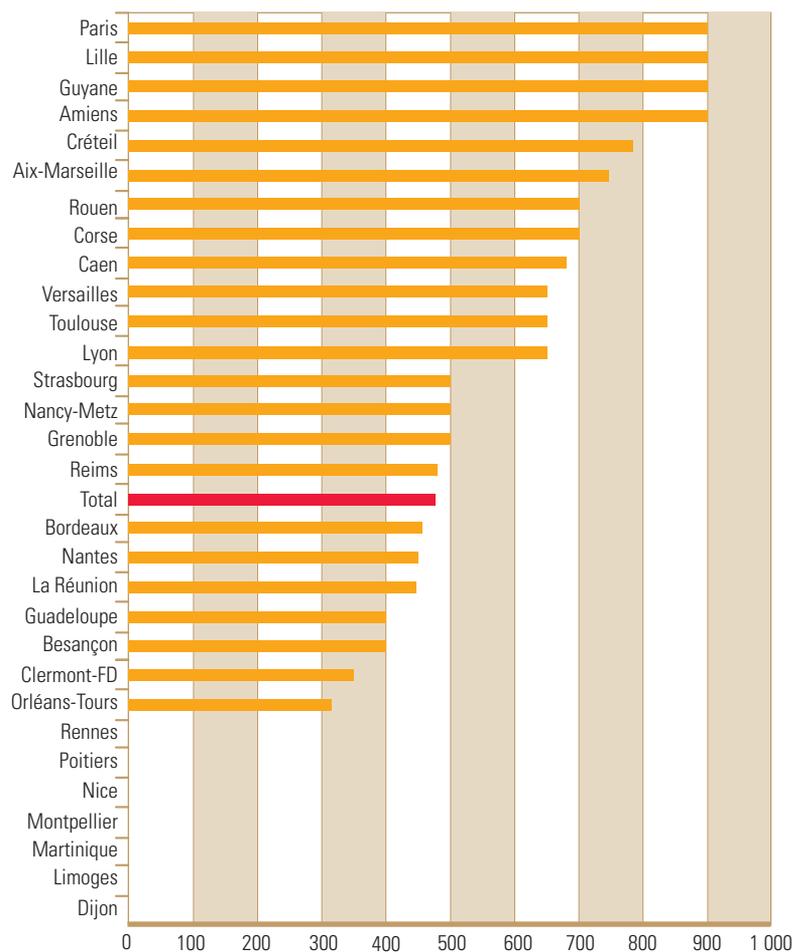
montant de l'AIP-CIV est plafonné à 700 euros sans condition de ressources. En 2008, cette aide au logement a concerné 524 agents, pour un montant global de 342 819 euros et un montant moyen accordé de 477 euros. Les académies de Créteil, Rouen et Versailles consomment à elles trois plus de la moitié de la dépense globale (60 %).

Dépenses et bénéficiaires de l'aide au logement

Académies	Nombre de dossiers traités	Part en %	Montant	Part en %	Montant moyen accordé
Aix-Marseille	14	2,7	10 430	3,0	745
Amiens	6	1,1	5 400	1,6	900
Besançon	14	2,7	5 600	1,6	400
Bordeaux	8	1,5	3 659	1,1	457
Caen	7	1,3	4 750	1,4	679
Clermont-Ferrand	4	0,8	1 400	0,4	350
Corse	2	0,4	1 400	0,4	700
Créteil	122	23,3	95 600	27,9	784
Dijon	0	0,0	0	0,0	0
Grenoble	20	3,8	10 000	2,9	500
Guadeloupe	22	4,2	8 800	2,6	400
Guyane	6	1,1	5 400	1,6	900
La Réunion	55	10,5	24 500	7,1	445
Lille	8	1,5	7 200	2,1	900
Limoges	0	0,0	0	0,0	0
Lyon	32	6,1	20 800	6,1	650
Martinique	0	0,0	0	0,0	0
Montpellier	0	0,0	0	0,0	0
Nancy-Metz	12	2,3	6 000	1,8	500
Nantes	1	0,2	450	0,1	450
Nice	0	0,0	0	0,0	0
Orléans-Tours	11	2,1	3 500	1,0	318
Paris	12	2,3	14 000	4,1	1167
Poitiers	0	0,0	0	0,0	0
Reims	1	0,2	480	0,1	480
Rennes	0	0,0	0	0,0	0
Rouen	101	19,3	70 700	20,6	700
Strasbourg	1	0,2	500	0,1	500
Toulouse	3	0,6	1 950	0,6	650
Versailles	62	11,8	40 300	11,8	650
Total	524	100,0	342 819	100,0	477

Source: DGRH C1-3.

Montant moyen de l'aide au logement





Secours urgents et exceptionnels

→ Les agents bénéficiaires du secteur public

Pour venir en aide aux agents en activité, retraités ou à leur famille qui rencontrent des difficultés passagères par suite d'événements imprévus, des aides financières non remboursables sont attribuées après enquête sociale par les commissions départementales d'action sociale.

En 2008, 10 500 secours ont été attribués d'un montant moyen de 659 euros. 89 % des bénéficiaires des secours sont des agents en activité. Un quart des agents bénéficiaires provient des académies de la région parisienne (Créteil, Paris et

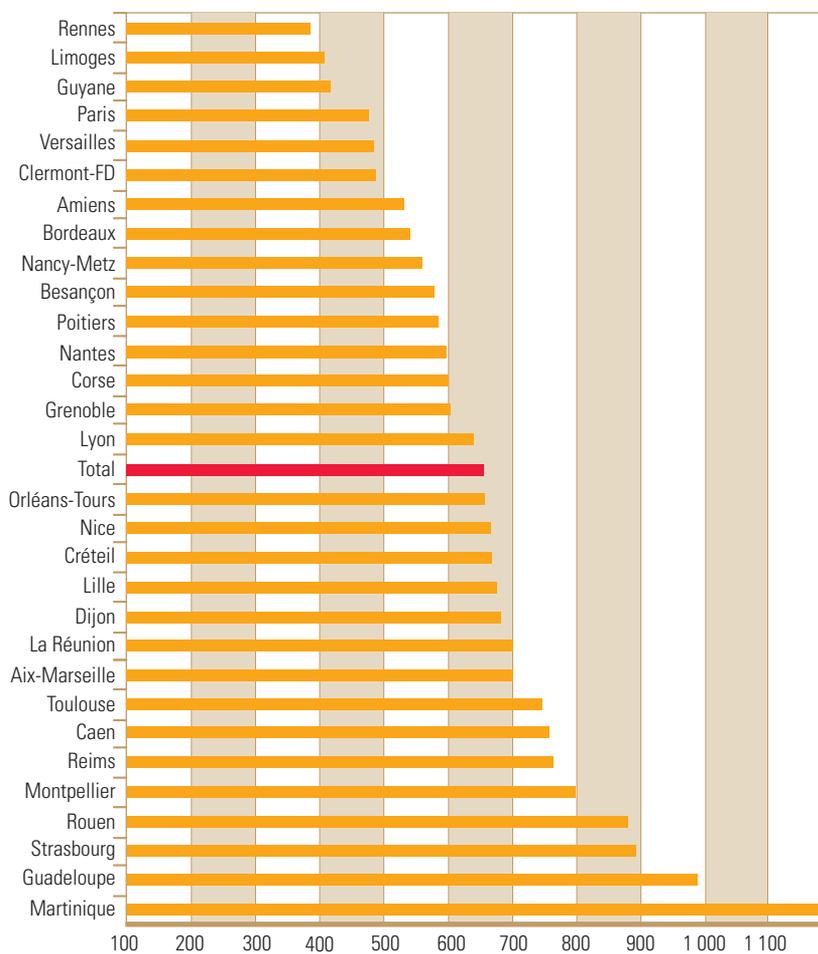
Versailles). Le montant moyen accordé dans l'académie de la Martinique est deux fois plus important que le montant moyen global. La plus faible somme moyenne (417 euros) a été allouée dans l'académie de la Guadeloupe. Les disparités académiques sont également marquées pour ce qui concerne le montant maximum accordé (un rapport de 1 à 2) ; les plus élevés (3 000 euros) dans les académies de la Martinique et de la Guyane, les plus bas (700 euros) dans celles de Poitiers et de Rennes.

Agents bénéficiaires de secours urgents et exceptionnels en 2008, dans le secteur public

Académies	Nombre de dossiers examinés			Agents bénéficiaires des secours					Nombre de dossiers retenus	Montant maximum accordé (€)	Montant moyen accordé (€)
	Actifs	Retraités	Total	Enseignants	Autres personnels	Retraités	Total général	Total sans retraités			
Aix-Marseille	394	72	466	169	188	66	423	357	423	1 200	706
Amiens	462	110	572	175	181	84	440	356	482	1 300	535
Besançon	124	32	156	56	51	28	135	107	135	1 000	581
Bordeaux	400	63	463	135	212	45	392	347	425	1 000	545
Caen	113	11	124	32	57	9	98	89	98	1 180	763
Clermont-Ferrand	311	42	353	84	171	24	279	255	353	1 300	489
Corse	58	14	72	21	30	10	61	51	61	1 400	602
Créteil	903	125	1 028	398	505	125	1 028	903	972	1 500	673
Dijon	311	19	330	123	95	54	272	218	272	1 500	688
Grenoble	363	51	414	144	196	45	385	340	414	1 600	609
Guadeloupe	83	5	88	33	25	5	63	58	63	1 000	994
Guyane	122	2	124	70	12	2	84	82	84	1 000	417
La Réunion	125	11	136	34	74	11	119	108	122	1 500	706
Lille	554	95	649	207	231	60	498	438	498	1 050	680
Limoges	120	33	153	38	72	30	140	110	140	1 000	408
Lyon	419	53	472	121	242	35	398	363	438	1 200	645
Martinique	168	36	204	52	42	33	127	94	127	3 000	1 192
Montpellier	477	47	524	216	186	76	478	402	500	1 500	804
Nancy-Metz	343	57	400	160	151	57	368	311	368	1 200	563
Nantes	349	34	383	146	178	22	346	324	359	1 200	602
Nice	285	39	324	65	167	31	263	232	263	1 500	670
Orléans-Tours	318	38	356	151	161	38	350	312	350	1 577	661
Paris	579	25	604	94	364	17	475	458	475	1 200	481
Poitiers	442	54	496	231	200	54	485	431	496	800	587
Reims	208	42	250	51	103	32	186	154	211	2 000	768
Rennes	243	45	288	86	131	39	256	217	260	700	387
Rouen	397	42	439	116	243	35	394	359	422	1 220	886
Strasbourg	165	14	179	77	71	12	160	148	160	1 810	898
Toulouse	171	26	197	78	80	14	172	158	172	1 800	753
Versailles	966	52	1 018	312	596	52	960	908	960	1 000	487
Total	9 973	1 289	11 262	3 675	5 015	1 145	9 835	8 690	10 103		659

NB: Le nombre d'agents bénéficiaires peut être inférieur au nombre de secours car un même agent peut bénéficier de plusieurs secours la même année.
Source: DGRH C1-3.

Secours urgents et exceptionnels, montant moyen accordé - Public 2008



→ Les agents bénéficiaires du secteur privé

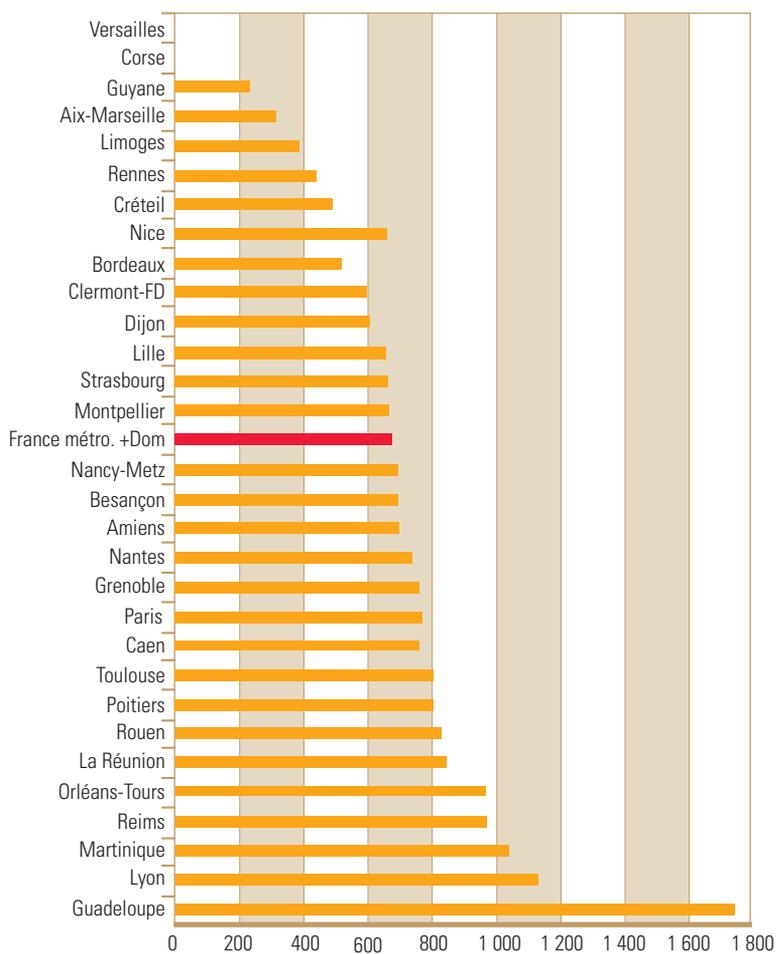
En 2008, dans l'enseignement privé, 451 secours ont été attribués d'un montant moyen de 685 euros. 97,8 % des bénéficiaires des secours sont des agents en activité. Les académies d'Amiens, de la Guadeloupe et de Rennes rassemblent à elles seules près de 30 % des agents bénéficiaires. Le montant moyen accordé est contrasté selon les académies : supérieur ou égal à 1 000 euros dans les académies de la Guadeloupe, de la Martinique, et de Lyon et inférieur à 400 euros dans celles d'Aix-Marseille, de Guyane et de Limoges. Il en est de même pour les sommes maximales octroyées : les plus importantes (2 000 euros) dans celles de Martinique, d'Orléans-Tours et de Reims, la plus faible (526 euros) en Corse.

Agents bénéficiaires de secours urgents et exceptionnels en 2008 dans le secteur privé

Nombre de dossiers examinés				Agents bénéficiaires des secours								
Académies	Actifs	Retraités	Total	Enseignants			Total général	%	Total sans retraités	Nombre de dossiers retenus	Montant maximum accordé (€)	Montant moyen accordé (€)
				Autres personnels	Retraités							
Aix-Marseille	18	0	18	13	0	2	15	3,3	13	15	1 200	327
Amiens	41	0	41	37	0	0	37	8,2	37	40	1 200	706
Besancon	2	0	2	1	0	1	2	0,4	1	2	800	705
Bordeaux	10	0	10	10	0	0	10	2,2	10	10	700	528
Caen	7	0	7	5	0	0	5	1,1	5	5	1 000	767
Clermont-Ferrand	22	0	22	19	0	0	19	4,2	19	22	1 000	605
Corse	2	0	2	2	0	0	2	0,4	2	2	526	0
Créteil	16	2	18	7	9	2	18	4,0	16	18	1 500	500
Dijon	8	0	8	7	0	0	7	1,6	7	7	1 200	614
Grenoble	20	0	20	20	0	0	20	4,4	20	20	1 500	765
Guadeloupe	60	0	60	58	0	0	58	12,9	58	29	1 500	1 743
Guyane	19	0	19	19	0	0	19	4,2	19	19	1 000	243
La Réunion	4	0	4	4	0	0	4	0,9	4	4	1 000	850
Lille	27	1	28	23	0	0	23	5,1	23	25	1 050	663
Limoges	8	0	8	7	1	0	8	1,8	3	8	600	396
Lyon	11	0	11	11	0	0	11	2,4	11	11	1 200	1 136
Martinique	20	1	21	13	0	0	13	2,9	13	13	2 000	1 048
Montpellier	25	0	25	14	11	0	25	5,5	25	25	1 000	674
Nancy-Metz	13	0	13	12	0	0	12	2,7	12	12	1 200	704
Nantes	36	0	36	32	0	0	32	7,1	32	31	1 000	746
Nice	3	0	3	3	0	0	3	0,7	3	3	800	525
Orléans-Tours	4	0	4	4	0	0	4	0,9	4	4	2 000	975
Paris	19	0	19	12	0	0	12	2,7	12	12	1 200	767
Poitiers	16	0	16	16	0	0	16	3,5	16	16	800	813
Reims	15	0	15	11	0	0	11	2,4	11	11	2 000	977
Rennes	40	0	40	35	2	0	37	8,2	37	37	600	449
Rouen	17	0	17	10	0	0	10	2,2	10	16	1 220	834
Strasbourg	7	0	7	5	1	0	6	1,3	6	7	1 200	671
Toulouse	18	0	18	12	0	0	12	2,7	12	13	1 800	809
Versailles												
Total	508	4	512	422	24	5	451	100	441	437		685

NB: Le nombre d'agents bénéficiaires peut être inférieur au nombre de secours car un même agent peut bénéficier de plusieurs secours la même année.
Source: DGRH C1-3.

Secours urgents et exceptionnels montant moyen accordé - Privé





Politique handicap

La politique du handicap recouvre différents domaines tels le recrutement, l'accompagnement et l'adaptation des postes de travail, le maintien dans l'emploi, la sensibilisation et les formations. Afin de prendre en compte tous ces aspects interdépendants et d'améliorer leurs résultats dans chacun de ces domaines, le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont élaboré en juillet 2008 un plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées 2008-2012. Les différentes actions visent à augmenter le taux d'emploi et les recrutements de personnes handicapées, et à améliorer les conditions de travail et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap et d'inaptitude.

Ce plan prévoyait également de passer une convention avec les fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Celle-ci a été signée le 18 mai 2009. D'une durée de deux ans, elle prévoit un financement de 22 898 492 €. Ces crédits servent à financer principalement les aménagements des postes de travail, l'assistance humaine, les transports domicile travail, les prothèses auditives, les formations, les bilans de compétences, les études de poste... Des actions de formation et de sensibilisation sont également prévues en direction de différents publics.

Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier 2008

	Hommes	Femmes	Total	Taux d'emploi	
Répartition par sexe	18 099	20 182	38 281	3,3 %	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Contractuels	Total
Répartition par catégories	17 759	2 333	12 320	5 869	38 281

Dépenses affectées

A des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées	1 433 413 €
A l'accueil ou au maintien dans l'emploi des personnes lourdement handicapées	8 689 976 €
Aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents inaptes	5 289 420 €
Rémunérations versées aux agents accompagnant une personne handicapée dans l'exercice de ses fonctions professionnelles	410 504 €
Achats ou contrats passés avec les entreprises du secteur protégé	3 825 897 €

Pour satisfaire à l'obligation d'emploi, et dans le cadre des engagements du plan pluriannuel, il a été décidé d'augmenter de façon conséquente les recrutements de personnes handicapées. Le nombre de recrutements effectués qui s'élevait à 268 en 2007, a été porté à 493 en 2008. Il est prévu de l'augmenter encore pour les années suivantes.

Recrutements en 2008	Effectifs concernés
Enseignants du premier degré	93
Enseignants du second degré	217
Personnels ATSS	134
Personnels ITRF	38
Personnels des bibliothèques	11
Total	493

Le recrutement des personnes handicapées est un aspect important de la politique du handicap, mais le maintien dans l'emploi des personnes devenues handicapées au cours de leur carrière représente également une priorité forte.

C'est ainsi qu'un dispositif original de l'adaptation des postes de travail a été mis en place en 2007 à l'attention des personnels enseignants du premier et du second degrés dont l'état de santé ne leur permet plus d'exercer leurs fonctions devant élèves. Certains peuvent être maintenus en fonctions grâce à l'octroi d'un allègement de service sans baisse de salaire. D'autres sont affectés temporairement sur des postes adaptés de courte durée (1 an

renouvelable 2 fois) ou de longue durée (4 ans renouvelables) pour découvrir d'autres fonctions. Les intéressés sont alors invités à élaborer un projet professionnel de reconversion et peuvent bénéficier de formations.

A la rentrée 2008, 1417 enseignants ont bénéficié d'allègements de service (pour un total hebdomadaire national de 8 059h) et 2 585 ont été affectés sur des postes adaptés.



Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation

→ Taux de participation

Les taux de participation des personnels des premier et second degrés, aux élections professionnelles du 2 décembre 2008, sont relativement proches : 62,6 % pour les premiers et 64,8 % pour les seconds. Il en va de même pour les taux de suffrages exprimés (respectivement, 60,2 et 62,3 %).

Élections aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN) des enseignants des premier et second degrés, des CPE, des COP et des DCIO (scrutin du 6 décembre 2008)

	Premier degré		Second degré	
	Effectifs	% inscrits	Effectifs	% inscrits
Inscrits	347 466		417 175	
Votants	217 591	62,6	270 504	64,8
Blancs ou nuls	8 493	2,4	10 422	2,5
Suffrages exprimés	209 098	60,2	260 082	62,3
Taux de participation	62,6		64,8	

Source : DGRH.

Élections aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN) des enseignants des premier et second degrés, des CPE, des COP et des DCIO (scrutin du 6 décembre 2005)

	Premier degré		Second degré	
	Effectifs	% inscrits	Effectifs	% inscrits
Inscrits	343 653		434 334	
Votants	208 938	60,8	269 020	61,9
Blancs ou nuls	9 116	2,7	12 094	2,8
Suffrages exprimés	199 822	58,1	256 926	59,2
Taux de participation	60,8		61,9	

Source : DGRH.

Précision

Les élections au Conseil national des universités (CNU), qui se prononce sur les mesures individuelles relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des professeurs des universités et des maîtres de conférences, se caractérisent par une très grande diversité de listes. Cette diversité découle de l'organisation en sections disciplinaires de cette instance.



Résultats par fédérations des élections des enseignants des premier et second degrés, des CPE, des COP et DCIO

Dans le premier degré, la FSU a recueilli 47,0 % des voix et obtenu un peu plus de la moitié des sièges (6), suivie de l'UNSA, 22,9 % des voix et 30 % des sièges (3), de FO, 7,8 % des voix et 10 % des sièges. Les autres fédérations, qui totalisent 22,3 % des voix, ne disposent d'aucun siège.

Dans le second degré, la FSU a recueilli 46,5 % des voix et 60 % des sièges (36). La CFDT arrive en deuxième position avec

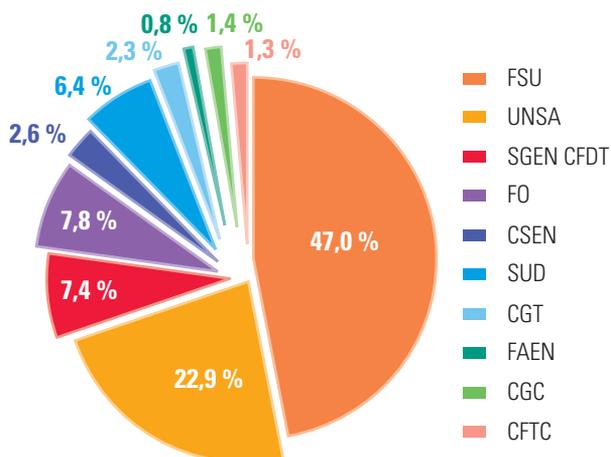
10,1 % des voix et 10 % des sièges (6) et le CSEN en troisième position avec 7,9 % des voix et 8,3 % des sièges (5). Les autres fédérations qui disposent de sièges sont l'EIL (4), l'UNSA (4), la CGT (3), FO (1) et SUD EDUCATION (1).

Élections aux CAPN – Enseignants des premier et second degrés, des CPE, des COP et DCIO

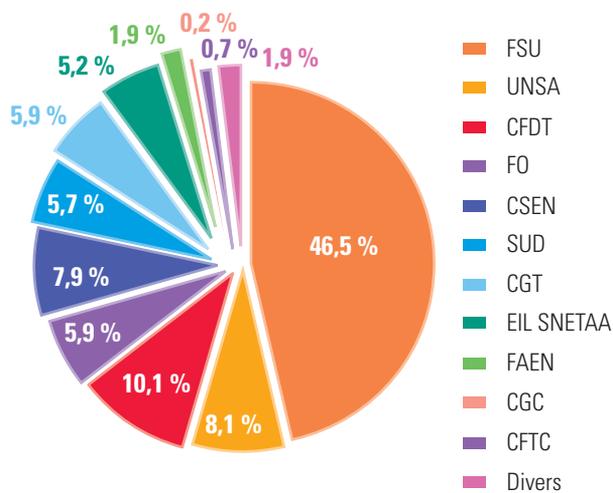
Fédérations	Premier degré			Second degré			Total		
	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges	Voix	%	Sièges
FSU	98 376	47,0	6	120 897	46,5	36	219 273	46,7	42
UNSA	47 980	22,9	3	21 010	8,1	4	68 990	14,7	7
CFDT	15 512	7,4	0	26 175	10,1	6	41 687	8,9	6
FO	16 332	7,8	1	15 462	5,9	1	31 794	6,8	2
CSEN	5 414	2,6	0	20 669	7,9	5	26 083	5,6	5
SUD EDUCATION	13 351	6,4	0	14 888	5,7	1	28 239	6,0	1
CGT	4 870	2,3	0	15 311	5,9	3	20 181	4,3	3
EIL SNETAA				13 422	5,2	4	13 422	2,9	4
FAEN	1 576	0,8	0	4 976	1,9	0	6 552	1,4	0
CGC	2 885	1,4	0	638	0,2	0	3 523	0,8	0
CFTC	2 802	1,3	0	1 771	0,7	0	4 573	1,0	0
Divers				4 863	1,9	0	4 863	1,0	0
Total	209 098	100,0	10	260 082	100,0	60	469 180	100,0	70

Source : DGRH.

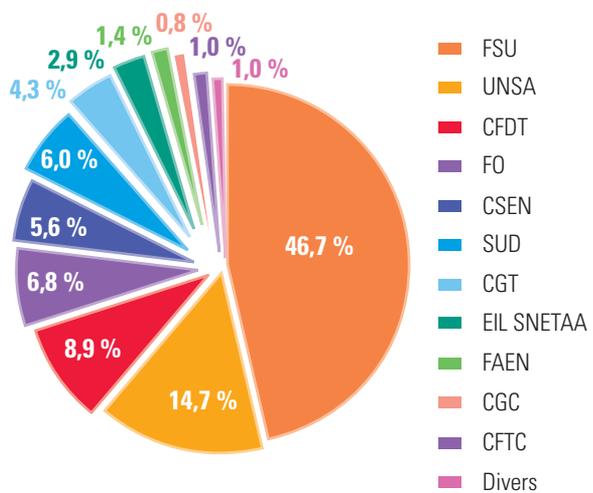
Répartition des suffrages aux CAPN du premier degré



Répartition des suffrages aux CAPN du second degré



Résultats par fédération 2008



La FSU recueille le plus grand nombre de voix (de 47,6 % à 81,1 %) dans tous les corps sauf chez les PLP (11,6 %). C'est chez les professeurs d'éducation physique et sportive que la FSU enregistre le pourcentage de voix le plus élevé (81,1 %) et obtient les six sièges à pourvoir, puis chez les conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO (55,6 % des voix et quatre des cinq sièges), tandis que chez les conseillers principaux d'éducation, elle en recueille le moins (43,5 %).

Le SGEN/CFDT obtient les pourcentages les plus élevés chez les DCIO/COP (26,1 %) et les CPE (16,1 %), les moins importants chez les PEPS et les CEEPS (2,2 %). Il convient de signaler, enfin, le pourcentage relativement élevé de voix obtenues par le SNALC-CESN chez les professeurs de chaire supérieure (31,7 %) et les agrégés (15,2 %) et chez les PLP par le SNETAA (30,1 %) et l'UNSEN-CGT (23,9 %).

Résultats de chacun des syndicats par corps

Syndicats	Chaires supérieures	Agrégés	Certifiés-AE-CE	PLP	PEPS-CE d'EPS	CPE	COP
FSU	47,6	48,0	50,7	11,6	81,1	43,7	55,6
SNETAA			0,4	30,1		4,9	
SGEN-CFDT	9,6	11,5	10,2	9,5	2,2	16,1	26,1
SNALC-CSEN	31,7	15,2	9,0	2,5	2,5	2,1	
SE-UNSA		4,7	8,6	7,3	8,5	17,2	2,8
SUD Education		5,0	6,9	4,3	1,8	4,9	8,7
FO-FNEC FP	5,9	5,5	6,8	5,6	1,8	5,8	4,5
SAGES		5,0	0,7			0,7	
SNCL-FAEN		1,0	2,7	0,9	0,7	1,3	
UNSEN-CGT		1,9	2,9	23,9	0,7	4,1	2,3
SCENRAC-CFTC	5,3	1,1	0,8	0,6			
CNGA-CGC		0,5	0,3				
SNPCT		0,5	0,1	1,9			
SPIEN				1,8			
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : DGRH.

Sièges obtenus par chacun des syndicats par corps

Syndicats	Chaires supérieures	Agrégés	Certifiés-AE-CE	PLP	PEPS	CPE	COP
FSU	3	6	11	1	6	5	4
SNETAA				4			
SGEN-CFDT		1	2	1		1	1
SNALC-CSEN	1	2	2				
SE-UNSA			2			2	
SUD- Education			1				
FO-FNEC FP			1				
UNSEN-CGT				3			
Total	4	9	19	9	6	8	5

Source : DGRH.



Résultats des élections au Conseil national des universités

Les élections au Conseil national des universités (CNU) se sont déroulées en octobre 2007, le taux de participation s'est élevé à 47,7 %. A ces élections, ce sont les "Divers", c'est-à-dire des listes indépendantes qui recueillent le plus grand nombre de voix (38,5 %) et de sièges (38 %).

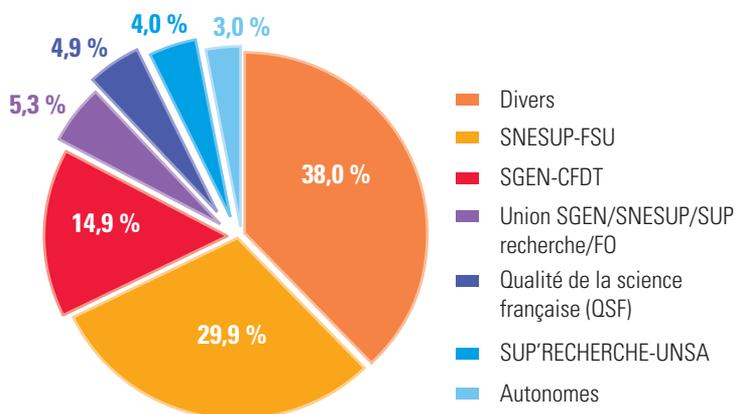
Le SNESUP rassemble près d'un tiers des sièges (30 %) et le SGEN-CFDT 15 %, tandis que la FEN SUP Recherche UNSA et les Autonomes ont, respectivement 4 et 3 % des sièges et Qualité de la Science française 5 %.

	PR et Assimilés	MCF et Assimilés	Total
Electeurs inscrits	15 106	30 848	45 954
Votants	9 026	12 903	21 929
Taux de participation	59,8	41,8	47,7

Fédérations	Voix	%	Sièges	%
Divers	8 235	38,5	441	38,0
SNESUP-FSU	6 544	30,6	347	29,9
SGEN-CFDT	3 421	16,0	173	14,9
Union SGEN/SNESUP/SUP recherche/FO	480	2,3	61	5,3
Qualité de la science française (QSF)	1 067	5,0	57	4,9
SUP'RECHERCHE-UNSA	885	4,1	46	4,0
Autonomes	747	3,5	35	3,0

Source: DGRH.

Répartition des sièges





Personnels de direction et d'inspection

10 081 personnels de direction ont exprimé leur suffrage pour l'élection de leurs représentants à leur CAPN, le 2 décembre 2008, soit 82,3 % des inscrits. L'UNSA a recueilli près 67 % des suffrages exprimés et ID-syndicat indépendant 19,9 %. Sur les onze sièges à pourvoir, l'UNSA en remporte huit, ID-syndicat indépendant deux et la CFDT obtient un siège.

Résultats des élections aux CAPN des personnels de direction

	Inscrits	Exprimés	SNPDEN UNSA	FO	SGEN	CGT	FSU	ID indépendant
Personnels de direction	12 153	10 081	6 757	51	775	146	350	2 002
% par rapport aux exprimés			67,0	0,5	7,7	1,4	3,5	19,9
Nombre de sièges obtenus			8		1			2

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP.

Pour les élections à la CAPN des IEN, 1 350 d'entre eux ont exprimé leur suffrage le 12 décembre 2006. Ils représentent 67,1 % des inscrits. Parmi les trois listes présentées, l'UNSA est très largement majoritaire avec 71,3 % des suffrages exprimés et obtient quatre sièges sur cinq et le SNPI-FSU un.

Résultats des élections aux CAPN des personnels d'inspection (IEN)

	Inscrits	Exprimés	SNPI-FSU	SGEN-CFDT	SIEN UNSA
IEN	2 011	1 350	216	172	962
% par rapport aux exprimés			16,0	12,7	71,3
Nombre de sièges obtenus			1	0	4

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP.

Concernant la CAPN des IA-IPR, les suffrages exprimés au scrutin du 2 décembre 2008 sont au nombre de 794 pour 1 097 inscrits, soit 72,4 % des inscrits. La liste majoritaire avec 61,4 % des suffrages exprimés est la liste SNIA-IPR qui obtient trois sièges. La liste SIA obtient 21,2 % des suffrages et la liste d'union SNIA/SNIA-CR 17,4 %, chacune remportant un siège.

Résultats des élections aux CAPN des personnels d'inspection (IA-IPR)

	Inscrits	Exprimés	SNIA	Divers	SNIA-IPR
IA-IPR	1 097	794	138	168	488
% par rapport aux exprimés			17,4	21,2	61,4
Nombre de sièges obtenus			1	1	3

Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP.



Personnels ATSS

Parmi les 121 069 personnels ATSS inscrits sur les listes d'électeurs aux différentes CAPN, 74 198 agents, soit 61,3 %, ont exprimé leur vote aux différents scrutins au cours de l'année scolaire 2007-2008. Pour la plus grande partie d'entre eux, toutes CAPN confondues, l'UNSA est l'organisation syndicale la plus

représentée : elle a remporté 41,6 % des suffrages exprimés. Avec 23,5 % des suffrages pour la FSU et 12,5 % pour la CGT, ces trois organisations syndicales ont obtenu un peu plus des trois quarts des voix.

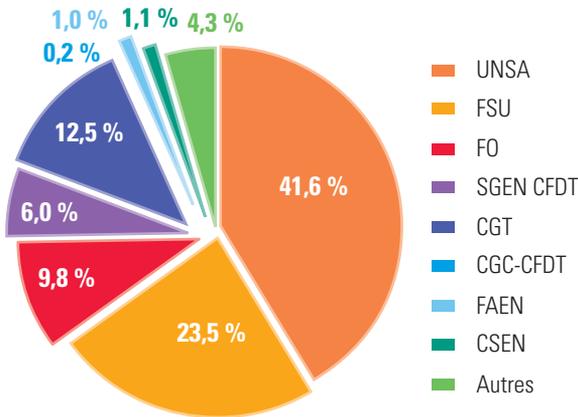
Résultats des élections aux CAPN des personnels ATSS des services déconcentrés

Année scolaire 2007-2008	Inscrits	Exprimés	UNSA	FSU	FO	SGEN CFDT	CGT	CGC-CFTC	FAEN	CSEN	Autres
Filière administrative											
CASU et intendant universitaire	1 515	1 063	627	301	14	104			17		
Sièges			3	1							
AASU	11 361	7 947	5 089	1 280	329	637	245	115	64		188
Sièges			6	1							
SASU	19 754	13 732	6 972	3 385	1 100	881	792		179	152	271
Sièges			6	3	1						
Adjoints Administratifs	40 337	25 213	11 599	5 952	2 555	1 609	2 065		330	301	802
Sièges			8	4	1	1	1				
Total suffrages exprimés	72 967	47 955	24 287	10 918	3 998	3 231	3 102	115	590	453	1 261
% par rapport aux exprimés			50,6	22,8	8,3	6,7	6,5	0,2	1,2	0,9	2,6
Filière ouvrière et de service											
Techniciens de l'éducation nationale	125	52	23				29				
Sièges			1				2				
Adjoints tech. Étab. d'enseignement	30 480	14 803	3 265	2 166	2 729	663	5 659		144		177
Sièges			3	2	2		5				
Total suffrages exprimés	30 605	14 855	3 288	2 166	2 729	663	5 688	0	144	0	177
% par rapport aux exprimés			22,1	14,6	18,4	4,5	38,3	0,0	1,0	0,0	1,2
Filière santé et sociale											
Médecins	1 322	779	430		68						281
Sièges			3								1
Conseillers techn. de serv. social	476	340	131	143		66					
Sièges			1	1							
Infirmières	6 814	4 527	1 234	2 791	73	86				343	
Sièges			2	5							
Assistants de service social	2 833	1 574	361	812	34	249	64				54
Sièges			1	3		1					
Total suffrages exprimés	11 445	7 220	2 156	3 746	175	401	64	0	0	343	335
% par rapport aux exprimés			29,9	51,9	2,4	5,6	0,9	0,0	0,0	4,8	4,6
Filière laboratoire											
Techniciens de laboratoire	380	281	76	46	11		31				117
Sièges			2	1							3
Adjoints techniques de laboratoire	5 672	3 887	1 038	527	386	176	421	17			1 322
Sièges			3	2	1		1				4
Total suffrages exprimés	6 052	4 168	1 114	573	397	176	452	17	0	0	1 439
% par rapport aux exprimés			26,7	13,7	9,5	4,2	10,8	0,4	0,0	0,0	34,5
Total	121 069	74 198	30 845	17 403	7 299	4 471	9 306	132	734	796	3 212
% par rapport aux exprimés			41,6	23,5	9,8	6,0	12,5	0,2	1,0	1,1	4,3

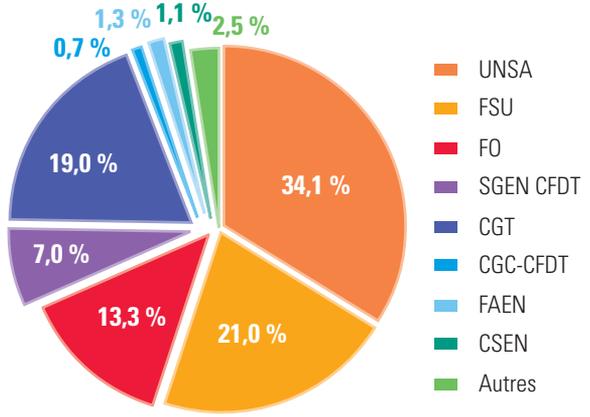
Source : Direction générale de l'administration et de la fonction publique - DGAFP.

Selon les filières, la représentation syndicale est très différente. Ainsi, pour les personnels de la filière administrative, l'UNSA recueille 50,6 % des suffrages exprimés. Pour la filière santé et sociale, la FSU a remporté 51,9 % des suffrages et l'UNSA 29,9 %. Ces deux organisations syndicales réunissent plus de 80 % des voix exprimées. S'agissant de la filière ouvrière et de service, la CGT et l'UNSA représentent respectivement 38,3 % et 22,1 % des votes exprimés. Cette représentation dispersée se retrouve également pour les personnels de la filière laboratoire : le SPLEN (catégorie autres) a remporté 34,5 % des suffrages et l'UNSA 26,7 %.

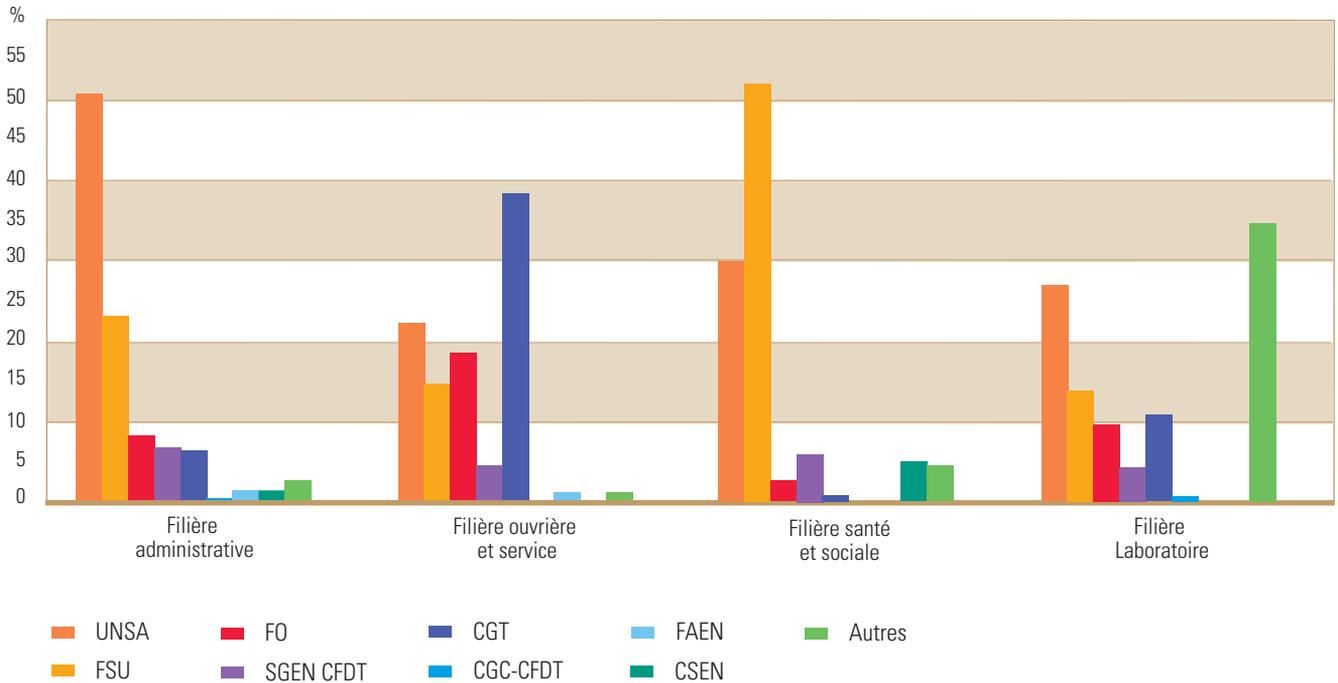
Répartition des suffrages aux CAPN des ATSS 2007-2008

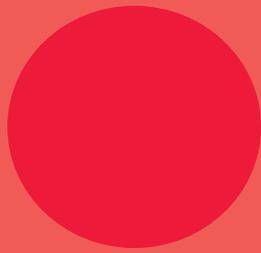


Répartition des suffrages aux CAPN des ATSS 2005

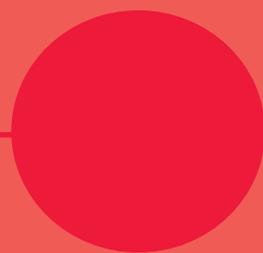


Répartition des suffrages par filières ATSS (2007-2008)





Formation continue



Les Plans Académiques de Formation (P.A.F.) présentent la programmation pluriannuelle de l'ensemble de l'activité de formation en direction de tous les personnels. Afin de mettre en œuvre la politique académique de formation et de permettre à chaque agent de construire un parcours individualisé de formation, le P.A.F. se décline en dispositifs, articulés entre eux et composés de un ou plusieurs modules.

Activité globale de formation

Année scolaire	Premier degré (100 départements)				Second degré (30 académies)			
	Journées stagiaires	Stagiaires formés	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules réalisés	Journées stagiaires	Stagiaires assidus (formés)	Nombre de dispositifs prévus	Nombre de modules prévus
2003-2004	813 265	135 083	7 218	9 248	900 000	176 000	16 000	30 100
2004-2005	882 000	157 000	8 000	10 900	911 000	187 000	16 500	31 300
2005-2006	835 600	159 700	8 600	12 000	953 000	208 000	16 300	32 200
2006-2007	716 700	160 000	7 750	10 150	897 000	212 000	16 000	31 200
2007-2008 *	705 000	153 500	7 300	10 700	860 000	201 000	16 300	31 300

* Données estimées.

Source : DGESCO A1-5.

Précision

Le dispositif de formation se caractérise par :

- un objectif qui traduit la politique de formation des personnels. Ils indiquent les axes majeurs de l'accompagnement par la formation des évolutions de la politique éducative. Ils aident à identifier sens et enjeux des décisions arrêtées dans le cadre d'un plan qui peut être pluriannuel ;
- un niveau d'initiative qui désigne le maître d'ouvrage du dispositif : infra départemental, départemental, académique, inter-académique, national;
- un type de candidature que déterminent les conditions d'inscription à un dispositif (candidature individuelle, candidature collective, public désigné).

Le module de formation est élément d'un dispositif et se caractérise par :

- Son contenu qui indique le champ de connaissances ou de pratiques sur lequel porte le module, abstraction faite du public auquel il s'adresse.
- Le public cible qui correspond à la population visée par le module. Il est repéré par les fonctions qu'il exerce indépendamment de son appartenance à un corps ou à un grade.
- Son type qui peut être obligatoire, facultatif ou négocié :
 - module obligatoire : sorte de tronc commun obligatoire à toute personne s'inscrivant au dispositif correspondant
 - module facultatif : module optionnel laissé au choix du candidat
 - module négocié : module éventuellement proposé à un candidat lors de son parcours de formation
- Sa mise en œuvre qui peut nécessiter la création de plusieurs groupes. Un groupe se réunit lors d'une ou plusieurs sessions (lieu et période continue de temps repérés par une date).



La formation continue des enseignants du premier degré public

→ Les personnels s'inscrivant à au moins un module

Globalement, 46 % du public potentiel s'inscrit à au moins un module de formation. Les enseignants exerçant en maternelle sont de façon significative moins demandeurs de formation que leurs collègues d'enseignement élémentaire (respectivement 34 % et 39 %). La demande des directeurs d'école se révèle plus importante (64 %) que pour les autres enseignants n'assurant pas de fonction de direction.

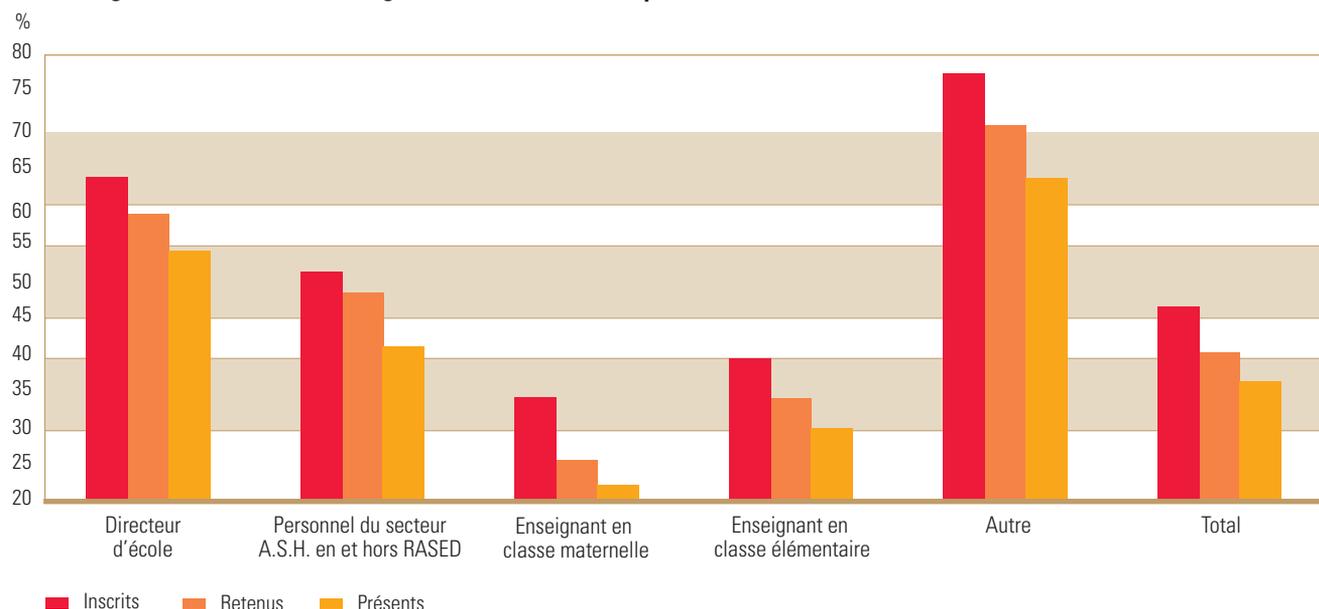
Fonction	Effectifs	Personnes candidates à au moins un module		Personnes retenues à au moins un module de formation			Personnes présentes ⁽¹⁾ à la formation	
		Nombre	%	Nombre	%	Taux de satisfaction ⁽²⁾	Nombre	%
Directeur d'école	50 781	32 335	64	30 051	59	93	27 396	54
Personnel du secteur A.S.H en et hors RASED	21 651	11 103	51	10 480	48	94	8 943	41
Enseignant en classe maternelle	69 191	23 461	34	17 554	25	75	15 330	22
Enseignant en classe élémentaire	127 809	49 562	39	43 088	34	87	37 960	30
Autre	25 396	19 836	78	18 053	71	91	16 180	64
Total	294 828	136 297	46	119 226	40	87	105 809	36

Source : DGESCO A1-5.

(1) personnes présentes : personnes ayant assisté à au moins une heure de formation.

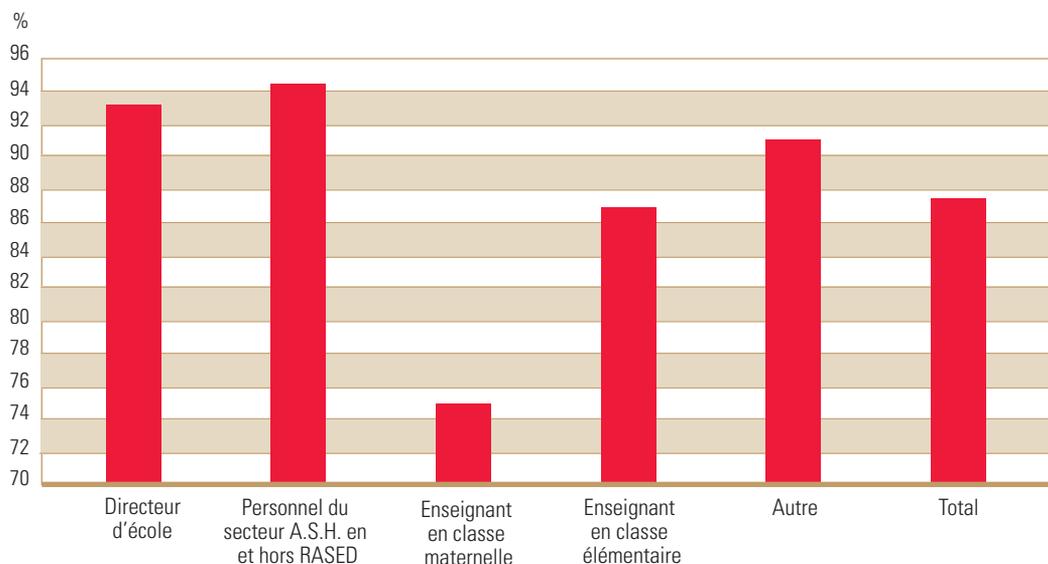
(2) pourcentage de personnes retenues par rapport aux inscrites.

Pourcentage selon la fonction d'enseignants inscrits, retenus et présents



Globalement, 40 % des personnes concernées par le droit à la formation des personnels sont retenues. 89 % des personnes retenues sont présentes en formation, soit 36 % du public potentiel. Le taux de satisfaction (87 %) est différent selon la fonction : il varie de 75 % pour les enseignants des classes maternelles à 94 % pour les personnels A.S.H. (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Répartition des taux de satisfaction selon la fonction



→ Les objectifs de la formation

Objectifs de formation	Candidatures déposées sur les modules (1)		Candidatures retenues sur les modules (1)		Taux de satisfaction (2)
	Nombre	%	Nombre	%	
Développement des compétences professionnelles	187 004	69,7	134 213	64,3	72
Adaptation à l'emploi	20 110	7,5	19 693	9,4	98
Formation / adaptation statutaire	21 300	7,9	20 781	10,0	98
Information, coordination, animation	9 397	3,5	9 179	4,4	98
Développement des compétences liées aux activités de formation	13 040	4,9	10 046	4,8	77
Formation qualifiante	3 846	1,4	3 276	1,6	85
Développement personnel et culturel	4 086	1,5	2 866	1,4	70
Elaboration de ressources	4 740	1,8	4 493	2,2	95
Formation diplômante	3 235	1,2	2 520	1,2	78
Conception et organisation de la formation	1 489	0,6	1 445	0,7	97
Reconversion	201	0,1	143	0,1	71
Total	268 448	100	208 655	100	78

Source : DGESCO A1-5.

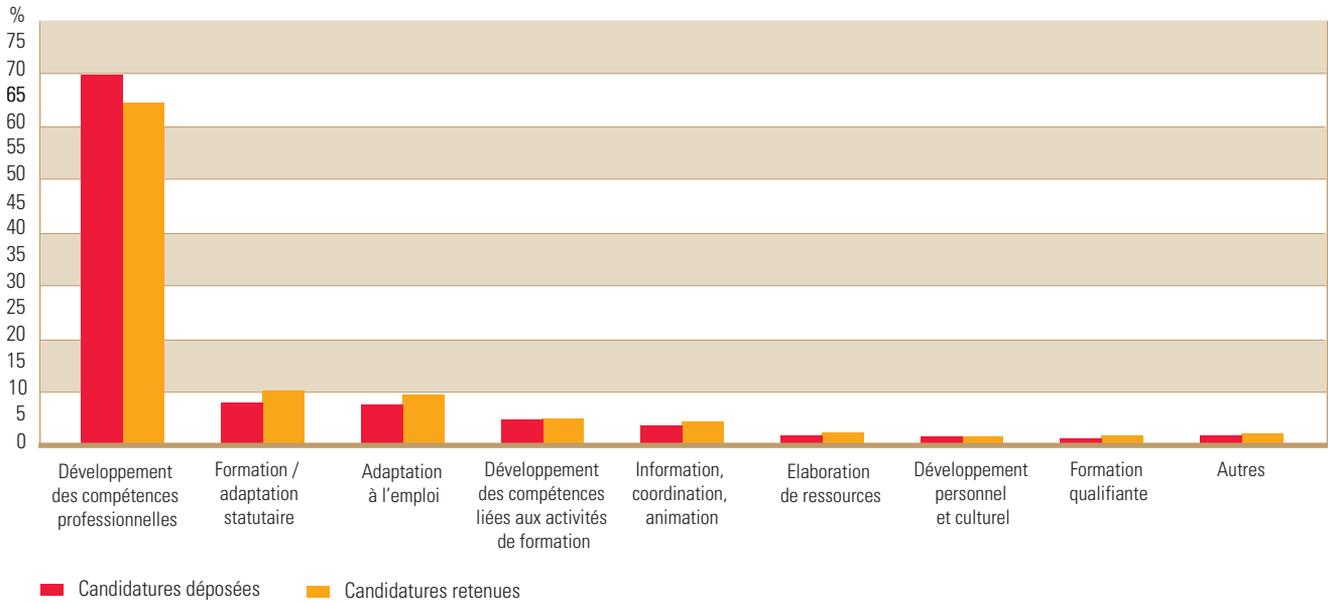
(1) Toutes les candidatures des enseignants aux modules de formation sont comptabilisées. Un même enseignant peut faire acte de candidature à plusieurs dispositifs. Il sera comptabilisé autant de fois que de candidatures.

(2) Pourcentage de candidatures retenues par rapport aux candidatures déposées.

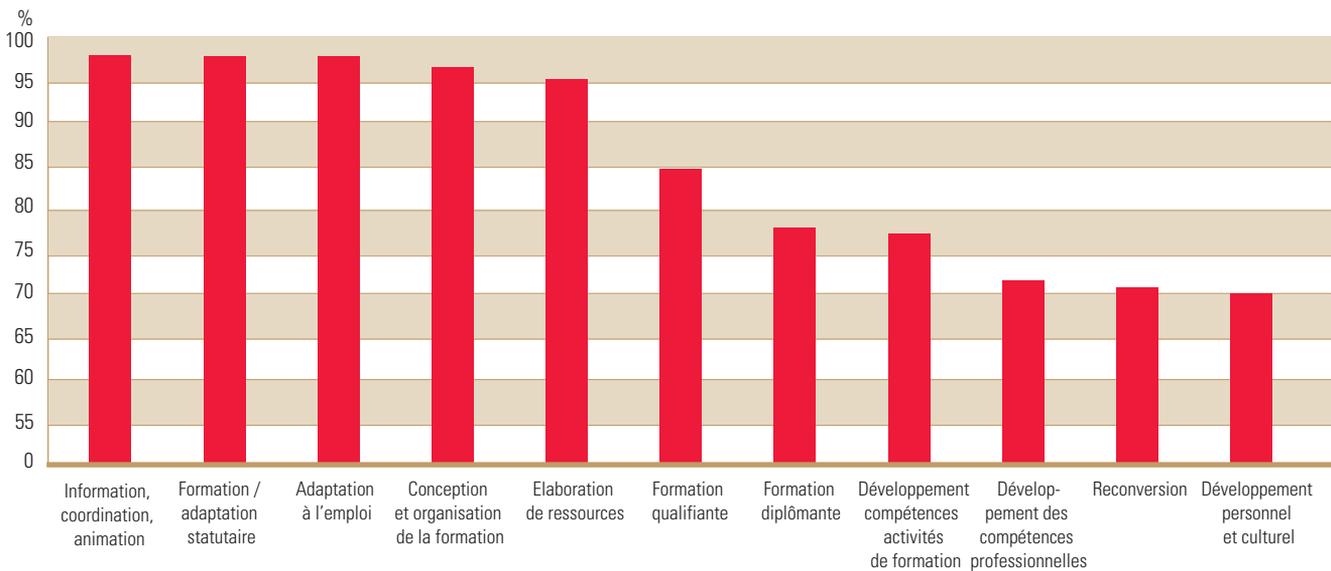
Globalement, 268 448 candidatures ont été déposées. Parmi celles-ci, 208 655 ont été retenues, soit un taux de satisfaction global de 78 %. Pour l'objectif "développement des compétences professionnelles", qui concerne la part la plus importante des candidatures déposées (70 %) et retenues (64 %), le taux de

satisfaction est de 72 %. Les trois objectifs : "adaptation à l'emploi", "formation / adaptation statutaire" et "information, coordination, animation" ont chacun un taux de satisfaction de 98 %, pour des pourcentages de candidatures déposées compris entre 4 et 8 % et de candidatures retenues compris entre 4 et 10 %.

Pourcentage de candidatures déposées et retenues selon les modules



Répartition des taux de satisfaction selon les objectifs des formations

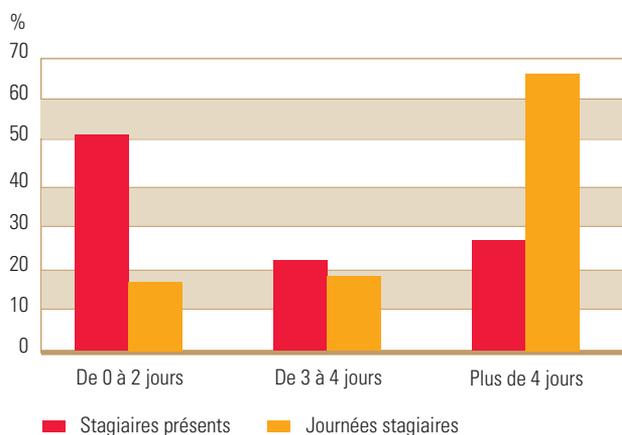


→ La durée des formations

Nombre de jours de formation	Modules		Stagiaires		Journées-stagiaires	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
De 0 à 2 jours	4 603	47	80 451	52	110 661	16
De 3 à 4 jours	2 288	24	33 437	22	123 510	18
Supérieur à 4 jours	2 823	29	40 429	26	454 040	66
Total	9 714	100	154 317	100	688 211	100

Source : DGESCO A1-5.

Répartition en pourcentage des stagiaires présents et des journées stagiaires selon la durée



26 % des stagiaires sont présents à des modules de plus de 4 jours, ce qui correspond à 66 % du volume global de formation (en journées-stagiaires) et 29 % du nombre de modules proposés. À l'inverse la part, en journées-stagiaires, relative aux modules inférieurs et égaux à 2 jours n'est que de 16 % pour un pourcentage de stagiaires concernés de 52 %.

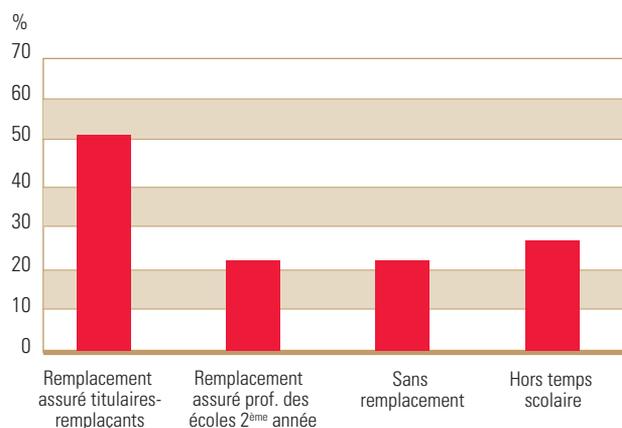
→ Le volume de formation selon le mode de remplacement

Mode de remplacement	journées-stagiaires	
	nombre	%
Pendant le temps scolaire	Remplacement assuré titulaires-remplaçants	302 222 / 42
	Remplacement assuré PE2 *	345 580 / 48
	Sans remplacement	50 879 / 7
Total temps scolaire	698 681	97
Hors temps scolaire	22 296	3
Total général	720 977	100

Source : DGESCO A1-5.

* PE2 : professeurs des écoles en deuxième année de formation à l'IUFM.

Répartition en pourcentage du volume de formation selon le mode de remplacement



97 % du volume de formation s'effectue pendant le temps scolaire et 90 % se fait avec un remplacement assuré par les stagiaires professeurs des écoles en deuxième année (48 %) et par les titulaires-remplaçants (42 %).



La formation continue des enseignants et DIO du 2nd degré public

→ Les modules de formation

Globalement, 71 % du public potentiel s'inscrit à au moins un dispositif de formation. Ce taux, sensiblement identique pour les enseignants et les DIO, est extrêmement différent selon les corps. Ainsi, il varie, parmi les enseignants, de 60 % pour les

agrégés à 78 % pour les AE-CE. Quant aux personnels DIO (66 %) ces taux sont respectivement de 54 % pour les personnels de direction, de 56 % pour les personnels d'inspection, et de 80 % pour les personnels d'orientation.

Les personnels s'inscrivant à au moins un module

Corps	Effectifs	Personnes candidates à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation		Taux de satisfaction (2)
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	
Agrégé	47 981	28 992	60,4	28 502	59,4	98,3
Certifié	241 836	176 626	73,0	173 987	71,9	98,5
PLP	59 907	43 128	72,0	42 534	71,0	98,6
PEGC	7 935	5 430	68,4	5 349	67,4	98,5
AE/CE	2 920	2 269	77,7	2 220	76,0	97,8
Total enseignants	360 579	256 445	71,1	252 592	70,1	98,5
Personnel d'orientation	4 678	3 749	80,1	3 710	79,3	99,0
Personnel d'éducation	11 304	8 738	77,3	8 673	76,7	99,3
Personnel d'inspection	3 188	1 794	56,3	1 782	55,9	99,3
Personnel de direction	13 332	7 143	53,6	7 067	53,0	98,9
Total DIO (3)	32 502	21 424	65,9	21 232	65,3	99,1
Total	393 081	277 869	70,7	273 824	69,7	98,5

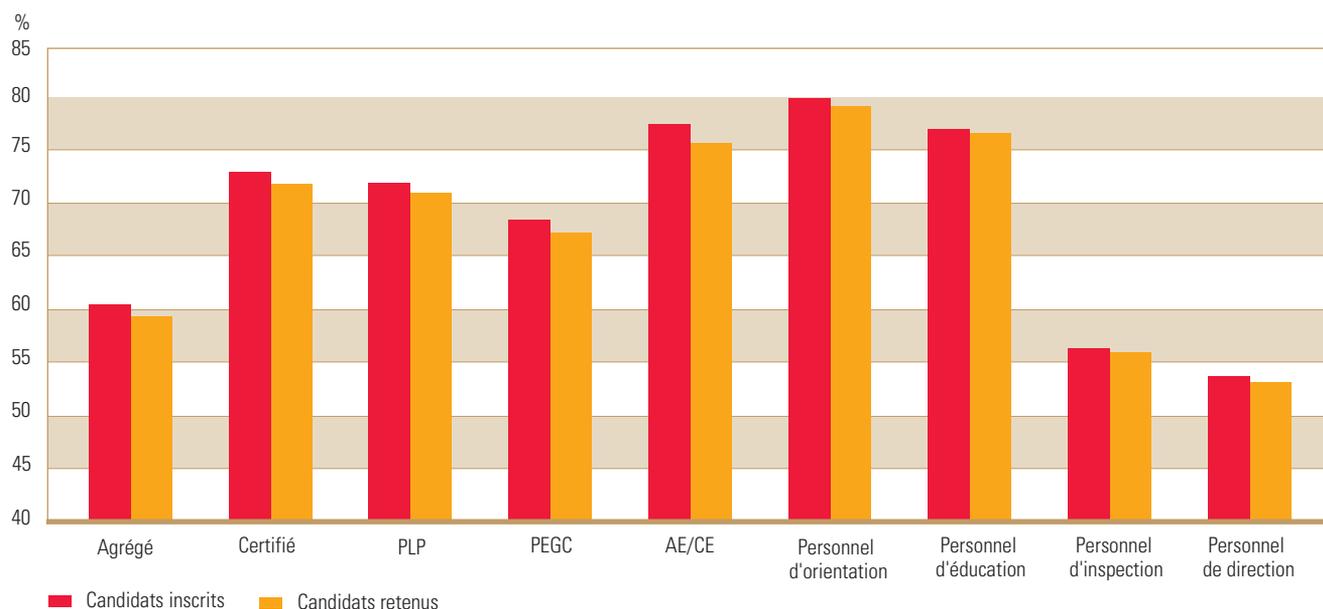
Source : DGESCO A1-5.

(1) Pourcentage rapporté à l'effectif total.

(2) Pourcentage de personnes retenues par rapport aux candidats.

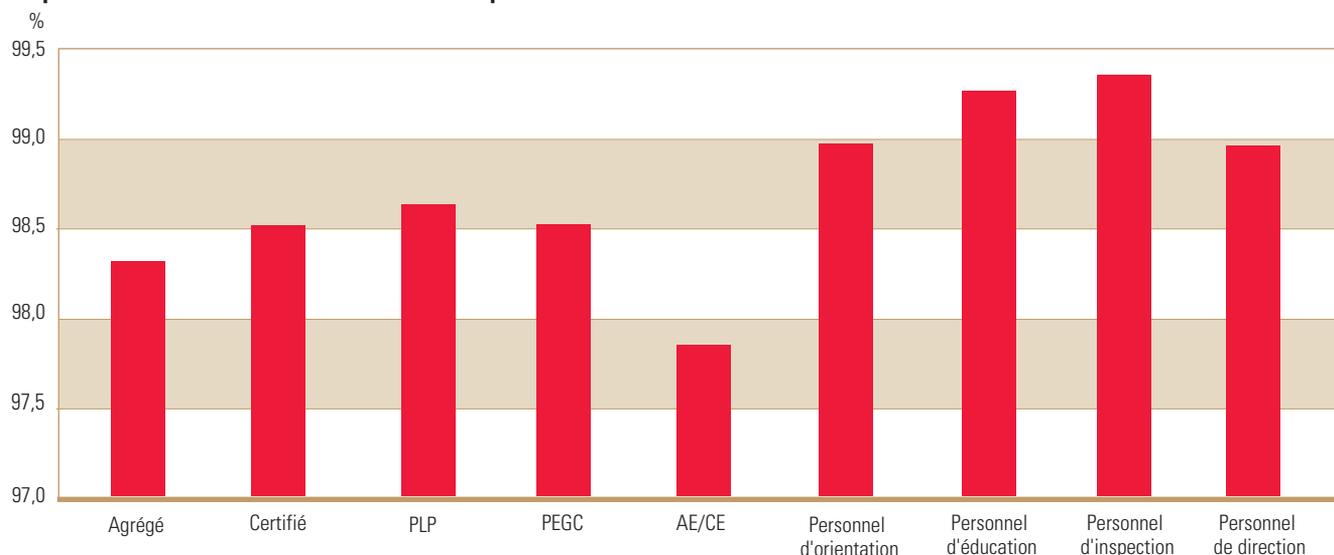
(3) Personnel DIO s'inscrivant à des modules proposés par le DGESCO. Les modules relevant d'autres directions de l'administration centrale du MEN ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Personnes inscrites et retenues selon le corps



En moyenne, 99 % des personnes inscrites à au moins un dispositif sont retenues pour l'un d'entre eux. Elles représentent 70 % du personnel concerné par ces formations. Le taux de satisfaction est différent selon le corps d'appartenance mais toujours important car compris entre 98 % et 99,3 %.

Répartition des taux de satisfaction selon le corps



Présence et assiduité aux modules de formation

Corps	Personnes retenues à au moins un module	Personnes présentes	Taux de présence	Personnes assidues	Taux d'assiduité	% de personnes ayant abandonné en cours de formation
Agrégé	28 502	24 226	85,0	17 722	62,2	26,8
Certifié	173 987	151 363	87,0	112 150	64,5	25,9
PLP	42 534	37 140	87,3	28 527	67,1	23,2
PEGC	5 349	4 295	80,3	3 349	62,6	22,0
AE/CE	2 220	1 762	79,4	1 440	64,9	18,3
Total enseignants	252 592	218 786	86,6	163 188	64,6	25,4
Personnel d'orientation	3 710	3 331	89,8	2 477	66,8	25,6
Personnel d'éducation	8 673	6 895	79,5	4 383	50,5	36,4
Personnel d'inspection	1 782	1 396	78,3	822	46,1	41,1
Personnel de direction	7 067	5 241	74,2	3 427	48,5	34,6
Total DIEO (1)	21 232	16 863	79,4	11 109	52,3	34,1
Total	273 824	235 649	86,1	174 297	63,7	26,0

Source : DGESCO A1-5;

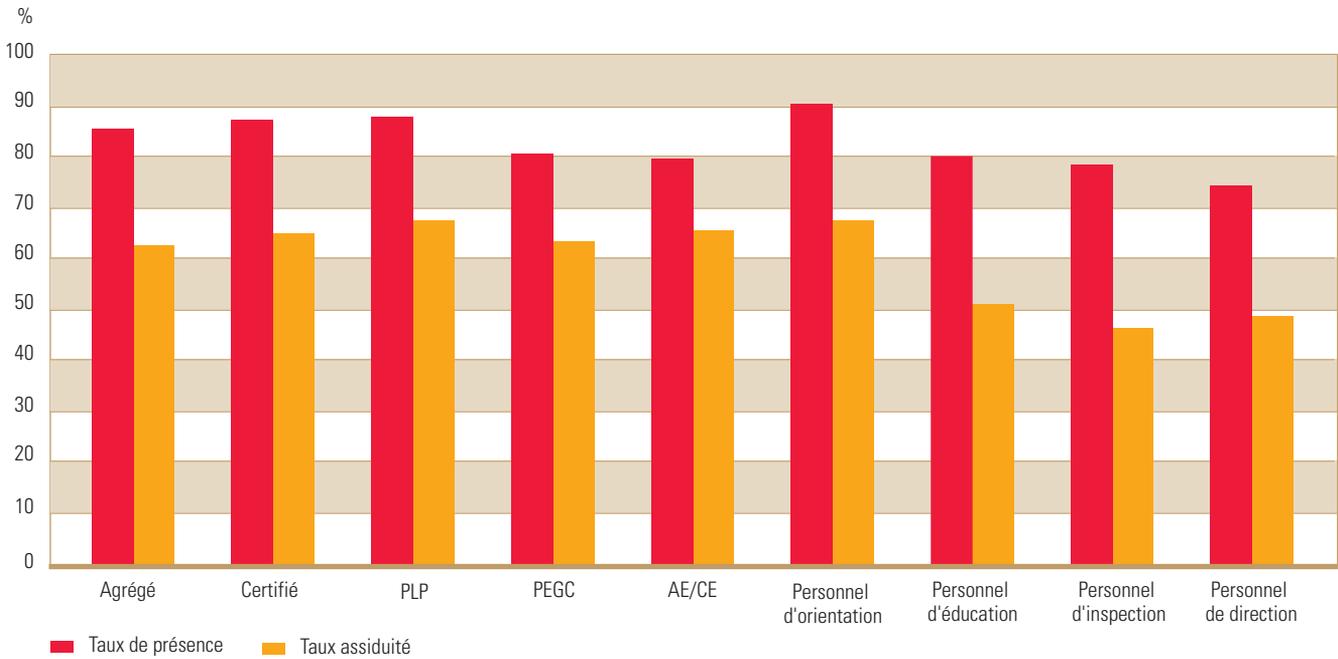
(1) Personnel DIEO s'inscrivant à des modules proposés par la DGESCO. Les modules relevant d'autres directions de l'administration centrale du MEN ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Précision

Une même personne peut être stagiaire plusieurs fois. Une personne décomptée en formation équivaut le plus souvent à plusieurs stagiaires dénombrés.

En moyenne, le taux de présence est de 86 % et le taux d'assiduité est de 64 %. Le taux de présence varie beaucoup selon les catégories de personnel, allant de 74 % pour les personnels de direction à 90 % pour les personnels d'orientation. Il en est de même en ce qui concerne l'assiduité, variant de 48 % pour les personnels de direction à 67 % pour les PLP et les personnels d'orientation.

Présence et assiduité aux modules de formation



→ Les objectifs de la formation

Objectifs de formation	Candidatures déposées sur les modules (1)		Candidatures retenues sur les modules (1)		Taux de satisfaction (2)
	Nombre	%	Nombre	%	%
Développement des compétences professionnelles	596 734	74,2	527 415	73,0	88,4
Information, coordination, animation	61 681	7,7	61 054	8,5	99,0
Développement des compétences liées aux activités de formation	51 326	6,4	45 766	6,3	89,2
Formation qualifiante	24 603	3,1	23 381	3,2	95,0
Adaptation à l'emploi	24 117	3,0	23 720	3,3	98,4
Elaboration de ressources	10 415	1,3	10 084	1,4	96,8
Conception et organisation de la formation	10 791	1,3	10 558	1,5	97,8
Formation / adaptation statutaire	7 231	0,9	7 206	1,0	99,7
Développement personnel et culturel	12 457	1,5	8 632	1,2	69,3
Formation diplômante	3 503	0,4	3 309	0,5	94,5
Reconversion	933	0,1	892	0,1	95,6
Total	803 791	100	722 017	100	89,8

Source : DGESCO A1-5.

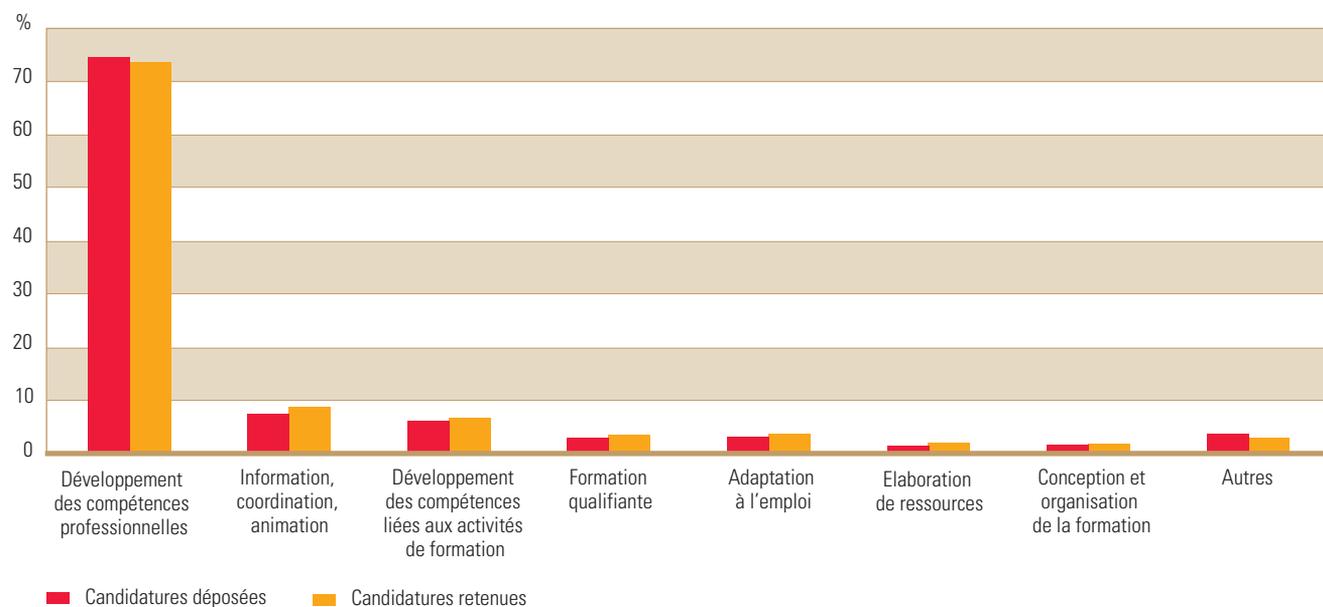
(1) Sont comptabilisées toutes les candidatures des enseignants aux modules de formation.

(2) Pourcentage de candidatures retenues par rapport aux déposées.

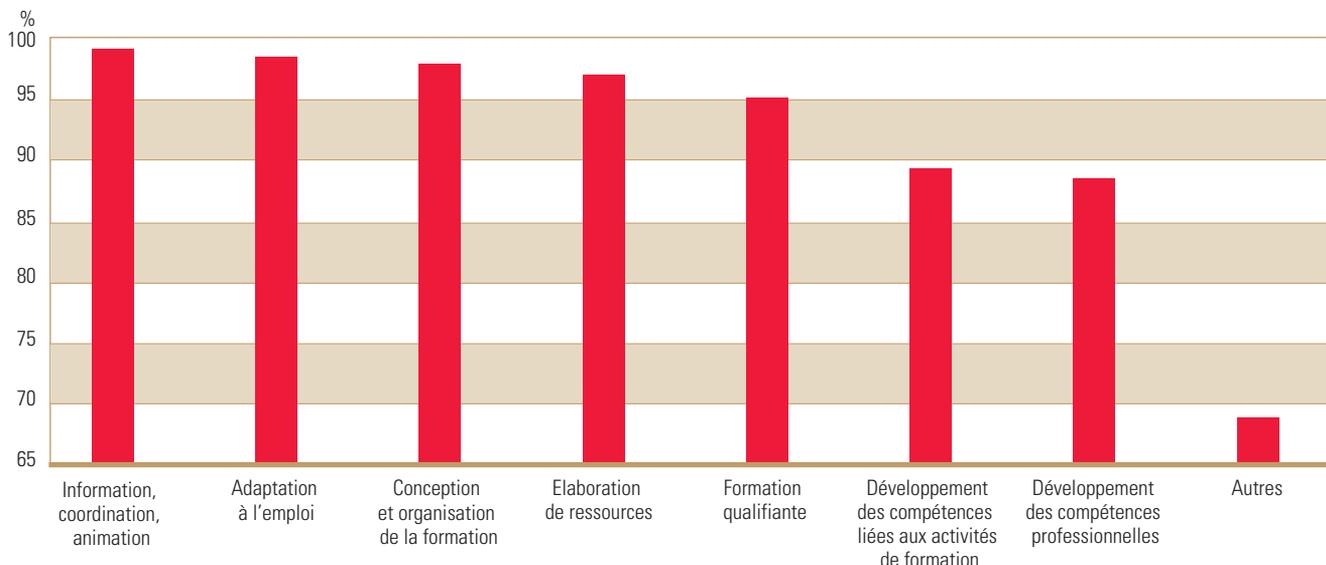
En moyenne, 803 791 candidatures ont été déposées sur les modules. Parmi celles-ci, 722 017 ont été retenues, soit un taux de satisfaction global de 89,3 %. Tout comme les enseignants du premier degré, c'est le "développement des compétences pro-

fessionnelles", qui regroupe la plus grande part de candidatures déposées (73,8 %) et retenues (73 %). Le taux de satisfaction, varie de 38,9 % pour l'objectif formation diplômante à 99,7 % pour celui de formation et adaptation statutaire.

Pourcentage de candidatures déposées et retenues selon les objectifs de la formation



Répartition du taux de satisfaction selon les objectifs de la formation



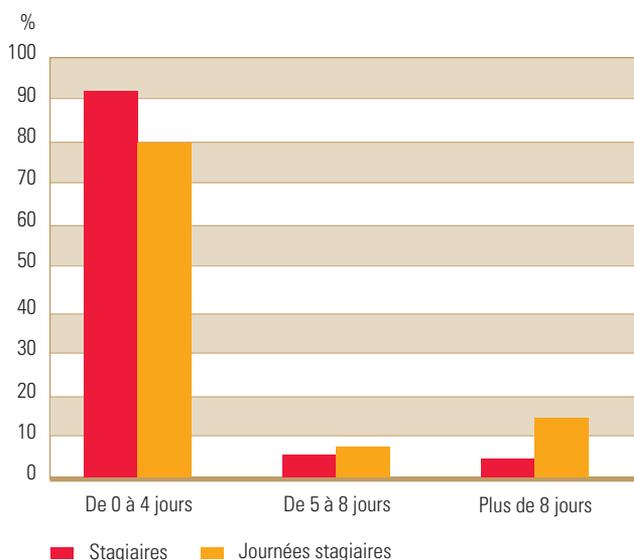
→ La durée des formations

Nombre de jours de formation	modules		stagiaires (1)		journées-stagiaires	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
De 0 à 4 jours	26 117	91,1	409 016	97,1	679 656	79,1
De 5 à 8 jours	1 446	5,0	8 261	2,0	64 357	7,5
Plus de 8 jours	1 106	3,9	3 923	0,9	115 544	13,4
Total	28 669	100,0	421 200	100,0	859 557	100,0

Source : DGESCO A1-5.

(1) Les stagiaires "assidus" sont les stagiaires présents pour les deux tiers de la formation.

Répartition en pourcentage des stagiaires et des journées stagiaires selon la durée



Pour 91 % d'entre eux, les modules ont une durée inférieure ou égale à 4 jours et regroupent 97 % des stagiaires "assidus" pour une part de "journées-stagiaires" de 79 %. Par ailleurs, seuls 4 % des modules ont une durée supérieure à 8 jours ; ils concernent 1 % des stagiaires et 13 % du volume de formation en "journées-stagiaires".

Annexes



Ensemble du personnel

		Enseignants		Autres personnels	
		Effectifs	%	Effectifs	%
2003-2004	1 367 673	1 014 060	74,1	353 613	25,9
2004-2005	1 349 931	1 004 232	74,4	345 699	25,6
2005-2006	1 337 899	995 974	74,4	341 925	25,6
2006-2007	1 270 463	985 155	77,5	285 308	22,5
2007-2008	1 223 894	975 956	79,7	247 938	20,3
2008-2009	1 182 780	944 054	79,8	238 726	20,2

Sources : fichiers de paye, EPP.

Enseignants et autres personnels

	2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009		
	Effectifs	%	% En-semble															
Enseignants																		
1 ^{er} degré public et privé	397 669	39,2	29,1	397 880	39,6	29,5	397 363	39,9	29,7	396 232	40,2	31,2	397 042	40,7	32,4	395 684	41,9	33,5
2 nd degré public et privé	550 387	54,3	40,2	540 334	53,8	40,0	536 053	53,8	40,1	527 336	53,5	41,5	516 869	53,0	42,2	500 202	53,0	42,3
Supérieur	66 004	6,5	4,8	66 018	6,6	4,9	62 558	6,3	4,7	61 587	6,3	4,8	62 045	6,4	5,1	48 168	5,1	4,1
Total enseignants	1 014 060	100,0	74,1	1 004 232	100,0	74,4	995 974	100,0	74,4	985 155	100,0	77,5	975 956	100,0	79,7	944 054	100,0	79,8
Autres personnels																		
Direction, inspection, éducation, orientation	33 869	9,6	2,5	34 168	9,9	2,5	34 331	10,0	2,6	34 012	11,9	2,7	29 013	11,7	2,4	32 991	13,8	2,8
Administratif, technique, ouvriers, santé et social	193 099	54,6	14,1	192 713	55,7	14,3	189 328	55,4	14,2	137 005	48,0	10,8	105 829	42,7	8,6	90 353	37,8	7,6
Ingénieurs, techniciens de recherche et formation	32 049	9,1	2,3	33 284	9,6	2,5	33 985	9,9	2,5	33 809	11,9	2,7	32 342	13,0	2,6	27 871	11,7	2,4
Bibliothèques	4 457	1,3	0,3	4 468	1,3	0,3	4 477	1,3	0,3	4 497	1,6	0,4	4 435	1,8	0,4	3 790	1,6	0,3
Surveillance et assistance éducative	90 139	25,5	6,6	81 066	23,4	6,0	79 804	23,3	6,0	75 985	26,6	6,0	76 319	30,8	6,2	83 721	35,1	7,1
Total non-enseignants	353 613	100,0	25,9	345 699	100,0	25,6	341 925	100,0	25,6	285 308	100,0	22,5	247 938	100,0	20,3	238 726	100,0	20,2
Total général	1 367 673		100	1 349 931		100	1 337 899		100	1 270 463		100	1 223 894		100	1 182 780		100

Sources : fichiers de paye.

Enseignants du secteur public

	2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009		
	Effectifs	% ni-veau	% Total															
Prof. des écoles	261 236	74,8	30,1	283 758	81,2	33,0	303 002	86,8	35,6	318 528	91,4	37,9	330 508	94,6	39,7	335 625	96,3	41,8
Instituteurs	87 727	25,1	10,1	65 585	18,8	7,6	45 941	13,2	5,4	29 698	8,5	3,5	18 620	5,3	2,2	12 720	3,6	1,6
Instit.suppléants	327	0,1	0,0	318	0,1	0,0	294	0,1	0,0	246	0,1	0,0	254	0,1	0,0	271	0,1	0,0
Corps du 1^{er} degré	349 290	100	40,2	349 661	100	40,7	349 237	100	41,0	348 472	100	41,5	349 382	100	42,0	348 616	100	43,4
Prof. chaire sup.	2 196	0,5	0,3	2 190	0,5	0,3	2 156	0,5	0,3	2 143	0,5	0,3	2 139	0,5	0,3	2 124	0,5	0,3
Professeurs agrégés	56 136	12,4	6,5	56 954	12,8	6,6	57 530	13,1	6,8	57 478	13,3	6,8	56 489	13,4	6,8	54 508	13,4	6,8
Prof. certifiés et Peps	276 668	61,0	31,8	276 462	62,3	32,2	277 033	63,1	32,6	272 884	63,4	32,5	267 469	63,5	32,1	258 996	63,9	32,3
Prof. lycée professionnel	68 472	15,1	7,9	68 411	15,4	8,0	68 285	15,5	8,0	66 349	15,4	7,9	64 691	15,4	7,8	62 442	15,4	7,8
Prof. ens. général de collège	16 615	3,7	1,9	14 911	3,4	1,7	13 340	3,0	1,6	11 807	2,7	1,4	9 727	2,3	1,2	7 707	1,9	1,0
Adjointes et chargés d'ens.	4 215	0,9	0,5	3 840	0,9	0,4	3 411	0,8	0,4	3 124	0,7	0,4	2 880	0,7	0,3	2 570	0,6	0,3
Maîtres auxiliaires	4 691	1,0	0,5	3 713	0,8	0,4	3 013	0,7	0,4	2 823	0,7	0,3	2 692	0,6	0,3	2 479	0,6	0,3
Contractuels individuels	21 260	4,7	2,4	14 050	3,2	1,6	11 445	2,6	1,3	12 177	2,8	1,4	13 251	3,2	1,6	14 731	3,6	1,8
Elèves prof. des ENS	3 119	0,7	0,4	3 082	0,7	0,4	3 057	0,7	0,4	1 810	0,4	0,2	1 751	0,4	0,2	52	0,0	0,0
Corps du 2nd degré	453 372	100	52,2	443 613	100	51,6	439 270	100	51,6	430 595	100	51,2	421 089	100	50,6	405 609	100	50,5
Prof. universités et assimilés	19 958	30,2	2,3	20 042	30,4	2,3	20 368	32,6	2,4	20 242	32,9	2,4	20 488	33,0	2,5	15 508	32,2	1,9
Maîtres de conf. et assimilés	35 350	53,6	4,1	35 939	54,4	4,2	36 958	59,1	4,3	37 145	60,3	4,4	37 551	60,6	4,5	29 411	61,1	3,7
Assistants	903	1,4	0,1	566	0,9	0,1	329	0,5	0,0	255	0,4	0,0	152	0,2	0,0	50	0,1	0,0
Attachés temporaires -moniteurs	7 002	10,6	0,8	7 007	10,6	0,8	3 657	5,8	0,4	3 416	5,5	0,4	3 403	5,5	0,4	2 846	5,9	0,4
Autres enseig. supérieur	2 791	4,2	0,3	2 464	3,7	0,3	1 246	2,0	0,1	529	0,9	0,1	451	0,7	0,1	353	0,7	0,0
Corps du supérieur	66 004	100	7,6	66 018	100	7,7	62 558	100	7,4	61 587	100	7,3	62 045	100	7,5	48 168	100	6,0
Total	868 666	100		859 292	100		851 065	100		840 654	100		832 516	100		802 393	100	

Sources : fichiers de paye.

Enseignants du secteur privé

	2003-2004			2004-2005			2005-2006			2006-2007			2007-2008			2008-2009		
	Effectifs	% ni-veau	% Total															
Prof. des écoles	33 048	68,3	22,7	36 505	75,7	25,2	39 137	81,3	27,0	40 482	84,8	28,0	40 575	85,2	28,3	40 309	85,7	28,5
Instituteurs	10 457	21,6	7,2	7 403	15,4	5,1	4 548	9,5	3,1	2 641	5,5	1,8	1 926	4,0	1,3	1 478	3,1	1,0
Instit.suppléants	4 874	10,1	3,4	4 311	8,9	3,0	4 441	9,2	3,1	4 637	9,7	3,2	5 159	10,8	3,6	5 281	11,2	3,7
Corps du 1^{er} degré	48 379	100	33,3	48 219	100	33,3	48 126	100	33,2	47 760	100	33,1	47 660	100	33,2	47 068	100	33,2
Prof. chaire sup.	37	0,0	0,0	40	0,0	0,0	43	0,0	0,0	44	0,0	0,0	49	0,1	0,0	56	0,1	0,0
Professeurs agrégés	2 997	3,1	2,1	3 103	3,2	2,1	3 193	3,3	2,2	3 262	3,4	2,3	3 253	3,4	2,3	3 249	3,4	2,3
Prof. certifiés et Peps	48 963	50,5	33,7	51 994	53,8	35,9	54 845	56,7	37,8	56 385	58,3	39,0	56 506	59,0	39,4	56 864	60,1	40,1
Prof. lycée professionnel	9 277	9,6	6,4	9 643	10,0	6,7	9 986	10,3	6,9	10 166	10,5	7,0	10 083	10,5	7,0	10 130	10,7	7,2
Prof. ens. général de collège	997	1,0	0,7	858	0,9	0,6	707	0,7	0,5	544	0,6	0,4	338	0,4	0,2	194	0,2	0,1
Adjointes et chargés d'ens.	15 599	16,1	10,7	13 808	14,3	9,5	12 584	13,0	8,7	11 342	11,7	7,8	10 117	10,5	7,1	8 063	8,5	5,7
Maîtres contractuels et maîtres délégués	19 071	19,7	13,1	17 199	17,8	11,9	15 344	15,9	10,6	14 936	15,4	10,3	15 404	16,1	10,7	16 019	16,9	11,3
Autres non titulaires	74	0,1	0,1	76	0,1	0,1	81	0,1	0,1	62	0,1	0,0	30	0,0	0,0	18	0,0	0,0
Corps du 2nd degré	97 015	100	66,7	96 721	100	66,7	96 783	100	66,8	96 741	100	66,9	95 780	100	66,8	94 593	100	66,8
Total	145 394	100		144 940	100		144 909	100		144 501	100		143 440	100		141 661	100	

Sources : fichiers de paye.

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative

DIEO	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Effectifs	%										
Personnels de direction	13 223	39,0	13 321	39,0	13 362	38,9	13 303	39,1	13 210	45,5	13 157	39,9
Personnels d'inspection	3 111	9,4	3 227	9,4	3 237	9,4	3 279	9,6	3 292	11,3	3 307	10,0
Personnels d'éducation	12 289	36,6	12 494	36,6	12 678	36,9	12 516	36,8	12 243	42,2	12 004	36,4
Personnels d'orientation	5 246	15,0	5 126	15,0	5 054	14,7	4 914	14,4	268	0,9	4 523	13,7
Total	33 869	100,0	34 168	100,0	34 331	100,0	34 012	100,0	29 013	100,0	32 991	100,0

Surveillance - assistance	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Effectifs	%										
Maîtres d'internat et surv. d'externat	35 999	39,9	24 250	29,9	15 177	19,0	8 791	11,6	5 224	6,8	1 965	2,3
Assistants de vie scolaire	3 950	4,4	5 529	6,8	6 426	8,1	6 559	8,6	9 702	12,7	14 218	17,0
Assistants d'éducation	22 000	24,4	36 495	45,0	49 891	62,5	56 724	74,7	58 125	76,2	62 276	74,4
Assistants pédagogiques									3 268	4,3	5 262	6,3
Aides éducateurs	28 190	31,3	14 792	18,3	8 310	10,4	3 911	5,1				
Total	90 139	100,0	81 066	100,0	79 804	100,0	75 985	100,0	76 319	100,0	83 721	100,0

Sources : fichiers de paye.

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Personnels des bibliothèques	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
	Effectifs	%	Effectifs	%								
Filière administrative												
Recteurs	31	-	31	0,0	31	0,0	31	0,0	31	0,0	31	0,3
Inspecteurs généraux - IGEN, IGAEN	256	0,4	255	0,4	253	0,4	234	0,4	233	0,4	223	0,4
Directeurs, chefs de service, sous-directeurs de l'administration centrale	73	0,1	69	0,1	69	0,1	50	0,1	51	0,1	33	0,1
Administrateurs civils	93	0,2	97	0,1	92	0,1	85	0,1	80	0,1	74	0,1
Secrétaires généraux (SGA, SGASU, SGEPEs)	335	0,5	337	0,5	346	0,5	346	0,5	377	0,6	471	0,8
Conseillers (CASU)	969	1,5	996	1,4	1 015	1,5	1 029	1,5	1 035	1,6	854	1,4
Attachés (AASU, AAC)	9 906	14,6	9 953	14,3	9 918	14,3	9 681	14,6	9 536	14,6	9 150	15,0
Autres titulaires de catégorie A	270	0,5	284	0,4	596	0,9	338	0,5	644	1,0	428	0,7
Total catégorie A	11 933	17,1	12 022	17,2	12 320	17,8	11 794	17,8	11 987	18,4	11 264	18,5
Catégorie B Secrétaires (SASU)	19 265	27,7	19 476	27,9	19 356	27,9	18 679	28,1	18 328	28,1	17 404	28,6
Catégorie C Adjoints administratifs	38 440	55,2	38 217	54,8	37 707	54,3	35 934	54,1	34 899	53,5	32 246	52,9
Total filière administrative	69 638	100,0	69 715	100,0	69 383	100,0	66 407	100,0	65 214	100,0	60 914	100,0
Filière technique												
Catégorie B Techniciens de l'éducation nationale	231	0,2	208	0,2	206	0,2	120	0,3	89	0,7	40	2,1
Catégorie C Ouvriers d'entretien et d'accueil	63 311	67,5	63 653	67,4	63 654	67,5	31 200	68,9	209	1,5	24	1,2
Ouvriers professionnels	21 843	23,2	21 903	23,2	21 844	23,2	10 031	22,2	46	0,3		
Maitres ouvriers	8 006	8,5	8 072	8,5	8 072	8,6	3 417	7,5	14	0,1		
Adjoints techniques administration centrale								0,0	352	2,6	319	16,4
Adjoints techniques d'établissement	618	0,6	580	0,6	530	0,6	501	1,1	12 818	94,8	1 566	80,3
Total catégorie C	93 778	99,8	94 208	99,8	94 100	99,8	45 149	99,7	13 439	99,3	1 909	97,9
Totale filière technique	94 008	100,0	94 416	100,0	94 306	100,0	45 269	100,0	13 528	100,0	1 949	100,0
Filière santé et sociale												
Catégorie A Médecins, médecins conseillers techniques	1 404	12,8	1 385	12,6	1 372	12,4	1 326	11,8	1 425	12,4	1 404	12,1
Conseillers techniques des services sociaux	402	3,7	427	3,9	422	3,8	418	3,7	439	3,8	434	3,7
Total catégorie A	1 806	16,5	1 812	16,5	1 794	16,3	1 744	15,6	1 864	16,2	1 838	15,8
Catégorie B Infirmières	6 551	60,0	6 537	59,6	6 644	60,2	6 847	61,2	7 064	61,3	7 240	62,2
Assistants de service social	2 561	23,5	2 620	23,9	2 602	23,6	2 599	23,2	2 599	22,5	2 569	22,1
Total catégorie B	9 112	83,5	9 157	83,5	9 246	83,8	9 446	84,4	9 663	83,8	9 809	84,2
Total filière santé et sociale	10 918	100,0	10 969	100,0	11 040	100,0	11 190	100,0	11 527	100,0	11 647	100,0
Filière laboratoire												
Catégorie B Techniciens de laboratoire	305	5,0	308	5,0	308	5,0	310	5,0	302	5,0	556	9,4
Catégorie C Agents techniques de laboratoire	5 762	95,0	5 819	95,0	5 862	95,0	5 835	95,0	5 730	95,0	5 359	90,6
Total filière laboratoire	6 067	100,0	6 127	100,0	6 170	100,0	6 145	100,0	6 032	100,0	5 915	100,0
Ensemble des titulaires toutes filières confondues												
Contractuels santé	180 631	93,5	181 227	94,0	180 899	95,5	129 011	94,2	96 301	91,0	80 425	89,0
Contractuels et auxiliaires	695	0,4	571	0,3	689	0,4	763	0,6	898	0,8	972	1,1
Contractuels et auxiliaires	11 772	6,1	10 915	5,7	7 740	4,1	7 231	5,3	8 630	8,2	8 956	9,9
Total non titulaires	12 467	6,5	11 486	6,0	8 429	4,5	7 994	5,8	9 528	9,0	9 928	11,0
Total général	193 099	100,0	192 713	100,0	189 328	100,0	137 005	100,0	105 829	100,0	90 353	100,0

Sources : fichiers de paye.

Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et formation

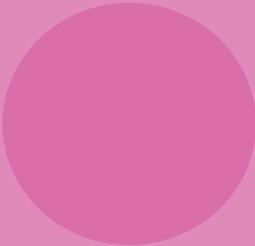
Personnels ITRF		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
		Effectifs	% total	Effectifs	% filière								
Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 642	5,1	1 766	5,3	1 609	4,7	1 900	5,6	1 644	5,1	1 790	6,4
	Ingénieurs d'études	4 653	14,5	5 081	15,3	5 315	15,6	5 331	15,8	5 362	16,6	5 140	18,4
	Assistants ingénieurs	1 988	6,2	2 204	6,6	2 301	6,8	2 320	6,9	2 285	7,1	2 194	7,9
	Attachés d'administration	41	0,1		0,0		0,0		0,0		0,0	3	0,0
	Total catégorie A	8 324	25,9	9 051	27,2	9 225	27,1	9 551	28,2	9 291	28,7	9 127	32,7
Catégorie B	Techniciens de recherche	6 755	21,1	7 468	22,4	8 010	23,6	7 911	23,4	7 784	24,1	6 673	23,9
	Secrétaires d'administration	483	1,5	237	0,7	25	0,1	13	0,0	9	0,0	4	0,0
	Total catégorie B	7 238	22,6	7 705	23,1	8 035	23,6	7 924	23,4	7 793	24,1	6 677	24,0
Catégorie C	Agents techniques	9 118	28,5	9 195	27,6	9 385	27,6	9 226	27,3	1 771	5,5	140	0,5
	Adjointes techniques	6 534	20,4	6 752	20,3	7 199	21,2	7 022	20,8	13 427	41,5	11 881	42,6
	Adjointes administratifs	716	2,2	493	1,5	72	0,2	38	0,1	14	0,0	11	0,0
	Total catégorie C	16 368	51,1	16 440	49,4	16 656	49,0	16 286	48,2	15 212	47,0	12 032	43,2
Ensemble des titulaires	31 930	99,6	33 196	99,7	33 916	99,8	33 761	99,9	32 296	99,9	27 836	99,9	
Non titulaires	119	0,4	88	0,3	69	0,2	48	0,1	46	0,1	35	0,1	
Total	32 049	100,0	33 284	100,0	33 985	100,0	33 809	100,0	32 342	100,0	27 871	100,0	

Sources : fichiers de paye.

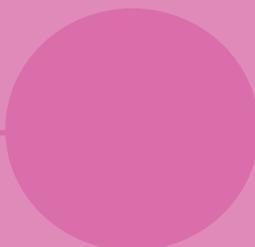
Personnels des bibliothèques

Personnels des bibliothèques		2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
		Effectifs	% total	Effectifs	% filière								
Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	962	21,6	954	21,4	963	21,5	964	21,4	911	20,5	836	22,1
	Bibliothécaires	450	10,1	474	10,6	488	10,9	476	10,6	481	10,8	381	10,1
	Total catégorie A	1 412	31,7	1 428	32,0	1 451	32,4	1 440	32,0	1 392	31,4	1 217	32,1
Catégorie B	Bibliothécaires adjoints	829	18,6	903	20,2	894	20,0	915	20,3	930	21,0	852	22,5
	Assistants des bibliothèques	310	7,0	285	6,4	290	6,5	282	6,3	289	6,5	245	6,5
	Techniciens d'art	22	0,5	19	0,4	21	0,5	21	0,5	21	0,5	15	0,4
	Total catégorie B	1 161	26,1	1 207	27,0	1 205	26,9	1 218	27,1	1 240	28,0	1 112	29,3
Catégorie C	Magasinières, catégorie C	1 884	42,2	1 833	41,0	1 821	40,7	1 839	40,9	1 803	40,7	1 461	38,6
Total général	Total	4 457	100,0	4 468	100,0	4 477	100,0	4 497	100,0	4 435	100,0	3 790	100,0

Sources : fichiers de paye.



Définitions et sigles



Nomenclatures et définitions

Personnel de direction

Personnel de direction des établissements du second degré :
 - proviseurs et proviseurs adjoints de lycée d'enseignement général et technologique et de lycée professionnel,
 - principaux et principaux adjoints de collège.

Personnel d'inspection

Inspecteurs d'académie – directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DSDEN),
 Inspecteurs d'académie et inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR),
 Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN).

Personnel d'éducation

Conseillers principaux d'éducation (CPE).

Personnel d'orientation

Directeurs de centre d'information et de documentation (DCIO),
 Conseillers d'orientation psychologues (COP).

Personnel des bibliothèques

Personnel affecté dans les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur.

Personnel de surveillance et d'assistance éducative

Maîtres d'internat, surveillants d'externat, aides éducateurs, assistants d'éducation, assistants pédagogiques et assistants de vie scolaire.

Personnel administratif, technique, de service et de santé (ATSS)

Personnel assumant ces fonctions dans les établissements (EPL), les services académiques et à l'administration centrale.

Ingénieur et personnel technique, de recherche et formation

Personnel exerçant majoritairement dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Maître contractuel et maître délégué auxiliaire

Personnel enseignant du secteur privé rémunéré sur une échelle de non titulaires.

Sigles

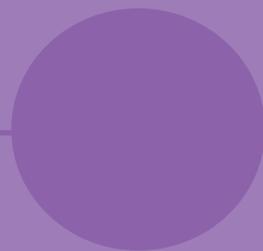
AAC	Attaché d'administration centrale.
AAP	Adjoint administratif principal.
AASD	Adjoint administratif des services déconcentrés
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire.
ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
AE	Adjoint d'enseignement.
AGAPE	Aide à la gestion automatisée des professeurs des écoles.
AGORA	Aide à la gestion optimisée des ressources ATOSS.
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
AIP-CIV	Aide au logement des personnels affectés en établissement difficile dans le cadre du comité interministériel de la ville.
APAENES	Attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés.
ASIA	Action sociale d'initiative académique.
ASS	Assistant de service social.
ASU	Administration scolaire et universitaire.
AST	Agent des services techniques.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATL	Adjoint technique de laboratoire.
ATOSS	(Personnels) administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, sociaux et de santé.
AVS	Assistant d'éducation, vie scolaire.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAFEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
CAPEPS	Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CAPN	Commission administrative paritaire nationale.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.

CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.	IA	Inspecteur d'académie.
CE	Chargé d'enseignement.	IA-IPR	Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional.
CE d'EPS	Chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive	IA-DSDEN	Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.
CE	Classe exceptionnelle.	IATOSS	Ingénieur, personnel administratif, technique, ouvriers, sociaux et de santé.
CEC	Contrat emploi-consolidé.	IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
CEREO	Centre d'études et de recherche sur les qualifications.	IGAEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'administration de l'Éducation nationale.
CFC	Conseiller en formation continue.	IGEN	Inspecteur (Inspection) général(e) de l'Éducation nationale.
CFTC	Confédération française des travailleurs chrétiens.	IGE	Ingénieur d'études.
CIO	Centre d'information et d'orientation.	IGR	Ingénieur de recherche.
CLD	Congé de longue durée.	ITRF	Ingénieur et personnel technique de recherche et de formation.
CNED	Centre national d'enseignement à distance.	IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.	IUT	Institut universitaire de technologie.
CNGA-CGC	Conseil national des groupes académiques de l'enseignement public.	LEGT	Lycée d'enseignement général et technique.
CNU	Conseil national des universités.	LOFT	Loi organique relative aux Lois de finances.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.	LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
CPE	Conseiller principal d'éducation.	LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.	MA	Maître auxiliaire.
CSEN	Confédération syndicale de l'Éducation nationale.	MEN	Ministère de l'Éducation nationale.
CTP	Comité technique paritaire.	MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
CTSS	Conseiller technique de service social.	OCEAN	Organisation des concours et examens, académiques et nationaux.
DAF	Direction des affaires financières (MEN, MESR).	OEA	Ouvrier d'entretien et d'accueil.
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.	PE2	Professeur des écoles stagiaire, deuxième année.
DE	Direction de l'encadrement (MEN, MESR).	PEGASE	Gestion des contrats et de la professionnalisation des aides éducateurs inscrits dans le dispositif des emplois-jeunes.
DGAFF	Direction générale de l'administration de la fonction publique.	PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN).	PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MEN, MESR).	PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
DIEO	(Personnel de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.	PIM	Prestation interministérielle.
DOM	Départements d'outre-mer.	PLP	Professeur de lycée professionnel.
EMI	Enquête académique masse indiciaire.	IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
EMOP	Équipe mobile d'ouvriers professionnels.	PUPH	Professeur d'université – Praticien hospitalier.
ENS	École normale supérieure.	RAR	Réseau ambition réussite.
ENSAM	École nationale supérieure des arts et métiers.	RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
ENSI	École nationale supérieure d'ingénieurs.	RCE	Responsabilité et compétences élargies (universités).
EPL	Établissement public local d'enseignement.	RRS	Réseau de réussite scolaire.
EPP	Emploi-Poste-Personnel.		
EPS	Éducation physique et sportive.		
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).		
ERP	École régionale du premier degré.		
FAEN	Fédération autonome de l'Éducation nationale.		
FSU	Fédération syndicale unitaire.		
GRETA	Groupement d'établissements.		

SAAC	Secrétaire administratif d'administration centrale.
SAGES	Syndicat des agrégés de l'enseignement supérieur.
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
SASU	Secrétaire d'administration scolaire et universitaire.
SCENRAC	Syndicat de l'éducation nationale, de la recherche et des affaires culturelles.
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SE-UNSA	Syndicat des enseignants – Union nationale des syndicats autonomes.
SGA	Secrétaire général d'administration.
SGASU	Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.
SGEN-CFDT	Syndicat général de l'éducation nationale – Confédération française démocratique du travail.
SGEPES	Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur.
SGU	Secrétaire général d'université.
SI.EN	Syndicat des inspecteurs de l'éducation nationale.
SNALC-CSEN	Syndicat national des lycées et collèges – Confédération syndicale de l'éducation nationale.
SNCL-FAEN	Syndicat national des collèges et lycées – Fédération autonome de l'éducation nationale.
SNETAA	Syndicat national de l'enseignement technique action autonome.
SNFOLC	Syndicat national force ouvrière des lycées et collèges.
SNPCT	Syndicat national des professeurs chefs de travaux.
SPIEN	Syndicat pluraliste et indépendant de l'éducation nationale.
SVT	Sciences de la vie et de la terre.
TEL	Technicien de laboratoire.
TZR	Titulaire en zone de remplacement.
UNSA	Union nationale des syndicats autonomes.
UNSEN-CGT	Union nationale des syndicats de l'éducation nationale - Confédération générale du travail.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.



Table des matières



Sources et champs 7

Le fichier de paye	8
Les annuaires	9
Les autres sources	9
Les années de référence	9

Effectifs et caractéristiques démographiques 11

• Les effectifs 12

Ensemble des personnels	12
Enseignants du secteur public et du privé sous contrat	16
Répartition selon le type d'établissement et la fonction	19
Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques selon la catégorie	22
Retraités titulaires du secteur public	25

• La répartition par sexe 26

Ensemble des personnels	26
Enseignants du secteur public	28
Enseignants du secteur privé sous contrat	29
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation	30
Personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	31

• Les tranches d'âge 34

Ensemble des personnels	34
Enseignants du secteur public par corps	35
Enseignants du secteur privé sous contrat	36
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation	37
Personnels ATSS, ITRF et bibliothèques	38
Répartition académique des enseignants du secteur public	42
Pyramides des âges, quelques exemples dans le secteur public	46

Carrière 49

• Les concours 50

Ensemble des personnels du secteur public admis par concours (sur liste principale)	50
Concours d'enseignement, d'éducation et d'orientation des premier et second degrés	52
Résultats aux concours de recrutement des personnels enseignants du second degré privé	63
Concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection	65
Concours ATSS, ITRF et des bibliothèques	66

• Les promotions 72

Promotions des enseignants du secteur public et des personnels d'éducation et d'orientation	72
Promotions des personnels de direction et d'inspection	73
Promotions des personnels ATSS, ITRF et des bibliothèques	76

• Les rémunérations 79

Ensemble des personnels	79
Personnels enseignants	82
Autres personnels du secteur public	84
Indices des personnels non titulaires	90
Rémunérations selon le sexe et l'âge	90

Vie des personnels 93

• Les lieux d'exercice 94

Ensemble des personnels	94
Personnels enseignants, de direction, d'éducation et d'orientation	96
Affectation en éducation prioritaire	97

• La mobilité géographique	98
Mouvement interdépartemental des enseignants titulaires du premier degré public	98
Mouvement interacadémique des enseignants titulaires du second degré public	100
Mouvement des personnels de direction et d'inspection	102
Mouvement des personnels ATSS	103
Mouvement des personnels des bibliothèques	104
• Les quotités de travail	105
Ensemble des personnels	105
Personnels selon le secteur	106
Temps partiel et âge	107
• Les congés	108
Types de congés pour raisons de santé	108
Congés pour raisons de santé selon le sexe et l'âge	110
Politique sociale	115
Dépenses réalisées selon le domaine d'intervention	116
Dépenses et bénéficiaires des prestations interministérielles par types d'actions	117
Dépenses et bénéficiaires des actions sociales d'initiatives académiques par types d'actions	118
Dépenses et bénéficiaires de l'aide au logement des personnels affectés en établissements difficiles dans le cadre du comité interministériel de la ville	120
Secours urgents et exceptionnels	122
Politique handicap	126
Élections professionnelles	127
Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation	128
Résultats par fédérations, des élections des enseignants des premier et second degrés, des CPE, des COP et DCIO	129
Résultats des élections au Conseil national des universités	131
Personnels de direction et d'inspection	132
Personnels ATSS	133
Formation continue	135
La formation continue des enseignants du premier degré public	137
La formation continue des enseignants et personnels DIO du second degré public	141
Annexes : les effectifs de 2003-2004 à 2008-2009	147
Ensemble du personnel	148
Enseignants et autre personnels	148
Enseignants du secteur public	149
Enseignants du secteur privé sous contrat	149
Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative	150
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	150
Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation	151
Personnels des bibliothèques	151
Définitions et sigles	153
Table des matières	157

